

## S O M M A I R E

### Séance plénière du 23 juillet 2021

#### Pages

Rapport n°2 - Approbation du rapport d'activité et de développement durable 2020.....	6
Rapport n°1 - approbation du compte administratif 2020 .....	6
Communication n°3 - Développement économique : aides mises en œuvre sur le territoire régional au cours de l'année 2020.....	36
Rapport n°4 - adoption du règlement budgétaire et financier.....	69
Rapport n°5 - adoption de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 .....	69
Rapport n°10 - fonds renaissance : attribution d'aides aux entreprises.....	69
BPIFRANCE - Fonds régional de garantie Centre-Val de Loire : approbation de l'avenant n° 3 de la convention actualisée fonds régional de garantie Centre-Val de Loire 2 - Modification de la délibération antérieure .....	69
Cap hébergement touristique pour tous et mesure de relance de l'activité d'hébergement touristique : attribution de subventions et affectation de crédits .....	69
Plan régional de mobilisation pour l'insertion et l'emploi desjeunes - mesure combo parfait jeunes : attribution des aides individuelles au permis de conduire .....	69
Rapport n°6 - adoption du règlement intérieur du conseil régional.....	100
Rapport n°7 - adoption du régime indemnitaire des élus régionaux – remboursement des frais de déplacement et de séjour et d'autres frais spécifiques à certains conseillers régionaux .....	100
Rapport n°8 - adoption du régime indemnitaire des conseillers du conseil économique, social et environnemental régional .....	100
Rapport n°13 Formation des élus régionaux .....	100
Rapport n°9 - attribution des moyens affectés aux groupes constitués au conseil régional et mise à disposition de moyens informatiques et de télécommunications affectés aux élus régionaux .....	100
Amendements présentés par le groupe Union de la Droite, du Centre et des Independants .....	109
Amendements présentés par le groupe Rassemblement National et Alliés.....	113

Rapport n°12 - désignation des représentants de la région au sein des organismes extérieurs. Modification des délibérations dap n° 21.02.05 et n° 21.02.06 du 2 juillet 2021 .....	127
Rapport n°11 - Désignation du rapporteur général du budget et du questeur.....	131
Vœu présenté par le groupe Rassemblement National « pour une Région qui montre l'exemple en matière d'écologie et d'emploi » .....	133
Vœu présenté par le groupe Rassemblement National sur les éoliennes.....	138
Vœu présenté par le groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants, « Lutte contre l'abstention aux élections régionales ».....	144
Vœu présenté par les groupes de la majorité, « Sauvons et préservons la jeunesse des graves dommages liés à la crise ».....	149
Question orale posée par le groupe Rassemblement National sur les conditions de travail des groupes dans l'hémicycle .....	153
Question orale posée par le groupe de l'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants sur le bilan de la charte de la laïcité .....	155

## CONSEIL RÉGIONAL

### Réunion du vendredi 23 juillet 2021

Le vendredi 23 juillet 2021 s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Monsieur Marc ANGENAULT étant secrétaire de séance.

**Présents** : Monsieur Marc ANGENAULT, Monsieur Frédéric AUGIS (jusqu'à 19h57), Monsieur Alexandre AVRIL, Madame Marine BARDET (jusqu'à 11h50), Monsieur Olivier BEATRIX, Monsieur Lionel BÉJEAU, Madame Delphine BENASSY, Madame Magali BESSARD, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET (jusqu'à 18h48), Madame Sylviane BOENS, Monsieur François BONNEAU, Monsieur Dominique BOUÉ, Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, Madame Aurore CARO, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Aymeric COMPAIN, Monsieur Christophe COQUIN, Monsieur Guillaume CRÉPIN, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Nadia Essayan Madame Julie FERRON, Monsieur Marc FESNEAU (jusqu'à 19h00), Madame Karin FISCHER, Madame Régine FLAUNET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Jalila GABORET (jusqu'à 18h41), Madame Catherine GAY, Madame Delphine GENESTE, Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Temanuata GIRARD, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Monsieur Jérémie GODET, Madame Sandrine GRÉGOIRE, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Betsabée HAAS, Monsieur Cyril HEMARDINQUER, Monsieur Harold HUWART (jusqu'à 19h00), Monsieur David JACQUET (jusqu'à 14h45), Monsieur Arnaud JEAN, Madame Gaelle LAHOREAU, Monsieur Thibaut DE LA TOCNAYE (jusqu'à 17h45), Monsieur Emmanuel LEONARD, Madame Ambre LOUISIN, Monsieur Thomas MÉNAGÉ, Monsieur Romain MERCIER, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Florent MONTILLOT, Monsieur Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Virginia DE OLIVEIRA, Madame Sonia PAREUX, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Rémy POINTEREAU, Madame Laurence RENIER (jusqu'à 17h30), Monsieur Pierre-Alain ROIRON (jusqu'à 17h15), Monsieur Dominique ROULLET, Madame Magali SAUTREUIL (jusqu'à 19h00), Monsieur Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 17h00), Madame Anna STEPANOFF, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Monsieur Philippe VIGIER, Madame Mylène WUNSCH.

**Ont donné pouvoir** : Monsieur Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Monsieur Marc ANGENAULT à partir de 19h57, Madame Elodie BABIN a donné pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER, Madame Marine BARDET a donné pouvoir à Madame Mathilde PARIS à partir de 11h50, Madame Anne BESNIER a donné pouvoir à Monsieur Romain MERCIER, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET a donné pouvoir à Madame Elisabeth MEYBLUM à partir de 18h48, Madame Michèle BONTHOUX a donné pouvoir à Monsieur Dominique ROULET, Madame Carole CANETTE a donné pouvoir à Madame Karine GLOANEC MAURIN, Madame Christine FAUQUET a donné pouvoir à Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Marc FESNEAU a donné pouvoir à Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE à partir de 19h00, Madame Mathilde FOUCHET a donné pouvoir à Madame Julie FERRON, Madame Jalila GABORET a donné pouvoir à Monsieur Guillaume CRÉPIN à partir de jusqu'à 18h41, Monsieur Lionel GEOLLOT a donné pouvoir à Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Monsieur Olivier BEATRIX à partir de 19h00, Monsieur David JACQUET a donné pouvoir à Madame Catherine GAY à partir de 14h45, Monsieur Thibaut DE LA TOCNAYE a donné pouvoir à Madame Virginia DE OLIVEIRA à partir de 17h45, Monsieur Perico LEGASSE a donné pouvoir à Monsieur Marc FESNEAU de 9h00 à 18h40 et à Madame Nadia ESSAYAN à partir de 18h40, Madame Constance DE PÉLICHY a donné pouvoir à Monsieur Alexandre AVRIL, Madame Laurence RENIER a donné pouvoir à Monsieur Rémy POINTEREAU à partir de 17h30, Monsieur Pierre-Alain ROIRON a donné pouvoir à Monsieur Mohamed MOULAY à partir de 17h15, Madame Magali SAUTREUIL a donné pouvoir à Monsieur Arnaud JEAN à partir de 19h00, Monsieur Matthieu SCHLESINGER a donné pouvoir à Monsieur Philippe VIGIER à partir de 17h00, Madame Isabel TEIXEIRA a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel LEONARD

*(La séance est ouverte à 9 heures 09 sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)*

**M. le Président.** - Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons ouvrir cette session tout d'abord par l'appel nominatif mais aussi en accueillant Nadia ESSAYAN qui a remplacé – nous en avons été informés par la Préfecture – Monsieur Bernard ROUSSEAU à compter du 3 juillet 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue et, bien évidemment, nous sommes tous tristes que Bernard ROUSSEAU ne puisse être à nos côtés comme il l'avait souhaité et envisagé. Nous lui souhaitons la meilleure évolution possible.

Nous procédons à l'appel nominatif.

*(Madame BIDAULT, directrice du secrétariat général, procède à l'appel nominatif)*

**M. le Président.** - Merci.

Nous avons à désigner notre secrétaire de séance. Je propose à Marc ANGENAULT de s'acquitter de cette responsabilité. Merci à lui.

Après examen de la proposition de l'ordre du jour par vos présidents de groupe ce matin, nous allons ouvrir nos travaux. Juste quelques mots pour vous dire, bien évidemment, cela ne vous a pas échappé, que la matière financière est importante dans les rapports présentés, mais aussi le regard sur l'année écoulée avec le compte administratif 2020 et le rapport d'activité de développement durable, de même que le rapport sur les aides économiques qui ont été apportées durant l'année 2020.

Vous aurez à examiner, à vrai dire, la première année portant les conséquences d'une crise sanitaire sans précédent et ses premiers effets, impactant fortement les budgets publics et notamment les budgets d'une Région qui, dans ses interventions économiques, dans ses interventions pour le transport, dans ses interventions pour la formation, dans ses interventions pour la culture, dans ses interventions pour les associations, a été, comme ce sera développé, j'en suis persuadé, par le Premier Vice-président, fortement à la manœuvre, sur les barricades pour limiter au maximum les effets de cette crise et pour anticiper la relance.

De la même manière, vous aurez à examiner un document qui fait une place considérable à l'investissement, puisque cela a été une des priorités, c'est-à-dire maintenir l'activité économique en l'orientant vers les domaines d'avenir, maintenir l'activité économique et maintenir l'emploi.

S'agissant des autres sujets, je crois qu'il est important en effet que nous rendions compte, et ce sera fait par le Vice-président chargé de l'économie, des interventions économiques qui ont marqué l'année 2020.

Ce que je voulais également vous dire, en termes d'actualité, c'est la très grande préoccupation – je les ai eus en visioconférence par deux fois – des acteurs du tourisme dans cette période de l'été. Leur préoccupation est très grande, car ils avaient enregistré une très belle impulsion début juillet et sur les réservations d'août, on était sur un mois de juillet et un mois d'août qui s'avéraient particulièrement prometteurs après un printemps qui avait été difficile et une année 2020 difficile, et les contraintes sanitaires qui sont mises en œuvre sont appréhendées très fortement par eux, avec des premières annulations de réservations. Avec eux, à la fois par la communication et par la mise en place d'un certain nombre de dispositifs, nous faisons en sorte que les choses se déroulent le moins mal possible dans un contexte qui va être assez perturbé.

La situation actuelle est marquée également par une situation économique assez paradoxale. Elle est paradoxale parce qu'on a, d'un côté, des entreprises qui marchent bien, et les aides qui ont été mises en place par l'État et le soutien de la Région donnent des résultats et limitent les situations très difficiles, même si la perspective des remboursements commence à être difficile pour certaines, mais aussi parce qu'on a, d'un autre côté, pour beaucoup d'entreprises, une situation très difficile avec l'augmentation du coût des matières premières et du coût des importations.

On a notamment dans le secteur du bâtiment des entreprises qui se tournent vers nous et qui nous disent qu'elles ne vont pas être capables de faire face aux devis qu'elles ont élaborés il y a quelques mois et qui les engagent, et elles craignent très fortement de rencontrer des situations financières qui les mettent en défaut. J'attire notre attention là-dessus.

De même, il est important, au regard de cette situation paradoxale, que nous soyons extrêmement mobilisés. J'étais hier avec le directeur général des investissements sur les sujets de PIA et de PIA4 notamment, et il faut que nous soyons véritablement à la manœuvre pour faire en sorte, dans ce passage difficile à venir marqué par l'augmentation des remboursements et par une croissance orientée vers un certain nombre de secteurs prioritaires qui sont l'intégration du numérique et la prise en compte des enjeux environnementaux dans la production, que nous soyons dans cette phase de transition articulée.

Il s'agit donc d'une phase délicate. Pour le moment, on a une situation de l'emploi qui tient assez globalement, mais il faut faire preuve de beaucoup de prudence sur la situation économique et sociale.

Par rapport à cela et sur la prochaine période, nous sommes engagés dans la préparation de la rentrée ; c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que la désignation des conseillers régionaux dans les CA se fasse dans les meilleurs délais. J'étais hier également avec la Rectrice et les vice-présidents des universités pour soulever un point difficile : on ne sait pas aujourd'hui dans quelles conditions se feront les rentrées, les rentrées à l'université, en présentiel ou en distanciel ; nul ne le sait. Il faut envisager les deux situations, avec toutefois un problème si on est en distanciel, qui est celui de s'assurer que le numérique fonctionnera au mieux pour tous. On ne sait pas si nos lycées fonctionneront tolement en présentiel, même si c'est ce qui est souhaité. Faisons tout pour. C'est lié à la mise en place de la vaccination et au fait que les choses ne sont pas encore calées entre vaccination dans les établissements et vaccination hors établissements. Nous aurons manifestement, pour ces jeunes adolescents, à répondre à cette priorité. Ainsi, nous aurons une rentrée, elle aussi, sensible.

À cet égard, sur le problème de l'économie comme sur celui de la jeunesse, je veux vous le dire aujourd'hui, nous lancerons à partir du mois d'octobre deux états généraux, des états généraux sur l'économie et des états généraux sur la jeunesse. Des états généraux, cela veut dire qu'il y aura un moment de lancement de concertations, de co-constructions d'un certain nombre de perspectives pour notre mandat sur l'économie et sur la jeunesse – bien évidemment, deux domaines qui ne seront pas fusionnés. Ces deux séries d'états généraux pourront s'étaler sur la fin de cette année et le début de l'année 2022 pour que nous puissions avoir une feuille de route stratégique qui nous aide dans ces domaines.

La jeunesse, et nous avons eu, je crois, les uns et les autres l'occasion de le vivre et de le dire pendant toute la période de la campagne, elle est aujourd'hui extrêmement inquiète, extrêmement fragilisée par des perspectives d'avenir qui sont tout sauf claires, et elle vit un quotidien assez heurté par la crise, qu'il s'agisse du quotidien sur le plan des petits boulots, du quotidien sur le plan des études ou du quotidien sur le plan des loisirs, de l'accès à la culture, etc. Il est très important que nous travaillions là-dessus.

Concernant l'économie, il s'agit d'inscrire notre développement économique dans un paradigme nouveau ; j'ai parlé du numérique, de la digitalisation des activités, j'ai également parlé des enjeux, de la prise en compte des défis environnementaux. Il faudrait y ajouter les défis liés à la qualification et nous aurons l'occasion, à travers les enjeux financiers, d'en parler aujourd'hui.

Vous le voyez, nous avons une feuille de route pour notre rentrée, entre la rentrée scolaire, les sujets du tourisme et les sujets de l'économie et de la jeunesse, qui sera bien chargée. Je souhaitais vous faire partager cela, non pas pour vous écraser mais pour vous donner le désir de travailler ensemble et de servir les grandes causes de notre Région.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

Nous allons ouvrir par le premier rapport, rapport d'activité et de développement durable pour 2020 et rapport portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020. Nous en aurons la présentation par le Premier Vice-président chargé des finances Marc GRICOURT, suivie d'1 heure 30 de débats, dont 5 minutes pour chaque président de groupe, et je m'absenterai après l'intervention des présidents pour que les débats puissent se dérouler et bien évidemment pour le vote.

Nous ouvrons ce rapport, Monsieur le Premier Vice-président.

**RAPPORT N° 2 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE 2020**  
**RAPPORT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**M. GRICOURT.**- Merci, Monsieur le Président, cher François.

Chers collègues, après la première séance qui nous a réunis il y a maintenant une quinzaine de jours pour l'installation de notre assemblée, nous allons avoir, comme chaque année, un moment important qui est l'examen du compte administratif. La situation est un peu particulière, car le compte administratif 2020 reflète l'exercice budgétaire qui fut le dernier de la précédente mandature, et nous aurons évidemment, notamment beaucoup de nouveaux collègues, à débattre sur un budget auquel ils n'ont pas participé. Mais il en est toujours ainsi à chaque renouvellement électoral.

Pour commencer, chers collègues et Président, concernant le rapport d'activité et de développement durable 2020, je crois qu'il est important de rappeler le contexte dans lequel s'est déroulée cette année 2020. Entre le vote du budget 2020, la fin de l'année 2019 et le vote de la troisième Décision modificative à la fin de l'année dernière, la situation a profondément évolué, la crise sanitaire étant venue, on pourrait dire, tout bouleverser. C'est ainsi qu'on peut résumer cette année, je crois, année Covid.

Afin de répondre à la crise, aux situations d'urgence mais aussi pour amorcer la relance, comme le Président l'a évoqué dans ses propos introductifs, la Région s'est profondément adaptée. Et c'est l'occasion, si vous me le permettez, en tant que délégué aux ressources humaines, de saluer l'engagement de nos services, bien sûr de la directrice générale des services et de tout le comité de direction à ses côtés, qui ont été très mobilisés, mais aussi, derrière eux, bien sûr, de tous les agents, de nos cadres jusqu'à nos catégories C, ici au siège mais aussi dans nos établissements scolaires, qui ont su réagir de façon très rapide, s'adapter, imaginer des évolutions de pratiques, de méthodes dans une situation d'urgence face à des situations inédites et nouvelles pour notre Région. Je crois que c'est l'occasion de saluer véritablement l'engagement de tous nos agents.

L'activité a été profondément tournée vers le soutien aux acteurs économiques, vous le savez, les collègues qui siégeaient dans la précédente mandature en ont conscience, une activité en direction des acteurs économiques mais aussi en direction des jeunes et des soignants. Et dès le premier confinement l'année dernière, au début de l'année 2020, nous avons su nous mobiliser, notamment pour l'achat de masques, achat de masques dans une période où nous connaissions déjà une pénurie d'approvisionnement, soit l'achat de 6 millions de masques dont 4 millions ont été destinés aux collectivités, aux soignants, aux professionnels de ce qu'on pourrait appeler la chaîne alimentaire, aux associations qui intervenaient auprès des publics en situation de fragilité. Ce sont donc 2 millions de masques refacturés à l'euro près à plus de 1 750 – le chiffre est important – entreprises réparties sur l'ensemble de notre territoire régional.

Notre mobilisation a été aussi celle du déconfinement puis de la relance, mais elle s'est manifestée également durant les reprises épidémiques dès l'automne dernier, avec des actions solidaires *via* des micro-initiatives, des prêts d'ordinateurs aux élèves pour éviter la fracture numérique, qui est une réalité dans notre société, un soutien alimentaire aux étudiants en grande difficulté, et là, cela a été une mobilisation du Conseil régional accompagné de nombreuses initiatives associatives ou d'autres collectivités.

Et puis, sur le plan économique, Harold HUWART y reviendra, cela a été un soutien économique d'urgence. Il a fallu réagir et nous avons été, Président, parmi les premières régions à réagir, dès le mois de mai de l'année dernière, avec aussi le plan de relance *via* le Fonds de solidarité et le Fonds Renaissance, lequel dans notre territoire a permis d'accompagner nos petites entreprises, nos PME, nos entreprises artisanales, commerciales et, dans le domaine agricole, nos agriculteurs.

Cela a été un plan de relance du tourisme, le Président l'a également évoqué, dont les actions se poursuivent encore cet été pour essayer de dynamiser ce secteur phare dans notre Région, une région où, vous le savez, le tourisme est en croissance permanente depuis de nombreuses années.

Enfin, un accompagnement aux associations, en rappelant que les associations sont aussi pourvoyeuses d'emploi, puisque plus de 10 % de l'emploi salarié dans notre territoire est de l'emploi associatif. Les enjeux étaient donc importants.

Dans le domaine de la culture, par l'absence de production culturelle, cela a été aussi une mobilisation de notre collectivité aux côtés des acteurs de la culture mais également du sport.

Pour résumer, Président, nous pourrions dire que notre Région a été au rendez-vous alors que l'année 2020 a été une année de chocs, et de chocs à répétition. La crise, pour autant, n'est pas terminée et l'action solidaire résolue doit évidemment se poursuivre, mais je crois que nous en sommes, les uns et les autres, dans chacun de nos groupes, convaincus.

Le rapport d'activité a été d'ailleurs salué par le CESER dans son rapport et lors de sa session de lundi, avec la reconnaissance de l'engagement régional, mais avec aussi, bien sûr, des inquiétudes pour les années qui viennent et notamment pour cette année 2021. Nous aurons l'occasion d'échanger, à l'occasion de la Décision modificative, sur cette crise qui se traduira par une forte réduction de notre épargne brute. Par conséquent, nous aurons, en responsabilité, des décisions à prendre dans les mois et les années qui viennent.

Voilà, Président, pour le rapport d'activité.

J'enchaîne directement sur le Compte administratif, le bilan budgétaire 2020.

C'est donc dans le contexte que j'ai rappelé, de crise et d'interventions, que s'inscrit ce compte administratif. C'est une année qui a vu plusieurs modifications anticipées en termes de recettes et de dépenses par rapport à l'année 2019.

Nous avons, en termes de recettes, une baisse de 88,63 millions d'euros, une année exceptionnelle qui conjugue de fortes secousses sur les recettes régionales, des recettes conjoncturelles mais aussi structurelles. Il y a la crise sanitaire, bien sûr, et ses conséquences, il y a eu aussi la recentralisation de l'apprentissage, la baisse continue des dotations, ainsi qu'une recette au titre du PRIC plus élevée que les dépenses.

Sur les recettes institutionnelles, de façon un peu plus précise, en fonctionnement, je le disais, il y a un impact de 88,6 millions d'euros qui est consécutif à la réforme de l'apprentissage. On a l'impact de la crise avec 24 millions d'euros et un impact de la baisse des dotations avec 13,3 millions d'euros – j'ai envie de dire « encore ». Par contre, heureusement, il y a une bonne nouvelle, puisque la CVAE a augmenté par rapport à 2019 de 10 millions d'euros ; vous savez qu'il y a toujours un décalage d'une année, et c'est une nouvelle qui a été positive sur l'impact concernant nos recettes institutionnelles.

En matière d'investissement, 35,5 millions d'euros en 2019, 47,2 millions d'euros en 2020. Ce sont 12 millions d'euros de recettes d'investissement supplémentaires, et là aussi, c'est au titre de la réforme de l'apprentissage.

Concernant les recettes opérationnelles, la lecture est rendue assez difficile par les opérations liées notamment à l'acquisition des masques, que je rappelais, pour les collectivités et les entreprises et par la réimputation des opérations de crédits-bails. C'est une diminution des recettes liée directement à la crise dans nos établissements scolaires, dans nos lycées, au niveau des transports routiers. Mais il y a une augmentation des recettes liées au PRIC, + 1,3 million d'euros, comme je le soulevais également dans mes propos introductifs. Ainsi, sur les recettes opérationnelles, on est à 24,3 millions d'euros de hausse, de Compte administratif à Compte administratif. En réalité, cela marque plutôt une grande stabilité.

Dans le domaine des dépenses, 1,366 milliard d'euros ont été réalisés en dépenses, ce qui fait 53 millions de moins par rapport à l'année précédente. On a un taux de consommation de crédits qu'on peut qualifier de très satisfaisant, puisqu'il est équivalent à ce qu'il était en 2019 : 96,5 % en fonctionnement pour l'année dernière, équivalent à 2019, et 95,7 % en investissement, contre 97 % en 2019. On aurait donc pu s'attendre à un impact plus grand, et cela aussi, ce sont plutôt des données positives.

En matière d'investissement, on a un niveau élevé et vous vous souvenez des engagements de la mandature précédente, de l'engagement du Président, *a minima*, à 300 millions d'euros d'investissement par an hors fonds européens. Nous étions l'année dernière à 382,5 millions d'euros d'investissement réalisé, légèrement supérieur à l'année précédente où il était à 371 millions.

Concernant les équilibres, on a une épargne brute en recul, à 206 millions d'euros, un résultat budgétaire élevé, à 16,8 millions d'euros. Nous aurons aussi l'occasion, bien sûr, à travers la Décision modificative, de rappeler la ventilation, un emprunt très faible, en deçà de ce que nous avons prévu, de 70 millions d'euros, et puis, sur les ratios, un très bon résultat concernant la capacité de désendettement qui se situe à 3,6 années, en deçà de ce que nous avons aussi prévu au budget primitif.

Tous ces éléments budgétaires qu'on peut qualifier de positifs sur la gestion 2020, malgré la crise, ne doivent pas faire oublier qu'un certain nombre de conséquences budgétaires interviendront en décalage sur l'année 2021 et, à n'en pas douter, encore sur l'année 2022.

Pour autant, je crois que la réalisation budgétaire 2020 démontre le sérieux budgétaire de cette Région qui a été, d'ailleurs, je le rappelle pour les nouveaux collègues, saluée régulièrement dans le temps et pour sa prudence, la prudence que nous avons à ne pas amputer plus que de raison les capacités futures. Nous aurons évidemment l'occasion de rappeler que la situation de la dette régionale traduit aussi ce sérieux budgétaire, puisque l'encours a subi une augmentation faible de 14 millions d'euros l'année dernière. Le Compte administratif traduit donc une action en réponse à la crise, ce qui est positif pour le bilan de notre collectivité, car cela

nous permet d'entrevoir les répercussions budgétaires 2021, qui sont importantes, sous un meilleur jour et cela nous donne, comme on pourrait dire, une petite bouffée d'oxygène.

Voilà, Président, en essayant d'être le plus concret possible et en n'étant pas trop long, un résumé de ce compte administratif 2020.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Monsieur le Premier Vice-président, le Compte administratif, c'est un peu la photographie de ce qui est figé sur l'année précédente et, effectivement, nous avons là un certain nombre d'indications sur l'année difficile qui a été vécue par le Conseil régional, comme partout dans notre pays, du fait de la crise, et il y a eu aussi une perte de compétence importante qui était celle de l'apprentissage, qui est désormais beaucoup moins portée par le Conseil régional, dans le cadre de la réforme transférant l'essentiel de cette politique vers les fédérations de professionnels, les OPCO.

Sur la crise, je ne vais pas être ultracritique, je dis simplement que la Région a bien réagi. Vous avez mentionné notamment les services, qui ont été très mobilisés ; vous avez eu raison, Monsieur le Premier Vice-président, il faut les saluer, je tiens à le faire aussi au nom de notre groupe. On peut dire que la réaction de la Région est réelle. Mais est-ce qu'elle a été suffisante ? On a envie de dire parfois, et vous me permettez de le dire car je suis responsable de l'opposition, qu'elle a été moyenne au regard de ce que d'autres régions ont pu faire en termes de réactivité, de dynamisme et de moyens mis sur la table. Pour autant, il y a eu une bonne exécution du budget tel qu'il a été défini, même si nous n'avions pas soutenu ce budget ; en tout cas, cela peut être effectivement mentionné.

Cela étant, vous ne m'empêchez pas de dire, Monsieur le Président, que ce budget, tel qu'il est retracé par le Compte administratif, n'est pas un budget stratégique qui aurait réorienté fortement ses moyens vers l'essentiel, c'est-à-dire le développement économique, un effort massif sur l'agriculture, qui est nécessaire dans notre Région, la question de la formation professionnelle, où nous accusons de lourds retards, le tourisme, l'attractivité qui a été un sujet de débats que nous avons eus, et on sait bien qu'il y a une question d'image pour la Région Centre-Val de Loire. On peut également s'interroger au sujet de la nécessité d'un effort beaucoup plus massif sur les questions de santé et on peut s'interroger aussi, et je sais que ce n'est pas le choix de l'actuelle majorité ni de la majorité passée, sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques beaucoup plus soutenues en matière de sécurité, de protection ou de prévention des risques.

Nous pouvons donc considérer que ce budget a été bien exécuté malgré les difficultés de la crise, malgré cette évolution vers des compétences moins importantes sur l'apprentissage. Néanmoins, nous considérons que ce budget témoigne d'une Région qui, au fond, manque relativement de dynamisme alors même que la crise aurait dû pousser notre Conseil régional à aller beaucoup plus loin et beaucoup plus fort. Le CESER, d'ailleurs, note une baisse de 60 millions d'euros des dépenses de fonctionnement. Alors, évidemment, il y a l'apprentissage, là, c'est normal, mais il le note aussi sur la question de l'économie et sur les questions de formation professionnelle, encore une fois, que j'ai déjà évoquées. Est-ce que cela traduit ce manque de dynamisme ? C'est en tout cas une appréciation que nous pouvons porter.

Je voudrais aussi faire une remarque – vous l'avez évoqué, Monsieur le Premier Vice-président – sur le fait que les aides Covid aux entreprises ont été très importantes. Je ne dis pas qu'elles ont été inexistantes, mais elles n'ont pas été consommées, me semble-t-il, d'après ce que nous lisons dans ce Compte administratif, au niveau des crédits qui avaient été rajoutés. Est-ce que c'est une question d'attractivité de la mesure, en sachant qu'au départ on était plutôt

sur des avances remboursables et que cela a été transformé en subventions en fin d'exercice ? Est-ce qu'il y a eu aussi un double emploi avec les PGE ? Nous avons dit, lors de la précédente mandature, qu'il aurait fallu être plus précis là-dessus.

En tout cas, Monsieur le Président, ce Compte administratif, sur lequel nous nous abstenons comme nous l'avons toujours fait ces dernières années, retrace, au fond, la politique d'une Région qui est trop installée dans ses habitudes, me semble-t-il, et qui ne parvient pas à réorienter avec force ses objectifs vers l'essentiel de façon stratégique. Je l'ai dit, je ne vais pas revenir aux débats de la campagne, mais, quelquefois, on a le sentiment que la Région fait un peu du surplace et c'est en tout cas clairement ce qui ressort de ce Compte administratif.

Et, vous l'avez souligné, Monsieur le Premier Vice-président, on va avoir une vraie difficulté. Pour l'instant, vous l'avez dit, ce sont 3,6 annuités de remboursement, mais au rythme où les choses vont, et on le verra dans la DM1, nous allons friser les 9 années maximales autorisées par la loi d'annuités de remboursement de la dette si les choses continuent à ce train. Nous allons au-devant de difficultés importantes.

De ce fait, aussi bien ce compte administratif que, surtout, la DM1 dont nous reparlerons tout à l'heure doivent servir d'avertissement et doivent obliger notre Conseil régional à réagir. Vous avez eu l'honnêteté de le dire vous-même, Monsieur le Premier Vice-président, mais nous devons, nous, vous alerter encore plus fortement, ce qui est notre rôle naturel. Il faut réagir, il faut réorienter la politique de ce Conseil régional, il faut revenir à l'essentiel, il faut être beaucoup plus concentré et concentrer le tir.

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Vice-président, nous allons être, dans ce mandat, constructifs. Nous sommes là pour vous aider à relancer la Région, nous ferons des propositions, nous serons exigeants et nous pensons notamment que les questions d'économie, d'agriculture, d'attractivité doivent être absolument prioritaires. Nous le ferons malgré les débats inévitables de l'année électorale qui est devant nous. Nous ne devons pas nous détourner, les uns et les autres, de notre mission qui est de servir l'intérêt de cette Région et de nos concitoyens, puisque cette Région, nous en avons le partage, la responsabilité et je crois que nous l'aimons toutes et tous.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur NIKOLIC a la parole.

**M. NIKOLIC.** - Monsieur le Président, chers collègues, suite à notre petite réunion matinale, je vais respecter vos recommandations en essayant d'être succinct et je ne vais pas « pinailler », mais en étant un peu plus concret que Monsieur FORISSIER. Nous aurons l'occasion de « pinailler » en Commission permanente au sein des commissions et lors du vote du prochain budget. Mais nous voulons quand même profiter du vote sur le Compte administratif pour argumenter sur les orientations que doit prendre notre Région pour le prochain budget, un Compte administratif affecté par la crise, comme Monsieur GRICOURT l'a évoqué, et effectivement des solutions ont été apportées.

Toutefois, j'ai envie qu'on regarde dans l'avenir, j'espère qu'on va rapidement sortir de cette crise et je vais donc évoquer les sujets qui me semblent importants pour l'avenir. Je laisserai tout à l'heure la parole à Mathilde PARIS sur un autre vote pour évoquer le tourisme et le manque de projets structurants, à Thibaut de LA TOCNAYE sur le développement économique et à Michel CHASSIER sur les finances.

Le sujet que j'ai envie d'évoquer, c'est que notre territoire, tout comme la France et globalement le monde, va faire face à des grandes mutations, des mutations jamais vues auparavant sur l'identité commune française, sur le transport, le travail, notre vie au quotidien, notamment en raison de l'intelligence artificielle, de la robotisation – j'ai pu l'aborder durant les différents débats lors de cette campagne. Ces grands changements vont nécessiter une énergie très importante.

Notre capacité à produire de l'énergie en quantité suffisante, c'est le premier sujet que je souhaite aborder. Je pense évidemment que votre ambition de travaux de rénovation énergétique pour les habitants de notre Région, par des prêts et des diagnostics, comme j'ai pu le lire, va dans le bon sens, mais j'espère qu'il n'y aura pas de caractère obligatoire sur ces changements. C'est un premier axe important, réduire la consommation des habitants, et je suggère d'ailleurs d'aider les collectivités à réduire aussi leur consommation, par exemple en subventionnant des lampadaires à LED, beaucoup plus économiques.

L'autre mission va être de produire cette énergie, je le disais, et là, je suis inquiet. Je suis inquiet, en lisant entre les lignes, de voir que votre majorité va soutenir des énergies coûteuses qui ne produisent pas suffisamment. Je rappelle qu'une éolienne terrestre dans notre pays ne fonctionne en moyenne qu'à 25 % de sa capacité ; le plus souvent, elle se trouve à l'arrêt ou tourne au ralenti. En descendant de ma commune tout au nord, Saint-Rémy-sur-Avre, j'ai l'occasion de voir ces éoliennes dans la Beauce, qui souvent ne fonctionnent pas. Je rappelle que pour aller vers de l'énergie éolienne, nous aurons besoin de gaz ; actuellement, c'est ce qui est fait pour compenser. Or, le gaz pollue énormément, dégage du gaz carbonique et n'est pas renouvelable. Et à côté, vous avez une énergie française, vous avez le nucléaire qui est l'un des avantages qui nous reste, et ce nucléaire progresse sur le recyclage des déchets, sur les neutrons rapides, demain sur la fusion qui pourrait même permettre des capacités de production incroyables. Je ne sais pas si vous avez déjà visité ITER, on devrait tous y aller. Au-delà du fait que c'est une énergie française, positive pour notre souveraineté contrairement au gaz, c'est l'énergie la plus constante, la moins chère, la moins polluante et la plus à même de faire face aux enjeux de demain.

En plus de l'isolation des logements, nous vous soutenons sur l'hydrogène, que vous évoquiez lors des débats et que vous avez évoqué dans le Compte administratif. Néanmoins, attention, le dihydrogène est un vecteur énergétique et pas une énergie en tant que telle. Il faut faire de la pédagogie là-dessus. Même vous, vous aviez d'ailleurs fait la confusion lors d'un débat, et Monsieur FOURNIER avait corrigé à juste titre – je m'en souviens, je ne sais pas s'il se le rappelle aujourd'hui. Aujourd'hui, pour produire du dihydrogène, on a besoin d'eau, bien sûr, mais aussi d'hydrocarbures comme le pétrole et le gaz, qui émettent des gaz à effets de serre. Et là aussi, le nucléaire est la seule solution alternative non polluante en complément de l'eau.

Il n'y a aucune posture idéologique, juste du bon sens qu'on devrait partager sur un sujet sur lequel on a les mêmes objectifs. Je sais que certains Verts peuvent être décroissants, je crois que ce n'est pas votre cas ici, et souvent j'ai écouté et je trouve qu'il y avait une vraie volonté de produire une énergie propre, réelle. Mais je pense vraiment que c'est le principal axe et qu'on devrait être d'accord sur ce sujet. D'ailleurs, même certains Verts, certains écologistes changent d'avis sur ce sujet et j'espère que vous nous rejoindrez également.

Autre chapitre qui m'a marqué, c'est ce que vous appelez la coopération décentralisée. Mais au regard des différences entre les recettes et les dépenses, cela s'apparente en réalité à l'envoi d'aides qui ne bénéficient en rien à notre Région et à ses habitants. Plutôt que d'essayer de développer le tourisme équestre à Fès, développons-le ici, c'est notre rôle de penser à l'intérêt local des habitants. Je l'avais dit lors d'un débat national, ces aides s'apparentent pour moi à une forme de néocolonialisme, comme les missionnaires de la Troisième République, à laquelle je suis très attaché par ailleurs. Les missionnaires de la Troisième République, qui voulaient partager des valeurs universalistes républicaines, voulaient aider, pour moi, par un complexe de suprémacisme inconscient. Arrêtez de penser que les autres pays et les autres peuples nous sont inférieurs, laissez-les se construire sans intervenir, vous ne les aidez pas. Cela fait des dizaines d'années que la France et ses collectivités distribuent des milliards, mais pour quels résultats ? Adolescent, j'avais la même naïveté, mais quand on lit

Stephen Smith, un journaliste de gauche, ou tous les rapports, on voit que cela ne marche pas, que c'est inefficace. Vous voulez bien faire, mais vous vous trompez et vous vous trompez avec l'argent du contribuable.

Ma première passion, c'est le sport. Les Jeux olympiques, vous le savez, commencent, c'est un autre sujet que je voulais aborder. Évidemment, vous évoquez des aides qui peuvent aller dans le bon sens, mais je trouve qu'il manque une ambition et cela me permet, en parlant des Jeux olympiques, de déplorer que notre Région, proche de l'Île-de-France, n'accueillera pas de compétitions olympiques en 2024, puisqu'aucun site n'a été retenu. C'est d'ailleurs habituel, cela fait 118 ans qu'on attend un grand départ du Tour de France dans notre Région malgré les châteaux de la Loire et un cadre propice, et il n'y a aucun tournoi de tennis de premier ou de second plan, pas de Masters 1000, d'ATP 500 ou d'ATP 250, pas de club de première division de rugby ou de football, les deux sports les plus suivis, même si je sais que le basket, le volley ou le hand peuvent marcher dans des villes comme Tours, Chartres ou Orléans. Donnons un cap sportif à notre Région par des olympiades lycéennes, des subventions aux associations amateurs selon des critères de résultats objectifs, l'augmentation des licenciés, le respect de certaines valeurs avec un classement officiel...

**M. FOURNIER Charles.**- Vous devez conclure.

**M. NIKOLIC.**- ... des résultats. Cherchons des investisseurs, négociations avec ASO. Développons le sport pour lutter contre la sédentarité et les maladies cardiovasculaires, et vous savez que le sport est le principal vecteur d'identité aujourd'hui. C'est important pour notre Région qui en manque tant.

Il y aura beaucoup à dire durant ce mandat également sur les manières de moderniser notre agriculture, de la rendre innovante, adaptée au changement climatique avec des marges, une agriculture que vous pénalisez par des postures idéologiques comme l'interdiction du stockage d'eau.

Donnons un nouveau souffle à cette Région, une ambition dans tous les domaines...

Je suis pris par le temps, je crois...

**M. FOURNIER Charles.**- Oui, vous devez conclure, cher collègue.

**M. NIKOLIC.**- ...ce sera notre volonté tout au long de ce mandat et j'espère qu'on pourra être entendus sur ce prochain budget.

Merci, désolé.

**M. le Président.**- Merci à vous, Monsieur NIKOLIC.

Monsieur FOURNIER a la parole.

**M. FOURNIER Charles.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, on est devant un Compte administratif particulier parce qu'on le débat avec une nouvelle assemblée, et, en même temps, c'est intéressant pour cette nouvelle assemblée d'avoir un regard sur ce qu'il s'est passé dans la dernière année de notre mandat, et un compte administratif particulier parce que c'est un compte administratif en trompe-l'œil, un compte administratif qui masque, finalement, les effets de la crise que nous allons mesurer en 2021 et probablement au-delà.

Les chiffres, qui ont été commentés par le Premier Vice-président, nous montrent une situation dont on pourrait presque être rassuré en regardant l'ensemble des indicateurs de gestion pour notre Région, qu'il s'agisse du niveau de l'épargne brute ou du niveau de désendettement, bien plus bas que ce que nous avons imaginé, mais parce qu'il y a un effet de décalage entre les exercices, des dépenses qui sont renvoyées à l'exercice d'après. On parlera nécessairement des négociations avec la SNCF et la convention TER dont nous aurons des effets, on le verra, dans la DM1, mais nous en aurons aussi sans doute pour la suite. On peut parler d'un certain nombre d'activités qui ont été à l'arrêt.

Nicolas FORISSIER, j'entends que vous puissiez considérer que nous n'avons pas de budget stratégique, mais, enfin, sur l'exercice 2020, vous pourriez convenir que toute l'activité ou presque était à l'arrêt. La dimension stratégique est sans doute difficile à lire sur un exercice comme celui-ci. En tout cas, mettre le paquet sur l'économie quand une bonne part de celle-ci est arrêtée, nous l'avons fait pour aider, pour faire face, nous avons répondu à toutes les demandes, mais durant cette année-là, c'était effectivement extrêmement particulier. Je trouve la critique nécessaire, mais là, je l'ai trouvée peut-être discutable sur l'exercice 2020, même si sur d'autres exercices, nous pourrions en discuter.

Ce Compte administratif est donc tout à fait particulier. Nous avons face à cela, face à la situation de crise que nous avons rencontrée, agi à trois niveaux.

- Des réponses sanitaires – cela a été dit par le Premier Vice-président –, comme l'achat de masques, des interventions pour des équipements de protection, nous avons été réactifs de ce point de vue et nous avons été, je crois, à la hauteur de ce qui nous était demandé, de ce qui était attendu. Nous avons fait le maximum, je crois, de ce qui était possible, et j'en profite aussi pour saluer l'ensemble des agents, l'ensemble des acteurs qui se sont associés à cette mobilisation générale.

- Des réponses d'ordre économique, justement pour faire face aux difficultés, avec le Fonds Renaissance, et parlons aussi du soutien aux associations, qui font partie des acteurs économiques et qui ont été aussi largement et nécessairement accompagnées par notre Région.

- Et puis des réponses de solidarité, même si, là, nous avons parfois presque dépassé ce qui est notre champ de responsabilité directe. Mais la situation nous y a invités avec un dispositif pour des micro-initiatives de solidarité un peu partout, pour valoriser ce qu'il s'est passé de juste pendant cette période. Il y a aussi le prêt d'ordinateurs pour les élèves en difficulté, les vacances pour tous, pour mobiliser des séjours de vacances dans notre Région à l'intention des personnes les plus en précarité, en soutenant les associations, les acteurs économiques.

Bref, nous avons, je crois, répondu aux difficultés qui étaient devant nous.

Nous avons, nous le voyons bien, le risque d'une quatrième vague qui se rapproche pour la rentrée, en tout cas, elle est largement envisagée, et cela appellera, là aussi, je le crois, des réponses. La crise sanitaire n'est pas terminée, il y aura encore à apporter des réponses et encore des perturbations dans les années à venir.

Aujourd'hui, nous sommes dans un débat qui prend un peu tout le dessus, le débat sur la vaccination. Je vous promets de ne pas l'ouvrir aussi, mais je veux simplement vous dire que nous avons besoin aussi de nous mobiliser sur les questions de santé de manière plus globale, d'avoir une approche de la santé dans toutes ses dimensions. Notre Région peut se mobiliser, par exemple, sur les questions de santé-environnement, je le dis souvent. L'enjeu, c'est aussi d'éviter d'être malade, ce n'est pas simplement de soigner, et, là-dessus, nous avons vu dans cet exercice 2020 combien il était important de nous mobiliser sur ces questions. La santé globale, c'est aussi tenir compte des inégalités devant la santé, l'espérance de vie en bonne santé étant totalement inégalitaire dans notre pays. Quand on est un ouvrier, on a beaucoup moins de chances de vivre plus longtemps en bonne santé que quand on est un cadre dans notre pays, et ce n'est pas à l'autre bout du monde, c'est ici que cela se passe. Il y a des enjeux très importants de ce point de vue.

Cette crise sanitaire qui a occupé notre année 2020 ne doit pas nous faire oublier non plus les autres crises qui sont à l'œuvre.

La crise écologique, je ne m'étendrai pas dessus, j'ai souvent l'occasion d'en faire état, mais regardez ce qu'il se passe en Allemagne, regardez ce qu'il se passe en Belgique ; tout l'échiquier politique en Allemagne est venu pour dire que c'était en relation avec le dérèglement climatique, sans aucune hésitation. Regardez ce qu'il se passe à Madagascar, en sachant que l'ONU vient de dire que nous avons là la première famine climatique de notre histoire, et c'est loin, on ne le regarde pas, mais c'est grave ce qu'il est en train de se passer. Regardez en Chine, où en une journée est tombée une année de pluie. Et regardez les catastrophes que cela entraîne.

Une crise démocratique, nous avons eu l'occasion d'en débattre lors de notre première session autour d'une abstention très élevée, mais aussi la montée des inégalités. Depuis vingt ans, c'est la première fois que nous avons un tel écart entre les plus riches et les plus pauvres, puisque les 10 % les plus pauvres de notre pays gagnent sept fois moins que les 10 % les plus riches. C'est la première fois depuis vingt ans que nous atteignons ce niveau.

Face à cette situation, nous entrons dans un mandat de sept ans et le GIEC nous dit que ces sept années sont déterminantes pour agir. L'Agence internationale de l'énergie nous dit également qu'en 2023, nous risquons d'atteindre un record d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui montre l'ampleur du travail que nous avons à faire.

Notre Région s'est mobilisée sur ces questions. D'ailleurs, le Haut Conseil pour le climat en a fait récemment état dans un rapport, elle est une des régions qui a baissé significativement ses émissions de gaz à effets de serre. Je pense évidemment que tout ne tient pas à notre action, mais notre action y contribue et j'en suis, pour ma part et collectivement, extrêmement content.

Nous sommes également la première région d'Europe qui mobilise les fonds européens au service de la transition écologique, et c'est aussi, je crois, un élément de fierté pour notre Région.

Nous avons construit des schémas ; certains les trouvaient trop exigeants, mais moi, je crois que c'est la situation qui est exigeante. Notre SRADDET, notre schéma de développement économique devra être revisité en ce début de mandat, mais il nous donne la voie à suivre.

L'année 2020 a ouvert nombre de chantiers tout à fait intéressants. On a parlé de l'hydrogène, qui effectivement est un vecteur d'énergie et pas une énergie, mais cette feuille de route ouvre des possibilités, même s'il nous faut éviter de reproduire une vision productiviste sur la question. Il ne faut pas croire qu'il y a là une réponse unique, c'est un bouquet énergétique qu'il faudra envisager. Je n'ai pas le temps de répondre sur les questions énergétiques, nous devons avoir un débat approfondi sur cette question, car je ne partage pas une part de ce que vous avez dit, mais il y a sans doute des points de convergence qui peuvent exister.

Il y a également le déploiement de la COP régionale qui devra continuer à prendre de l'ampleur, la création d'une SEM pour soutenir la rénovation thermique, le lancement de travaux sur les métiers de la transition écologique, le déploiement des projets alimentaires. Bref, nous avons des actions qui sont dans les tuyaux et qui nous permettront, dans le prochain mandat, d'aller beaucoup plus loin.

Nous devons – ce sont des chantiers et je terminerai là-dessus – aller plus loin sur la question de la confiance dans les mobilités collectives. Je suis inquiet que cette crise laisse des traces quant à l'envie de prendre les transports en commun. Il nous faudra retrouver la confiance pour que ces mobilités tiennent leur place, il nous faudra recalibrer nos services publics, qui ont été essentiels pendant la crise, qui ont été une des réponses. Il faut lutter contre les injustices sociales et les inégalités, travailler à la santé globale, j'en ai parlé, travailler à la relocalisation de l'économie. En 2015, c'était un gros mot alors qu'aujourd'hui, c'est une réalité,

tout le monde est devant cette nécessité et nous devons y travailler dans notre Région. Et puis, bien sûr, créer de la confiance, mobiliser nos concitoyens, mobiliser les acteurs ; sans cela, nous n'y arriverons pas. Il faut aller plus loin dans les travaux engagés autour de la démocratie permanente.

Tirons tous les enseignements de cet exercice 2020. Il y a urgence, nous devons acter cette urgence écologique. Je crois que symboliquement c'est utile de le faire ; la ville de Blois a déclaré l'urgence climatique. Nous pouvons le faire à notre échelle, c'est une manière de créer un catalyseur, des énergies pour pouvoir agir.

Nous sommes prêts, notre groupe Écologie et Solidarité, à agir avec détermination face à tous ces enjeux. Nos 12 élus se préparent à un mandat qui, éviemment, ne sera pas simple, mais un mandat qui devra nous permettre d'aller au plus loin pour répondre à tous ces enjeux qui sont devant nous.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FOURNIER.

La parole est à Monsieur FESNEAU.

**M. FESNEAU.** - Monsieur le Président, chers collègues, simplement quelques mots d'introduction, et Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE complétera le propos tout à l'heure.

Quelques mots d'introduction d'abord pour dire que nous nous abstiendrons sur ce Compte administratif pour une raison simple et tout à fait compréhensible, qui est que nous n'étions pas partie prenante du Budget primitif et qu'on a là la photographie d'un budget qui a été voté préalablement au renouvellement régional.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'évidemment cela donne un certain nombre de bilans et d'éléments de bilan de ce qu'il s'est passé sur l'année 2020.

Cela m'amène à deux réflexions.

La première, c'est qu'on voit la dimension de crise dans ce budget et c'est important de le voir. Toutefois, il m'apparaît, et c'est une des questions ou la principale question que je voulais poser, qu'on a du mal à identifier, hors la question des masques, la part de ce qu'est la crise dans ce budget réalisé en 2020. D'ailleurs, c'est une question qui pourrait se poser aussi en 2021, car il serait bien de pouvoir identifier ce qui aurait été un budget hors Covid et ce qui est le budget Covid. Cela permettrait d'identifier aussi la part qu'a pu prendre la Région dans la gestion de crise, en particulier au travers des entreprises. J'ai simplement noté, dans le Compte administratif, la question de la prise en charge des masques – 7,6 millions d'euros si j'ai bonne mémoire –, et vous soulignez que l'État a pris sa part, puisque 70 % ont été pris en charge par des aides ou par une contribution de l'État. Pour le reste, on a des difficultés à distinguer ce qu'il y a dans ce budget qui relève de la crise.

La deuxième chose, et il me semble que cela a été dit par certains, c'est qu'il faut identifier la dimension stratégique. Dès 2020, on pouvait imaginer la dimension stratégique de la crise et on voit bien les grandes transformations qui sont à l'œuvre. Il y a des transformations qui étaient préalablement à l'œuvre, comme Charles FOURNIER l'a dit à l'instant, avec des nécessités de transformation, de transition écologique. On voit bien que, dès 2020, on avait des éléments qui permettaient de voir un certain nombre d'orientations dans le domaine du numérique, dans le domaine économique, dans le domaine touristique, et, de ce point de vue, il est nous est très difficile de voir cette dimension stratégique dans cette affaire-là. Évidemment, il y a le budget 2021 et la Décision modificative que vous produisez, mais, finalement, là aussi,

on a du mal à distinguer la part d'un budget hors crise et la part du budget crise et la dimension stratégique que vous fournissez.

Je finis donc par une question précise : est-ce que vous êtes en mesure de nous fournir les éléments qui permettraient de dire quelle est la part de ce que fait l'État dans le budget 2021 ou dans le budget 2020 et quelle est la part que vous avez consacrée à la crise, à la gestion de crise et à la dimension stratégique de la gestion de crise ?

**M. le Président.**- Merci, Monsieur FESNEAU.

La parole est à Madame DUBOIS...

Excusez-moi, je pensais que vous portiez, Monsieur FESNEAU, la première intervention et que Madame TOUCHAIN-MALTÊTE intervenait dans le débat général. C'est cela ?

**M. FESNEAU.**- Absolument.

**M. le Président.**- D'accord, très bien. Madame DUBOIS a la parole.

**Mme DUBOIS.**- Monsieur le Président, chers collègues, le Compte administratif 2020 ne peut être comparé à aucun autre du fait qu'il est empreint du contexte inédit lié à la pandémie. Il y a l'avant-Covid et il y a l'après-Covid, et le rapport d'activité et de développement durable montre combien la Région a déployé de multiples dispositifs et outils adaptés pour traverser cette période tout en ouvrant des pistes pour répondre à l'urgence écologique de nos territoires.

Cette crise sanitaire, économique, sociale et humaine nous touche depuis un an et demi. La pandémie de coronavirus constitue la preuve manifeste de l'échec du modèle économique et social dominant. En raison de la politique d'austérité menée au travers de la privatisation des services publics, les systèmes de soins, de santé n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins publics pendant cette crise sanitaire. D'ailleurs, je rappelle que, y compris pendant cette période, il y a eu à nouveau des fermetures de lits dans les hôpitaux publics, d'où des périodes de confinement répétées.

La catastrophe sociale est bien réelle et le grand patronat n'hésite pas à s'en servir pour justifier ses plans de licenciement. Cette crise sociale, sanitaire a déjà plongé dans la misère des milliers de familles. Selon la dernière étude du Secours populaire, ce sont 1 million de Français qui ont basculé dans la pauvreté, qui se sont ajoutés ainsi aux 9,3 millions de personnes qui vivaient déjà en dessous du seuil de pauvreté.

Heureusement, bon nombre de collectivités locales ont su réagir, comme à leur habitude, pour accompagner les populations en aide alimentaire, en bons d'achat, en fournissant des masques. Des collectivités comme notre Région Centre-Val de Loire ont su être dans leur rôle d'amortisseur social. C'est bien ce qui ressort de ce Compte administratif 2020, avec un manque de recettes et une augmentation significative des dépenses.

Néanmoins, le compte administratif montre une bonne maîtrise financière avec une capacité de désendettement de 3,6 ans qui permet d'atténuer l'effet de la crise sur l'exercice 2021, lequel sera, de fait, encore plus impacté, comme cela a été dit ce matin. Nous le voyons avec la Décision modificative qui nous est soumise sur le point suivant.

Notre groupe Communiste et Républicain votera donc pour ce Compte administratif.

Merci.

**M. le Président.** - Merci, Madame DUBOIS.

Monsieur GILLE, pour le groupe SRC.

**M. GILLE.** - Merci, Monsieur le Président.

Cela a été dit, l'année 2020 a été marquée par deux choses d'ordres très différents en ce qui concerne la Région et l'exécution de son budget : d'une part, la perte de la compétence apprentissage, 80 millions, je dirais « à l'insu de notre plein gré » parce que tout le monde se rappelle que le Président a ferrailé jusqu'au bout pour que cela ne se passe pas ainsi, et, d'autre part, évidemment, ce qui a surdéterminé l'année, c'est la crise Covid, qui n'est pas terminée. Malgré cela, cela a été rappelé par notre Premier Vice-président, on a un taux de réalisation aussi bien en fonctionnement qu'en investissement supérieur à 95 %, ce qui montre, et j'y reviendrai, l'efficacité des services, et, finalement, des comptes qui ne sont pas déstabilisés. Il faut souligner cette réussite, car il y a un an, on ne savait pas trop comment tout cela pourrait finir. L'année s'est bien terminée et la crise continue.

Je crois que ce qui a marqué cette année 2020, c'est la réactivité de la Région, et puisque vous vous interrogez, je vais revenir sur la manière dont elle s'est manifestée, une réactivité qui a été marquée aussi par un effort de solidarité à l'égard de nos concitoyens, je dirais des jeunes et aussi de nos aînés.

Ainsi, réactivité d'abord sur le monde économique avec le Fonds Renaissance, cela a été souligné, mais aussi une attitude courageuse, audacieuse et je pense même qu'un jour on pourra écrire cette histoire de la crise des masques où il fallait presque se battre pour arriver à en avoir. Cela n'a pas été simple mais je crois que nous avons été au rendez-vous et particulièrement le Président, et tout le monde a le souvenir de cette distribution de masques qui a pu être faite au monde économique, aux entreprises en direct, et cela a été apprécié.

La jeunesse, je le disais. Je pense que nous avons été très mobilisés sur la question des jeunes, la question des étudiants alors que nous avons de grandes inquiétudes. Avec le recul, j'ai tendance à dire que, finalement, cela s'est mieux passé qu'on a pu le craindre à un moment mais, là aussi, je pense qu'il y a eu une grande réactivité.

La formation, qui a continué. Bien sûr, nous en parlerons sûrement tout à l'heure, cela a été un peu différé mais l'activité ne s'est pas arrêtée. Le système de formation a basculé sur le distanciel et nous avons pu continuer l'effort de formation, qui est d'ailleurs largement soutenu par l'État. Nous l'avons fait aussi, et c'est important, vous le savez, pour notre Région, dans le domaine des formations sanitaires et sociales et le public a été au rendez-vous, si je puis dire. Il y a aussi notre dispositif DEFI, c'est-à-dire le fait de travailler au plus près des entreprises, au plus près des territoires, a continué de se déployer.

Tout le monde a également apprécié le fait, je crois aussi, que, dans le domaine de la culture et du sport, nous ayons maintenu les subventions, ce qui était important, aux associations, aux organisations qui étaient en grande difficulté, et que nous ayons mis en place des fonds de soutien, là aussi tout à fait réactifs et qui ont été appréciés.

Et puis je finirai par le tourisme avec une campagne de promotion de nos territoires, de notre patrimoine l'an passé, qui a été efficace puisqu'à la sortie du déconfinement, il y a eu une bonne année touristique alors que ce n'était vraiment pas gagné.

Alors, on peut toujours amener des nuances, des bémols et c'est normal quand on est notamment dans l'opposition, mais je pense que tout le monde reconnaît le travail qui a été fait.

À mon tour, je voulais aussi souligner l'engagement des services de la Région, qui ont basculé très rapidement dans des modes d'organisation distanciels comme on dit, qu'ils connaissent d'ailleurs toujours, qui sont en train de s'adapter et qui, en même temps, ont pu

continuer à améliorer les pratiques d'achat public durable et équitable, puisque je crois que nous sommes la seule collectivité qui soit labellisée dans ce domaine. Voilà ce qui me paraît important.

Je voulais aussi souligner l'engagement du Président qui, lui, n'a pas tellement connu le distanciel, cela a été beaucoup dans le présentiel, découvrant quand même les « visios », etc., mais n'en raffolant pas et étant très présent sur le terrain. D'ailleurs, vous le savez, cela a été reconnu pendant la campagne que nous avons vécue ces dernières semaines et cela a été apprécié à juste titre. Le Président a donc tenu la barre, mais c'est important parce qu'on était quand même dans des grandes inquiétudes, des grandes incertitudes, et nos concitoyens, je pense, ont apprécié de voir que l'activité continuait, qu'il y avait quelqu'un à la barre de ce grand navire qui, vous le constatez tous, n'a pas tangué, en tout cas du point de vue financier, a su porter secours aux concitoyens qui en avaient besoin et a poursuivi sa route.

Alors, j'entends bien l'expression « oui, mais on est un peu trop installés dans nos habitudes » ; elle est savoureuse quand elle vient du camp conservateur. Écoutez, moi, je ne le crois pas et j'ai bien vu que le naturel revenait vite au galop, puisque juste après, vous avez évoqué la DM qui va venir en disant « attention, ça y est, on va commencer à dépenser », etc.

Pour revenir au Compte administratif, celui-ci a montré que nous avons tenu sur le précédent mandat notre stratégie financière qui était de ne pas aller au-delà de cinq ans de capacité de désendettement. Je pense que malgré la crise qui aurait pu tout déstabiliser, nous avons tenu bon et que nos fondamentaux, notre bonne gestion va nous permettre justement de nouvelles audaces pour le mandat qui vient.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GILLE.

Je vais demander maintenant à chacun des groupes quels seront les intervenants dans le débat général.

Je vais donc confier la présidence de nos travaux à Monsieur le Premier Vice-président.

*(Monsieur François BONNEAU quitte la séance et cède le fauteuil de la présidence à Monsieur Marc GRICOURT)*

**M. GRICOURT.** - Je propose de donner la parole à Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, chers collègues, nous connaissons tous le calendrier budgétaire qui se déroule, je dirais, principalement en trois temps, un peu comme la valse.

Le premier temps, c'est le rapport d'orientation. Classiquement, l'exercice consiste à déplorer la baisse des dotations de l'État, qui est bien réelle mais que l'on met en avant pour bien montrer l'ampleur du défi et la capacité pour l'Exécutif à le relever.

Le deuxième temps, c'est le vote du Budget primitif, qui est l'occasion de se féliciter déjà d'avoir pu proposer une politique toujours plus ambitieuse et volontariste en dépit des contraintes et des difficultés exposées précédemment.

Enfin, et nous y sommes, c'est le troisième temps de la valse, le Compte administratif qui est toujours pour la majorité en place le temps de l'autosatisfaction. Et comme la lecture du document comptable est bien austère, il faut l'avouer, l'idée est venue il y a quelques années d'y ajouter le rapport d'activité et de développement durable qui en est l'illustration en mode communication. Le CESER note toutefois que la présentation initiale s'est alourdie et qu'il serait souhaitable de réfléchir à une présentation qui en facilite la lecture, et c'est un euphémisme.

Nous regrettons également, au-delà d'un simple constat du volume des crédits consommés, qu'il n'y ait toujours aucune évaluation des politiques régionales. C'est une chose de se féliciter des taux de réalisation, encore faudrait-il mesurer l'efficacité de nos actions.

Sur le fond, la comparaison est difficile avec 2019 en raison d'un changement de périmètre. Le transfert de la compétence apprentissage entraîne une perte de 86 millions d'euros de recettes, et le deuxième élément, c'est bien sûr la crise sanitaire. Néanmoins, pour mesurer ces effets, il convient plutôt de comparer le CA avec le Budget primitif 2020, qui fait ressortir un impact moins important qu'annoncé, cela a été dit aussi par Marc GRICOURT, mais sans doute sera-t-il plus marqué en 2021.

Finalement, c'est un Compte administratif qui apparaît dans la continuité par rapport aux années précédentes et qui ne traduit pas l'effort de relance pourtant annoncé dès avril 2020 et inscrit dans les décisions modificatives, pas plus qu'une véritable stratégie régionale. Mais, là aussi, ce n'est pas nouveau.

En effet, le niveau d'investissement hors remboursement de la dette se situe à 382,5 millions d'euros, ce qui correspond exactement à la moyenne des comptes administratifs 2018 et 2019. Où est la relance ? Et si on observe un bon niveau d'investissement dans les CRST, qui avait été sous-estimé en raison de l'année électorale, ce n'est pas le fait de la Région. On note *a contrario* une diminution de l'investissement dans les lycées et même au chapitre économie et innovation, pourtant le premier concerné par la relance, avec un taux de réalisation de 84 % seulement et une baisse de 27 % des crédits par rapport à 2019. Encore une fois, où est la relance ?

Certes, nous le verrons avec cette DM1 particulière, l'effort portera surtout sur 2021 et 2022, mais là, nous allons ajouter, j'en ai l'impression, un quatrième temps au cycle budgétaire. Désormais, ce n'est plus le rythme de la valse, nous verrons que cela risque plutôt de devenir « rock and roll ».

Je vous remercie.

**M. GRICOURT.**- Merci, Monsieur CHASSIER.

Madame BENASSY.

**Mme BENASSY.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, l'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale de Covid-19 et par de premiers confinements, situation que nos sociétés contemporaines n'avaient jamais connue, confinements accompagnés d'une mise à l'arrêt également inédite de l'économie. Les impacts en ont été en partie limités grâce au soutien public, et notre Région y a pris largement sa part, comme cela a été rappelé, aux côtés de l'État et de l'Union européenne.

Les mesures prises, d'un montant exceptionnel, ont donc semblé éviter le pire. Cependant, cet argent débloqué en urgence pour pallier, d'une part, le désinvestissement de l'État dans les services publics essentiels et, d'autre part, l'encouragement d'un système de production et de consommation toujours plus déterritorialisé, conduisant à la fermeture des commerces de proximité, n'aurait-il pas été plus efficient s'il avait été disponible pour investir de façon anticipée et organisée dans la santé et la prévention, dans l'éducation, dans l'accès de toutes et tous au numérique, à la formation et ainsi contribuer et à rétablir une équité territoriale et une certaine égalité des chances ?

Cette crise n'a fait que dévoiler et creuser un peu plus les inégalités sociales, notamment entre les jeunes, qu'ils ou elles soient étudiants ou étudiantes, apprentis, en situation d'emploi ou de demande d'emploi, inégalités entre celles et ceux ayant les moyens de s'équiper en matériel informatique ou pas, de se nourrir sans avoir à travailler ou pas, d'aller se confiner en famille tout en ayant accès à un espace de travail ou pas. Le soutien renforcé à la jeunesse et un plan de santé global seront l'objet d'un vœu des groupes de la majorité à la fin de cette session.

Enfin, j'évoquerai les impacts de cette crise sanitaire, économique et sociale sur les artistes, les créateurs et les créatrices de culture, les lieux permettant d'y accéder et toutes les personnes qui la rendent possible, productrices, diffuseuses, techniciennes, qui se sont senties délaissées, oubliées car décrétées non essentielles. Aujourd'hui encore, le traitement différencié dont elles sont l'objet pour l'instauration du pass sanitaire les indignes.

La crise a frappé le secteur de manière inégale. La fermeture des lieux a fortement fragilisé la majorité des acteurs, à l'exception du secteur des jeux vidéo et du numérique, ce qui devra d'ailleurs nous inviter à une réflexion dans les mois à venir. Si, globalement, les mesures de soutien et les aides ont permis, comme pour d'autres secteurs, de limiter les dégâts, notamment pour les cinémas ou les librairies, *quid* des festivals, qui paient un lourd tribut, et des salariés non permanents qui n'ont pu travailler pour renouveler leur droit à l'intermittence ?

Cette période a vu aussi naître des résistances avec l'occupation des théâtres pour dire leur refus d'être maltraités, en solidarité avec d'autres catégories socioprofessionnelles à l'activité intermittente car saisonnière, qui allaient elles aussi subir les conséquences de la réforme de l'assurance chômage en plus de celles de ces nombreux mois d'arrêt d'activité.

Dans cette situation, la Région Centre-Val de Loire n'est pas restée inactive vis-à-vis du secteur et a répondu présente par l'échange d'informations et par un dialogue régulier, par des mesures de soutien exceptionnelles et par des dispositifs d'accompagnement de la reprise.

Mais ce secteur, qui est en réalité essentiel à l'économie *via* des retombées sur le tourisme et des emplois non délocalisables, est aussi essentiel au vivre-ensemble, à la cohésion de notre société en permettant à chacun d'y trouver sa juste place. La culture est aussi l'un des vecteurs de la transformation écologique que nous devons mener collectivement et, en tant que collectivité régionale, que nous nous devons de stimuler en réponse aux impacts des activités humaines sur l'environnement. C'est ainsi, notamment, que se créera...

**M. FOURNIER Charles.**- Chère collègue, il faut conclure.

**Mme BENASSY.**- ...un nouvel imaginaire collectif, un destin commun fait de sobriété, de reconnexion à la nature et de solidarité retrouvée.

Ce secteur mérite donc davantage de reconnaissance, de moyens et d'appui, et c'est tout le sens de notre proposition de faire de la culture une priorité du mandat à venir.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Merci.

Monsieur ROULLET, pour le groupe SRC.

**M. ROULLET.**- Merci, Monsieur le Président.

Pour ce CA, je voudrais passer en revue quelques éléments en ce qui concerne les territoires solidaires, c'est-à-dire la politique des contrats régionaux de solidarité territoriaux, à savoir contrats de pays et contrats d'agglos, pour dire en tout premier lieu et pour répondre à Monsieur CHASSIER que le Budget primitif, en ce qui concerne ce secteur, n'avait pas été sous-évalué. En effet, nous prenons en compte le rythme des contrats de consommation des années passées. Et puisqu'il s'agit d'une politique contractuelle, nous allons bien évidemment au rythme des territoires et sommes amenés à honorer les engagements qui font l'objet des contrats.

Le budget CRST territoires solidaires a été réalisé à 108 %, ce qui peut effectivement susciter des interrogations. Je rappellerai donc qu'on va au rythme des territoires et qu'en fin d'année, il arrive très souvent que les autres directions qui n'ont pas consommé l'ensemble des crédits puissent être amenées à abonder les crédits pour les CRST. Je rappellerai aussi que les contrats représentent, sur une durée de six années, soit une génération, 409 millions d'euros au niveau de la Région.

Nous avons fait preuve de deux éléments dans cette période de crise : d'adaptation pour le dispositif et de souplesse.

Adaptation du dispositif, puisqu'on a pris en compte le ralentissement, voire la disparition d'activités dans certains secteurs, en particulier le bâtiment et les travaux publics, et qu'il avait été décidé dans une première DM de baisser de 12,1 millions d'euros les crédits, qui ont affecté les CRST de 7 millions d'euros, les projets structurants, c'est-à-dire le très haut débit, qui n'a pas été au rythme qui était prévu, et les EHPAD, de 1 million. Ensuite, dans une deuxième période, comme nous avons constaté une reprise, nous avons abondé à nouveau les CRST, de 16 millions d'euros. La Région a donc parfaitement respecté ses engagements, à la fois pour renforcer son attractivité, pour laquelle on est à environ à 30 millions d'euros, pour l'offre en équipements et services, à raison de 31 millions d'euros, mais aussi pour l'accompagnement de la transition écologique, 6,8 millions, la biodiversité, 3,3 millions, et le dispositif « A vos ID », un peu plus de 1 million d'euros.

La souplesse, quant à elle, nous l'avons déjà mise en œuvre quand il y avait eu la précédente crise. Elle concerne les trois blocs importants des contrats de solidarité, tout en préservant l'enveloppe qui était prévue pour la biodiversité et l'enveloppe énergie. L'enveloppe qui est concernée, c'est l'enveloppe économie emploi, le mieux-être social et le maillage urbain et rural.

Pour faciliter la mise en œuvre de projets, en particulier de projets structurants pour participer à la relance économique, initialement la fongibilité des crédits se faisait à travers chacune des enveloppes, à l'intérieur de chacune des enveloppes, et ce qui était prévu, c'est qu'il y ait une fongibilité des crédits à travers les trois enveloppes. De ce fait, un certain nombre de territoires se sont inscrits dans cette démarche et ont communiqué à la Région plusieurs projets qui passaient, par exemple, de 25 à 30 ou 40 % de subventions, ce qui permettait donc une facilité de réalisation de ces projets. Je pense que c'était une mesure de souplesse qui était tout à fait adaptée à la crise et aux souhaits des territoires, étant entendu que c'est une mesure qui va perdurer jusqu'en juin 2022.

**M. GRICOURT.**- Merci, cher collègue.

Madame RENIER.

**Mme RENIER.** - Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, nous sommes donc le 23 juillet et nous examinons le Compte administratif et le rapport d'activité de l'année 2020 qui s'est terminée il y aura bientôt sept mois. C'est un exercice obligatoire qui représente une charge de travail importante pour les services, et je les remercie au nom du groupe à cette occasion pour la qualité de leur travail.

Pour autant, voyez-vous, je m'interroge sur l'intérêt d'un tel exercice pour nos concitoyens et sur l'impact qu'il peut avoir sur la perception des travaux de notre assemblée par les habitants de la Région.

En ce mois de juillet, les lycéens et les étudiants sont préoccupés par leur orientation, leur logement ou la recherche d'une entreprise pour les accueillir. Les salariés sont préoccupés par le pass sanitaire, l'avenir de leurs enfants, celui de l'entreprise qui les emploie, et par la hausse du prix du carburant. Les chefs d'entreprise se demandent comment ils vont gérer les difficultés d'approvisionnement et de recrutement, la hausse du coût des matières premières et le remboursement des aides Covid. Bref, les habitants de la Région Centre-Val de Loire sont préoccupés par les difficultés actuelles et se projettent au mieux vers les vacances, la rentrée et 2022.

Tout cela pour vous dire que le tempo qui consiste à se pencher sur l'année n-1 au mois de juillet à la veille des vacances n'est plus en phase avec le monde dans lequel nous vivons et que nos concitoyens doivent regarder cet exercice avec, au mieux, de l'étonnement, au pire, du désintérêt.

Il me semble qu'il y a un certain décalage entre le temps purement administratif et la vie de nos concitoyens. Nous aurions donc intérêt à changer collectivement, parce que c'est vrai aussi dans nos collectivités, nos modes de fonctionnement pour coller aux besoins d'information rapide, à la nécessité d'anticipation et ne pas donner l'impression que nos débats sont tournés vers le passé.

Ce travail important réalisé par les services devrait permettre de mieux informer et d'intéresser nos concitoyens aux compétences, aux actions et au budget de la Région. Pour 2021, je pense qu'il pourrait être étoffé dans sa présentation, notamment avec la mise en place d'indicateurs clés pour mesurer les performances des dispositifs, la création de rubriques « projets phares », « faits marquants » pour illustrer les différentes politiques et rendre ce document plus accessible aux habitants de la Région.

Je voulais signaler aussi qu'à la fin du rapport, page 77, un graphique extrêmement intéressant, présent depuis plusieurs années, met en perspective l'évolution des dépenses régionales avec les différentes étapes de la décentralisation depuis 1987. Il me semble qu'il y a une erreur et que les chiffres sont à vérifier. Je pense que le chiffre indiqué pour 2017, à savoir 1,419 milliard d'euros correspond au budget 2019, parce qu'en 2017, au moment du passage à la loi NOTRe, le montant devait être de 1,288 milliard. Je crois qu'il y a un petit écart.

Sur le fond, bien évidemment, ce rapport traduit une année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire. Nous reconnaissons l'action de la Région durant cette crise terrible, mais notre groupe regrette que son amendement sur l'aide au loyer des commerçants n'ait pas été voté, ce qui aurait pu aider certaines petites entreprises qui étaient hors des radars des aides et tout particulièrement celles qui se trouvent sur des territoires d'EPCI qui n'ont pas eu les moyens, depuis l'application de la loi NOTRe, de mobiliser les fonds et l'ingénierie nécessaires pour se saisir pleinement de la compétence économique. Cela crée sur le territoire régional des disparités importantes.

**M. FOURNIER Charles.** - Vous devrez conclure, ma chère collègue.

**Mme RENIER.** - Nous ne sommes que deux à prendre la parole.

**M. FOURNIER Charles.**- D'accord, très bien.

**Mme RENIER.**- Ces EPCI avaient beaucoup de compétences lourdes comme la voirie, le scolaire, la petite enfance, et elles n'ont pu mobiliser les fonds nécessaires depuis 2017 et notamment pendant cette crise Covid. On le voit d'ailleurs très bien dans le rapport qui va être vu plus tard sur les aides économiques.

Je peux parler assez facilement de ce sujet, car dans ma petite communauté de communes, de moins de 15 000 habitants, qui a peu de moyens, j'ai eu dès mon arrivée en 2017 cette volonté de faire du développement économique une politique phare, et je le pouvais. Mais je comprends que, pour d'autres élus, les choix antérieurs ne leur aient pas permis de faire la même chose.

Pour notre groupe, l'amendement sur l'aide au loyer des commerçants artisans aurait pu gommer ces disparités entre les territoires régionaux au profit des entreprises les plus petites mais qui génèrent de l'emploi et de la vie dans nos communes.

Je voudrais souligner un autre point sur l'économie. Il s'agit de l'accompagnement des entreprises vers l'Industrie du futur, avec les aides partagées entre l'État et la Région. Ces aides essentielles pour nos industries font l'objet d'un tout petit paragraphe qui mériterait d'être développé. Mais, surtout, j'en profite pour vous dire que les modalités du dispositif doivent être clarifiées, car il y a beaucoup d'acteurs et on ne sait pas toujours qui fait quoi. Il y a eu dernièrement des évolutions, je crois, très positives de ce dispositif. Il est nécessaire que les nouveaux supports soient transmis rapidement pour gagner en lisibilité et en efficacité auprès de nos entreprises industrielles. Il n'y a pas une semaine où un chef d'entreprise, mais je pense que c'est la même chose pour vous, ne me dit pas qu'il recherche en vain un ou des collaborateurs. En parallèle, nous avons des personnes en recherche d'emploi. La mise en relation des deux n'est plus adaptée, ce qui crée beaucoup de tensions, du découragement et de la désespérance. La Région est compétente dans les domaines des lycées, de la formation, de l'orientation, de l'économie ; il faut donc absolument engager une campagne de communication régionale sur les métiers en tension, je crois que cela a déjà été dit, et que notre collectivité puisse jouer un rôle plus important auprès des services de l'emploi.

Je suis certaine qu'il y a des choses à expérimenter, Monsieur le Vice-président, car c'est un enjeu essentiel pour notre Région et je voudrais juste dire à Monsieur NIKOLIC qu'il ne faut pas oublier le sport féminin avec, par exemple, le Bourges Basket ou le handisport avec Marie-Amélie LE FUR.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Merci à vous, Madame RENIER.

Monsieur GODET.

**M. GODET.**- Merci.

Chers collègues, je démarre un premier mandat régional et ce rapport d'activité est pour moi l'occasion de regarder en arrière, de saluer ce qui a été fait par la dernière majorité, mais aussi de regarder vers l'avant au titre de la délégation qui est la mienne sur la COP régionale.

Je tiens d'abord à saluer Charles FOURNIER, qui était vice-président à la COP pendant le dernier mandat, et Sabrina HAMADI qui a œuvré à ses côtés. Leur travail a posé, je dirais, des jalons essentiels et a ouvert des voies pour la suite.

Cette COP régionale a été initiée au printemps 2019 et elle faisait suite, entre autres, à la démission de Nicolas HULOT qui s'était exprimé publiquement et avec sincérité sur son désarroi quant à son action au sein du gouvernement pour lutter contre le dérèglement climatique, alors même qu'il était ministre d'État. Cet épisode, c'est vrai, a ravivé chez un certain nombre d'écologistes des interrogations personnelles pour savoir qui d'entre nous était le plus efficace pour mener ce combat contre le dérèglement climatique, qui nous dépasse largement d'ailleurs, avec, en tout cas, un sentiment encore plus partagé et toujours amplifié d'urgence.

La COP régionale a porté et porte encore une dynamique collective ambitieuse avec une véritable dimension expérimentale pour que nous soyons audacieux et aussi pour pousser les murs. Elle s'inspire de celle de la métropole de Rouen, de celle de la Bretagne sur le SRADDET, mais ici, celle qui a été initiée par la Région a pour objectif non pas simplement d'identifier les objectifs du SRADDET, mais aussi, à partir de ces objectifs, de voir comment on peut faire ensemble pour y arriver, comment on peut faire ensemble pour passer de l'ambition à l'action pour une Région plus résiliente sur le dérèglement climatique.

Le mandat qui s'est terminé a permis d'initier la COP, de mettre en place ces outils, de structurer des communautés d'acteurs qui s'engagent et qui agissent à titre individuel ou à titre collectif. Il y a quand même eu plus de 160 événements labellisés, un réseau de 315 coopérateurs, 260 engagements, 35 coalitions d'acteurs. Je dirais qu'elle a aussi permis de mettre en mouvement la Région elle-même en tant que collectivité, ses politiques publiques et qu'elle a embarqué des acteurs des territoires dans une dynamique convergente.

Les rapports du GIEC, dont on parle souvent en tant qu'écologistes, passent, les alertes s'amplifient, le dernier rapport provisoire du mois dernier se termine par des conclusions cataclysmiques ; cela permet de voir la réalité en face et on la vit déjà dans nos territoires. Je rappelle que, dans la Région, il y a déjà eu des inondations sans précédent en 2016, qu'il y a des impacts désormais irréversibles avec la Brenne qui a brûlé, etc. Charles a rappelé aussi les phénomènes qui viennent de se passer ailleurs dans le monde.

À 35 ans, j'ai le regard rivé sur mes deux enfants, sur les enfants de cette planète. Je pense qu'on a une responsabilité, que notre génération d'élus a une responsabilité qui est grande de prendre la mesure des enjeux, d'y faire face, de ne pas ignorer les appels de la science et de ne pas choisir de l'ignorer parce que ce serait trop difficile à entendre.

Pendant ce mandat, le groupe Écologie et Solidarité portera l'ambition d'une déclaration d'urgence climatique et sociale...

**M. FOURNIER Charles.**- Il faut conclure, cher collègue.

**M. GODET.**- ...et d'un budget climatique et essaiera de dépasser le cercle des acteurs du territoire pour faire une COP encore plus ancrée dans la vie de nos citoyens et de nos citoyennes.

On a bien entendu, pendant la campagne régionale, que dans cet hémicycle l'écologie était de plus en plus partagée. J'espère qu'au-delà des clivages politiques, on aura l'appui de toutes et de tous pour porter cette ambition haut et fort. En tout cas, nous, Écologie et Solidarité, nous prendrons notre part de responsabilité.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Merci.

Olivier BEATRIX.

**M. BEATRIX.** - Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, quelques mots pour illustrer l'ampleur des moyens qui ont été mobilisés par la Région au cours de cette période de crise. Je crois qu'il est important de rappeler, nous avons beaucoup insisté sur le sujet, l'ampleur du soutien de la Région au secteur industriel, et je rappelle que le secteur industriel, c'est près de 140 000 emplois dans notre Région Centre-Val de Loire.

Je n'y reviens pas, nous avons beaucoup soutenu au cours de cette crise l'ensemble de nos entreprises, y compris du tissu industriel. J'en veux pour preuve le dispositif Cap Rebond, qui protège 3 110 emplois, l'abondement par la Région du Fonds de solidarité nationale pour 15 millions d'euros, et nous avons parlé tout à l'heure du Fonds Renaissance. Rappelons que c'est un dispositif qui est centré sur des petites entreprises, de moins de 20 salariés, et que 420 dossiers ont été aidés au cours de cette année.

Mais au-delà du soutien à notre tissu d'entreprises et à notre tissu industriel, c'est aussi la préparation de la reprise qu'il fallait anticiper au cours de cette année 2020. Vous avez peut-être vu les chiffres de l'INSEE ce matin sur le rebond industriel. Le Président faisait état, dans son propos introductif, des tensions sur la production et, effectivement, les indicateurs de la production manufacturière sont aujourd'hui sous tension.

Nous avons aussi tous en tête, je vous le rappelle peut-être, cette image il y a quelques semaines, en mars 2021, non pas du canal de Berry mais du canal de Suez avec ce porte-conteneurs de 400 mètres de long et de 220 000 tonnes qui a obstrué pendant quelques instants le canal de Suez et paralysé l'économie et le commerce mondial. Cette image reflète un peu la fragilité d'un modèle de développement industriel, un modèle qui repose sur une dépendance vis-à-vis de fournisseurs stratégiques lointains, une segmentation géographique de notre chaîne de fabrication, bref, une perte également de notre souveraineté industrielle.

Ce que cette pandémie Covid et ses effets économiques ont démontré, c'est qu'il faut changer ce modèle, et c'est ce que nous avons amorcé en 2020 en Région Centre-Val de Loire. Changer de modèle, cela veut dire avoir un modèle industriel relocalisé, territorialisé, proche des territoires.

Pour cela, il y a trois enjeux majeurs qui ont d'ores et déjà été anticipés par la Région au cours de cette année 2020.

Le premier enjeu, c'est de favoriser évidemment le modèle industriel, qu'il s'appuie sur nos PME et nos ETI. L'ETI, c'est l'avenir de l'industrie. On a neuf Territoires d'industrie en Région Centre-Val de Loire, on a un beau programme, le programme Industrie du futur qui est mené par la Région avec l'aide de notre réseau des chambres de commerce et d'industrie et le CETIM. J'en donnerai juste un exemple concret dans notre territoire et notamment dans notre territoire berrichon, dans le Cher, avec la manufacture Pillivuyt...

**M. FOURNIER Charles.** - Il va falloir aller vers la conclusion, cher collègue.

**M. BEATRIX.** - ...qui est située à Mehun-sur-Yèvre. Cette entreprise a bénéficié des investissements et de l'abondement de la Région pour lui permettre d'investir dans un nouveau four céramique. C'est donc un exemple concret.

Deuxième enjeu et je terminerai très brièvement, c'est d'accompagner les filières d'avenir, on l'a dit. En Région Centre-Val de Loire, il y a huit projets de filières stratégiques.

J'en profite simplement pour préciser à Monsieur NIKOLIC qu'il n'y a pas que l'hydrogène issu du nucléaire qu'il convient de développer, il y a aussi l'hydrogène vert à base d'énergies renouvelables et qui permet le stockage d'énergies intermittentes. C'est donc également une filière d'avenir.

Enfin, dernier enjeu et je terminerai par là, c'est, bien sûr, amorcer la décarbonation de notre économie, ce que nous avons commencé de faire en Région Centre-Val de Loire. Je prends par exemple l'initiative de l'Université des développeurs qui a été organisée par Dev'up et qui a permis aux entreprises d'avoir un échange sur les outils au service de la transition écologique et énergétique sur notre territoire.

Voilà, Monsieur le Vice-président, les quelques mots que je voulais dire.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.** - Merci, cher collègue.

Monsieur de LA TOCNAYE.

**M. de LA TOCNAYE.** - Après les excellents propos d'Aleksandar NIKOLIC et non moins excellents de Michel CHASSIER, quelques réflexions d'ordre macroéconomique, microéconomique à partir de ce Compte administratif. Je voudrais tranquillement mais assurément aborder un risque possible de blocage, voire d'asphyxie de la capacité d'action de la Région, en dénonçant une sorte de triangle non vertueux à partir de trois facteurs.

Pendant toute la mandature précédente, vos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 20 %, on en a largement parlé pendant la campagne, ce qui place la Région en tête des augmentations de dépenses parmi les douze régions de France, et vous êtes la deuxième région sur le plan du niveau de dépense par habitant. Nous avons donc là un facteur qui va dans le mauvais sens.

Surtout, et cela, c'est plus récent et nous en avons parlé tout à l'heure, c'est cet endettement qui tout d'un coup s'emballe. Effectivement, on était à 3,7 ou même 3,6 années pour 2020, comme le rapporteur l'a indiqué, et on pourrait très vite arriver à 8 ou 9 années. Ce sont déjà deux facteurs qui vont dans le mauvais sens.

Et si on rajoute un troisième facteur qui est le manque de dépenses d'investissement, là, pour le coup, vous êtes 10 % en dessous de la moyenne des régions en matière d'investissement, de dépenses d'investissement. Vous les avez augmentées d'à peine 13 % au cours du mandat.

C'est la conjonction de ces trois facteurs qui font qu'on ne voit pas comment, maintenant qu'arrive la crise, maintenant que va arriver cette difficulté dans la capacité de désendettement qui va devenir très difficile, vous allez pouvoir financer des investissements structurants et productifs, qui sont capitaux pour faire la relance économique, à cause de la crise sanitaire mais, déjà, de la crise économique qui existait avant avec du chômage, avec une désindustrialisation massive alors que la Région a une vocation industrielle.

Là, j'aborde donc ce triangle non vertueux de trois facteurs qui font que votre capacité risque d'être fortement obérée pour relancer la machine économique, d'autant, je le signale, que vous comptez – c'est de la technique – 29 millions d'euros de recettes TICPE « Grenelle » en fonctionnement alors que cela devait être probablement en investissement. Cela va donc encore dans le mauvais sens.

D'ailleurs, pour illustrer ce blocage possible de la Région pour relancer la machine économique, je fais un zoom sur quelques indicateurs qui montrent à quel point on est loin de ce qu'il faudrait faire pour relancer l'économie, la réindustrialisation, voire des relocalisations et de l'innovation.

Si je prends la recherche, j'ai eu du mal à consolider le chiffre, on ne le trouve pas facilement, j'arrive à peu près à 20 millions d'euros en investissement, ce qui est moins d'1,5 %

du budget de la Région. Or, la recherche, ce sont les produits de demain et, pour une entreprise, c'est capital.

De même que la formation, ce sont les hommes de demain, et les financements dynamiques, c'est le vrai financement, ce ne sont pas des aides. Quand on rentre au capital d'une entreprise, les financements dynamiques – on en parlera, je l'aborderai tout à l'heure –, là aussi, c'est très insuffisant.

Prenons la formation professionnelle. Alors, je sais que l'apprentissage, depuis 2020, n'est plus dans la compétence de la Région, mais quel est le nombre des apprentis ? J'ai eu des difficultés à le trouver aussi. Je l'ai trouvé, ce sont 14 000 apprentis, ce qui veut dire que durant le mandat...

**M. FOURNIER Charles.**- Cher collègue, il faudra conclure.

**M. de LA TOCNAYE.**- Je termine. ...cela a été très faible et vous êtes 20 % en dessous de la moyenne nationale.

On voit donc que sur ces indicateurs, la Région est très en retrait de ce qu'il faudrait faire pour relancer la machine économique, et vous risquez en plus d'être bloqué par votre situation financière.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Merci.

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Monsieur le Premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, pour compléter le propos de notre président de groupe, il s'agit d'un clap de fin pour un mandat qui s'achève sur une mobilisation des élus et des services dans un contexte très particulier, nous l'avons suffisamment dit, dans lequel l'État a lui-même pris, dans cette part budgétaire, une large responsabilité avec 420 milliards d'euros très précisément, pour éclairer nos concitoyens. Se pose donc la question de la part précise de la Région dans ce domaine, comme l'a dit Marc FESNEAU dans son intervention tout à l'heure.

Une analyse sous la forme d'un baromètre de l'action publique, comme certaines régions et l'État l'ont mis en place, pourrait être intéressante de notre point de vue.

Nous allons désormais engager une nouvelle séquence de cette année. Notre groupe n'est pas là pour mener une politique politicienne mais bel et bien pour mener une politique de terrain comme nous l'avons dit durant la campagne. Nos concitoyens en ont besoin et il nous semble en effet qu'il faut désormais engager des politiques qui je qualifierais d'humaines, dans un cadre budgétaire, là aussi, je ne vais pas y revenir, rigoureux naturellement, des politiques ambitieuses qui ne s'éparpillent pas, car nous avons pu constater qu'il y a eu beaucoup d'aides dans de nombreux domaines mais qu'il reste fort à faire, de sorte à rendre plus efficace et attractive notre Région.

Ce rapport d'activité et de développement durable fait état, par définition, d'un bilan des actions passées de la Région Centre-Val de Loire et il semble avoir répondu à un certain nombre de besoins de nos concitoyens. Or, de notre point de vue, il reste beaucoup à faire et beaucoup de défis à relever s'agissant de plusieurs domaines que je vais essayer rapidement de vous développer.

Nous avons retenu en effet quelques défis majeurs dont nous souhaitons vous faire part aujourd'hui et que, bien évidemment, nous vous soumettrons dans les séances à venir.

En premier lieu, la mobilité. Vous allez le voir, c'est sous forme de quatre items, je vais être très rapide et très concise. S'agissant de la mobilité, il y a quatre catégories de personnes, mais personne ne l'a évoqué.

- Les séniors. Beaucoup d'entre eux ont des difficultés aujourd'hui à se rendre dans leurs maisons de santé. Celles-ci sont situées, vous le savez, dans la plupart des cas, hors des cœurs de ville.

- Les jeunes, qui ont du mal à acquérir leur autonomie, car ils ne peuvent accéder, *via* les transports en commun notamment, à leurs lieux d'apprentissage.

- Les entreprises, n'en parlons pas. Celles-ci ont des difficultés à recruter, on en parlait tout à l'heure, mais il est également difficile pour les salariés de se rendre sur leur lieu, si bien qu'on développe toujours un peu plus la mobilité dans des véhicules individuels.

- Et n'oublions pas, personne n'en parle, les personnes à mobilité réduite. Il y a fort à faire dans les transports en commun, notamment dans le ferroviaire, les bus, et je pense que des cas adaptés, mais nous aurons l'occasion d'en parler, cela peut être une solution.

Permettez-moi cette petite tirade : *quid* de la préservation de l'environnement quand on parle de mobilités aujourd'hui dans notre Région Centre, quand l'ensemble des habitants, pour pouvoir faire un certain nombre de démarches, doivent utiliser, encore une fois, leur véhicule individuel ?

**M. FOURNIER Charles.**- Il faudrait conclure, chère collègue.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Nous aurons plusieurs solutions à vous soumettre dans le domaine de la mobilité.

L'agriculture, l'innovation, pensez-y, accompagnez-les. L'agriculture a été très oubliée pendant le mandat précédent.

Le logement, pour conclure, et personne n'en parle, il y a beaucoup de créations à faire en milieu rural.

Et puis l'environnement, vous en parliez, Monsieur FOURNIER, 4,8 millions d'euros d'investissement sur 6,5 millions, je peux comprendre votre intervention qui est frappée d'un certain bon sens, mais je peux comprendre aussi votre désarroi.

Merci à vous.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Merci.

Monsieur Guillaume CRÉPIN.

**M. CRÉPIN.**- Monsieur le Vice-président, chers collègues, le Compte administratif 2020 permet de lire la déclinaison du projet politique en actes concrets et en chiffres également, et contrairement à vous, Monsieur FORISSIER, je crois que ce Compte administratif traduit des stratégies fortes et essentielles. Je vais en illustrer une seule qui, je pense, structure l'action régionale depuis des années et qui est celle de la solidarité territoriale.

L'Exécutif régional a fait le choix de l'égalité réelle des territoires comme ciment de la cohésion régionale. Face à la crise sanitaire, économique et sociale, au-delà des mesures conjoncturelles nécessaires, il est heureux d'avoir eu des mécanismes structurels forts de solidarité dans notre Région.

Le projet porté par l'Exécutif affirme que tous les territoires doivent pouvoir construire un véritable développement appuyé sur leurs spécificités, y compris ceux qui peuvent apparaître comme les plus fragiles, notamment le sud régional et le Berry que vous connaissez bien, de même que les intervenants de votre groupe.

Laissez-moi prendre deux exemples d'actions en ce sens : le fonds Sud et le très haut débit.

Le fonds Sud tout d'abord. Au-delà des aides de droit commun et des contrats régionaux de solidarité territoriale dont a parlé mon collègue vice-président Dominique ROULLET, s'ajoute le fonds de développement du Sud, qui s'applique justement à soutenir plus fortement les territoires plus fragiles : le Cher, l'Indre mais également le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le Lochois et le Chinonais. Véritable traduction du principe de péréquation, ce fonds apporte aux collectivités de ces territoires plus fragiles 1 million supplémentaire par CRST. C'est souvent le coup de pouce nécessaire pour que les projets puissent émerger sur ces territoires aux ressources financières souvent plus faibles.

Autre illustration de la solidarité territoriale, le très haut débit. Là où faute de rentabilité, la carence du privé laissait des territoires entiers du Cher et de l'Indre loin de la fibre optique, la Région a décidé d'agir et de s'engager financièrement. Pour assurer à l'Indre et au Cher suffisamment d'attractivité pour capter de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, plus de 37 millions d'euros pour le Cher et plus de 36,5 millions pour l'Indre ont été investis par le Centre-Val de Loire pour la couverture de l'ensemble des deux départements.

Le volontarisme régional est à saluer, tout en sachant que c'est issu d'une compétence des départements, qui ont mis près de deux fois moins de moyens sur ce dossier. Ainsi, comme il apparaît au CA 2020 cette année, ce ne sont pas moins de 14,3 millions d'euros qui ont été inscrits pour le THD dans l'ensemble des CRST et 8 millions d'euros au titre des projets structurants, notamment *via* les conventions Région-Département et le fonds Sud.

Comme vous le voyez, chers collègues, à l'aune de ces deux seuls exemples, l'examen du Compte administratif 2020 est l'occasion de vérifier en pratique que dans notre Région, la solidarité territoriale n'est pas un vain mot mais une réalité en actes.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci.

Monsieur Rémy POINTEREAU.

**M. POINTEREAU.** - Merci, Monsieur le Premier Vice-président, mes chers collègues.

Dans le prolongement de ce qu'a évoqué tout à l'heure ma collègue Laurence RENIER sur le rapport d'activité 2020, effectivement, ce rapport est peu précis et très flou – j'espère qu'il n'y a pas de loup – et vous abordez l'agriculture de façon très sibylline, sur une page, alors que nous avons avec cette agriculture la première force économique de notre Région. Elle est la première productrice d'oléoprotéagineux, la troisième en céréales et horticole, la troisième sur son vignoble, et c'est une région agricole qui connaît de grandes disparités, avec des zones intermédiaires, notamment au sud de la Loire mais aussi parfois dans le Perche, en Eure-et-Loir,

et avec, à l'intérieur, des zones défavorisées simples comme le Pays-Fort, qui ont finalement la double peine.

Et dans ce rapport d'activité, on ne dit rien sur la compensation de ces handicaps hors fonds européens, rien sur l'accès à l'eau pour diversifier, conforter, développer les filières animales et végétales, y compris pour l'agriculture biologique, pour laquelle l'irrigation est souvent indispensable, rien sur la politique de transformation des produits agricoles sur notre territoire et pour favoriser également les circuits courts. Tout est concentré sur l'agriculture bio, dont je partage bien évidemment la volonté d'arriver à 15 % de la SAU en 2030, mais faisons attention et veillons à ne pas déstabiliser le marché et à maintenir des prix rémunérateurs en évitant d'aller trop vite aussi dans le processus.

Par contre, on n'a aucune information sur l'aide à l'agriculture hors bio, qui représente 95 % de la SAU régionale et dont les agriculteurs sont bien conscients, évidemment, du changement climatique, conscients qu'il faut préserver la biodiversité. Mais on ne peut pas faire cela à n'importe quel prix et il faut laisser du temps au temps.

Il faut que toutes les filières et les systèmes de production raisonnés, HVE, conservation des sols, bio soient considérés autant les uns que les autres, sans les opposer. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, en Région Centre-Val de Loire, le niveau moyen de subventions d'investissement par exploitation est le plus bas parmi toutes les régions françaises : 3 700 euros par exploitation. La moyenne de la France métropolitaine, c'est 9 100 euros. La Nouvelle-Aquitaine, 9 300 euros, Auvergne-Rhône-Alpes, 9 600.

Notre groupe aurait ainsi aimé que vous soyez plus précis sur votre soutien à toutes les agricultures et qu'elles soient mieux considérées, et il souhaite, en tout cas, qu'elles le soient pour les années à venir.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Gaëlle LAHOREAU.

**Mme LAHOREAU.**- Chers collègues, l'une des leçons des dernières élections est, me semble-t-il, la nécessité de faire vivre la démocratie dans l'intervalle des élections. Les habitants et les habitantes de notre Région ne doivent plus être considérés comme des consommateurs électeurs, mais comme des acteurs citoyens et actrices citoyennes. Démocratie participative et démocratie représentative ne s'opposent pas mais se complètent. Elles doivent se concevoir dans une approche circulaire et interactive pour faire vivre la démocratie partout et tout le temps.

La démocratie permanente, c'est l'amélioration des processus de décision, l'implication des citoyens, du diagnostic à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. C'est aussi le renforcement du pouvoir d'agir des habitants et des habitantes en soutenant leurs initiatives.

Depuis 2018, la Région, à l'initiative de son vice-président Charles FOURNIER, s'est engagée dans un plan d'action de démocratie permanente qui porte cette ambition dans tous ces champs. La COP régionale initiée en 2019 était une forme de mise en œuvre de la démocratie permanente autour des enjeux du climat, dans laquelle la Région a expérimenté l'équivalent d'une convention citoyenne régionale avec un panel de citoyens tirés au sort qui a contribué au premier accord COP en février dernier. La démocratie permanente, c'est aussi le pouvoir d'agir des habitants.

En 2020, la Région a accompagné des centaines d'initiatives locales à travers le dispositif « A vos ID », à travers le programme européen LEADER, à travers le dispositif Initiatives Solidaires. Elle a mis en place des budgets participatifs dans les lycées. Malgré la crise sanitaire, la Région a organisé l'Automne Citoyen, et plus de 80 événements ont mis en lumière la capacité d'engagement et d'initiatives citoyennes dans notre Région.

Au cours de mon mandat, j'aurai à cœur d'amplifier et d'articuler, de donner une meilleure visibilité à tous ces dispositifs et de les amplifier. J'aurai à cœur de développer davantage des démarches de budgets participatifs avec des initiatives choisies par les habitants dans leur territoire. Le 1 % artistique sera mis en place en septembre pour nos bâtiments et nos lycées. Je travaillerai en transversalité avec mes collègues de l'Exécutif pour amplifier la participation citoyenne en consolidant les pratiques mises en place et en développant de nouvelles ambitions d'éducation populaire.

Je souhaiterais expérimenter de nouveaux outils de co-construction, le droit d'interpellation citoyenne auprès du Conseil régional, des votations citoyennes. Nous devons tous avoir en ligne de mire d'élargir les cercles de citoyens acteurs dans nos différents bassins de vie.

Je n'oublierai pas le soutien que notre Région apporte à la vie associative, avec notamment l'emblématique dispositif CAP' Asso. Je n'oublierai pas les jeunes au travers du Conseil régional de la Jeunesse, mais plus globalement une politique jeunesse portée par Carole CANETTE et Arnaud JEAN.

Donnons aux habitants et aux habitantes tous les moyens, les dispositifs, les entrées pour s'investir dans notre Région.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Merci.

Pour terminer les interventions, Philippe FOURNIÉ.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Monsieur le Premier Vice-président, mes chers collègues, c'est l'intervention-balai, la dernière intervention, et en disant cela, je pense à la voiture-balai...

Non... Je pense à la voiture-balai et veux dire à Monsieur NIKOLIC que ce n'est pas la peine qu'on ait le départ du Tour de France. On a eu deux très belles étapes cette année dans la Région, qui ont été des succès populaires. On ne court pas après, on travaille avec ASO, les territoires travaillent avec ASO, et ASO a travaillé avec les territoires de la Région Centre-Val de Loire.

Deux petites réflexions par rapport à ce qui a été dit.

Je souhaite dire à ma collègue Laurence RENIER que oui, le Compte administratif, c'est une vision à un moment donné. C'est peut-être lourd, mais on voit bien la différence entre l'écrit qui peut être lourd, pesant et tout ce qu'on a fait dans l'année pour lutter contre la pandémie, pour rassurer, pour sécuriser, parce que la sécurité, ce n'est pas uniquement des forces de police pour sécuriser nos habitants, les entreprises, les associations.

Je prendrai un exemple qui est peu ou pas connu, dans le domaine du transport, le transport routier. Vous savez que nous avons été largement impactés, toutes les entreprises de transport routier, de transport scolaire, de transport interurbain, étant entendu que 32 entreprises de la Région travaillent pour la Région, le réseau Rémi, vous les voyez un peu

partout à travers la Région, mais nous avons décidé de maintenir l'ensemble des frais. Nous leur avons versé l'ensemble des frais comme s'ils circulaient, avec toutefois une condition : qu'ils paient l'intégralité des salaires pour les chauffeurs, car on sait bien que les chauffeurs, notamment au niveau scolaire, sont une denrée rare. Nous avons donc ensemble co-construit un modèle, et, aujourd'hui, il n'y a pas eu de défaillances dans ce domaine, dans le domaine du transport. De plus, la Fédération nationale des transports de voyageurs s'est félicitée il y a quelques jours, dans sa réunion régionale, du soutien et du travail qu'elle faisait avec la Région.

Le deuxième point, c'est pour faire suite aux interventions – je ne connais pas encore le nom des groupes, je dirais MoDem-La République en marche – sur la part de l'État dans l'intervention régionale. Oui, je suis d'accord, mais je vais vous proposer une nouvelle intervention.

Vous le verrez dans la Décision modificative n° 1, les pertes de recettes pour les régions limitrophes à l'Île-de-France, au niveau du transport, et notamment ferroviaire, sont importantes. Avec les Hauts-de-France, avec la Normandie, avec la Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, nous sommes extrêmement impactés par la pandémie, par les arrêts et les baisses au niveau des transports. Dès lors, le gouvernement a souhaité aider l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité urbaine, parce qu'il y avait une baisse du versement de mobilités et, en plus, il y avait une baisse de fréquentation, et le gouvernement a aussi aidé Île-de-France Mobilités, mais il y a 12 autorités organisatrices de mobilité qui ont été oubliées dans cette aide « quoi qu'il en coûte » du gouvernement. Et entre-temps, un rapport vient d'être remis au secrétaire d'État en charge des Transports, le rapport de Philippe DURON, qui préconise une aide aux Régions.

Ainsi, nous demandons que la part du gouvernement soit prise en compte dans le déficit des Régions, car c'est important et nous souhaitons être traités comme les autres. Nous avons des difficultés comme les autres et nous souhaitons être traités comme les autres. En plus, les élections régionales sont passées, donc maintenant, c'est bon.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.** - Merci, Philippe FOURNIÉ.

Bien, chers collègues, je vais essayer...

Oui, Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, si vous me permettez...

**M. GRICOURT.** - Je vous en prie.

**M. CHASSIER.** - Je voulais juste apporter une petite réponse à Dominique ROULLET qui m'a interpellé sur la question des CRST, pour préciser les chiffres.

**M. GRICOURT.** - Il vous reste trente secondes, Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.** - Trente secondes, d'accord. Sur la question des CRST, je l'invite, ainsi que nos collègues, à se reporter aux pages 11 et 12 du rapport de présentation de la DM2 2020, où on enregistre un abondement de 16,5 millions d'euros sur la ligne des CRST, passant de 35,34 à 51,84 millions d'euros, donc un abondement de 47 % de la ligne, justifié par une consommation

plus importante que prévu, parce que, et cela avait été dit en Commission des Finances, s'agissant d'une année électorale pour le bloc communal, on avait anticipé une moindre consommation sur cette ligne. Il y a donc bien eu sous-évaluation, je le maintiens.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Chers collègues, je vais essayer de répondre à certaines des questions, interrogations ou commentaires qui ont été les vôtres sur ce Compte administratif.

Déjà, pour répondre à Madame RENIER sur le calendrier. Il ne dépend pas de nous, vous le savez. Le Compte administratif est examiné aujourd'hui en juillet pour la simple raison d'un décalage des élections régionales, et donc l'examen de ce Compte administratif qui, traditionnellement, se fait en juin n'a pas pu se faire à cette période habituelle.

Le mois de juin, c'est aussi un calendrier tout à fait correct, on va dire, car je rappelle simplement que les collectivités territoriales ont la capacité de voter leur budget jusqu'en mars. Ainsi, on comprend bien que l'analyse des exercices budgétaires précédents demande un temps de travail pour les services de nos collectivités.

Je voudrais aussi répondre à Monsieur CHASSIER, qui disait dans ses propos que l'examen d'un Compte administratif était l'occasion d'une autosatisfaction pour une majorité en place. J'ai fait le constat, à travers les propos de Monsieur de LA TOCNAYE, que vous étiez encore plus forts que nous sur l'autosatisfaction et que c'était de l'autoglorification sur les interventions de ses collègues.

Cher collègue, Monsieur FORISSIER, sur la question de la réaction de la Région, notre collègue Olivier BEATRIX a rappelé la réalité de la réactivité de notre collectivité sur le sujet de l'économie, et en la présence dans notre hémicycle d'un membre du gouvernement, je crois qu'il est important de rappeler une réalité, qui est parfois contredite et j'interviens toujours pour la rappeler, celle d'une intervention rapide et exceptionnelle de l'État français auprès de nos acteurs économiques. Nous savons malheureusement ce qu'est le manque de réactivité ou d'engagement dans d'autres pays, notamment européens, et je crois qu'il faut déjà commencer par reconnaître cela. On peut avoir des interrogations comme nous l'avons eu dans les différents groupes sur la gestion de la crise sanitaire, des interrogations sur des décisions qui ont été prises à des moments pas forcément opportuns, notamment par rapport à nos acteurs économiques, mais, en tout cas, je crois qu'il faut reconnaître la réalité d'une intervention majeure de l'État. Et au côté de l'État, nos collectivités ont réagi très vite, cela a été aussi rappelé dans l'intervention de notre collègue BEATRIX ; il y a eu les régions et les EPCI au côté de l'État.

Concernant la question de l'accompagnement économique toujours, je crois qu'il y a eu aussi, cher Nicolas FORISSIER, des aides spécifiques. Et cela a été l'esprit, mais Harold HUWART le rappellera, de notre proposition de création de ce Fonds Renaissance, porté par le Conseil régional avec l'engagement financier des EPCI qui le souhaitaient. Certains EPCI, on peut le regretter – je crois qu'ils sont au nombre de cinq dans notre territoire –, ne se sont pas engagés au côté du Conseil régional. Cette décision a été prise aussi pour répondre à des champs précis du secteur économique, notamment de nos petits commerçants, de nos artisans, de nos petits agriculteurs qui ne trouvaient pas forcément de réponses à travers les dispositifs mis en place par l'État et les conseils régionaux. Cela a donc été porté de façon très sérieuse, comme à son habitude, et remarquable par les plateformes Initiatives dans nos différents départements.

Concernant toujours l'économie, sur la question des investissements, je reviens sur les propos de Monsieur CHASSIER. Il semble qu'il vous a parfois échappé que l'année 2020 a été très particulière avec quand même l'arrêt total d'activité dans certains secteurs de l'économie, notamment du bâtiment et des travaux publics, sur au moins deux mois, voire quatre mois, et on mesure dans tous nos territoires ce décalage dans le calendrier d'exécution des investissements portés par les collectivités. Mais Dominique ROULLET a eu raison de rappeler que sur les CRST, nous avons en effet, à cause de ce ralentissement des chantiers, de l'arrêt des chantiers, diminué l'engagement régional au printemps dernier et que, par un redémarrage

plus fort qu'attendu, nous avons dû réabonder l'enveloppe pour satisfaire tout simplement les besoins dans nos territoires.

Alors, il y a bien sûr toutes ces questions d'évaluation des politiques publiques que vous avez évoquées, et si cela a matière à vous rassurer, sachez que c'est un travail qui se fait depuis longtemps dans cette collectivité mais que nous avons, et moi en particulier, souhaité accélérer, et cela a été mis dans la feuille de route de la nouvelle directrice générale des services. Par conséquent, c'est un travail lancé, c'est un travail engagé dans chacune des directions de la collectivité. C'est un travail nécessaire et nous en parlons souvent avec les membres du CESER, encore lundi à l'occasion de leur session, et le CESER a fait un travail très intéressant d'évaluation de certaines de nos politiques publiques ces dernières années. Ainsi, nous nous appuyons, bien sûr, sur l'expertise et les compétences qui existent au sein du CESER pour nous accompagner dans cette démarche. C'est une démarche nécessaire, je l'ai redit aussi au moment de la session du CESER lundi dernier, parce qu'elle doit aussi nous guider dans la nécessité de réorienter, d'arbitrer, de prioriser et notamment dans cette période qui est devant nous et qui va nous demander ce travail, pour être en capacité de répondre aux besoins de nos territoires et de nos concitoyens et, tout simplement, pour que notre majorité régionale nouvelle soit en capacité de tenir les engagements qu'elle a pris devant les électeurs de cette Région.

Concernant la question de l'emploi, qui ne peut pas être dissociée du soutien à l'économie, il y a dans notre Région, vous le savez, une situation meilleure qu'au niveau national même si le niveau de chômage reste trop important malheureusement, et dans certains secteurs en particulier, mais c'est aussi le travail, bien sûr, de la dynamique du monde économique et c'est l'accompagnement de notre Région à travers ses fonds propres mais aussi à travers les fonds européens. Et il y a la réalité de ces interventions économiques sur l'emploi avec aussi ces situations que vous avez rappelées de difficulté de recrutement dans certains secteurs. C'est souvent lié à une problématique de formation, et, de ce point de vue, quand vous évoquez des choses à expérimenter – je m'adresse aux collègues de l'opposition –, sachez que nous avons effectué des expérimentations, puisque dès 2019, nous avons mis en place ce dispositif DEFI qui est un dispositif de réponse aux besoins spécifiques de certains secteurs de l'activité économique, et nous sommes aujourd'hui à 1 500 demandeurs d'emploi qui, à travers ce dispositif, ont pu rebondir sur un emploi, pour la plupart d'entre eux sur un CDI. On est sur l'engagement de la Région, l'engagement des entreprises, des centres de formation et de Pôle emploi avec du donnant-donnant : la personne s'engage dans une formation et l'employeur s'engage à la recruter. Aujourd'hui, ce sont 1 500 emplois depuis fin 2019 qui ont été soutenus à travers ce dispositif, et là, on est vraiment sûr du sur-mesure qu'il faudra bien sûr conforter, voire amplifier dans cette période si particulière.

On parle d'emploi et je voudrais rectifier une erreur. Tout à l'heure, vous avez évoqué 14 000 apprentis dans notre Région. Le nombre d'apprentis est nettement supérieur, puisque nous sommes à 22 500 apprentis ; c'est la réalité. Et toujours dans l'économie, sur le dossier de l'agriculture qui a été évoqué, nous aurons l'occasion, à travers les aides économiques, de rappeler ce qu'a été l'engagement régional depuis toujours et en particulier dans cette période sur le monde agricole. Mais là, c'est ma position personnelle, mon avis suite à ces interventions qui ont été les vôtres sur ce secteur de l'agriculture, je crois qu'il nous faudra faire preuve aussi d'innovation, de courage dans les aides de la Région en direction du monde agricole, agir pour rééquilibrer les conséquences négatives d'une PAC récemment évoquée et qui n'accompagne pas suffisamment les nécessaires mutations, évolutions de notre agriculture.

Enfin, pour répondre à Marc FESNEAU sur des attentes plus précises concernant l'engagement régional durant cette crise, le chiffre, nous l'avons évoqué dans la précédente mandature. À la fin de la précédente mandature, il se situait à 100 millions d'euros.

Cela a été, dans le domaine de l'économie, une intervention régionale à hauteur de 24 millions, ainsi que sur le tourisme, dans les actions de promotion, nous l'avons rappelé. Cela a été les aides aux acteurs culturels et sportifs et plus largement à tout le monde associatif. Cela a été les aides aux étudiants, le numérique éducatif, nous en avons reparlé et Charles FOURNIER lui-même, et bien sûr les investissements sur les matériels de protection, notamment pour nos agents. Et un domaine important qui concerne les ressources humaines, où la crise nous a

fortement impactés, notamment dans nos lycées, avec une enveloppe de remplacement qui a explosé puisqu'elle a représenté presque 6 millions, 5,7 millions d'euros l'année dernière, ce qui est lié à la fois aux personnels qui étaient en garde d'enfant et à beaucoup d'agents de nos lycées en restriction médicale avec l'interdiction de présence dans les établissements. Il a bien fallu assurer la continuité du service public dans nos établissements scolaires, en dehors bien sûr des périodes de confinement. Cela a été le renforcement, en nombre et en rémunération, des personnes en formation sanitaire et sociale, les actions du PACT, on en a parlé aussi, ainsi que les aides aux transporteurs et l'adaptation des transports ferroviaires, Philippe FOURNIÉ vient de l'évoquer. C'est aussi sans compter les aides aux agriculteurs, je le réprécise, et notamment sur la question de la favorisation des circuits courts, des circuits de proximité pour approvisionner nos concitoyens le plus près de chez eux durant cette période de crise, le soutien aux plateformes. Et, pour terminer, le numérique économique, là aussi, auprès de nombreuses collectivités municipales et associations ou fédérations de commerçants pour la vente en ligne, et là, c'était un soutien direct recherché aussi auprès de nos petits commerçants.

Je pense avoir apporté l'essentiel des réponses à vos questions.

En conclusion, je pourrais rappeler des réalités qui sont les grands équilibres de notre budget régional et la réalité de ce qu'est le positionnement de notre Région Centre-Val de Loire au niveau national.

C'est vrai que, par exemple, sur les questions de durée de désendettement, nous sommes à moins de 4 années quand la majorité des régions de France sont à près de 6, 5,8 années – je parle de l'année 2020. Aussi, nous avons un taux d'épargne supérieur à ce qu'il est en moyenne dans les régions, à 13,2 %, alors que chez nous, il est à 20,3 %. S'agissant des dépenses d'investissement par habitant, là aussi, contrairement à ce qui a été dit, nous n'avons pas à rougir de notre engagement, car nous sommes à 151 euros par habitant en tenant compte, bien sûr, des CRST qui sont un levier extraordinaire de soutien à l'investissement dans nos territoires, alors que la moyenne dans les régions est à 136 euros. Alors, il peut y avoir, bien entendu, des régions où ce niveau d'engagement est supérieur, mais la moyenne est à 136 euros tandis que nous sommes à 151. Enfin, concernant les dépenses de personnel, malgré une augmentation au fil du temps mais une augmentation, j'ai souvent eu l'occasion de le dire, maîtrisée, nous sommes très inférieurs, là aussi, à la moyenne des régions de France puisque nous devons être, je crois, à environ 12 % du total des dépenses de fonctionnement quand les autres sont entre 15 et 16 %.

Voilà, chers collègues, nous aurons évidemment l'occasion, à travers la Décision modificative n° 1, de rappeler ce que sont aussi les axes stratégiques qui sont engagés à travers cette DM1, mais plus encore à l'automne au moment des orientations budgétaires et du Budget primitif, lesquels seront des temps politiques majeurs pour donner des perspectives en fonction de ce qu'auront été les engagements des différentes composantes de notre majorité. Nous serons donc en capacité de répondre à certaines de vos interrogations sur ce que vous considérez comme un manque de stratégie alors que, sur la stratégie qui avait été engagée en 2015 sur nos politiques publiques, les engagements ont été tenus, et je crois que malgré ce qu'on peut regretter, la forte abstention, une grande majorité des électeurs qui se sont mobilisés en juin a confirmé ce bilan de la majorité précédente.

Ainsi, nous aurons l'occasion, en tenant nos objectifs, de pouvoir démontrer que les réponses qui sont attendues par rapport aux défis et enjeux qui sont devant nous en matière environnementale, en matière de solidarité, de social, en matière de démocratie et de citoyenneté seront bien au rendez-vous dans le budget 2022.

Monsieur FOURNIER ?

**M. FOURNIER Charles.** - Je voulais juste faire un petit rappel sur l'obligation de porter le masque dans notre hémicycle, car plusieurs d'entre nous, parfois, l'oublie et, voilà, je voulais rappeler à tout le monde la nécessité dans cet endroit de porter le masque.

**M. GRICOURT.**- Merci.

Je vous propose de passer aux différents votes et, déjà, de commencer par le RADD 2020 avec simplement une prise d'acte, c'est-à-dire qu'on donne acte de la communication de ce compte rendu d'activité, de ce rapport.

Il n'y a pas de questions ? *(Non)*

*(L'assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activité et de développement durable)*

**M. GRICOURT.**- Le vote sur le Compte de gestion.

*(Mis aux voix, le Compte de gestion est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain*

*Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. GRICOURT.**- Le Compte administratif.

*(Mis aux voix, le Compte administratif est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain*

*Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. GRICOURT.**- Je vous remercie.

Nous allons pouvoir rappeler le Président et je demande, pour ne pas perdre de temps, à Harold HUWART de nous rejoindre pour la communication sur les aides économiques attribuées sur le territoire régional au cours de cette année 2020.

### **COMMUNICATION N°3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AIDES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL AU COURS DE L'ANNEE 2020**

**M. HUWART.**- Sans attendre le Président, mes chers collègues, d'abord quelques points d'introduction pour le débat sur cette communication qui est une exigence légale, que la loi de 2004 nous oblige à débattre et à présenter sur le périmètre des aides économiques.

*(Monsieur François BONNEAU revient en séance et reprend place au fauteuil de la présidence)*

C'est chaque année l'occasion de faire un point sur la politique économique de la Région, mais il y a un certain nombre d'éléments à apporter chaque année pour éviter des erreurs de lecture notamment liées au fait que le périmètre dont parle ce document ne relève que des aides économiques sur crédits budgétaires directs et occulte donc certains autres éléments qui sont aujourd'hui majeurs dans la politique économique régionale et dont nous devons absolument parler si nous ne voulons pas interpréter de façon erronée un certain nombre d'évolutions.

L'année que nous avons vécue en 2020, cela a été dit, a été une année hors normes qui a été marquée par un recul de la production intérieure brute sans précédent, de 8 %, qui n'a pas d'équivalent en dehors des périodes de guerre mondiale, qui s'est traduite, comme cela a été dit lors du débat précédent, par un arrêt total ou quasi total de l'activité économique pendant au moins un trimestre, donc un arrêt aussi d'un certain nombre de projets de développement économique qui étaient en cours d'instruction, avec un redémarrage en fin d'année qui s'est encore amplifié cette année, au début de l'année 2021, avec d'ailleurs un rythme de dossiers, de projets de développement économique sans équivalent, pour le coup, de mémoire récente, ce qui est évidemment positif, donc un rythme de reprise très vigoureux et très fort pour l'économie française, et un certain nombre de mesures de soutien à l'économie en période de crise qui ne figurent pas dans ce document et qui lui sont annexes.

Pour la bonne lecture de tous, je vous propose d'abord de rappeler que, dans le cœur même des aides économiques dont nous parlons, il y a un certain nombre de mesures nouvelles qui ont été mises en place en 2020, qui sont des mesures fortes.

Je ne reviendrai pas sur le Fonds Renaissance, 7 millions d'euros et 500 entreprises soutenues. Par rapport à la question de Nicolas FORISSIER sur la sous-consommation éventuelle de ce fonds, je voudrais dire que, lorsque nous l'avons mis en place le 15 avril 2020 pour un an, l'objectif était d'atteindre 10 puis 12 millions d'euros et que ces 10 puis 11 millions d'euros ont été atteints à la date du printemps 2021. Cela montre que la cible, mais on y reviendra, que nous nous étions fixé d'atteindre, l'économie de proximité en priorité, les acteurs du tourisme, les acteurs de l'hôtellerie, de la restauration et les commerçants, notamment dans les milieux ruraux puisque 80 % de ces aides ont été attribuées dans des intercommunalités de petite taille, lesquelles ont très majoritairement soutenu ce fonds dans la mesure où 69 intercommunalités sur 75 ont décidé de contribuer à ce fonds et de contractualiser avec nous, cela montre ainsi que cette cible, de ce point de vue, a été très largement atteinte.

L'objectif était d'agir en complémentarité avec les mesures de soutien de l'État, de même que pour le prêt rebond. Dans les réflexions qui nous ont guidés dès le printemps 2020, il y a eu un élément majeur qui est que l'État a mis en place des moyens massifs de soutien à l'économie, des moyens sans précédent historique qu'il faut évidemment saluer parce que c'est aujourd'hui ce qui permet à l'économie nationale de redémarrer.

Par rapport à la question de Marc FESNEAU de savoir quelle était la part des soutiens de l'État dans l'action de la Région, je peux donner des exemples qui s'expliquent très simplement.

Si vous prenez la ligne, que le CESER compare, du soutien à certains types de développements industriels et qui est en baisse de 20 % par exemple entre l'année 2020 et l'année 2019, plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. Vous avez d'abord le fait que l'économie s'est arrêtée et qu'un certain nombre de projets ont été stoppés pendant trois ou quatre mois, et, évidemment, les chiffres actuels portent sur six mois de l'année et non pas sur une année complète.

Surtout, si on prend le développement industriel, le Cap' Développement qui représente 260 dossiers pour 25 millions d'euros, en sachant qu'en dehors de ces chiffres-là, on a 16 millions d'euros d'aides qui étaient en cours d'instruction, que nous avons passés à l'État dans le cadre du plan de relance, notamment le fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires, on voit que nous avons énormément de dossiers qui ont été pris, car nous avons, là aussi, voulu agir en complémentarité avec l'État. Aujourd'hui, nous sommes dans un système – le Président et moi-même y participons très régulièrement en réunion avec la Préfecture de Région – où nous cordonnons notre action pour nous assurer que les dossiers qui ne sont pas soutenus par l'État le sont en retour par la Région. Nous pourrions les refuser...

Mais le fait de les refuser a parfois produit les plus beaux tableaux... Voilà. Nous avons donc cette option complémentaire, cette action complémentaire et la volonté d'agir dans un contexte où, avant de dire que certains projets n'ont pas eu de soutien ou qu'une partie de l'économie n'a pas bénéficié d'assez de soutiens publics, il faut rappeler l'ampleur des mesures qui ont été prises et le fait que les secteurs les plus impactés, pour l'instant, sont fortement soutenus, même si, évidemment, l'incertitude demeure sur la reprise de l'activité et sur la poursuite de cette action.

Il y a deux autres points que je voudrais souligner et on en a souvent parlé, au moins deux fois en session au sein de cette assemblée régionale.

En 2018 et en 2019, nous avons voulu porter un plan de préparation à la crise dans l'hypothèse que nous avons posée d'un retournement conjoncturel et nous avons décidé de renforcer les garanties de BPI France, de doubler notre fonds de retournement, d'abonder le prêt rebond avec BPI France et aussi de créer un fonds de soutien aux entreprises en difficulté avec les tribunaux de commerce. Évidemment, personne n'aurait pu, et nous non plus, prévoir ni une pandémie ni la brutalité de cette crise, mais tous ces outils-là ont été immédiatement opérationnels dès le mois de mars 2020 et ont été, d'ailleurs, immédiatement consommés en l'espace d'un mois ou un mois et demi. Le prêt rebond a été consommé à hauteur de 11 millions d'euros et a permis de sauver 150 entreprises qui, par ailleurs, étaient celles qui n'avaient pas obtenu de PGE, de même que les fonds garantis de BPI France, et on a eu quelques très beaux exemples comme le zoo-refuge de La Tanière qui a pu être sauvé en partie grâce à cet outil. Et puis il y a le fonds avec les tribunaux de commerce, qui permet d'activer des dispositifs de prévention et de conciliation absolument essentiels. Ainsi, chacun peut se réjouir du fait que le mur de faillite, qui a été anticipé par l'abondance et la force des soutiens qui ont été mis en place, n'a pas eu lieu et, pour l'instant, reste encore devant nous.

Deuxième point, dans le périmètre du document, nous avons aussi mis en place un fonds pour les microentreprises. Nous avons quand même 80 000 microentrepreneurs – on disait autoentrepreneurs quand j'étais petit – qui ont été assez durement touchés par l'arrêt de l'activité et la précarisation de leur situation, et, en l'espace de six mois, c'est plus d'un millier de dossiers qui ont également été traités sur ce chapitre.

Cela, c'est pour ce qui est le cœur du document.

Après, sur la question de savoir si nous avons assez réagi, trop réagi, trop peu, de façon moyenne comme l'ont dit certains, je voudrais rappeler qu'en dehors de ce périmètre des aides directes, il y a aussi la contribution de la Région au Fonds national d'indemnisation, le volet 1, pour 16 millions d'euros et le volet 2, pour 6 millions d'euros.

Il y a eu un certain nombre de débudgétisations, c'est-à-dire que nous sommes allés chercher des fonds extérieurs pour abonder des mesures de notre plan de relance, comme cela a été le cas pour REACT-EU, le plan de relance européen. Nous sommes allés chercher 20 millions d'euros sur des fonds européens en direction du soutien à l'économie régionale, ce qui est une contribution majeure et une opération administrative qui a nécessité quelques discussions avec la Commission européenne.

Vous avez aussi l'ensemble des fonds que nous abondons mais que nous ne gérons pas, sur lesquels nous avons des partenaires bancaires qui nous relaient. Je pense à BPI France, et le prêt rebond en fait partie. Chaque fois que nous mettons 1 million d'euros de crédits budgétaires, c'est une offre de prêt ou de subvention de 5 millions d'euros car il y a un effet multiplicateur de 5 qui s'applique sur ces fonds qui sont donc capitaux. Je voudrais dire que, depuis six ans, nous avons doublé nos outils financiers, la surface financière et la capitalisation de nos fonds d'investissement et de prêt en la matière.

Dernière chose, il y a les cofinancements. Madame RENIER parlait de l'Industrie du futur, qui est à 50 % État-Région, et vous avez aussi, d'une certaine façon, les contributions comme le fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires, sur lequel nous agissons en parallèle et conjointement avec l'État pour assurer le traitement d'un maximum de dossiers.

Après, il y a des lignes qui ont baissé, et je pense que le tourisme, - 30 %, en est évidemment le reflet le plus préoccupant, nous y reviendrons. C'est la marque et l'expression d'un secteur qui est en souffrance et, pour le coup, dont la pérennité, la survie est aujourd'hui en jeu.

Mais il y a aussi un point que je veux souligner, car c'est un choix politique. Il y a un certain nombre d'aides économiques dont nous estimons qu'elles ont aujourd'hui moins de sens que par le passé. Il faut le dire, vous avez des subventions destinées à financer 40 % de l'achat d'une machine alors même qu'aujourd'hui nous sommes dans un contexte où les taux sont à 0 % et où le chef d'entreprise peut financer à 1 % l'achat de cette machine, et il y a, sur l'immobilier, sur l'équipement, sur un certain nombre de dispositifs, des aides qui sont moins nécessaires. Et cela se traduit exactement dans les propos que vous tenez quand vous dites vous-mêmes que la première préoccupation des chefs d'entreprise qui s'adressent à nous, c'est d'abord la question des compétences. Il faut donc rappeler un certain nombre d'éléments.

Nous avons trois défis majeurs aujourd'hui dans notre économie régionale comme dans notre économie nationale.

- Le sujet de la relocalisation, de la reconquête industrielle.
- Évidemment et d'abord le sujet de la transition écologique, sur lequel nous manquons de technologies. Nous ne diffusons pas assez ces technologies, que ce soit la décarbonation, l'économie circulaire ou autres à travers le tissu économique.
- Nous avons la transition numérique et nous avons encore trop de retard, notamment concernant les TPE, les commerçants, les artisans, sur les sujets du numérique.

Et face à ces enjeux-là, les réponses que nous devons avoir sont des réponses en termes de compétences, de recrutement, de formation. Aujourd'hui, la reprise économique de la France, qui est très forte puisqu'on table sur 7 % de croissance économique cette année, va se heurter à un mur qui est le manque de main-d'œuvre, le manque de formation, de qualification, ce qui va plafonner et ralentir très fortement les perspectives de reprise. C'est la préoccupation majeure aujourd'hui et c'est celle sur laquelle probablement la Région doit se mobiliser le plus. Nous y travaillons d'ores et déjà, mais je ne vais pas le développer ici car ce n'est pas directement mon champ de compétences.

Nous avons, deuxième sujet, la question des solutions de financement et des solutions de portage vis-à-vis des projets.

Et puis, dernière chose, il me semble également important d'investir sur la diffusion de l'innovation.

Ainsi, pour résumer, il me semble qu'il faut assumer de dire que nous devons mettre moins de subventions sur certaines choses mais d'aller vers plus d'accompagnement direct, plus de présence sur le terrain, de conseil aux entreprises, notamment dans la phase initiale des projets, ce qui veut dire plus de moyens pour notre agence économique Dev'up, plus de moyens pour nos filières, nos clusters, nos pôles de compétitivité. Cela dit, les chiffres que nous affichons montrent le doublement des moyens mis au service de ces filières depuis six ans, y compris l'année dernière, à hauteur de + 30 %, et plus de moyens aussi en financement.

Aujourd'hui, les subventions ne sont plus aussi nécessaires, mais nous avons besoin de capitaux propres, nous avons besoin de fonds propres, nous avons besoin de moyens en haut de bilan qui permettent de contourner la contrainte de l'endettement, endettement qui aujourd'hui est majeur pour un certain nombre d'entreprises, ce qui veut dire plus de partenariats avec des acteurs comme BPI France, avec un certain nombre de gestionnaires de fonds comme Sofimac.

Et là aussi, je rappelle que nous avons doublé la surface financière de nos outils en la matière, que nous avons créé et permis de coordonner nos outils de SEM patrimoniale, les outils de portage immobilier, qui sont des outils fondamentaux pour notre industrie en milieu rural. Nous ne réglerons pas un certain nombre de questions d'attractivité si nous n'avons pas les moyens d'avoir de la disponibilité en foncier, de la disponibilité en bâtiments et, ainsi, d'avoir pour des zones rurales la possibilité d'accueillir ces chefs d'entreprise.

Dernière chose, plus de moyens également sur l'investissement, la garantie et le prêt.

L'ensemble de ces facteurs sont des éléments qui sont des évolutions que nous avons déjà amorcées, je n'y reviendrai pas. En six ans, nous avons créé l'agence Dev'up, doublé le budget économique de la Région, renforcé considérablement nos outils financiers et nos outils immobiliers, permis aussi la création d'un véritable réseau, à travers l'économie régionale, de chefs d'entreprise, de développeurs, de chargés de mission et d'accompagnateurs qui manquaient cruellement à notre structure économique.

Si vous me permettez un dernier point de conclusion, l'ensemble de ce travail, je tiens à saluer tous ceux qui y ont contribué lors du dernier mandat. Je crois qu'un des marqueurs de notre politique économique régionale, c'est qu'elle a toujours été soutenue unanimement à travers les bancs de cette assemblée et avec la contribution active des élus de tous bords, et je voudrais avoir une pensée pour Jacques MARTINET, vice-président de l'agence Dev'up, qui a été de tous nos combats et de toutes nos mobilisations.

Je voudrais également rappeler, notamment à nos nouveaux élus, que l'économie ici n'a jamais été l'occasion d'un affrontement politique, que nous n'avons jamais voulu en faire l'occasion de la victoire d'un camp contre un autre, ce qui s'est traduit par le fait que toutes nos délibérations pendant six ans ont été acquises à l'unanimité. Je pense qu'au service de l'économie régionale et de nos emplois, c'est un état d'esprit et une approche qu'il nous faut impérativement conserver et faire vivre.

Il ne s'agit ni d'être dans l'autosatisfaction ni dans le déni de la critique, car il faut pouvoir aussi se remettre en cause, mais les solutions que nous apportons, nous avons à les porter ensemble au service de tous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Vice-président, merci, Harold HUWART, pour cette présentation de notre communication et cette projection.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Quelques propos, quelques remarques avant de laisser Pierre-Frédéric BILLET et Rémy POINTEREAU développer.

Simplement, quelques mots à Harold HUWART, bien sûr, pour lui dire que nous devons travailler ensemble sur les questions de développement économique, ce qui veut dire aussi qu'il faut prendre en compte ce que les oppositions et, en tout cas, notre groupe proposent.

Quand je vous ai entendu tout à l'heure faire un certain nombre de propositions et donner certaines orientations sur la nécessité des partenariats, la nécessité de la proximité, d'accompagner davantage les chefs d'entreprise, je me suis dit : « Il devait faire la campagne de la liste que je conduisais il y a encore quelques semaines ». Parce que c'est exactement ce qu'on dit depuis des semaines, et c'est ce qui manque. Nous connaissons trop de chefs d'entreprise, et c'est d'ailleurs une des critiques que je veux faire ici, qui nous disent « nous n'avons jamais eu de contact avec le Conseil régional », « nous ne savons pas quels sont les dispositifs d'aides qui existent, comment nous pourrions être accompagnés ». Il y a donc un sujet majeur. Ce n'est pas une critique absolument terrible que je fais, c'est un constat, donc un appel à agir plus dans la proximité, et c'est certainement un sujet essentiel pour l'efficacité du soutien au développement économique que nous devons mettre en œuvre, effectivement collectivement, dans cet hémicycle et avec l'appui de nos services.

La question de la proximité de l'information des entrepreneurs est très inégalement traitée dans notre territoire régional et je l'ai dit à plusieurs reprises, y compris publiquement. Je pense, Monsieur le Vice-président, et Monsieur le Président aussi, que cela doit être une priorité absolue. Nous pourrions en reparler à l'avenir, nous ferons des propositions très concrètes issues des propositions de la campagne électorale.

Deuxième remarque, j'ai bien entendu les aides Covid, mais, écoutez, on a fait un amendement qu'on a déposé à plusieurs reprises dans la précédente mandature, qui permettait d'aller jusqu'à 1 000 euros de subvention pour les commerçants, de sorte à compenser les loyers qui ne pouvaient pas être décalés ou annulés parce que les propriétaires de ces commerçants étaient eux-mêmes les anciens commerçants et parce qu'ils avaient besoin de cela pour vivre, étant donné que c'était leur retraite. On n'a jamais été repris. C'était une mesure extrêmement concrète, une vraie mesure de proximité.

Je pense qu'il faut que vous puissiez à l'avenir écouter aussi les propositions de terrain qui sont issues de tous les groupes possibles dans cet hémicycle et pas simplement des groupes de la majorité. C'est une supplique que je vous fais en début de mandature, et je pense que cela aurait été plus efficace que l'avance du Fonds Renaissance qui faisait doublon, je le disais tout à l'heure, avec le PGE, même si cela a évolué en fin de parcours. Et je reconnais que le Compte administratif ne rend effectivement compte, Harold, que de la moitié de la mise en œuvre, on est bien d'accord là-dessus.

Dernier point avant de laisser Pierre-Frédéric et Rémy évoquer un certain nombre de sujets ou revenir là-dessus.

Premièrement, c'est près de 11 % de baisse des aides aux agricultures, finalement, dans ce rapport. Il y a donc ce qu'on dit et il y a les chiffres. Moi, j'aimerais bien qu'on nous donne des précisions et qu'on y revienne.

Deuxième aspect, Laurence RENIER l'a dit tout à l'heure, on ne peut pas faire la même chose avec tous les EPCI. Vous demandez aux EPCI de participer de plus en plus, on voit bien que les chiffres montent et que les EPCI doivent de plus en plus contribuer aux aides économiques. Or, ce n'est pas la même situation partout. Vous avez des EPCI, notamment dans certaines zones, cher Monsieur CRÉPIN, et j'ai été un des élus de cet EPCI pendant 22 ans et je connais bien le sujet, rassurez-vous, où on n'a pas forcément les mêmes moyens que sur l'axe ligérien ou dans certaines zones plus riches en recettes fiscales.

J'attire donc votre attention, Monsieur le Président, sur la nécessité de moduler la demande de participation à l'aide économique qui est faite aux EPCI, car tout le monde n'a pas les mêmes moyens.

Merci beaucoup.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur de LA TOCNAYE a la parole.

**M. de LA TOCNAYE.**- Merci à Monsieur le Vice-président HUWART pour ses propos assez détaillés et équilibrés.

Effectivement, en termes de bilan, ces aides économiques directes, j'allais dire, parce qu'il y a d'autres interventions de la Région, bien évidemment, dans le domaine économique, ces aides qui correspondent à 52 millions sont assez complètes, particulièrement les aides d'urgence suite à la crise sanitaire. J'ai noté en particulier les fonds régionaux de garantie. Comme je viens d'une autre région, je peux dire que ce n'est pas forcément le cas de toutes les régions d'avoir pensé à autant de systèmes de garantie. Et, en effet, les remontées du terrain avaient bien montré que c'était un besoin.

En revanche, et c'est signalé par le CESER mais nous n'avions pas forcément besoin des avis éclairés du CESER, il y a ce manque d'un bilan global ou au moins d'un début d'analyse de l'efficacité de ces aides, ces aides encore une fois qui sont directes, subventions, avances remboursables ou prêts. Là, il y a un manque. Vous avez souligné vous-même, Monsieur le Vice-président, qu'il fallait peut-être commencer à avoir d'autres dispositifs que les subventions, mais, et c'est prévu par la loi, je vous le rappelle, où est le début de l'analyse de l'efficacité de ces dispositifs ? Même avant la crise sanitaire ? Il y a déjà cela qui pose un problème.

Et puis, il faudrait même le détail des aides allouées par type d'entreprise, les TPE, les PME, les PME-PMI, les ETI, les grandes entreprises. En effet, par rapport à la relance économique qui va impliquer une réindustrialisation et afin que cela ne reste pas un vain mot, il faut savoir par qui on fait la réindustrialisation. On sait aujourd'hui, non pas que les TPE n'ont pas un rôle clé, mais que c'est par les PMI essentiellement et par les ETI. Ce n'est même pas par les grandes entreprises, qui ont la chance d'être là, qui sont des grands ensembliers et on a la chance d'en avoir encore sur notre territoire et particulièrement en Centre-Val de Loire, mais ce sont des colosses aux pieds d'argile. Ce sont les PMI et les ETI qui seront la cheville ouvrière de la réindustrialisation, voire de la relocalisation de certaines productions. Il faudrait donc savoir quel est le type d'aide par entreprise.

Autre remarque, et là, je vais peut-être dans votre sens, j'ai entendu un certain nombre de vos propos, je veux parler des fonds régionaux. Ce n'est pas dans les aides économiques mais, justement, là il y a moins besoin, en quelque sorte, d'évaluation, puisqu'un fonds régional de capital-investissement, par définition, s'autorégule et on voit le résultat. Et là, je sens que vous avez envie de les développer, mais moi, j'ai essayé d'avoir les chiffres. Alors, je sais que la Région est partie prenante dans neuf fonds régionaux et qu'il y en a un où vous êtes majoritaires, Centre Capital Développement, à hauteur de 38 %. Je redis que cela, selon nous, pour une réindustrialisation, c'est l'outil majeur, car c'est quand on entre en fonds propres dans une entreprise qu'on a vraiment ce que j'appelle un financement dynamique, une entrée au capital ayant un effet multiplicateur incroyable, comme vous le savez. En plus, celui qui investit en échange de ses parts, il a quand même des actifs en face et, généralement, il ne perd pas son argent. Et la Région ne doit pas perdre son argent dans le cas d'un fonds régional de capital-investissement. J'ai essayé de savoir, mais je n'ai pas pu avoir la réponse, j'ai essayé de comprendre à peu près. Ainsi, chaque année, combien de millions la Région réussit, par le biais de ses neuf fonds, à prendre des parts dans le capital des entreprises ? Je pense que c'est de

l'ordre de 15 millions, mais, en tout cas, c'est inférieur à 20 millions. Et c'est là que moi aussi, je dis que ce sont les chiffres, et c'est beaucoup trop peu.

Je prends un exemple. En Provence-Alpes-Côte d'Azur – certes, cette région est deux fois plus grosse –, c'est 50 millions d'euros, et nous, nous avons déjà demandé le doublement. En Auvergne-Rhône-Alpes, il y a un fonds régional souverain – je n'aime pas le terme, car seul l'État est souverain et les régions n'ont pas à être souveraines – de 100 millions. Par conséquent, je crois que ces fonds régionaux de capital-investissement, si je puis me permettre, vous voudriez doubler, multiplier leur impact. À notre avis, c'est fondamental pour la réindustrialisation.

Pour terminer, si vous en êtes d'accord, nous participerons à cette réflexion sur la manière de réindustrialiser. Quelles sous-filières, sur quelles entreprises s'appuyer, sur quels territoires ? C'est un autre débat mais nous l'aborderons certainement, moi, j'ai la conviction que ce n'est pas dans les métropoles que se fera la réindustrialisation, parce que 80 % des PMI sont en dehors des métropoles et 70 % des usines des ETI sont en dehors des métropoles. C'est très intéressant, parce que là, on rejoint l'aménagement du territoire et il y a un débat extrêmement intéressant sur comment réindustrialiser.

Mais, pour cela, je pense, et le CESER a raison de le dire, qu'il faudrait associer certainement plus les branches professionnelles avec des remontées de terrain et aussi les EPCI, pour savoir, encore une fois, par où on commence pour réindustrialiser.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur de LA TOCNAÏE.

Monsieur FOURNIER a la parole.

**M. FOURNIER Charles.** - Merci, Monsieur le Président.

Le bilan des aides économiques, effectivement, c'est le bilan des aides directes et cela ne reflète pas toutes les interventions de la Région en soutien de l'économie, les aides indirectes, les contractualisations, nos interventions auprès des territoires. Il est nécessairement incomplet, mais c'est l'exercice qui est attendu de faire le bilan de ces aides directes à l'économie.

Évidemment, ce bilan est lui-même marqué par la crise, cela a été assez largement commenté. Nous avons répondu aux urgences, nous avons essayé d'être auprès des entreprises, nous avons créé des dispositifs.

Je voudrais faire une remarque sur le dispositif Renaissance, puisque nous préconisons que ce dispositif soit à la fois un dispositif pour aider à la reprise et un dispositif pour préparer les transformations, car nous ne pensons pas qu'il y aurait deux temps. En effet, on a toujours dit cela, il y a deux temps : il y aurait le temps qui rendrait possible le changement mais qui viendrait après, et il faudrait avoir réglé tous les problèmes, mais à force de renvoyer le changement à demain, celui-ci ne se fait pas. Et nous avons proposé l'additionnalité sur cette aide dès lors que l'entreprise s'engageait dans un projet autour de la transition écologique et dans le cadre de la COP régionale. Nous avons des projets tout à fait intéressants, mais force est de constater – et c'est sans doute un point qui pourrait me mettre en accord avec Nicolas FORISSIER, même si j'apporterai une nuance sur son propos – que, finalement, il manque de l'ingénierie pour accompagner les transformations auprès des entreprises, que ce dont elles peuvent souffrir, c'est d'avoir les compétences disponibles, l'accompagnement pour aller vers ces transformations. Je l'ai vu avec ce dispositif, bon nombre d'entreprises traduisaient un engagement par le simple fait de se mettre à hauteur d'une réglementation, mais pas forcément

en envisageant une nouvelle étape, par exemple aller vers plus de circuits courts pour un restaurant ou transformer la gestion des déchets, et j'ai pu mesurer le caractère manquant de cette ingénierie de la transformation.

Ainsi, il ne s'agit pas simplement de mesurer le développement économique à la hauteur des aides, mais bien à la qualité et à l'efficacité de ces aides, à l'efficacité de l'écosystème économique qui accompagne les entreprises. Et c'est pour cela qu'en 2020, nous avons commencé un travail important, et qui prendra de l'ampleur en 2021, de formation de l'ensemble de ceux qui accompagnent l'économie, qu'on appelle les développeurs de l'économie. On a créé une Université des développeurs de l'économie, avec 400 développeurs de l'économie, et cela, c'est de l'accompagnement de proximité, et nous avons engagé un programme d'accompagnement vers la transition écologique pour les former, pour qu'il y ait un accompagnement en proximité. C'est un enjeu essentiel, c'est aussi évidemment autour des PME-PMI, des entreprises locales ancrées dans les territoires que se fera la transformation, et nous en avons grandement besoin.

Quand les Écologistes, le groupe Écologie et Solidarité regarde le bilan des aides économiques, il a quatre grilles de lecture, car un bilan, c'est l'occasion, justement, de faire état d'une stratégie, d'une lecture qu'on peut avoir des aides économiques.

La première, c'est cette transformation écologique. Je donnerai quelques exemples de ce qui a été engagé et de ce qu'il me semble nécessaire.

C'est aussi la reterritorialisation et, je le dis, il conviendrait que nous discutons sur ce qu'elle est. La relocalisation et la reterritorialisation, pour moi, elles ne sont pas que le rapatriement d'activités économiques dans notre Région. Elles sont le rééquilibrage entre les métropoles et les territoires, je partage ce qui a été dit, mais elles sont aussi l'organisation territoriale de la production jusqu'à la distribution d'un certain nombre de nos activités. On en parle beaucoup pour l'alimentation mais cela vaut aussi pour bon nombre de domaines économiques. Comment faire en sorte, par exemple, que nous ayons des outils de transformation pour le chanvre, pour des matériaux biosourcés, pour avoir dans nos territoires une organisation économique, un ancrage de nos matériaux et, évidemment, pour réduire notre empreinte écologique par là même ? C'est extrêmement important.

Le troisième élément de lecture, c'est la transformation sociale de l'économie, de l'emploi et du travail. Nous sommes dans des moments aussi de mutations et aider l'économie, c'est également accompagner ces transformations, c'est travailler sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises, mais c'est aussi travailler sur l'égalité dans l'entreprise, c'est travailler sur la qualité de vie, c'est réinterroger la question du partage du travail, ce sont les mutations technologiques dans le travail, ce sont tous ces enjeux-là aussi que nous avons sur la table.

La quatrième grille, c'est la question de l'écosystème, de l'efficacité des aides. Je rejoins ce qui a été dit par Harold HUWART et nous le disons depuis longtemps, il y a certaines aides qui ont peu d'effet levier, soit parce qu'il y a des entreprises qui, en réalité, ont des fonds propres importants, soit parce que ces aides ne vont pas engager les transformations nécessaires. Je crois donc qu'il y a autant à agir sur l'écosystème qu'à agir par les aides économiques, et c'est nécessairement à revisiter.

- Alors, si nous prenons cette grille de lecture sur la transformation écologique, je voudrais dire que nous avons engagé et que nous avons même amplifié en 2020 un travail autour de l'économie circulaire, même s'il reste beaucoup d'angles morts dans cette économie circulaire dont tout le monde parle, qui reste encore un peu conceptuelle et qui a besoin de s'ancrer dans la réalité. Mais nous avons lancé partout dans la Région des territoires d'expérimentation de l'écologie industrielle et territoriale. Je pense que c'est extrêmement concret, cela invite les entreprises à coopérer dans les territoires, par exemple la chaleur fatale d'une usine qui va être utilisée par une autre, les déchets de l'une qui deviennent une matière première pour une autre, la mutualisation de la production d'énergie. Nous avons huit territoires d'expérimentation, nous devons demain généraliser ces pratiques, et là encore, il y aura besoin

d'ingénierie, il y aura besoin d'animer cette mise en relation des entreprises dans les territoires, c'est extrêmement important. Nous avons travaillé sur le réemploi, le soutien aux ressourceries.

Bref, nous avons amorcé un travail important sur l'économie circulaire, mais il reste des angles morts, je le disais : l'extractivisme de matières premières, qui est un sujet peu traité mais qui mériterait de l'être, l'éco-conception qui reste quand même extrêmement compliquée à engager, la question de la consommation responsable. C'est tout cela, l'économie circulaire, et là-dessus, nous avons matière à avancer.

Je ne parlerai pas d'agriculture, car Christophe COQUIN, mon collègue, fera tout à l'heure une intervention sur ce sujet, et il y aurait à débattre assez largement ce qui a été dit tout à l'heure, car j'ai le sentiment inverse de celui de Rémy POINTEREAU. Il y a plutôt un déséquilibre, me semble-t-il, sur l'ensemble des financements à l'agriculture, et je crois au contraire qu'il faut aller plus loin dans le soutien à un modèle agroécologique de l'agriculture.

- Deuxième grille de lecture, la relocalisation et la reterritorialisation. Je le disais, il y a quelques années, ce n'était pas sur la table. Maintenant, tout le monde en parle, tant mieux, c'est une bonne nouvelle, cela fait longtemps que nous le défendons. Il était nécessaire de réancrer cette économie, de travailler sur les circuits courts. Cela vaut pour l'alimentation, mais cela vaut aussi pour l'énergie, où nous pouvons travailler et ancrer, et l'hydrogène sera une voie pour ancrer dans les territoires la production d'énergie. Cela vaut pour de nombreux matériaux ; j'ai parlé des biosourcés, c'est un sujet important et, en 2020, nous avons aidé à structurer la filière paille. Avec 5 % de la paille disponible dans notre Région, nous pourrions faire toute la rénovation thermique qui est nécessaire. C'est pour vous dire qu'il y a, derrière, des enjeux économiques importants pour nos territoires et un ancrage concret dans notre Région.

Cette relocalisation demain, c'est aussi la capacité à fabriquer des produits de première nécessité dans nos territoires, c'est sortir de la logique de concentration, à la fois une concentration territoriale et une concentration économique. Je crois qu'il y a beaucoup d'activités qui pourraient être créées. Nous avons lancé un travail sur les tiers-lieux, les tiers-lieux sont aussi des tiers-lieux économiques potentiellement dans les territoires. Il y a un programme national que je salue, celui des manufactures de territoires qui me semblent être une voie à explorer pour partager des outils de production dans nos territoires.

- Troisième élément de lecture, la transformation de l'économie et du travail. Je voudrais saluer l'économie sociale et solidaire, qui n'est pas une niche, qui n'est pas un domaine à côté, mais qui a vocation à apporter des transformations, à influencer l'économie d'une façon générale. Aujourd'hui, c'est 22 % de nos aides et je crois qu'il faut aller plus loin pour soutenir cette économie de transformation, cette économie qui peut aussi accompagner l'autre économie dans ses changements. Elle a un rôle important. Je parlerai aussi des associations dans cette économie sociale et solidaire, qui produisent de l'activité économique, qui ne sont pas simplement des activités de bienfaisance ou de solidarité mais qui portent aussi de la dépense en matière d'investissement, de l'emploi non délocalisable. Et notre dispositif CAP' Asso et, au-delà, toutes les aides que nous apportons sont évidemment extrêmement importants.

Nous avons tout le travail aussi sur les formes d'organisation du travail, justement. Je pense au soutien que nous apportons à l'ARACT, à l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail, je pense au travail engagé par notre Plan égalité sur les questions d'égalité femmes/hommes aussi dans l'emploi, et notre SRDEII intègre cet enjeu d'égalité, je pense au soutien à la création d'entreprises par les femmes, et notre ambition est que 40 % des entreprises dans notre Région soient créées par des femmes, mais nous avons le même défi pour les personnes en situation de handicap pour que l'activité économique ne soit pas réservée à quelques-uns mais soit bien ouverte à toutes et tous.

Et puis, pour cette question de l'économie sociale, des transformations du travail, je crois qu'il y a beaucoup de chantiers sur la table. Celui du partage du travail, des expérimentations me semble être un sujet qui doit revenir sur le devant de la scène dans le moment que nous vivons. Cela interroge nos façons de vivre, nos façons de travailler et je crois qu'il y a là de l'innovation possible et des perspectives.

- Le quatrième levier, c'est celui des moyens, de l'efficacité de l'écosystème, et c'est Karin FISCHER qui interviendra particulièrement sur ce sujet, que je n'aborderai donc pas là.

Pour terminer et conclure, des perspectives pour ce mandat.

Un nouveau Schéma régional de développement économique et d'innovation qui sera adopté dans l'année, un moment important, dans lequel, je crois, nous avons déjà des orientations qui vont dans le bon sens, mais il nous faudra l'opérationnaliser. Nous avons un mandat de sept ans, il nous faudra donner des indicateurs concrets de nos évolutions.

Au-delà, il y a la stratégie de transformation écologique de l'économie, le soutien à l'ESS ; c'est le sens de la délégation qui m'a été confiée, d'accompagner la transformation de l'économie. J'aurai à travailler évidemment en étroite collaboration avec Harold HUWART sur ces questions pour accompagner les mutations qui sont à l'œuvre, et l'année 2021 est une année déterminante pour y réussir.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur SCHLESINGER a la parole.

**M. SCHLESINGER.** - Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur le Vice-président, chers collègues.

Je commencerai mon intervention par la conclusion d'Harold HUWART sur la nécessité de constituer un pack lorsqu'on soutient le secteur économique, et la manière dont les intercommunalités et la Région ont constitué un pack au cours de l'année écoulée est un bon exemple. De ce point de vue, je suis heureux qu'il ait été rendu hommage à Jacques MARTINET qui a œuvré au cours des dernières années à faire vivre ce pack au niveau de la métropole d'Orléans.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est le vertige qui peut saisir le lecteur lorsqu'il tombe sur ce rapport. Il est très utile, parce qu'il permet de faire un point sur un pan important de l'activité de la Région, mais je pense aux chefs d'entreprise, aux artisans, aux agriculteurs qui découvrent ce magma d'aides, probablement toujours très bien ciblées, bien pensées, etc., mais qui sont honnêtement parfois incompréhensibles. Et quand j'entends les différentes interventions qui m'ont précédé, je me rends compte qu'en effet il y a besoin d'accompagnements pour pouvoir y comprendre quelque chose.

Le document est très pédagogique et je remercie très sincèrement les services de la Région, car quand on le découvre, cela permet de rentrer dans la matière. Mais on se demande, lorsqu'on est au travail, qu'on cherche à développer son entreprise, qu'on cherche à sauver des emplois, qu'on cherche à investir, qu'on cherche à innover, quand on peut prendre le temps de se plonger dans tout cela. Charles FOURNIER a évoqué de nombreux axes d'amélioration ; je pense que celui-ci aussi, la simplification, l'accessibilité, sera un élément important.

Sur le fond, et les intervenants précédents l'ont indiqué, ce qui m'a frappé, c'est le domaine du tourisme et de l'agriculture. Les moyens alloués sont l'expression de choix politiques et de priorités, et c'est vrai, je dois l'avouer, que j'ai été un peu surpris, quand on voit le rôle que jouent le tourisme et l'agriculture dans notre Région, par la faiblesse des montants qui peuvent être mobilisés par rapport aux autres. Je pense que cela aussi, c'est aussi un axe d'amélioration compte tenu des avantages compétitifs qui sont ceux de notre Région.

Pour conclure, je voudrais exprimer un regret et poser une question.

Le regret que je voudrais exprimer concerne le Fonds Renaissance. Effectivement, les sommes qui sont présentées agrègent, si j'ai bien compris, en partie – ou c'est peut-être plutôt dans le Compte administratif – les sommes qui sont développées directement par la Région et celles qui sont apportées par les EPCI. Je vais parler de mon expérience qui concerne la métropole d'Orléans. Nous avons mobilisé, en complément de la Région, 1 million d'euros de mémoire, qui avait pour fonction de faire de l'aide directe au commerce, et la Région est restée sur un système d'avances remboursables. Ainsi, je regrette que, dans ce domaine, il n'y ait pas eu une mobilisation plus forte de la Région aux côtés des EPCI pour aider les personnes, car les aides directes étaient, face à la crise, probablement le levier le plus pertinent. En tout cas, les EPCI, plusieurs EPCI dans la Région l'ont fait et je crois que c'était particulièrement utile pour les entreprises.

Enfin, ma question concerne l'avenir. Plusieurs personnes sont intervenues pour indiquer que ces aides avaient besoin d'être évaluées, avaient besoin d'être requestionnées par rapport à la fois aux nécessités économiques et à l'expérience qu'on en avait tiré, et je partage complètement cette analyse. Ma question, c'est : à l'épreuve de la crise que nous venons de vivre, quel travail prévoyez-vous pour analyser les aides qui ont été développées, les aides au long cours qui peuvent exister ? Comment prévoyez-vous d'associer les différents groupes de cette assemblée pour vous aider à ce travail ? Les intervenants qui m'ont précédé ont marqué, je crois, de tous les côtés, la volonté d'y être associés et d'y participer.

En tout cas, nous serons au cours de cette mandature force de proposition pour vous accompagner sur cette question.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur SCHLESINGER.

La parole est à Monsieur BOUE.

**M. BOUE.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport vise à présenter l'ensemble des aides directes à l'économie mises en œuvre dans notre Région pour l'année 2020. C'est une année marquée par la crise du Covid mais surtout la mise en exergue des conséquences des politiques libérales sur nos capacités sanitaires et de santé et sur la situation sociale et écologique alarmante de notre pays.

Aussi, comme élus Communistes, nous saluons dans cette situation les efforts accentués de la Région en faveur de l'industrie et de l'artisanat, en faveur de secteurs comme l'économie sociale et solidaire, avec CAP' Asso par exemple, en faveur de l'agriculture, de l'environnement ou de la transition numérique, afin de protéger les travailleurs et les habitants contre les effets de cette crise. Nous pensons que ces efforts indispensables doivent être poursuivis et amplifiés.

Cependant, nous ne pouvons ignorer que, dans cette période, tout est bon pour le profit aussi, y compris la terrible crise sanitaire que nous traversons puisque, par exemple, une start-up comme Moderna s'apprête à augmenter ses juteux profits en ayant ouvert en Suisse un centre de facturation afin de faire échapper à l'impôt près de 8 milliards d'euros de ses bénéficiaires.

Pourtant, aujourd'hui, au moment où la crise sanitaire rebondit à nouveau, ce ne sont pas ceux qui engrangent les profits que le gouvernement veut faire payer, mais les travailleurs avec les réformes des retraites et de l'assurance chômage, alors que des centaines de milliards d'euros de fonds publics sont toujours déversés aux entreprises, sans contreparties ni contrôles efficaces, détournés au profit de grandes fortunes.

Aujourd'hui, à l'occasion de ce bilan des aides économiques versées en Région Centre-Val de Loire, je souhaite souligner toute l'attention que nous porterons, comme élus Communistes, au développement de l'emploi socialement et écologiquement utile comme sur la nécessité d'être vigilants sur le versement des aides, en y associant particulièrement les représentants des salariés dans les entreprises. À ce sujet, nous pensons qu'il est nécessaire de réactiver au plus tôt la Commission d'évaluation des aides aux entreprises mise en place sous l'impulsion des élus Communistes durant le mandat 2010-2015.

Enfin, je veux attirer l'attention sur l'urgence à ce que les régions agissent solidairement face aux politiques libérales qui organisent la casse de nombreux emplois utiles sur nos territoires, comme dans mon département avec l'entreprise Liberty Wheels, en liquidation alors que de nombreuses jantes aluminium automobiles sont fabriquées loin d'ici à des fins d'augmentation des profits de groupes comme Renault, dont l'État est actionnaire.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur BOUE.

Madame MÜNSCH-MASSET a la parole.

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues.

Il s'agit d'un bilan évidemment particulier pour cette année 2020 avec, d'une part, un corpus des interventions régionales qui s'est enrichi, il faut le dire, et, d'autre part, des dispositifs qui sont liés plus spécifiquement à la gestion de la crise Covid.

Ces interventions marquent dans leur globalité une augmentation de plus de 30 % du soutien aux entreprises de notre Région, mais que ce soit sur le volet structurel ou sur le second plus conjoncturel, j'ai envie de qualifier notre intervention régionale d'accélérateur de particules. L'action qui a été conduite fédère les acteurs aussi bien économiques qu'institutionnels. Cette action produit des réseaux de compétences, elle agit sur les transitions économique et numérique en poussant partout les sujets de l'innovation et elle s'inscrit, c'est très important, dans la granularité des territoires aussi bien que dans celle des secteurs économiques. C'est une action régionale qui a fait la démonstration de sa réactivité, de son agilité et qui repose sur une méthode du cousu main et de la proximité, à l'opposé de ce que pourrait être une approche standardisée et hors sol.

C'est, je crois, ce qui nous permet de poursuivre avec succès les objectifs de notre Schéma régional de développement économique, et, parmi ces objectifs, je veux souligner plusieurs dimensions majeures.

La première porte sur les enjeux de relocalisation à travers les différents secteurs d'activité, économie sociale et solidaire, tourisme, industrie, artisanat, agriculture et, en transversalité de tous ces secteurs, l'exigence de la transition environnementale et de la transition numérique. Cette crise a révélé combien malgré nos compétences de pointe dans la Région, toutes les chaînes de production étaient extrêmement dépendantes d'autres économies ou d'autres secteurs dans le monde. Un des enjeux est de reconstruire ces chaînes, c'est un gage d'efficacité économique autant que de préservation et de création d'emplois durables sur notre territoire.

Depuis un an environ, ce sont plus de 30 entreprises qui se sont implantées sur le territoire régional, dans des secteurs aussi divers que l'automobile, le médicament avec la fameuse fabrication de ces principes actifs dont on a mesuré qu'ils étaient désormais quasiment absents de notre territoire, ou des industries textiles, ce qui est encore plus remarquable.

La deuxième dimension, c'est que ces aides économiques et cette stratégie de développement économique plus largement, elles reposent aussi, je crois, sur une autre approche de la création de valeur, avec notamment – on l'a évoqué à plusieurs reprises et ma collègue Julie FERRON en reparlera – l'économie sociale et solidaire et une économie présentielle qui apporte de nouveaux services aux habitants de notre Région. Ce secteur de l'économie sociale et solidaire est un catalyseur d'innovations, il s'inscrit dans des réponses concrètes à apporter au quotidien de nos concitoyens et il permet ainsi de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et de bâtir une société plus inclusive. Le dispositif CAP' Asso est un emblème de cette philosophie, avec en 2020 encore plus de 8 millions d'euros consacrés à ce dispositif et qui aura encore vocation à s'enrichir d'un engagement de ce mandat pour créer un CAP' Asso Handicap.

Enfin et c'est le troisième volet que je voulais souligner, pour créer les conditions de cet écosystème porteur de développement, d'attractivité et d'emploi dans notre Région, la chaîne est finalement bien plus large que celle strictement des aides économiques, et c'est bien ce *continuum*, formation initiale tout au long de la vie, enseignement supérieur, recherche, développement économique et aménagement du territoire, qui constitue le moteur de notre action régionale. Cette approche complète permet d'agir concomitamment sur le soutien à l'innovation et à l'investissement, sur l'émergence des compétences nécessaires aux entreprises et sur les équilibres territoriaux.

C'est cette approche très intégrée qui permettra de poursuivre des initiatives comme les DEFI, porteurs d'emplois durables, 1 500 bénéficiaires déjà, de mobiliser les acteurs économiques pour construire des réseaux, des filières, des clusters, des pôles de compétitivité. Cette structuration a un effet sur tout le tissu entrepreneurial, bien sûr des plus grosses entreprises aux PME et jusqu'aux TPE, et je veux rappeler ici, parce qu'on ne l'a pas assez répété, que notre tissu entrepreneurial régional, c'est plus de 90 % de TPE. Ce tissu d'entreprises se diversifie également pour faire place à de nouveaux modèles, avec notamment l'émergence de SCOP et de SCIC mobilisées aussi bien pour des créations que pour des reprises d'entreprise.

Notre action permet de mobiliser les autres collectivités, cela a été souligné, avec des conventions de partenariat, en particulier avec 76 EPCI de ce territoire, et c'est une marque de fabrique, je crois, de notre conception de la conduite de l'action publique en coopération avec les différents niveaux de collectivités.

Pour conclure, je dirais que ce bilan des aides économiques fait la démonstration d'une action régionale réactive, adaptée à la capillarité du tissu économique et porteuse d'innovations et d'emplois durables. Je pense que nous pouvons nous en réjouir.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame MÜNSCH-MASSET.

Monsieur BILLET a la parole.

**M. BILLET.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit mais simplement mettre le zoom sur quelques éléments qui nous ont interpellés dans ce rapport.

Ce que disait Matthieu SCHLESINGER est tout à fait vrai, il fait œuvre pédagogique et c'est intéressant. D'ailleurs, les services, je trouve, sur ce plan ont fait un bon travail. Mais je dirais, pour utiliser une expression, qu'il y a des trous dans la raquette, et le CESER, je crois, en a parlé, sur la possibilité d'avoir un zoom territorial sur les aides au-delà du département. On voit qu'il y a des disparités qui sont affichées quand on regarde les tableaux thème par thème

sur les départements. Si cela pouvait être territorialisé, ce serait certainement intéressant. C'est la première chose.

On peut saluer effectivement l'évolution des aides, de plus de 3 %, mais ces disparités nous inquiètent. On l'a vu sur l'hébergement touristique, notamment dans certains départements qui frôlent le zéro pointé. On m'a répondu hier en commission que les dossiers n'avaient pas été déposés, etc., ce qui est surprenant. Peut-être peut-on s'interroger aussi sur notre dynamique de communication dans certains secteurs.

Tous ces débats m'ont fait évoluer sur mon intervention et je voudrais répondre à Harold HUWART sur l'état d'esprit. Monsieur HUWART nous dit qu'on peut envisager un toilettage des subventions, et c'est vrai, il faut se réinterroger sur les subventions, mais cette volonté de faire un toilettage des subventions et de se réinterroger doit être aussi l'occasion de se demander quelle stratégie on doit adopter sur le développement économique, et c'est fondamental. Je rappelle malgré tout que nous produisons en Région Centre 74 milliards d'euros de richesse. C'est l'une des régions qui produit le moins de richesse, mais c'est aussi de l'emploi, c'est de l'activité, c'est de l'aménagement du territoire, comme cela vient d'être dit, et cela doit nous interroger, me semble-t-il.

Je vais prendre trois exemples qui montrent que dans la stratégie de la Région Centre, et cela nous interroge collectivement, il y a des trous dans la raquette. Trois entreprises dont je tairai le nom mais, Monsieur HUWART, je vous les donnerai parce qu'on en a déjà parlé.

L'une de ces entreprises, en quatre ans, est passée de 25 à 250 salariés, dans les nouvelles technologies, et elle n'a jamais eu un contact avec la Région Centre, ce qui est surprenant. Certes, elle n'a pas fait la démarche, mais on s'interroge aussi sur les tableaux de bord qui sont suivis par les services pour ce genre d'entreprise, parce que quand on évolue par dix, cela questionne.

Le second exemple, c'est une entreprise qui existe depuis 90 ans et qui a besoin de réinvestir ses (*inaudible*)\*. On n'a pas réussi à trouver collectivement de solutions avec la Région Centre sur ces entreprises d'industrie lourde au savoir-faire quasiment unique. Nous avons dû le faire avec l'agglomération de Dreux, avec nos petits bras, et on a réussi à trouver une solution pour sauver cette petite centaine d'emplois.

Enfin, le dernier exemple qu'on a rencontré durant la campagne et qui nous a tout de même interrogés, parce qu'il y a quelque chose qui nous dérange à ce niveau-là, concerne une entreprise qui se trouve dans le bassin drouais, dont le site le plus important est à Dreux et qui a un autre site dans le sud de la France. Et quand ils ont eu un projet de développement, ils ont interrogé les services de la Région, ils ont interrogé également les services en Occitanie et, déjà, on leur a fait une réponse sur un taux d'intervention très différent, ce qui nous interroge aussi. En Occitanie, la réactivité a été beaucoup plus grande et, aujourd'hui, ils investissent 3,5 millions d'euros sur leur site dans le Sud, ils y créent une trentaine d'emplois et le site en Occitanie devient le premier site du groupe alors que le site qui se trouve, en l'occurrence, à Vernouillet devient un site secondaire. Cela nous interroge aussi. Et c'est cela aussi l'emploi, l'aménagement du territoire et la réactivité qu'on doit avoir vis-à-vis d'entreprises qu'on accueille, bien évidemment, mais qui, aussi, se développent.

Voilà, je ne veux pas être trop long mais vous comprenez que – Monsieur HUWART l'a dit – cela nous interroge, parce que c'est un défi collectif. On veut le faire dans un bon état d'esprit mais on doit aussi, comme tu l'as dit Harold, remettre en cause certaines choses dans notre méthode de travail.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur BILLET.

Madame GAY a la parole.

**Mme GAY.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je voulais mettre l'éclairage sur les contrats d'appui aux projets qui, justement, permettent d'irriguer ce réseau de TPE et de PME – 90 % de TPE, rappelait Cathy MÜNSCH-MASSET –, et c'est bien un réseau d'entreprises qui est vital pour notre économie régionale, qui est vital aussi pour l'attractivité de nos territoires, lesquels participent au choix dont parlait Monsieur BILLET à l'instant de tel ou tel grand groupe de choisir telle région, et ces choix s'appuient également sur la présence de TPE, d'industries et de services qui peuvent apporter des prestations à ces grands groupes. Je voulais donc mettre l'éclairage sur ces contrats d'appui aux projets, qui représentent plus de 22 millions sur l'exercice 2020 et qui ont permis à 390 projets d'émerger ou de se développer.

Ces contrats d'appui aux projets nourrissent toute la vie de l'entreprise, depuis la création et la reprise d'une entreprise, et on sait l'enjeu qu'il y a sur la transmission et les reprises d'entreprises pour nourrir aussi cette vitalité des territoires, sur les aspects de développement, d'investissement, de conseil – on parlait d'ingénierie, cela permet également de bénéficier de conseils extérieurs –, sur l'emploi et la formation, bien évidemment en complément de DEFI, de tous les dispositifs qui existent déjà, et également sur la R&D et l'innovation.

Cela va donc permettre à des TPE et à des PME, de manière extrêmement concrète, de s'adapter aux transitions ou aux mutations dont on a parlé. Il faut voir que ces petites entreprises, et j'en suis, font aujourd'hui face à une évolution du contexte sans précédent. On est vraiment face à des changements tous azimuts. On a parlé du numérique, on a parlé de l'environnemental, mais l'ensemble du contexte change, les marchés, les demandes des consommateurs, la réglementation. Ainsi, cet appui de la Région est vraiment essentiel.

Je vais prendre quelques exemples. À Nançay, l'appui de la Région a permis, pour plus de 50 000 euros, à la biscuiterie, bien connue, de se développer et de s'accroître, d'accroître son activité. À Valençay, dans l'Indre, un CAP Création a permis, par exemple, à un porteur de projet de créer un restaurant traditionnel. À Reignac-sur-Indre, dans le 37, un CAP Reprise a permis à une épicerie locale, et on sait l'importance pour nos villages d'avoir des commerces de proximité, d'être reprise. Souvent, cette question de la reprise et de la transmission aussi est essentielle, car on a des chefs d'entreprise dans certains secteurs vieillissants, et la question se pose pour nourrir le tissu économique.

Je voulais juste souligner cette action de la Région qui me semble essentielle pour diffuser sur les territoires, ce soutien sans faille aux acteurs, aux forces vives qui permettent à la fois l'emploi, l'amortisseur social et l'attractivité de toute la Région.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Madame GAY.

Madame PARIS a la parole.

**Mme PARIS.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, les aides régionales présentées dans ce rapport, dans le contexte épidémique sans précédent auquel nous faisons face, sont évidemment essentielles pour la survie de nos entreprises, et je pense notamment aux secteurs culturel et touristique qui me sont chers et qui ont été très fortement impactés par la crise, mais nous ne devons pas perdre de vue l'essentiel qui est de penser à demain, à l'avenir. Nous devons aujourd'hui, dès maintenant nous donner les moyens d'investir pour demain, d'avoir le courage d'investir.

Je voudrais vous interpeller sur ce que nous avons dénoncé pendant la campagne, c'est-à-dire un manque cruel de grands projets structurants pour notre Région. Aujourd'hui, on ne peut pas faire une relance économique sans avoir un grand projet de territoire.

Sur ce point, notamment concernant la réindustrialisation dont tout le monde a parlé dans cet hémicycle, nous avons un projet que nous avons présenté et défendu pendant cette campagne. C'était ce parc Léonard-de-Vinci, qui était un projet qui avait l'avantage de pouvoir être une vitrine de notre héritage culturel, historique et patrimonial, à travers la figure de Léonard de VINCI, et qui était aussi une vitrine de l'innovation et de toutes ces entreprises stratégiques de demain dans les secteurs de la robotique, de l'intelligence artificielle, de la domotique, de l'électronique. Nous avons aujourd'hui besoin de donner un signal fort à tous ces créateurs d'entreprise, à toutes ces entreprises déjà existantes sur la volonté d'accompagner ces secteurs stratégiques, industriels de demain.

C'était un projet touristique puisqu'il avait vocation à faire découvrir à l'ensemble aussi bien des habitants de notre Région que des touristes venant d'ailleurs toute cette identité, tout ce patrimoine que nous avons ici en Région Centre, qui n'est pas suffisamment identifié. Hormis les châteaux de la Loire, on se rend compte qu'on n'a pas vraiment d'identité régionale forte. Pourtant, on a un véritable héritage, littéraire, patrimonial avec le génie de Léonard de VINCI, nous avons des grandes figures qui ont marqué notre Région, mais elles ne sont pas suffisamment identifiées. Et l'idée n'est pas de concentrer en un seul lieu une offre touristique mais, au contraire, d'être une porte d'entrée pour ruisseler sur l'ensemble du territoire.

Je voudrais vous interpeller en vous demandant : est-ce qu'il y a quarante ans, vous auriez pensé que le ZooParc de Beauval, qui était à l'origine une simple volière de Madame DELORD, accueillerait aujourd'hui plus de monde que le château de Chambord, c'est-à-dire 1,6 million de visiteurs en 2019, en sachant qu'il ne cesse de s'accroître ? En effet, il a ouvert il y a un an ce grand dôme tropical et c'est un site qui, je trouve, justement, est remarquable parce qu'il montre que quand on a de l'ambition et une vision, on est capable de faire des choses formidables pour notre Région.

Si vous avez vraiment à cœur de développer notre territoire, je suis prête, avec Aleksandar NIKOLIC nous sommes prêts à vous rencontrer pour parler vraiment de ce projet, car nous pensons qu'il y a un véritable enjeu pour notre Région. Nous sommes prêts à travailler dès maintenant avec vous pour que dans sept ans ce projet puisse voir le jour.

Je vous remercie pour votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame PARIS.

Monsieur COQUIN a la parole.

**M. COQUIN.** - Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sera basée uniquement sur les aides à l'agriculture et notamment les aides à l'agriculture biologique.

Tout d'abord, un constat. La faiblesse relative des aides à l'agriculture bio est ce qui m'a sauté aux yeux, d'emblée, à la lecture de ce rapport – 600 000 euros et à peine 10 % du montant global des aides consacrées à l'agriculture. Certes, je mesure bien qu'il y a des aides bio dans tous les programmes régionaux d'aide à l'agriculture et qu'elles ne sont pas forcément recensées en tant que telles. C'est d'ailleurs un problème et je pose la question de savoir si, à l'avenir, on ne pourrait pas les avoir de façon plus globale, les recenser partout dans chaque filière, dans chaque aide. Cela nous permettrait de réaliser davantage quel est l'effort à porter sur le développement de l'agriculture biologique.

Au-delà de cette faiblesse relative par rapport au niveau global, un deuxième élément m'a alerté de façon particulièrement évidente, qui est la faiblesse relative quand fait la comparaison avec les sommes attribuées aux effets de la sécheresse de 2019. On a 10 % pour l'agriculture biologique et, en réalité, on est à 25 % sur des mesures sécheresse. Je crois que cela doit nous interpeller sur les conséquences du réchauffement climatique, conséquence qu'on

subit déjà. Je veux dire que ces aléas climatiques risquent fort de devenir de plus en plus importants, et ces chiffres-là nous interpellent quand même grandement sur l'urgence de la réponse à apporter au réchauffement climatique.

En revanche, dans ce rapport, nous avons une grande satisfaction devant les 300 000 euros engagés en 2020 pour le maintien en bio et pour compenser le désengagement de l'État. Bien évidemment, on ne peut que s'en satisfaire ; c'est une démarche qui est fondamentale, d'autant plus quand l'État se désengage de la politique d'accompagnement de l'agriculture biologique.

À ce stade de mon intervention, je voudrais aussi faire un lien avec ce qui avait été voté au mois de juillet de l'an dernier, donc il y a un an, et rappeler les objectifs qui avaient été présentés dans le cadre d'un rapport sur l'agriculture biologique dans la Région.

Je voudrais rappeler les objectifs, qui ont d'ailleurs été annoncés en début d'intervention ce matin par Monsieur POINTEREAU. Au niveau des surfaces qui doivent passer en bio, l'objectif est de passer à 7 % en 2025 et à 15 % en 2030. Rappelons qu'aujourd'hui, on est autour de 3 ou 4 %, peut-être 5 % mais on en est toujours là. Bien évidemment, nous partageons largement ces objectifs, et quand je dis que nous les partageons, nous souhaiterions même les rendre en réalité plus ambitieux encore.

Le problème, c'est que quand on regarde les objectifs annoncés et justement l'analyse des aides attribuées, malheureusement notre inquiétude est grande sur la capacité de remplir ces objectifs à partir des mesures engagées aujourd'hui. Je crois qu'il va falloir réellement accélérer le processus et qu'il va falloir accompagner le processus de passage à l'agriculture bio de façon beaucoup plus importante et en faire une vraie priorité de la politique agricole.

De plus, je crois que le contexte dans lequel on évolue aujourd'hui l'impose. Pourquoi ce contexte l'impose-t-il ? J'ai déjà un peu parlé des aléas climatiques et on voit bien que dans tout ce qu'il est en train de se passer aujourd'hui, on n'est même plus dans la prévention. Notre problème n'est pas de savoir si on va réduire ou pas le niveau de réchauffement, on y est déjà aujourd'hui, on est déjà dans l'adaptation nécessaire de la façon dont on vit. On n'en est plus à corriger ce qu'il risque de se passer, on est déjà obligé de s'y adapter.

Ainsi, en termes d'aléas climatiques, on voit bien que l'agriculture biologique a des atouts, des atouts qui sont considérables par la diversification de ses productions qui la rend beaucoup plus résiliente. Elle est beaucoup plus résiliente que l'agriculture conventionnelle, ce qui est déjà une raison de plus de privilégier ce développement.

Le deuxième élément que je souhaiterais évoquer, c'est un problème de santé publique. Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'études qui sortent sur les conséquences des pesticides sur la santé et notamment celle des enfants. On a aussi le problème de la qualité des eaux. La qualité des eaux en région...

**M. FOURNIER.**- Il faudrait conclure, cher collègue.

**M. COQUIN.**- Bon, bref, en dehors de cela, il y a le problème de la qualité des eaux et nous avons aussi le problème des effets du confinement sur les changements d'habitudes.

Autre élément qui privilégie l'agriculture bio, ce sont les objectifs que nous avons décidé de mettre en œuvre dans le cadre de la campagne électorale...

**M. FOURNIER.**- Il faut vraiment conclure.

**M. COQUIN.**- ...avec un passage supplémentaire...

Bon, en conséquence...

**M. FOURNIER.**- Merci.

**M. COQUIN.**- ...je crois que c'est vraiment quelque chose de prioritaire, et j'utiliserai juste un aspect symbolique autour de ce sujet, qui est que la Région Centre, c'est le grenier à blé de la France et le grenier de l'Europe, et on pourrait avoir un challenge, un très beau challenge pour notre mandature, celui de devenir une véritable vitrine de la transition écologique de l'agriculture.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Monsieur COQUIN.

Madame FERRON a la parole.

**Mme FERRON.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je voudrais revenir sur l'économie solidaire et sociale. La crise que nous vivons depuis plus d'une année a dévoilé une tendance de fond, celle de vouloir vivre une vie avec davantage de sens, une vie où les notions de bienveillance et de solidarité tendent à devenir davantage une norme et non une exception.

L'ESS joue un rôle important dans l'économie, on le sait, elle représente 10 % du PIB, je le rappelle, 14 % de nos emplois privés et il ne fait nul doute que ce rôle va s'accroître davantage dans les années post-Covid. En effet, dès le début de la crise, ses structures ont certes souffert mais elles ont aussi rappelé la nécessité de leurs actions, des actions tournées vers les besoins sociaux, sportifs, sanitaires, culturels, et pas seulement.

Je rappelle que l'ESS représente de multiples réalités et ne se cantonne pas au milieu associatif. Nous sommes convaincus que l'ESS doit être considérée comme une source de création de richesses économiques à part entière. Ces actions font d'ailleurs écho aux valeurs de notre collectivité dans différents domaines, égalité hommes/femmes, transition énergétique, développement du territoire, santé, agriculture et j'en passe.

Nous devons encourager cette autre façon d'entreprendre en lui donnant les moyens d'exister, en lui donnant les moyens de créer, de se développer, en répondant à des enjeux majeurs ; je pense entre autres à la création et au maintien d'emplois non délocalisables. À cela s'ajoute évidemment un volet d'utilité sociale qui apporte un véritable sens à l'engagement des jeunes générations qui seront sensibles à ces questions. Cathy MÜNSCH-MASSET l'a rappelé, il existe de nombreux dispositifs d'aides, je n'y reviens pas, CAP' Asso, Cap Solidaire, Cap Scop. Je rappelle que d'autres structures qui participent également à l'ESS font l'objet de partenariats avec la Région ; je pense à l'ADIE, à France Active. L'ESS a également été concernée par des aides d'urgence qui ont été débloquées en 2020. C'est un tiers du budget de l'économie de la Région qui a été dédié à l'ESS.

Ce bilan le montre, nous soutenons les initiatives, nous structurons les réseaux. C'est une stratégie qui a porté ses fruits dans notre industrie pour nos petites et nos moyennes entreprises. Il faudra aller plus loin, cela a été dit tout à l'heure, en renforçant les relations entre les acteurs, en faisant connaître aux porteurs de projet les avantages que représentent d'autres systèmes comme les coopératives. L'enjeu de la médiation sera un enjeu central.

Pour finir, les structures de l'ESS et notre collectivité défendent une économie inclusive, une économie où l'intérêt collectif prend le pas sur l'intérêt individuel. Tel a été le sens

de ces aides, tel a été le sens de ces actions et tel sera, évidemment, nous le souhaitons, le sens de nos projets.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Madame FERRON.

Madame STEPANOFF a la parole.

**Mme STEPANOFF.**- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, j'aimerais revenir sur les enjeux que vous avez cités tout à l'heure pour le développement économique.

Vous avez parlé de la formation, du recrutement, de l'accompagnement, de la diffusion, de l'innovation, du financement. Vous n'avez pas cité un enjeu qui, pourtant, revient beaucoup quand on parle avec les acteurs du territoire, qui est la lourdeur administrative. Précisément, augmenter l'accompagnement quand on ne simplifie pas le processus, comme l'a déjà fait remarquer mon collègue Matthieu SCHLESINGER, c'est entrer dans un cercle vicieux. Il me semble qu'il faut commencer par la simplification, la simplification des processus, des délais, avec des engagements clairs. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'être créatifs en nombre de dispositifs ; il vaut mieux en avoir moins mais qui soient clairs, simples, qui ne changent pas forcément très souvent et qui soient lisibles pour tout le monde. C'est aussi un enjeu d'ergonomie envers nos usagers.

De cette manière, nous aurons peut-être moins besoin d'accompagnement, et puisqu'on parle de cet accompagnement, il faut qu'il soit réalisé par des acteurs compétents qui se connaissent dans le développement économique, qui ont idéalement pratiqué la gestion de l'entreprise, et c'est encore mieux quand il est réalisé par des pairs. Je pense qu'il faut avoir en tête qu'on est mieux aidé par des pairs. Il faut donc soutenir des structures d'entraide entre les entrepreneurs, entre les dirigeants d'entreprise, les associations qui existent dans ce domaine, et cela doit être aussi un axe du développement économique.

Concernant le recrutement et la formation, il est évident que c'est un enjeu majeur, car de très nombreuses entreprises peinent à croître, peinent à se développer, peinent à réaliser leur transition en trouvant les talents, les bonnes compétences. Pour cela, il me semble qu'il est très important de rapprocher les élus et les équipes qui travaillent, d'un côté, aujourd'hui, sur le développement économique et, de l'autre, sur la formation, l'éducation, l'enseignement. Il faut absolument qu'on trouve des passerelles, des moments d'échanges entre ces deux mondes trop souvent à l'écart.

S'agissant du financement que vous avez évoqué, vous avez parlé du besoin de solutions de portage, de garanties, de capitaux propres. On est d'accord, clairement. Je pense aussi qu'il faut travailler sur l'attractivité de ce territoire pour les investisseurs, car il y a trop peu de fonds privés disponibles pour les entreprises dans notre Région. Dès lors, à partir d'un certain moment, une jeune entreprise innovante est amenée à aller chercher ces fonds ailleurs, et je pense à la région parisienne notamment. Il faut absolument travailler l'attractivité envers ces acteurs d'investissement. Toute aide ne doit pas nécessairement venir de la Région mais aussi être sollicitée et accompagnée et venir du monde du privé.

Enfin, j'aimerais parler du numérique. Vous l'avez cité et vous avez placé la transition numérique parmi les trois grands défis et, évidemment, je me réjouis de retrouver le numérique parmi les trois grands défis. Pourtant, il me semble, même dans cette assemblée, que le numérique est trop peu cité, trop peu représenté, trop peu présent. La faiblesse de notre territoire dans le numérique est connue, il y a trop peu d'entreprises, de start-up qui existent, qui arrivent à percer, à se développer, à atteindre une taille critique. Or, on sait que ce vivier de

start-up est indispensable pour rayonner sur l'ensemble de l'écosystème et d'autres acteurs plus traditionnels...

**M. FOURNIER Charles.**- Il faudra conclure, chère collègue.

**Mme STEPANOFF.**- Je conclus, je conclus absolument.

Il est donc indispensable d'accompagner la structuration de l'écosystème entre les pairs ; je pense en particulier à l'association Digital Loire Valley qui a réussi à se créer cette année mais qui a peiné pendant plusieurs années. Il ne faut donc pas nécessairement se reposer sur d'autres agences, puisque le numérique est surtout accompagné par les pairs.

Enfin, je vais conclure en vous posant une question, Monsieur HUWART : quelle est votre ambition pour le numérique dans cette Région ?

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Madame STEPANOFF.

Monsieur ROIRON a la parole.

**M. ROIRON.**- Monsieur le Président, je voulais intervenir particulièrement sur l'aide apportée au secteur touristique. Un certain nombre de collègues ici ont dit que nous n'apporterions pas assez d'aides.

D'abord, il y a les aides directes qui sont mises par ce que vient d'évoquer Harold HUWART, mais il y a aussi d'autres aides qui viennent, par exemple par le CRST au niveau des pays et jecrois qu'il ne faut pas l'oublier. Je dirais qu'à mon sens, c'est aussi de l'aide qu'on peut apporter grâce à la promotion qu'on peut faire aussi bien nationalement qu'internationalement. Mais sur les Cap' Hébergement touristique, il y a depuis quelques années une réforme des aides, et ces fonds sont largement consommés tout au long de l'année. Vous pouvez le voir dans les différents aspects.

Je voudrais dire que, pour l'année 2020, nous avons amené près d'1,2 million d'euros sur ces Cap' Hébergement, à la fois sur l'hôtellerie de plein air, sur l'hôtellerie, sur le tourisme solidaire, chose qui dans certains territoires de notre Région, notamment dans le Loir-et-Cher, est particulièrement importante, et plus de 300 000 euros ont été mis sur le Cap Loisirs touristiques.

Et cela, ce sont des idées au concret, cela peut se faire dans des territoires touristiques mais aussi dans des territoires moins touristiques. J'ai entendu ce matin beaucoup de collègues du Berry évoquer leur territoire et je vais leur donner un exemple très concret. À Aubigny-sur-Nère, il y a un restaurant qui a été aidé à hauteur de 96 695 euros, ce qui est une aide très importante, et il y en a eu un aussi à Argenton-sur-Creuse, pour 6 600 euros. Il y en a aussi dans d'autres régions un peu plus touristiques ; je donnerai l'exemple notamment du Vouvrillon, où des hôtelleries troglodytiques ont été mises à l'honneur.

Ainsi, chaque fois que nous le faisons, nous regardons avec précision, parce que c'est de l'argent public, il ne faut pas l'oublier. Il y a aussi des Conseils départementaux qui se sont désengagés, des communautés de communes qui ne viennent pas abonder\*, je le dis car c'est la vérité.

*(Intervention hors micro de Monsieur FORISSIER – inaudible)*

Laissez-moi terminer, je vous ai laissé vous exprimer et vous me ferez l'honneur de faire la même chose. Mais aujourd'hui, je crois que chaque fois que nous avons besoin d'intervenir sur le développement économique, et beaucoup d'entreprises... Moi, je suis aussi un élu local et je sais très bien ce que pensent les chefs d'entreprise au niveau local sur l'intervention économique, sur le fait que nous avons aujourd'hui une SEM qui nous permet d'intervenir de façon cohérente avec tous les autres territoires. C'est ce que je voulais vous dire ce matin.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur ROIRON.

Monsieur POINTEREAU a la parole.

**M. POINTEREAU.** - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je rejoins tout à fait notre président de groupe Nicolas FORISSIER qui proposait tout à l'heure de faire de la discrimination positive sur l'octroi des aides pour les territoires les plus fragiles, et je crois que c'est cela aussi qui permet de faire de la solidarité régionale, Monsieur CRÉPIN. Et c'est encore plus valable si on veut faire de la relocalisation sur ces mêmes territoires, comme à Saint-florent par exemple, où on a perdu deux entreprises, Comatelec et Rosières, et où il faudrait apporter des moyens massifs pour redresser la situation. C'est vrai qu'il faut éviter de trop arroser là où c'est déjà mouillé – c'est une expression un peu agricole mais qui convient tout à fait aussi pour les aides.

Je crois que pour que les choses soient plus attractives, il faut que la Région soit plus souple, plus agile, plus proche. Plutôt que d'avoir un cadre rigide où finalement il faut trouver les bons mots-clés pour pouvoir y rentrer, essayons de simplifier.

J'ai remarqué tout à l'heure que, dans votre rapport, vous vous targuiez d'être une collectivité exemplaire et vous souhaitiez organiser une collectivité efficace – bon, très bien –, en mettant de la proximité au cœur de votre action et en simplifiant. Cela va tout à fait dans le sens de ce que nous proposons durant cette campagne.

Eh bien, sur tous ces points, je dois dire que vous avez encore beaucoup de travail à faire. Nous entendons depuis de nombreuses années, et plus encore depuis quelques mois, les porteurs de projet, les chefs d'entreprise et les élus se plaindre de la complexité administrative de la Région. Et cette petite musique continue à œuvrer, puisqu'on n'a pas assez de proximité de la Région – c'est ce qu'on entend des chefs d'entreprise –, on a trop de procédures administratives, trop de normes régionales qui s'ajoutent aux normes franco-françaises qui font elles-mêmes de la surtransposition aux normes européennes, et ce, pour arriver à un point tel que certains chefs d'entreprise, mais aussi certains élus, car c'est valable aussi pour les élus, renoncent à demander des aides à la Région.

J'en veux pour preuve, sur la transition énergétique, l'exemple suivant. Plusieurs maires voulaient isoler leurs bâtiments communaux dans le cadre de cette transition. Ils ont renoncé à demander une aide à la Région, car il fallait faire une étude, de 5 000 à 10 000 euros, plus une épaisseur d'isolation aux normes franco-françaises, plus le fait de mettre une norme énergétique supérieure encore pour le double vitrage, et, finalement, l'aide qui était apportée par la Région ne couvrait pas le montant supplémentaire des travaux à effectuer selon les normes régionales. Eh oui. Résultat, beaucoup d'entrepreneurs renoncent.

Sur la proximité, je voulais vous citer l'exemple d'un chef d'entreprise, un jeune chef d'entreprise qui a vu brûler son usine et qui malheureusement a dû racheter du matériel, retrouver des locaux. Heureusement que la ville de Vierzon, d'ailleurs, lui a trouvé des locaux en attendant, mais je dois dire qu'il n'a vu personne de la Région, personne, pour venir l'aider

sur des outils qui valaient une somme importante. Personne n'est venu lui proposer un soutien de la Région.

Vous voyez qu'il faut vraiment, oui, simplifier...

**M. FOURNIER Charles.**- Merci de conclure, cher collègue.

**M. POINTEREAU.**- ...éviter de rajouter des normes aux normes...

**M. FOURNIER Charles.**- Merci de conclure.

**M. POINTEREAU.**- ...et changer de logiciel pour être plus efficace. J'aurai l'occasion, d'ailleurs, d'évoquer ce sujet lors d'un vœu...

J'ai encore trente-cinq secondes, Monsieur FOURNIER, s'il vous plaît.

J'aurai l'occasion...

**M. FOURNIER Charles.**- Sur le temps du groupe.

**M. POINTEREAU.**- Non, non.

**M. FOURNIER Charles.**- Ah non, c'est trois minutes. Vous avez déjà dépassé...

**M. POINTEREAU.**- J'aurai l'occasion, d'ailleurs, d'évoquer ce sujet lors d'un vœu ce soir, car le manque de proximité, la folie normative, la complexité administrative sont aussi des facteurs d'éloignement de nos électeurs vis-à-vis des urnes.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur POINTEREAU.

Monsieur ROULLET a la parole.

**M. ROULLET.**- Monsieur le Président, quelques mots pour répondre à Monsieur POINTEREAU en ce qui concerne la question de l'énergie.

Je rappellerai quand même...

Monsieur POINTEREAU ? Oui, je voulais vous répondre, Monsieur POINTREAU.

Sur la complexité des procédures, sur l'efficacité des évaluations, je vais parler du Fonds Renaissance qui sera une bonne illustration de tout cela, mais je voulais vous répondre sur la question de l'énergie, où tout serait complexe. C'est tellement complexe que dans tous les contrats de pays, les 15 % qui doivent être consacrés à l'énergie sont effectivement dépassés.

Vous pouvez donc toujours trouver un exemple où cela ne marche pas, mais j'appelle cela du dénigrement. Et quand vous parlez d'attractivité de la Région et que vous êtes sur le créneau du dénigrement systématique, je pense que vous n'êtes pas, justement, dans une démarche qui rend la Région attractive.

**M. POINTEREAU.** - Non, je parle de faits précis.

**M. ROULLET.** - Oui, oui, vous parlez d'un fait sur 500 ou d'un fait sur 1 000. Bon. Et je regrette, mais lorsqu'on attribue des aides publiques, il faut qu'il y ait un cadre d'intervention. Il y a des règles. Vous êtes un libéral et ce que vous voulez, c'est qu'il n'y ait pas de règles. Eh bien quand il n'y a pas de règles, c'est le plus gros qui mange le plus petit.

**M. FORISSIER.** - Ce n'est pas cela, le libéralisme. Le libéralisme, c'est la régulation.

**M. ROULLET.** - Oui oui. J'en viens au Fonds Renaissance, qui démontre que c'est un dispositif...

Le Fonds Renaissance est un dispositif qui est très réactif, qui est simple et qui est efficace. Et je vous donnerai un chiffre tout à l'heure sur son efficacité.

Je rappellerai que le Fonds Renaissance a été créé par la Région avec la Banque des Territoires en partenariat avec les communautés de communes pour être un dispositif qui apporte un certain nombre de solutions compte tenu de la crise. C'est un dispositif qui a été créé en juin 2020 et qui s'est arrêté au 30 juin de cette année, en sachant que les aides aux entreprises ne sont pas abandonnées puisque c'est le droit commun des aides qui s'applique à compter de cette date.

Le Fonds Renaissance s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés de notre territoire, sous la forme d'un prêt qui peut aller jusqu'à 20 000 euros avec un différé de remboursement qui était de 12 mois et qui a été porté à 18 mois, avec aussi un remboursement qui s'étale dans le temps sur 5 ans alors qu'auparavant c'était 3 ans. Nous avons souhaité l'allonger.

En ce qui concerne l'enveloppe financière, 12 973 000 euros sont consacrés à ce dispositif et il y a eu 11 214 000 euros très précisément qui ont été validés dans les comités.

Je rappellerai qu'au niveau régional, 76 comités se sont réunis, avec, là aussi, énormément de souplesse. Il y a eu une première phase où ce sont les comités locaux qui ont acté les aides qui étaient accordées, et il n'y avait pas, dans un premier temps, jusqu'au 31 décembre dernier, d'obligation de passer en Commission permanente. Ce sont donc les comités locaux avec...

**M. FOURNIER Charles.** - Il faut conclure.

**M. ROULLET.** - ...l'instruction des plateformes locales qui ont fonctionné.

Ainsi, 860 dossiers ont été étudiés, qui concernent le maillage de notre territoire régional et qui concernent la restauration, les commerces, l'industrie manufacturière, les arts, les spectacles, les loisirs, le BTP, les cafés, les services de proximité, les garages, donc un ensemble d'activités qui font la vitalité de notre territoire.

Enfin, dernier chiffre qui montre que cela marche et a marché. Dans cette crise, on prend souvent en considération les drames importants, comme une entreprise de 20, 50 ou 100 salariés qui disparaît, mais là, on a aidé\* au total, très précisément, 2 248 euros sur le territoire régional.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur ROULLET.

Karin FISCHER a la parole.

**Mme FISCHER.** - Merci.

Ce bilan comprend des points importants en termes de politique de transformation économique, comme les avancées liées à l'économie sociale et solidaire, même s'il faut aller plus loin comme l'a souligné Charles FOURNIER, et le soutien aux évolutions structurelles de type coopératives entre autres.

La Région doit en effet avoir une ambition plus grande que des aides de court terme à un développement économique dont la nature et les objectifs lui échapperaient. Le terme de développement est d'ailleurs devenu inadéquat aujourd'hui devant la réalité écologique ; on devrait plus parler de transformation économique, avoir un objectif de bonne santé socio-économique et écologique de la Région plutôt que de croissance infinie, irréaliste et dangereuse. C'est la raison pour laquelle il faut aussi dépasser l'innovation pour l'innovation. Il faut savoir à quoi elle sert, s'assurer que lesdites innovations vont dans le sens de l'intérêt général, d'emplois de qualité, de la préservation du bien commun et de l'environnement. Nous parlons d'argent public, cela a déjà été dit ; celui-ci doit systématiquement aller dans cette direction.

Pour se prononcer de manière réellement informée et pour améliorer l'approche générale pour la suite, nous avons besoin de connaître le bilan des dispositifs mis en place ces dernières années. C'est un travail qui a été lancé, si j'ai bien compris, et c'est une bonne chose. Certaines aides financières peuvent ne pas être d'un grand secours pour les entreprises qui auraient besoin d'ingénierie ou de mise en réseau, comme cela a été également dit ; d'autres aides peuvent encore conduire à une surconcentration sur les entreprises qui sont déjà bénéficiaires de dispositifs nationaux ou européens, comme le crédit d'impôt recherche ou autres, ou bien qui n'en ont tout simplement pas besoin. Cela a été le cas parfois dans le mandat précédent, on peut le regretter. La Région a donné 45 000 euros à une entreprise pharmaceutique qui avait d'énormes fonds propres et 14 millions d'euros de bénéfice en 2018. Ce type de choix prive d'autres entreprises qu'on aurait pu aider à évoluer vers de nouveaux services ou produits, participant du changement de modèle nécessaire.

Une analyse plus fine et une information collective sur le modèle de la Commission d'instruction et d'évaluation des aides économiques, qui a été évoquée par Dominique BOUÉ, permettraient un meilleur ciblage sur la base de l'effet levier escompté et selon des critères d'utilité sociale et environnementale plus systématiquement considérés, avec une dimension de conditionnalité mais aussi d'incitation pour la prise en compte de l'égalité femmes/hommes, des conditions de travail, du dialogue social en entreprise, de l'approvisionnement en circuits courts, des économies d'énergie engagées ou prévues, etc. Il faut s'interroger sur la finalité des aides apportées.

L'industrie de l'armement relève du champ régalién et donc de la responsabilité de l'État avant tout ; la Région ne devrait pas la financer, sans parler de la question de l'effet levier pour un tel secteur. Il faut accompagner la transformation des secteurs sous-traitants de l'aéronautique notamment, plutôt que leur fournir des aides de court terme qui ne servent pas à cette transformation.

Le programme Industrie du futur, pour bien porter son nom, ne doit pas rester un programme de relations publiques et d'investissements productifs dans l'existant. Il doit s'emparer des grands enjeux en termes de bifurcation écologique et de transformation sociale pour une véritable politique économique d'avenir. Pour construire cette politique, un bilan général de l'état des entreprises dans notre Région incluant les indicateurs écologiques et sociaux serait également très utile.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame FISCHER.

Dernier orateur inscrit, Monsieur GRICOURT.

**M. GRICOURT.** - Merci, Président.

Quelques remarques suite aux interventions de Monsieur FORISSIER et de Madame STEPANOFF sur la question récurrente de la proximité. Je crois que nous avons, dans le précédent mandat, recherché à rendre cette proximité entre la collectivité régionale et les territoires plus réelle, notamment à travers la mise en place des Espaces Région Centre, qui sont des guichets uniques d'information, d'accompagnement des porteurs de projet et des collectivités dans chacun de nos départements, et même si nous pouvons en effet toujours améliorer la recherche de proximité, d'efficacité, et nous y songeons avec le Président, l'objectif a quand même été atteint et j'ai le sentiment parfois que nous ne vivons pas dans les mêmes territoires.

C'est aussi tout simplement le travail partenarial transversal, et c'est à nous, élus des territoires, de l'impulser. Je suis, moi, dans un territoire où le travail est très efficace en partenariat avec les chargés de mission des EPCI, les chargés de mission économique, les chargés de mission de Dev'up, les partenaires que sont les chambres consulaires, les partenaires que sont les fédérations de commerçants et nous travaillons véritablement en transversalité de façon permanente.

Lorsque nous sommes, l'une ou l'autre des collectivités ou l'un ou l'autre des partenaires économiques, saisis d'un dossier, d'un sujet par un porteur de projet ou par une entreprise, nous faisons immédiatement la boucle et cela nous permet de gagner du temps, d'être plus efficaces dans l'examen de l'attente de l'acteur économique dans les possibilités d'accompagnement à travers nos compétences régionales ou celle des EPCI, à travers des soutiens dans cette période de crise qui ont été rappelées par Harold HUWART et notamment avec les plateformes Initiatives. Bref, c'est à nous de créer aussi cette proximité, cette efficacité plus grande, cette simplification que vous appelez de vos vœux. Je vous invite donc, sur tous les territoires, à vous engager pour cela dans un partenariat avec tous les acteurs que j'ai rappelés.

Concernant l'évocation récurrente, cher Nicolas FORISSIER, de l'aide au loyer des commerçants, là aussi, attention. Nous sommes en proximité avec tous les acteurs économiques dans nos territoires et il y a des grandes disparités de loyers selon les propriétaires bailleurs, avec des exemples que je connais dans notre ville de Blois, qui vont de 130 euros du mètre carré annuel en centre-ville à 350, voire 400 euros par des propriétaires qui sont des groupes financiers parisiens qui ont investi dans nos territoires régionaux. Je crois donc, comme je vous l'avais dit l'année dernière, à la sensibilisation de ces propriétaires bailleurs à faire des efforts aussi dans certaines circonstances et particulièrement dans les circonstances que nous avons vécues, et moi, je leur ai adressé des courriers pour les sensibiliser. Certains propriétaires, d'ailleurs, ont consenti des efforts auprès des commerçants sur des rabais de loyer, voire des exonérations de deux ou trois mois de loyer. Et la réponse que, de notre côté, nous avons apportée, elle est plus cohérente, dans une approche globale de réponses à l'impact de ce qu'on

appelle les charges globales de l'entreprise à travers, justement, le Fonds Renaissance qui a été reconnu comme efficace.

Et quand on échange avec les commerçants, dans cette période de post-dernier confinement, de façon réelle, et je pense que beaucoup d'entre vous fréquentent leur centre-ville, leur cœur d'agglomération, on constate que c'est aujourd'hui plus une situation d'inquiétude pour l'année 2022 que pour cette année, car viendront les débuts de remboursements des avances. Très majoritairement, tous secteurs confondus du commerce, ils reconnaissent que grâce à l'intervention de l'État, surtout et notamment, et ensuite des collectivités que sont la Région et les EPCI, ils n'ont pas d'inquiétude à court terme, que leur situation est satisfaisante. On a même, c'est aussi une réalité, des acteurs économiques commerçants qui, sans activité, ont gagné plus d'argent qu'en situation d'activité. C'est aussi l'objectivité qui est la leur, ils reconnaissent ce soutien. L'inquiétude, comme je le disais, concerne les mois et l'année qui viennent, avec des incertitudes en termes de niveau de consommation bien sûr, mais aussi par rapport aux charges supplémentaires qu'ils auront avec le début des remboursements.

Enfin, sur les questions de tourisme, des sujets que vous connaissez bien et que vous appréhendez, Madame PARIS, on avait déjà eu ce débat au début de la mandature de 2015 avec un groupe politique qui avait également imaginé un grand événement régional. Nous, nous préférons nous appuyer sur les initiatives locales, sur tout ce que portent les territoires dans des projets qu'on peut qualifier de structurants. Il y a, dans nos territoires, des grands projets structurants. Quand on parle de la richesse du patrimoine historique de notre Région, notamment à travers les châteaux mais pas seulement, ce sont des acteurs du tourisme, de la culture qui sont structurants. Et la confirmation de l'augmentation de la fréquentation annuelle de ces sites en est la démonstration, sans compter bien sûr toutes les initiatives des collectivités, des associations sur des événementiels culturels, d'animations qui contribuent à enrichir notamment les périodes touristiques estivales pour les habitants de notre Région. En effet, il faut aussi concevoir que la culture doit être au service des habitants de notre Région, en sachant qu'environ 40 % seulement des Français ont la chance de pouvoir partir en vacances, tout comme à destination des touristes. Et ce qui est la meilleure traduction de tout ce travail, c'est le nombre de nuitées, en augmentation depuis quinze ans dans nos territoires de façon très importante, puisque cela a été une multiplication par deux dans beaucoup de nos territoires, notamment sur l'axe ligérien. Nous avons aussi, évidemment, l'impact des initiatives privées ; vous avez évoqué Beauval, il y en a beaucoup d'autres.

En tout cas, je crois qu'il faut avoir une approche plutôt de soutien à toutes ces initiatives culturelles et touristiques, faire un travail de structuration de réseaux, de partenariats, en particulier dans le portage de projets, qui peuvent s'imaginer entre différents sites, et dans la communication, car c'est aussi une réalité depuis quelques années sur certains territoires, avec la contribution, la participation financière du Conseil régional ou des offices de tourisme.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, sur ces quelques points qui font écho au dossier présenté par Harold HUWART.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GRICOURT.

Monsieur HUWART, en réponse à toutes ces interventions.

**M. HUWART.** - Merci, Monsieur le Président.

Pour la lisibilité des réponses, je voudrais commencer par les remarques qui ont été faites sur la nature du rapport, les informations qu'il contient, le caractère un peu déroutant lié à son épaisseur, à l'abondance des informations et à la complexité des règlements, des régimes d'aides qui en découlent.

Ce que je trouve le plus grave et le plus préoccupant dans ce type de document, qui est un document administratif exigé par la loi, c'est qu'il ne reflète pas la réalité de l'action économique de la Région, qu'il reflète quelque chose qui est le passé, en réalité, de l'action économique des régions, c'est-à-dire leur régime d'aides directes qui sont héritées d'une époque où la moquette de cet hémicycle était encore flambant neuve et où nos prédécesseurs qui siégeaient ici avant nous pouvaient avoir légitimement l'impression qu'en alignant des régimes d'aides directes et de subventions publiques, ils allaient orienter l'économie régionale et la faire évoluer dans un sens ou dans un autre. Je crois qu'ici, personne n'a le sentiment que 200 000 euros de subventions en plus ou en moins sur telle ou telle ligne va avoir le moindre impact sur les grands défis que nous avons à affronter.

La question a été posée de savoir quelle était notre stratégie au sens fort du terme, et je crois que, pour le coup, la réponse a été apportée et qu'elle est très claire : nous avons face à nous un défi écologique qui est majeur et pour lequel nous n'avons pas les technologies nécessaires liées ni à la décarbonation, ni à l'économie circulaire, ni même à la diffusion de ces technologies dans la profondeur de notre tissu économique.

Nous avons un défi numérique qui est total. La question a été demandée de savoir quelle était notre ambition en matière numérique. Je ne reviens pas sur la fibre, nous avons encore mis 36 millions d'euros sur le Cher et l'Indre-et-Loire en la matière, pardon, l'Indre et le Berry, le Berry berrichon, en la matière.

Pour nous, en matière numérique, le défi est double et il est simple.

D'abord, nous avons un défi de masse qui est d'équiper en profondeur nos TPE dans tous les secteurs en matière numérique, en sites Internet, en capacité de digitalisation, de marketing, de *process* et autres. Aujourd'hui, nous sommes comme partout en France très en retard, et c'est l'enjeu du chèque numérique, c'est l'enjeu de la mobilisation de nos réseaux et c'est un défi de porte-à-porte de masse qui doit mobiliser tout le monde, y compris les élus locaux et les collectivités locales.

Le deuxième enjeu en matière numérique, c'est de valoriser les innovations de la French Tech, les innovations de rupture de la Deeptech et de les amener jusqu'à la phase industrielle où elles se retrouvent porteuses de création d'emplois, de création d'usines. Vous avez un exemple qui est Ledger, à Vierzon ; deux étudiants, dont un qui est issu d'une famille d'industriels de Vierzon, qui se retrouvent par hasard dans un garage pour bricoler des clés de sécurisation. BPI, avec un fonds de la Région, les repère, les finance, met à leur disposition un certain nombre de choses, le marché évolue dans tous les sens, évidemment cela va extrêmement vite...

Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.** - On ne va pas refaire l'histoire...

**M. HUWART.** - Non, on ne va pas refaire l'histoire...

**M. FORISSIER.** - ...mais ce n'est pas comme cela que ça s'est passé.

**M. HUWART.** - On refera l'histoire, alors.

**M. FORISSIER.** - Je ne nie pas qu'il y a eu des aides, mais ce sont quand même eux qui ont lancé leurs partenariats.

**M. HUWART.** - Ce sont eux qui l'ont lancé, mais eux-mêmes... Moi, j'étais à l'inauguration, il y avait 200 ingénieurs et techniciens dans leur nouveau bâtiment de Vierzon qui étaient là, et tout le monde disait merci BPI, merci la Région, merci la communauté de communes de Vierzon. Bref, je ne cherche pas à attirer vers la Région une part de ce succès, je cherche à dire que l'objectif de la Région doit être qu'il y ait d'autres Ledger et d'autres start-up qui arrivent à ce niveau d'industrialisation et qui soient capables d'arriver soit à lever des fonds, soit à aller sur les marchés cotés pour arriver à créer des usines.

Aujourd'hui, vous avez partout en Europe des fonds d'investissement qui accélèrent la réindustrialisation et décident *ex nihilo* de créer des usines, parce qu'il y a un besoin majeur depuis la crise du Covid, depuis les enjeux de relocalisation. C'est un mouvement sur lequel notre Région a des atouts à mener, et le numérique en est un des leviers.

Le troisième sujet, c'est le sujet des compétences, je n'y reviendrai pas. Nous n'atteindrons aucun de nos objectifs si nous ne sommes pas capables de former et d'amener vers les métiers en tension la main-d'œuvre dont nous avons besoin, et même l'économie française n'arrivera pas à atteindre le minimum qui est nécessaire à la survie de notre puissance économique et aussi de notre financement de modèle social si nous ne résolvons pas ce problème qui est capital.

Et il y a un quatrième sujet qui est plutôt transversal mais qui nous est propre aussi à nous, Région Centre-Val de Loire, qui est que nous sommes une région qui est petite, la plus petite de France, nous sommes une région rurale, nous sommes une région plus industrielle que les autres, nous n'avons ni la mer ni la montagne et nous n'avons pas de métropoles. Aucune des deux villes qui se disputent ce titre prestigieux ne peut en réalité prétendre à la définition de ce qu'est une métropole au niveau européen.

Nous devons donc... C'est la réalité. Nous devons donc avoir la volonté politique encore plus forte que les autres régions de considérer que notre richesse est dans la diversité des territoires, y compris les plus éloignés, y compris les plus petits, ce dont d'ailleurs l'industrie est le reflet. 70 % des emplois industriels français se situent dans des communes de moins de 20 000 habitants et, comme cela a été dit, il n'y aura pas de réindustrialisation en France si nous ne commençons pas par aller voir les plus petits EPCI les plus ruraux et par leur donner les moyens de leur développement.

C'est la philosophie qui nous guide depuis toujours. Et quand vous regardez la territorialisation des aides, on peut avoir...

Monsieur FORISSIER, je ne fais pas un débat avec vous, je reprends un peu les débats. Et quand on revoit tout ce qui nous a guidés depuis un certain nombre d'années, et les échanges que nous avons eus dans cet hémicycle en sont le reflet, il y a quand même d'abord la volonté que la Région soit l'instance qui coordonne l'action existante des intercommunalités, qui accorde une attention beaucoup plus particulière aux plus petites des intercommunalités. On peut refaire le détail et on le fera à l'occasion du bilan, puisque des états généraux sont prévus. Franchement, c'est la marque d'une volonté politique et c'est vraiment la marque de fabrique qui doit nous guider. En tout cas, je peux vous dire, en tant qu'élu de Nogent-le-Rotrou qui n'est pas la mégapole la plus avancée sur le chemin des technologies de rupture, que c'est vraiment la réalité de notre territoire et des besoins que nous devons avoir.

Cela reprend d'ailleurs la question des projets structurants. Moi, je partage l'analyse de Marc GRICOURT, il faut être extrêmement prudent sur les perspectives de grands projets structurants ; on se fait plaisir, on suscite de l'espoir, on suscite des débats, mais, en réalité, c'est la fuite vers l'idéal parce qu'on oublie de répondre aux besoins les plus élémentaires qui sont ceux de l'économie régionale et qui sont ceux sur lesquels on construit l'avenir d'un territoire.

Nous avons donc ces quatre défis et il faut en tirer la conclusion sur nos outils de politique économique. Il faut le redire clairement, la priorité doit aller à l'écosystème. L'accumulation, la sédimentation archéologique de nos systèmes d'aides, de nos régimes de

subventions n'est pas l'avenir et cela induit nos services, et parfois aussi nos élus, à considérer qu'on pilote l'économie à partir des critères d'attribution de ces subventions. C'est une hérésie, une absurdité, une incongruité, une vue de l'esprit. Le vrai sujet, c'est l'écosystème, le vrai sujet, c'est l'accompagnement ; la vraie révolution doit se faire dans l'esprit des acteurs économiques, dans la capacité qu'on a à leur permettre d'avancer dans leurs projets, de les formaliser et ensuite de leur donner les moyens de ce développement.

Je vous donne un exemple simple, les arbitrages budgétaires qu'on aura à évoquer très vite. Vous avez quelque chose qui s'appelle l'accélérateur PME ; on en a créé, on en a fait. L'idée, c'est de prendre des promotions de 20 chefs d'entreprise parmi ceux qu'on identifie comme les plus gros potentiels, qui sont des chefs d'entreprise de PME ou d'ETI, qui ont des capacités. On les met pendant 18 mois à travailler et à les coacher avec des experts d'HEC, de l'ESSEC, avec parfois aussi des universités étrangères même s'il faut donner la priorité aux universités françaises, et le résultat, c'est que, d'un coup, des possibilités s'ouvrent dans leur tête, avec des effets qui sont majeurs. Je me rappelle une grande entreprise du Loiret, de la vallée de la Loire, que je ne citerai pas mais qui fabrique des grands ponts métalliques et des structures métalliques depuis plus d'un siècle. Culture d'ingénieur, marché sécurisé dans les zones qui sont déjà explorées depuis très longtemps, aucune ouverture à l'export dans les pays de langues étrangères, et, à l'issue de ce passage-là, on les a aidés à s'équiper et à s'armer sur le sujet de la prospection, du marketing et de l'export, et aujourd'hui ils sont dans un rythme de croissance qui est quatre fois supérieur à ce qu'ils avaient jusqu'ici. Et pour 200 000 euros de subventions qui permettent d'organiser cet accélérateur, vous avez une machine-outil financée à 40 % dans une PME. Mais les retombées de l'investissement dans l'accompagnement dans l'écosystème et dans tout le travail qu'on doit faire de présence dans la phase initiale des projets, il est là et c'est là qu'aujourd'hui, nos marges, nos efforts, y compris nos efforts de présence physique, humaine, doivent s'orienter.

Après, sur le sujet de la présence, vous avez la question de la visibilité, de « on n'a jamais vu la Région », et ainsi de suite. Par exemple, concernant l'entreprise de Vierzon que vous citez et qui a eu le malheur de brûler, comme cela arrive d'ailleurs assez souvent, en réalité, dans l'histoire de nos entreprises, je confesse que nous avons fait un choix qui est celui de notre organisation avec Dev'up, en l'occurrence celui du guichet unique, c'est-à-dire le fait de ne pas avoir chacun de nos agents qui va voir le même entrepreneur. Nous faisons le choix, notamment en matière immobilière, de passer par la communauté d'agglomération de Vierzon, qui est notre interlocuteur, qui, sur cette question de bâtiments industriels, est revenue vers nous, et c'est avec elle que nous avons travaillé. Mais nous avons toujours fait ce choix d'être une instance de coordination qui ne se substitue ni aux acteurs économiques ni aux acteurs consulaires, ni aux acteurs économiques, et, de fait, cela pose aussi la question de la visibilité de notre action, puisqu'un certain nombre d'acteurs consulaires instruisent des dossiers de la Région mais ne disent pas que c'est l'argent de la Région. Les plateformes d'Initiatives instruisent des dossiers avec l'argent de la Région, sur des fonds de la Région et ne disent pas que c'est la Région qui les finance. Et les élus, qui sont des élus confrontés périodiquement à cette contrainte de renouvellement des campagnes électorales, ils ne disent pas tous qu'une partie du travail des pays, des PETR ou de leurs agglomérations se fait avec des financements de la Région. Cela, à la rigueur, c'est un sujet de visibilité. Là où cela deviendrait un problème, c'est si c'était effectivement un problème d'éloignement à la fin. Bon, on aura l'occasion d'en reparler.

Le point de mire de nos réflexions doit être quand même les états généraux que François BONNEAU a annoncés, qui doivent être un moment de construction, de réactualisation de nos outils, et, en la matière, je vous dirais que nous aborderons ces états généraux et cette consultation, cette concertation avec un certain nombre de propositions qui iront vers l'affirmation de nos moyens régionaux au service des territoires, notamment des plus éloignés, et la poursuite d'un certain nombre d'évolutions que j'ai décrites en introduction vers plus d'ingénierie financière, moins de subventions, plus d'accompagnement, moins de conventions annuelles reconduites de façon indéfinie, tout cela constituant, vis-à-vis de nos services, je le signale, une révolution assez significative. Nous avons des services économiques ici, dans les services du Conseil régional, avec des agents administratifs qui instruisent des dossiers de subventions sur des critères de règlements qui ont été votés par l'assemblée régionale, et ce n'est pas exactement la direction que nous souhaitons prendre.

Je voudrais donc moi aussi m'adresser à eux, une fois n'est pas coutume, et à leur directeur général délégué, Jean-Louis GARCIA, pour saluer leur investissement, saluer la vigueur et la force avec lesquelles ils ont tenu la barre pendant toute la période de la crise, car je pense que les uns et les autres ont fait plus d'heures supplémentaires que beaucoup de nos élus et que nous-mêmes, et pour leur dire que nous avons un énorme effort à faire en la matière pour atteindre une partie des objectifs que nous allons nous fixer.

Je ne reviendrai pas sur le point d'aboutissement de ces discussions. Je crois qu'il est important de remettre à jour notre Schéma de développement économique, même si je nourris, là aussi, un grand scepticisme sur la schématologie régionale que la loi nous oblige à conduire à intervalles réguliers.

En revanche, je voudrais aborder tout de même la question de la simplification, de la vraie simplification. Je ne parlerai pas de folie normative s'agissant de la Région, sauf peut-être dans les domaines agricoles, mais qui sont des compétences partagées où, malheureusement, le détour des compétences et la tuyauterie des uns et des autres amènent à des incohérences qui défient la raison. Nous avons fait un gros effort de simplification dans nos régimes d'aides. Le véritable effort de simplification que nous aurons à mener, au-delà du fait d'avoir des guichets uniques et d'avoir la volonté d'avoir un interlocuteur unique, c'est d'abord d'arrêter de nous focaliser sur nos subventions et d'aborder les choses davantage sur une logique d'accompagnement.

Après, il y a un certain nombre de sujets sectoriels que je voudrais aborder, parce que c'est important.

Vous m'avez, Monsieur FORISSIER, interpellé sur la question de l'agriculture. La baisse de 11 % qui est inscrite sur les aides agricoles, elle est liée au fait que nous avons mis en place des aides à la sécheresse importantes en 2019 et que ces aides sont arrivées à terme en 2020 pour partie. C'est ce qui explique la baisse des aides directes à l'agriculture. Mais, là encore, je ne vais pas revenir sur mon exposé introductif, la vraie question en matière d'aides agricoles ne se situe pas sur le budget régional et sur ses 8 ou 10 millions d'euros. La vraie question, c'est ce que Rémy POINTEREAU pointait dans son intervention liminaire, c'est le fait que sur la masse des fonds de la PAC, donc des fonds européens, nous souffrons d'une dégradation historique par la reconduction des différentes programmations qui aujourd'hui désavantagent la Région Centre-Val de Loire, qui se sont traduites par des baisses de 15, 20 ou 30 % sur les dix dernières années et qui font que, aujourd'hui, et c'est le sujet des zones intermédiaires dont nous discutons avec Julien DENORMANDIE, nous avons à mener la transition agricole et les financements qui vont avec, avec des marges historiques qui sont extrêmement réduites et qui font que derrière l'image du grenier à blé de la France et des grandes exploitations, nous avons en réalité une agriculture extrêmement fragilisée qui n'a pas les moyens de ses transitions. Cela, c'est tout de même la question de base, c'est une question qui doit nous orienter sur les négociations au niveau national et au niveau européen et qui se traduit par ailleurs par des choix que nous avons à faire et qui doivent être les plus clairs possible.

La question du tourisme, je n'y reviendrai pas. Toutefois, par rapport à l'intervention de Pierre-Alain ROIRON que je partage, je voudrais insister encore plus sur le fait que le tourisme aujourd'hui est une compétence partagée avec les autres collectivités, notamment les Conseils départementaux, et que, dans les propositions que nous aurons à faire, il y aura aussi, je pense, pour la Région un enjeu à s'affirmer et à proposer une mise en cohérence d'un certain nombre de dispositifs qui restent aujourd'hui beaucoup trop dispersés par rapport aux enjeux pour être véritablement à la hauteur de ce que les régions qui nous sont les plus directement concurrentes sont capables d'aligner en matière d'offre, de promotion mais aussi en matière de moyens mis sur la conquête et le partenariat avec les plateformes et les opérateurs.

Enfin, je ne reviendrai pas sur le numérique, mais il me semble, pour conclure sur ces différents éléments de réponse – et je m'excuse si je n'ai pas pu aborder l'ensemble des sujets –, que l'état d'esprit qui doit nous guider est un esprit d'équilibre par rapport à des crédits budgétaires qui sont utilisés. La question a été posée de savoir quelle évaluation il y a par rapport

aux fonds qui ont été attribués à l'occasion de ce plan de relance. Je sortais hier d'un Conseil d'administration de BPI France, où 12 missions différentes de la Cour des comptes sont en cours pour examiner les différentes modalités d'aides. Nous avons aussi des sujets d'évaluation qui s'annoncent chez nous de la part des organes de contrôle de l'État et je pense que nous allons avoir l'occasion d'en discuter beaucoup. En réalité, il faut être extrêmement lucide sur le fait que nos crédits doivent aller là où nous avons le meilleur effet de levier et que notre action doit être totalement complémentaire de celle des autres, que ce soit celle des territoires ou celle de l'État dont je crois qu'il faut redire ici la force et la vigueur en matière économique dans la période que nous avons traversée et même depuis un certain nombre d'années, où on assiste quand même à un réarmement des politiques économiques au niveau français.

Mais, dans cet esprit, je regrette, Nicolas, de ne pas avoir pu faire votre campagne, puisque vous disiez que vous aviez l'impression que j'aurais pu faire votre campagne. Cela ne s'est pas fait ainsi. Maintenant, comme le dirait Philippe FOURNIE, les élections sont passées et nous aurons encore toujours le temps de travailler ensemble au service de l'économie régionale.

Moi, je vous assure que je n'ai aucun amour-propre sur ce qui a été fait depuis six ans, mais vraiment la volonté de faire en sorte que nous puissions tous travailler pour le bien de notre économie. J'insiste vraiment parce qu'en réalité, la pandémie que nous venons de vivre est un premier avertissement avec des effets économiques majeurs qui vont aller jusqu'à se traduire par un déclasserement de l'économie française au niveau mondial, ce qui est un sujet de préoccupation. Dans les quelques années qui viennent, nous aurons, la France mais aussi nous, l'Europe occidentale, un effort considérable à faire sur nous-mêmes pour être à la hauteur de la compétition avec les pays émergents, qui se structurent en bloc nationalistes extrêmement agressifs, qui mettent la main sur le marché des matières premières, comme on le voit aujourd'hui par le renchérissement des métaux, avec Mittal qui fait la loi depuis l'Inde sur l'ensemble de ces matériaux, sur le bois, sur l'ensemble des matières premières les plus essentielles, qui mettent la main sur le marché de l'innovation, de la recherche, du développement, des technologies, qui bientôt mettront la main aussi sur les marchés financiers et qui, à ce moment-là, nous mettront dans une situation extrêmement périlleuse vis-à-vis du maintien de nos parts de marché évidemment mais aussi du financement, plus globalement, du système qui s'est construit dans ce pays depuis des décennies.

Face à ce défi, une réindustrialisation est prioritaire. Elle doit se faire dans un esprit de conformité à la transition écologique et aux grands défis de demain qui sont des défis impératifs sur lesquels les grands marchés vont aujourd'hui commencer à se structurer, mais c'est un objectif qui doit vraiment nous amener à mettre les affrontements politiques de côté et à garder de nos débats non pas la question de savoir si nous avons été bons ou si nous avons été mauvais et le fait de nous renvoyer la balle de la responsabilité de ce qui va ou de ce qui ne va pas, mais la seule envie chevillée au corps de faire réussir notre pays et notre Région, qui disposent d'atouts majeurs.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Harold HUWART, et merci à vous toutes et vous tous pour ce débat sur les interventions économiques, les aides économiques comme disent les textes, et merci d'avoir fait en sorte qu'au-delà des aides, interventions ponctuelles en faveur de telle ou telle entreprise, interventions selon des critères, qu'au-delà de cela, nous ayons, comme tu l'as très bien dessiné, mis en lumière la notion d'intervention économique des collectivités territoriales.

Je ne peux pas ne pas dire, puisqu'il s'agit finalement du dernier compte rendu du mandat précédent, combien la création de notre outil d'intervention économique qu'est l'Agence Dev'up a été et restera quelque chose de puissant. Si je vous disais le nombre de contacts que j'ai eus avec des équipes candidates dans un certain nombre de régions, de différents bords politiques, pour que nous puissions transmettre – on l'a fait bien volontiers – le modèle qui a inspiré cette agence, étant entendu que c'est une agence qui regroupe tous les acteurs de

l'économie à l'échelle de la Région, qu'il s'agisse des acteurs de l'État, qu'il s'agisse des acteurs des collectivités territoriales, qu'il s'agisse des acteurs des institutions économiques, et je pense bien évidemment à l'ensemble des chambres... Nous avons réussi à fédérer plus de 400 intervenants économiques et, comme tu l'as très bien dit, avec la volonté non pas qu'il y ait chaque matin une institution particulière qui frappe à la porte mais que nous puissions « bosser » ensemble. Il faut que nous nous inscrivions là-dessus toujours plus, et cela, c'est la simplification et l'efficacité. Et cela, c'est la capacité de penser globalement l'économie d'un territoire, dans la relocalisation, dans la réindustrialisation. Cela, c'est la possibilité d'accompagner nos grandes branches industrielles.

Dernier point sur lequel je souhaite apporter ce complément, n'oublions pas ce qui a été dit. On a beaucoup parlé de la voix des entreprises, eh bien je peux vous assurer avec une totale certitude que la première des revendications des entreprises aujourd'hui et pour demain, c'est la compétence et c'est la qualification. Et, à cet égard, les outils que nous avons mis en place, nous voulons les développer à nouveau, les développer plus loin ; je pense à DEFI, je pense à l'augmentation du nombre d'ingénieurs formés dans cette Région, je pense à l'augmentation, avec le passage des IUT de 2 à 3 ans, etc., du nombre de ces techniciennes et techniciens qui vont porter notre économie. Nous avons besoin d'un diagnostic, qui sera fait dans le cadre des états généraux, nous avons besoin de travailler avec l'ensemble des institutions qui œuvrent pour l'économie, et, surtout, ce sera au cœur des états généraux tels qu'on vous les présentera, d'aller chercher la voix des entreprises, des responsables d'entreprise, des salariés d'entreprise dans toute leur diversité. Je crois que ce sera un beau chantier que celui que nous lancerons à l'automne.

En tous les cas, merci de tous ces échanges et bon appétit. Nous reprendrons à 14 heures 45 ici même.

Merci.

*(La séance, suspendue à 13 heures 33, est reprise à 15 heures 10)*

**M. le Président.** - Chers collègues, nous allons reprendre avec tout d'abord un rapport portant sur le règlement budgétaire et financier, le règlement des aides et l'adoption de la DM1 de l'exercice 2021, et ce rapport globalisera l'attribution d'aides d'urgence en raison du fait qu'il n'y a pas, ce mois de juillet, de Commission permanente. Ce sera donc notre assemblée qui tranchera là-dessus.

Présentation des trois rapports par le Premier Vice-président chargé des affaires financières, Marc GRICOURT, et ensuite le débat.

Marc GRICOURT, vous avez la parole.

**RAPPORT N°4 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**  
**RAPPORT N°5 - ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2021**  
**RAPPORT N°10 - FONDS RENAISSANCE : ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES**  
**BPIFRANCE - FONDS REGIONAL DE GARANTIE CENTRE-VAL DE LOIRE : APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 DE LA CONVENTION ACTUALISEE FONDS REGIONAL DE GARANTIE CENTRE-VAL DE LOIRE 2 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION ANTERIEURE CAP HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS ET MESURE DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET AFFECTATION DE CREDITS PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES - MESURE COMBO PARFAIT JEUNES : ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES AU PERMIS DE CONDUIRE**

**M. GRICOURT.** - Merci, Président.

Comme le Président vient de le préciser, nous allons commencer par l'adoption du règlement budgétaire et financier et du règlement des aides. C'est un règlement qui vise à rappeler le cadre réglementaire, un cadre réglementaire qui s'impose à nous, qui s'impose à la Région en matière budgétaire et comptable, et il permet de préciser les modalités retenues par la Région pour les sujets sur lesquels des choix sont possibles.

Cette délibération est très technique et elle a surtout des incidences pour améliorer le pilotage financier de la collectivité. Cela s'appuie donc aussi sur l'expertise de nos services et en particulier de la direction générale et des directions générales déléguées, avec une première évolution proposée en ce début de mandat qui tient dans le renforcement des règles d'affectation afin de mieux réglementer les autorisations de programme et les autorisations d'engagement. Ce matin, on parlait de simplification et c'est aussi à notre niveau d'essayer de faciliter les choses, de simplifier la pratique financière et budgétaire.

Par ailleurs, un règlement des aides est également proposé et vous est proposé au vote, en annexe du règlement budgétaire, avec l'objectif d'homogénéiser les modalités d'élaboration mais aussi de gestion des différents dispositifs d'aides dans le cadre de toutes nos politiques régionales.

Pour résumer au maximum, c'est ce que je peux vous dire sur ce dossier.

Je vous propose d'enchaîner directement sur la Décision modificative au Budget primitif 2021, et j'aborderai, comme le Président l'a évoqué, le rapport d'aides d'urgence. C'est habituellement quelque chose qu'on examine en Commission permanente, mais dans le souci de pouvoir continuer à intervenir notamment auprès du monde économique, il vous sera proposé ce rapport d'aides d'urgence à l'occasion de cette session.

Pour évoquer la Décision modificative, je crois qu'il est important de rappeler que le Budget primitif 2021 est intervenu alors que la crise sanitaire durait déjà depuis presque une année dans notre pays et dans le monde, avec des perspectives de sortie de crise qui existaient, notamment liées à la vaccination, mais avec beaucoup d'incertitudes sur la temporalité de cette crise.

Quelques mois après le vote de notre budget – je rappelle pour les nouveaux collègues que nous l'avons voté en février dernier –, la sortie de crise reste un horizon toujours pas atteint malgré l'évolution favorable de la vaccination mais insuffisante, et les décisions nationales du président de la République et du gouvernement en attestent.

Ce budget s'inscrivait aussi dans le démarrage d'une année électorale pour notre Région comme partout en France. Face au contexte de crise, il était nécessaire que notre budget permette la continuité de l'action publique sans préjuger, bien sûr, comme je l'avais dit à l'époque et comme le Président l'avait précisé, du débat politique qui allait suivre le vote de ce budget, jusqu'au mois de juin au moment des élections, débat qui aura été l'occasion de tracer de nouvelles perspectives régionales.

Ce contexte nous avait amenés à définir quatre axes principaux à travers le budget.

- Une mobilisation des politiques régionales en faveur de la relance.
- Un niveau d'investissement exceptionnellement élevé ; je vous rappelle qu'il est évalué à 600 millions d'euros.
- Un impact sensible de la crise sur les recettes régionales ; nous avons eu l'occasion de l'évoquer ce matin déjà.
- Et puis le choix d'un recours accru mais maîtrisé à l'emprunt pour financer tout simplement notre ambition.

La DM1 intervient alors qu'un nouveau confinement a eu lieu entre le vote du Budget primitif et la période électorale, et ce confinement n'a pas entraîné de nouvelles actions de la Région mais bien la poursuite de ce que nous avons déjà mis en place, qui avait été mis en œuvre. Par ailleurs, si la vaccination monte en puissance depuis le printemps, la situation sanitaire a continué de peser au premier semestre et continue de peser encore aujourd'hui sur l'activité et dans de nombreux secteurs. Ce contexte sanitaire durablement en crise porte des conséquences importantes sur la situation budgétaire régionale, nous contraignant à l'inscription de mesures qu'on pourrait qualifier de prudentielles.

J'en arrive aux grandes lignes de la DM1. Cette DM1 est marquée par le contexte de crise avec une augmentation importante de l'autorisation d'emprunt qui résulte de ces mesures que je qualifiais à l'instant de prudentielles, liées à des risques qui sont nés de la crise sanitaire.

Parmi ces mesures, d'une part, le nouvel Exécutif vous propose de faire le choix de nous prémunir face aux baisses de recettes SNCF liées à la baisse de fréquentation TER. C'est un impact inscrit dans cette DM, lié à deux exercices, l'année 2020 mais aussi l'année 2021, d'où l'importance de la provision. Pour 2020, le décompte définitif établi par la SNCF le 31 mai fait état d'une contribution définitive à régler par la Région de 46,8 millions d'euros de perte de recettes de billetterie. Cette somme est inscrite en provisions pour risques et charges dans l'attente du résultat de la négociation sur le partage qui doit être établi entre la Région et la SNCF – c'est un travail porté par le Président et le Vice-président Philippe FOURNIÉ –, sur l'attente que nous avons d'une répartition contractuelle de cette charge. Cette provision doit être réglementairement passée, comme quand on a des contentieux, et c'est ce qui motive cette inscription.

Il faut noter que la Région, comme l'a souligné d'ailleurs le CESER, souhaite que la SNCF et l'État en tant qu'actionnaire prennent leur part à ces incidences budgétaires. L'ensemble des régions sont touchées, et comme j'ai eu l'occasion de le préciser devant le CESER et en Commission des Finances cette semaine, certaines régions ayant déjà réglé les sommes réclamées par la SNCF.

Pour l'année 2021, les chiffres de fréquentation sur les premiers mois de l'année, concernant les TER toujours, laissent entrevoir une perte de recettes au moins égales à celles de 2020 et qu'il conviendra, là aussi, de négocier avec la SNCF.

En attendant ces négociations, l'Exécutif propose d'inscrire d'ores et déjà au budget un impact de ces baisses de recettes, que nous pouvons évaluer grâce à l'antériorité 2020, et cela se traduit par une augmentation de la contribution régionale 2021 à hauteur de 24 millions d'euros supplémentaires dans de la DM pour limiter l'impact sur l'exercice 2022. On anticipe donc avec toujours une volonté de précaution.

D'autre part, nous souhaitons prendre acte dès cette Décision modificative de la sous-consommation des recettes affectées et liées au Pacte régional d'investissement dans les compétences, le PRIC. Nous l'avons également évoqué ce matin. Il a été complété pour 2021, vous le savez, par un plan de formation pour les jeunes au titre du plan de relance de l'État, et les négociations financières avec l'État sur le versement des recettes ont été très favorables à la Région. Ce rythme de versement est plus rapide que le niveau de réalisation de la dépense par notre collectivité ; c'est un phénomène amplifié en 2020 par la crise sanitaire qui a réduit le nombre d'entrées en formation par rapport à ce qui avait été prévu et budgété. Ainsi, nous avons un niveau de consommation des crédits de formation professionnelle qui est légèrement inférieur en 2020 à ce qu'il était en 2019.

Toujours pour ce PRIC, nous faisons le constat que la crise continue d'impacter le déploiement des formations au cours de cette année 2021, et nous avons déjà plus de six mois de recul. Par conséquent, pour ne pas avoir de décalage entre l'encaissement des recettes et leur décaissement ou remboursement à l'État d'ici l'année 2023, nous vous proposons de réduire dès cette Décision modificative les recettes PRIC 2021 de 51 millions d'euros.

Ces différentes mesures nous permettent de protéger directement l'autofinancement de l'exercice 2023. On est donc bien dans un travail, et là, je m'adresse à mon collègue Nicolas FORISSIER qui, à juste titre, l'a évoqué en Commission des Finances, où on se met dans la pluriannualité en étant dans la précaution par rapport à ce que nous connaissons de la situation budgétaire, financière de notre collectivité. Ce sont des inscriptions budgétaires qui pèsent pour près de 130 millions d'euros sur le budget régional, en ajoutant l'ajustement des fonds européens liés au rythme de consommation réel, et c'est bien pour la prise en compte de ces mesures pour risques que l'autorisation d'emprunt est augmentée de 138 millions d'euros.

Cette DM1 intègre aussi les premiers choix politiques de la nouvelle majorité régionale. Si ce premier acte budgétaire de la mandature est essentiellement technique, je crois que vous en conviendrez, avec notamment ces inscriptions prudentielles, il y a quelques choix politiques qui sont également inscrits dès aujourd'hui.

En investissement, c'est une augmentation des crédits économies en prévision de nouvelles mesures pour accompagner les entreprises face à la crise, ainsi que la poursuite des engagements dans les secteurs de la culture et du sport.

En fonctionnement, c'est la poursuite des engagements pris à la fin de la mandature précédente, et cette DM transcrit les décisions en matière d'accompagnement de la culture par des réorientations de crédits, vers les mesures d'urgence adoptées en mai, et, ensuite, l'augmentation du budget liée au personnel – j'ai eu l'occasion ce matin aussi de vous donner un peu plus de détails –, pour la mise en place du plan Jeune voté en février et qui vient en soutien de la jeunesse dans cette période particulièrement compliquée pour cette tranche d'âge. C'est aussi la mise en place de la première mesure de la mandature en direction toujours des jeunes à travers le soutien à l'activité sportive, pour favoriser la relance du sport et la reprise des activités par les jeunes. C'est une inscription d'autorisation d'engagement qui vous est proposée à hauteur de 500 000 euros et qui permettra, dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, à la rentrée, un accompagnement au coût de la licence sportive pour les jeunes de 15 à 25 ans à hauteur de 20 euros. À partir des données qui nous sont arrivées des fédérations et des clubs eux-mêmes, nous avons été en capacité, avec les services et Mohamed MOULAY en délégation aux sports, d'évaluer le nombre de jeunes qui pourraient être concernés, d'où la précision sur cette enveloppe.

Si on regarde les équilibres généraux de la Décision modificative, ces mesures pèsent sur l'équilibre budgétaire, puisque cela provoque une réduction de l'épargne brute, celle-ci étant réduite de 30 millions d'euros à peu près, tandis que l'autorisation d'emprunt s'élève à 370 millions d'euros, en forte hausse. Toutefois, ces données sont accompagnées d'un maintien des politiques régionales et de l'investissement, surtout si elles permettent, et c'est l'objectif, d'atténuer les conséquences budgétaires de la crise sanitaire pour les exercices futurs. Ce sont les anticipations que j'ai évoquées. Et le choix de dégrader un peu les équilibres budgétaires aujourd'hui a pour objectif, on pourrait dire de préserver les exercices budgétaires à venir, d'être dans la précaution, dans la prudence et d'être en capacité demain de porter nos orientations politiques sur lesquelles nous nous sommes engagés.

Concernant cette DM, voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président.

Je vais évoquer, à travers cette DM, le rapport des aides urgentes ; c'est ce qui accompagne la DM1. Ce rapport comporte des aides à travers quatre dispositifs.

- Le Fonds Renaissance, avec l'attribution d'aides aux entreprises. Nous avons eu l'occasion, à travers la présentation d'Harold HUWART, de mesurer l'importance de ce fonds. Tous les comités départementaux se sont réunis et proposent d'octroyer des avances auprès de 32 entreprises, encore je dirais, et la liste bénéficiaire est annexée au rapport. C'est l'objet de l'abondement de ce fonds.

- Ensuite, il y a le fonds régional de garantie Centre-Val de Loire, avec l'approbation de l'avenant n° 3 de la convention actualisée. Là aussi, compte tenu du contexte économique toujours fragile après plus d'une année de crise sanitaire, il y a un impact important sur l'activité de nombreuses entreprises, notamment toutes celles qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueillir du public, mais aussi des entreprises qui ont connu une baisse importante de leur chiffre d'affaires depuis le mois de mars 2020. Là, il vous est proposé d'augmenter la quotité de garantie de 70 à 80 %.

- On a parlé ce matin de tourisme, et les aides à l'hébergement touristique prennent forme pour les établissements des secteurs de l'hôtellerie, de l'hébergement de plein air, du tourisme social et solidaire. C'est une aide à l'investissement, une aide à l'investissement qui peut égaler 50 % des travaux nécessaires à la qualité de l'accueil des clients, et c'est une mesure que nous avons adoptée lors d'une Commission permanente en janvier dernier. Le secteur de l'hôtellerie, nous le savons tous, a été particulièrement touché par cette crise, fragilisé et il vous est proposé d'attribuer les aides aux bénéficiaires – vous l'avez en annexe 3 – tout simplement pour qu'ils puissent s'engager sur leurs projets dans les meilleures conditions.

- Enfin, une aide au permis de conduire Combo Parfait Jeunes, qui est le financement du permis de conduire de la mesure Combo Parfait Jeunes, qui a pour objectif de contribuer à l'accompagnement de ces jeunes sur les questions de mobilité à travers l'obtention du permis. Nous savons combien c'est souvent le premier frein, ou d'accès à la formation des jeunes, ou d'accès à un premier emploi. Ainsi, nous confortons cette mesure à l'intention de la jeunesse pour lui faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette Décision modificative qui intègre les rapports d'aides d'urgence que je viens de préciser.

**M. le Président.**- Merci beaucoup de cette présentation, pour cet ensemble composé du règlement budgétaire et financier, du règlement des aides, de la DM1 et des votes sur les rapports en aides d'urgence.

Premier intervenant, Monsieur FORISSIER. Vous avez la parole.

**M. FORISSIER.**- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Quelques mots avant de laisser Alexandre AVRIL, Marc ANGENAULT et Aurore CARO développer nos commentaires sur ces trois textes.

D'abord, le règlement budgétaire et financier, Monsieur le Premier Vice-président, le règlement des aides, on l'a vu en Commission des Finances, il permet plus de lisibilité, il a été amélioré, il y a plus de clarté sur la programmation pluriannuelle même s'il y a encore des progrès à faire en termes de présentation.

Un mot, simplement, pour une remarque que je dis avec beaucoup de bienveillance. Madame la Directrice, vous étiez là mais je crois que le Président BONNEAU lui-même s'est inquiété quand on lui a dit « on va réformer, on va faciliter, accélérer le travail, par l'administration elle-même, de l'organisation des données budgétaires », pour faire court. Il ne faudrait pas que les élus soient effacés, partiellement effacés par ce travail. Je rappelle que la légitimité est celle d'élus. Ainsi, sans remettre en cause, loin de là, la compétence de nos services, leur bonne volonté, leur volonté de bien faire et leur grande intégrité, il ne faut pas qu'on ait des mécaniques qui, même contre leur volonté, les conduisent, finalement, à faire des choses sans que les élus puissent avoir le contrôle. Je crois qu'on en est tous conscients. C'est d'ailleurs intelligent de part et d'autre, c'est une bonne collaboration, mais il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérive, et c'était la seule remarque que je voulais faire sur ce texte, mais je crois qu'on en a tous convenu.

Sur la question de la DM1, j'ai bien entendu Marc GRICOURT et, c'est vrai, c'est, pour beaucoup, une DM1 technique, c'est une DM1 de prudence, on l'a bien compris, c'est-à-dire qu'il y a des points d'interrogation qui interviennent notamment dans la discussion, et j'y reviendrai avec la SNCF. Mais, enfin, quelque part, cela conduit à rajouter 138,8 millions d'euros d'emprunt. Cela fait beaucoup ! Le CESER souligne d'ailleurs, de mémoire, que jamais le niveau global d'emprunt sur un budget du Conseil régional n'avait atteint de telles hauteurs, que c'est historique. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le CESER.

Cela pose aussi un peu problème et on peut, après tout, se demander pourquoi, et j'aimerais bien avoir des précisions là-dessus, au fond, on n'a pas anticipé ces besoins de prudence dès le vote du Budget primitif, en février dernier, il n'y a donc pas très longtemps. Je veux qu'on ait des informations sur les PRIC un peu tardivement, mais nous savions que sur la SNCF il y avait des pertes de recettes, qu'il y aurait une discussion. Là, si je ne me trompe, c'est 78 millions d'euros sur une augmentation globale de dépenses de fonctionnement, dont l'essentiel porte sur la convention avec le TER. Par contre, au passage, on a une baisse de l'investissement de 8,3 millions d'euros dans cette DM1.

À tout le moins, au moins en apparence et sous réserve de vos précisions, nous avons un peu le sentiment, d'abord que c'est peut-être un manque d'anticipation et qu'on aurait pu le faire plus tôt et que, deuxièmement, c'est une DM1 qui baisse l'investissement et même, par prudence, qui augmente le fonctionnement. Ce n'est jamais très bon signe, en sachant, comme cela a été rappelé ce matin, que le Conseil régional du Centre a connu la plus grosse augmentation des dépenses de fonctionnement de toutes les régions – quand on regarde une carte, c'est notre Région qui est en rouge – depuis ces dix dernières années.

Cela veut dire – et c'est un peu un risque là aussi, c'est une question que je pose mais c'est aussi une forme de regret – que cette DM1 n'est pas le soutien massif à la relance de l'économie régionale qu'on était en droit d'attendre. Il n'y a pas de mesures particulières, c'est uniquement technique alors même que la crise est là. Vous savez que pendant la campagne, nous avons souvent évoqué la nécessité – nous le disions et nous n'étions pas les seuls, d'ailleurs – d'avoir des mesures très concrètes de relance de l'économie, de la vie associative par exemple. Là, il y a quelques mesures qui sont prises sur le sport pour les enfants, mais cela va beaucoup plus loin, ce qu'il faudrait faire, et il faudrait que ce soit beaucoup plus massif ; le soutien aux petites entreprises, les audits particuliers, ce que nous avons proposé, nous, dans notre plan de rebond. C'est donc une DM1 où il y a beaucoup d'emprunt, mais il n'y a pas vraiment, au fond, de soutien massif à la relance comme nous étions en droit de l'attendre.

Enfin, je voudrais terminer, sans être trop long, pour vous dire que cette DM1 annonce des difficultés importantes pour l'avenir. On l'a évoqué ce matin, cette DM1 signifie un effondrement de l'épargne brute qui passe à 30 millions d'euros contre 155 millions dans le Budget primitif. Je rappelle que l'objectif des orientations budgétaires, c'était 140 millions d'euros, Monsieur le Président. Là, on passe à 30 millions d'euros, ce qui veut dire qu'il va falloir forcément procéder à des corrections en 2022, qui seront sévères.

En tout cas, il y a une alerte très forte et je le redis, attention, d'autant que cela s'accompagne d'une tendance à l'augmentation du nombre d'annuités de remboursement de la dette, puisqu'on sait que le plafond maximal, c'est 9 années et que là, on est déjà pratiquement à 7 ou 8 années d'ici la fin 2022, et cela pourrait même s'accélérer encore. Il y a donc également une alerte qui est renforcée, plus que jamais, sur les finances de la Région dans cette DM1.

Merci beaucoup.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur CHASSIER a la parole.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes dans la deuxième année de la crise sanitaire, et cette DM1 donne l'impression que, tout comme le gouvernement, la Région navigue à vue.

La DM1 de 2020 tentait de répondre dans l'urgence à une situation imprévue et anticipait une diminution des recettes, une hausse des dépenses. Or, nous venons de voir à l'examen du Compte administratif que les dépenses avaient été inférieures aux prévisions du BP, de 51 millions d'euros malgré, encore une fois, les annonces tonitruantes au sujet du plan de relance régional, plan de relance annoncé en octobre 2020 pour un montant dépassant les 500 millions d'euros, un chiffre qui en réalité reprenait pour une large part des programmes déjà engagés, qu'il s'agisse du ferroviaire, du COEPI ou du Plan régional d'investissement dans les compétences.

C'est seulement le budget 2021, voté en période préélectorale, qui a marqué une inflexion et traduit l'effort de relance, principalement par l'investissement avec 317 millions d'euros supplémentaires, financés par des recettes inscrites en hausse de 180 millions et un recours à l'emprunt accru de 155 millions.

Nous avons toutefois voté contre ce Budget primitif, selon nous sans véritable stratégie et dont les objectifs ne nous semblaient pas correspondre à l'urgence ni à une politique de relance, au-delà des retombées de la dépense publique, pas plus qu'aux attentes du monde économique ou même généralement de nos concitoyens. En même temps, nous étions sceptiques sur la capacité pour la Région d'engager la totalité des investissements prévus. Nous l'avons déjà constaté en 2020 où 37 millions d'euros supplémentaires d'investissement ont été votés en cours d'année avec, finalement, une réalisation inférieure de 54 millions d'euros.

Par conséquent, cette Décision modificative pose beaucoup de questions. D'abord, les recettes de fonctionnement diminuent de 30 millions d'euros alors que les dépenses augmentent de 78 millions d'euros, en fonctionnement toujours, ce qui peut interroger sur la fiabilité des prévisions. En investissement, un léger recul d'une inscription en dépenses, mais nous serions vraiment curieux de connaître les taux de réalisation attendus, et une diminution des recettes d'investissement de plus de 30 millions d'euros. Comme quoi, nous avons été optimistes dans les prévisions.

Le nouveau besoin de financements qui apparaît est donc de 108,5 millions d'euros en fonctionnement et de 30 millions d'euros en investissement, soit les 138,8 millions d'euros équilibrés par l'emprunt, et c'est là que le bât blesse. Même si nous comprenons qu'il s'agit d'une écriture comptable qui vient en contrepartie de mesures prudentielles, il n'en reste pas moins que nous équilibrons un déficit de fonctionnement imprévu par l'emprunt.

Vous dites en introduction, comme pour vous justifier, que ces choix ont été validés par les électeurs, comme s'ils avaient connaissance de la situation budgétaire de la Région, dont je suis convaincu que beaucoup d'élus ont déjà bien du mal à la suivre. Vous parlez d'un impact ponctuel, mais le CESER ordinairement mesuré dans ces avis semble tout de même s'en inquiéter, pointant de nombreuses incertitudes. Une interrogation, par exemple, sur les crédits du PRIC, Plan régional d'investissement dans les compétences, qui devraient être consommés d'ici fin 2022, ce qui est loin d'être une certitude aujourd'hui au regard des retards constatés. Quelle sera sur ce point la décision de l'État ?

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, c'est la convention TER qui pèse pour 71 millions d'euros, dont 47 millions en provision pour risques et charges au titre de l'année 2020 et 24 millions correspondant à l'avenant 18 voté lors de la CPR du mois d'avril. Cet avenant prévoyait une révision en juillet 2021 pour ajuster les acomptes mensuels. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Il y a des inquiétudes également au sujet du GIP Pro Santé. Nous avons alerté lors de la CPR de mai sur le rythme de mise en œuvre du dispositif qui traduisait des difficultés réelles de recrutement, et nous nous interrogeons sur la capacité de la Région d'atteindre l'objectif des 150 médecins d'ici 2025. Au lieu de répondre à ces difficultés, vous avez choisi, en pleine campagne électorale, de doubler l'objectif en passant à 300 médecins salariés, ce qui nous semble tout de même assez peu réaliste.

Enfin, sur les dépenses de fonctionnement, nous enregistrons une nouvelle hausse de la masse salariale, un type de dépense qui, vous le savez bien, est tout sauf ponctuel, et nous avons régulièrement alerté sur la rigidité de ce type de dépense.

C'est donc avec beaucoup d'impatience mais non sans inquiétude que nous attendons les orientations budgétaires pour 2022.

Pour terminer, puisque les trois rapports sont regroupés dans le même débat, je voudrais dire un mot rapidement sur le règlement budgétaire et financier et le règlement des aides. Nous n'avons pas d'observations particulières sur le règlement budgétaire et financier, nous partageons les observations de Nicolas FORISSIER que nous avons évoquées en Commission des Finances. Par contre, s'agissant du règlement des aides, je voudrais rappeler la position que nous avons régulièrement répétée en Commission permanente au sujet des subventions trop souvent votées *a posteriori*, ce qui ne nous paraît pas être un mode normal de fonctionnement, car cela sous-entend que le bénéficiaire a déjà reçu un accord tacite avant même le vote de la commission.

Enfin, nous insistons sur le contrôle qui est prévu dans le règlement des aides mais pour lequel il s'avère difficile, en tant qu'élus d'opposition, d'avoir les informations. Nous serons donc vigilants sur ce point au cours de cette mandature.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GODET a la parole.

**M. GODET.** - Merci, Monsieur le Président.

J'interviendrai d'abord sur le règlement budgétaire et financier et le règlement des aides, puis sur la Décision modificative, car le rapport sur les aides d'urgence qui serait passé en commission n'appelle pas particulièrement de remarques de notre part.

Concernant le rapport budgétaire et financier, nous souhaitons souligner le point suivant : il nous semble nécessaire et important d'ouvrir la possibilité pour les associations de la Région de valoriser le bénévolat, afin que la Région puisse en tenir compte dans le calcul des dépenses éligibles de leurs potentielles subventions. Depuis quelques années, le plan comptable associatif offre la possibilité aux associations de mettre en visibilité dans leur comptabilité la part de l'engagement bénévole, et il nous semble qu'il est temps d'ouvrir un chantier sur ce point. Une autre région comme la Nouvelle-Aquitaine a ouvert la voie sur ce sujet, concernant les associations de coopération internationale, et nous estimons que nous devons bien cela au monde associatif, qui fournit une contribution d'une richesse incroyable dans la vie de bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes. Nous le constatons, je pense, toutes et tous dans nos territoires.

La Décision modificative, quant à elle, est conséquente. Pour nous, elle ne se limite pas à des ajustements ; notre budget s'adapte aux réalités liées à la crise générée par la pandémie de Covid.

Nous notons deux décisions à cet égard.

La première, c'est une diminution de 51 millions d'euros en recettes pour tenir compte de l'écart trop important constaté entre les budgets inscrits pour la formation professionnelle en 2020 et 2021 et leur réalisation concrète. C'est dû, on l'a expliqué, au décalage entre le prévisionnel pré-Covid et la réalité de la mise en œuvre du PRIC. Notre groupe soutient donc la proposition de réduction de 51 millions d'euros de recettes PRIC 2021. La Région va bien encaisser les crédits de l'État, mais ils n'entreront pas dans ses comptes, de façon à les décaisser ensuite dans l'exercice de la réalisation de la dépense.

L'autre gros sujet, ce sont, pour nous, les pertes de recettes de la SNCF. Celles de 2020 d'abord, car le décompte final transmis par SNCF Voyageurs fait état d'un déficit de l'équilibre de la convention de 49,3 millions d'euros, dont 46,8 millions au titre des pertes de recettes liées au Covid. La prudence nous conduit donc à provisionner ce montant. Malheureusement, la baisse de la fréquentation des trains en 2021 se poursuit, et l'ordre de grandeur des pertes de recettes constatées sur le premier semestre nous conduit à augmenter la somme à 24 millions sur les crédits de paiement 2021 de la convention TER.

Ce sont essentiellement ces deux décisions importantes, qu'on peut qualifier de prudentielles, qui expliquent qu'il soit nécessaire d'augmenter de plus de 138 millions d'euros l'emprunt d'équilibre 2021.

Nous approuvons cette décision. Bien sûr, il ne s'agit pas de la prendre à la légère, mais comme nous l'avons rappelé ce matin lors de l'adoption du CA, nous avons emprunté nettement moins que prévu en 2020, nous bénéficions aussi de la gestion sérieuse de la Région depuis de nombreuses années, qui nous permet d'utiliser aujourd'hui ces marges de manœuvre. Et si l'intégration de conséquences financières de la crise vient peser ponctuellement sur l'équilibre budgétaire régional 2021, cette décision permet de dégager des marges pour l'exécution des prochains exercices budgétaires et donc la mise en œuvre du projet de notre majorité régionale.

Nous restons cependant préoccupés quant aux capacités financières qu'auront les régions pour agir dans les prochaines années, avec un État qui recentralise les ressources de notre collectivité. Assurément, le prochain budget de notre Région et les suivants seront contraints, contraints par la crise sanitaire et ses conséquences et contraints par cet État recentralisateur.

Cependant, notre groupe Écologie et Solidarité fera en sorte que ces contraintes n'empêchent pas à la réorientation nécessaire au service de la transition écologique et sociale. Nous pensons qu'il est primordial, dans ce contexte, de mener un travail budgétaire avec une projection pluriannuelle. Celui-ci nous permettrait de faire du budget régional un réel outil de projection stratégique et politique. La période chaotique que nous vivons montre la nécessité, sans arrêt, d'être en mesure de faire des liens entre événements de l'année, souvent subis, et capacité à élaborer une politique régionale sur le temps long.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GODET.

Monsieur VIGIER a la parole.

**M. VIGIER.** - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Cette Décision modificative budgétaire, c'est un acte important, c'est le premier acte politique après cette élection régionale et, naturellement, nous l'avons regardée avec intérêt, et ma collègue Nadia ESSAYAN va intervenir juste après moi.

D'abord, une satisfaction, Monsieur le Président, c'est qu'avec Marc FESNEAU, nous avons porté une idée forte pour le monde associatif pendant cette campagne régionale, attestant du fait, et vous l'avez constaté vous aussi, qu'avec le Covid il y a eu ce délitement très fort dans la société française, et le monde associatif est très puissant pour justement recréer le lien social. J'ai vu que vous abondiez de 500 000 euros pour les crédits qui permettront de donner 20 euros par licence ; merci d'avoir repris cette belle idée et je suis persuadé que les associations en seront très heureuses. De même, CAP' Asso a été revalorisé de 20 millions, et on en connaît, les uns et les autres, le rôle majeur joué dans cette Région.

Je profiterai de cette Décision modificative budgétaire pour vous interroger sur cinq points.

Le premier est à destination de Marc GRICOURT mais également du Vice-président FOURNIER, parce que j'ai vu que vous alliez mettre 1 million d'euros sur l'aéroport de Tours. J'imagine donc déjà que la stratégie aéroportuaire régionale commence à trouver une déclinaison forte et que les arbitrages dans la majorité ont été pris, car c'est un acte que vous posez, de développement économique, de développement commercial. C'est naturellement un rôle majeur que doit jouer cette Région et nous sommes ravis, au sein du groupe que nous avons constitué avec Marc FESNEAU, que cette inflexion ait été prise.

Néanmoins, nous avons une question : est-ce que la réflexion sur Châteaudun a avancé ? C'est une interrogation qui a été portée. Harold HUWART était avec moi l'autre jour dans une réunion et ils annonçaient que cela viendrait dans les prochains jours. J'imagine que vous avez été saisis par le Grand Châteaudun.

La deuxième question concerne la relocalisation d'emplois ; vous le souligniez, Marc GRICOURT, avec insistance dans le discours préalable. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus ce que vous avez prévu dans cette relocalisation, et on voit bien que c'est absolument stratégique. Ce n'est pas uniquement l'*insourcing*, mais aussi savoir comment on accompagne les circuits courts, comment on les abonde, et il serait intéressant que vous décliniez un peu plus précisément votre volonté, les moyens que vous allez développer, de manière qu'on arrive à un vrai résultat.

Troisième question, Monsieur le Président, sur la santé. Vous-même, vous avez dit « on va salarier 300 médecins ». La désertification médicale, chacun la connaît, cela a été dit par tout le monde dans cette campagne, tant c'est juste. Simplement, quand je lis la ligne budgétaire, je vois 300 000 euros. 300 000 euros pour un objectif de 300 médecins sur six ans, je me dis que le compte n'y est pas tellement ; ce serait plutôt 5 ou 6. J'aimerais donc vraiment que cette ambition soit réaffirmée et que l'objectif, au travers d'une Décision modificative budgétaire, traduise ces engagements de campagne, parce que là, nos concitoyens nous regardent et attendent des résultats.

La quatrième question porte sur les technologies de l'information et de la communication et sur le numérique. Anna STEPANOFF vous le disait tout à l'heure, chacun l'a compris et Harold HUWART l'a très bien dit tout à l'heure, la transition numérique, ce sont les emplois de demain. Je crois savoir, d'ailleurs, que vous avez visité un cluster AgreenTech Valley dans les heures précédant cette session ou peut-être même ce matin, tant c'est indispensable, important d'accompagner les PME, car le numérique, c'est l'économie de demain. Et ce numérique, il n'est pas délocalisable, parce que lorsqu'il est fabriqué chez nous, on n'a pas besoin d'aller en Corée, en Chine, en Inde ou ailleurs.

Enfin, cinquième question, pardonnez-moi un tropisme eurélien mais je vois dans la Décision modificative budgétaire que vous abondez la convention Région/Département de 180 000 euros pour l'aménagement d'un rond-point qui ira au fameux lycée de Hanches.

Monsieur le Président, je vous le demande vraiment, dites-nous quel est le calendrier attendu pour ce lycée tant attendu depuis dix ans. Rappelons que 40 000 habitants de l'est du département d'Eure-et-Loir n'ont pas de lycée et partent plutôt en Île-de-France, ce qui est un véritable handicap.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur VIGIER.

Monsieur LEONARD a la parole.

**M. LEONARD.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, tout d'abord, quelques mots pour vous dire que nous faisons partie de la majorité élue lors des élections de juin dernier et que bien que nous n'ayons pas participé au vote du budget en février 2021, dans la logique de notre participation à la majorité, nous approuverons les différents rapports présentés lors de cette séquence, car ils ne nous posent globalement aucun problème.

Au-delà de ce point de vue général, je souhaite insister sur quelques points.

La crise de la Covid pèse depuis un an sur le budget régional et sur la Décision modificative dont nous discutons aujourd'hui en particulier, mais il est indispensable de conserver nos objectifs et notamment les projets ambitieux qui ont été présentés et validés par les électeurs au mois de juin dernier. L'un des objets de cette Décision modificative est de nous le permettre, et c'est important. C'est d'autant plus important que cette crise va continuer à peser tout particulièrement sur les plus défavorisés et sur les plus jeunes. Cela doit être pris en compte et les politiques de la Région sont et seront orientées pour prendre en compte ces problématiques.

Dans cette Décision modificative, une mesure très significative orientée vers les jeunes est présentée ; il s'agit de l'aide à l'acquisition de licences sportives. Cette aide répond à problématique identifiée, la baisse de la pratique sportive dans la tranche d'âge ciblée, les 15-

25 ans. Cette incitation à la pratique sportive fédérée est d'autant plus importante que la crise sanitaire a plutôt accentué la sédentarité. Les activités physiques sont importantes dans une logique de prévention santé, mais pas seulement ; la pratique sportive associative joue également un rôle social très important en développant l'esprit d'équipe, la vie collective. C'est tout le sens de l'aide apportée pour favoriser les pratiques sportives.

Un point budgétaire important pose question sur le désengagement de l'État. Il y a d'importantes pertes dans les transports liées à la crise sanitaire, avec notamment le recours massif au télétravail. À ce jour, même si des discussions ont eu lieu, il n'y a aucune compensation par l'État de ces pertes alors que celui-ci est actionnaire de la SNCF. Tout repose sur la Région, ce qui n'est pas acceptable. C'est une question récurrente, mais la question du désengagement de l'État, tout particulièrement dans cette situation mais pas seulement, se doit d'être posée.

Au-delà du problème conjoncturel qui a cassé une dynamique positive et posé la question de la redynamisation du transport ferroviaire alors que, nous le vivons en sommant, la crise sanitaire perdure, le retour à la normale va prendre du temps et les mesures budgétaires prudentielles proposées dans la Décision modificative s'imposent dans une situation qui demeure incertaine. Cela, et nous le partageons également, sans casser la dynamique d'investissements prévus, et ceux-ci sont importants pour l'avenir.

Sur la question des aides économiques et des règles de mise en place pour le versement de celles-ci, je souhaite insister, d'une part, sur notre volonté de valider à la fois le règlement et les aides urgentes proposées et, d'autre part, sur la nécessité de regarder comment nous donnons une place plus importante aux représentants des salariés, que ce soit lorsque nous examinons un dossier d'aide pour en évaluer l'opportunité ou lorsque nous faisons le bilan de l'utilisation de l'aide.

La question des délocalisations est bien sûr un paramètre essentiel, mais elle ne peut être le seul. Les questions sociales et environnementales doivent également être prises en compte, et, pour cela, le regard apporté par les salariés est indispensable.

J'ai bien noté également qu'il existait une procédure de contrôle par échantillonnage, mais celle-ci est-elle suffisante ? Ne serait-il pas opportun de créer ou plutôt de recréer, puisqu'elle existait précédemment, une commission spécifique pour vérifier le bien-fondé des aides versées et en tirer des conséquences dans la durée ?

Lors de nos échanges avec les entreprises, nous devons promouvoir une commande publique favorable à l'égalité femmes/hommes et à l'exemplarité des entreprises. L'éga-conditionnalité doit devenir un élément central de nos critères.

Toujours sur les aides mais aux associations cette fois, de nombreuses associations font remonter des difficultés face à la complexité des dossiers à formaliser pour obtenir une aide. Il existe des dispositifs d'accompagnement, un travail de simplification a également été effectué et je n'ignore pas que, s'agissant d'argent public, il est logique qu'il y ait des procédures à respecter. Mais je pense qu'il nous faut aussi, car c'est notre responsabilité d'élus et de collectivité, faire en sorte que nos procédures restent compréhensibles et accessibles aux dirigeants bénévoles des associations.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur LEONARD.

Monsieur MOULAY a la parole.

**M. MOULAY.** - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Derrière ces trois documents, ces éléments budgétaires qui peuvent paraître jargonneux, techniques, apparaissent des réalités et des actions très concrètes. Ils sont l'illustration de notre volonté d'agir vite et fort en faveur de nos concitoyens et des territoires, et, nous le savons d'expérience, après l'urgence, le temps de la relance est primordial et vital.

Nos territoires et les acteurs qui les font vivre doivent être soutenus et accompagnés quotidiennement et dans la durée ; nous le faisons depuis bien longtemps, plus encore depuis le début de la crise, et c'est le sens de notre action : être à la hauteur des urgences sociales, être à la hauteur des urgences climatiques, être à la hauteur des urgences économiques en répondant toujours aux besoins de nos concitoyens.

Le règlement des aides va se traduire par des règles communes en matière d'attribution et de gestion des dispositifs d'aides de la Région et par la mise en place d'un socle commun dans le but de faciliter la création de nouvelles aides. Cécile CAILLOU-ROBERT détaillera nos intentions qui sous-entendent ce nouveau règlement des aides. Sachez qu'à travers ce socle commun, notre Région fait toujours preuve de volontarisme en termes de simplification, de délais de traitement et de transparence.

La Décision modificative traduit, quant à elle, notre vision d'un budget régional dynamique, responsable et d'anticipation, parce que l'avenir, ce sont les projets portés sur nos territoires et l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, parce que l'avenir, c'est l'emploi, c'est le développement économique, c'est la recherche, c'est l'éducation, c'est l'innovation, parce que l'avenir, c'est aussi l'investissement dans la recherche, parce que l'avenir, c'est aussi la jeunesse, la culture et le sport.

Mobilisée avec les acteurs concernés, la région propose un plan financier responsable et ambitieux. Nous avons fait bloc et nous continuons à le faire. Nous faisons preuve, par exemple, de responsabilité lorsque nous assumons les dépenses liées aux transports dans le cadre notamment de la convention TER, sur laquelle notre collègue Philippe FOURNIÉ reviendra, nous faisons preuve d'anticipation avec l'abondement d'1 million d'euros supplémentaires pour le fonds régional d'aides d'urgence à destination de nos entreprises les plus en difficulté, notamment face à la crise, nous faisons preuve aussi de dynamisme avec 300 000 euros supplémentaires pour le GIP Pro Santé qui montre la pertinence et l'efficacité de notre politique de recrutement de médecins, qui dépasse nos attentes. Et je ne parle pas des actions faites à destination des secteurs culturel ou encore touristique, qui bénéficient également de cette révision budgétaire – Karine GLOANEC-MAURIN et Pierre-Alain ROIRON reviendront sur ces deux sujets.

À cela s'ajoute un choix difficile mais hautement stratégique, dont Jean-Patrick GILLE vous reparlera, celui du remboursement de 51 millions d'euros à l'État dans le cadre de la formation professionnelle, une mesure essentielle pour assainir notre budget.

Mais permettez-moi, Monsieur le Président, de parler jeunesse et sports, des sujets qui me sont particulièrement chers grâce à ce premier acte budgétaire. En ce jour de début des Jeux olympiques et grâce à ce premier acte budgétaire dans ce mandat, nous mettons en place, effectivement, une première mesure concrète en direction de nos jeunes, l'aide à l'acquisition de licences sportives.

Après discussion depuis plusieurs mois avec les territoires, les acteurs du mouvement sportif et la jeunesse, nous créons cette aide en lien avec d'autres dispositifs notamment proposés par l'État, pour aider les jeunes à pratiquer ou à maintenir une activité physique. Concrètement, c'est une enveloppe exceptionnelle, Marc GRICOURT l'a dit tout à l'heure, de 500 000 euros pour une participation sans condition de ressources de 20 euros pour les jeunes de 15 à 25 ans, soit un potentiel de 25 000 jeunes.

On le sait tous, le sujet de la jeunesse est toujours au cœur de nos préoccupations, il y a toujours urgence à poursuivre notre mobilisation pour nos jeunes, à répondre à leurs envies, l'envie d'être utile à la société et de réussir aussi leur avenir. Nous avons pris nos

responsabilités depuis le début de la crise, depuis mars 2020 et nous continuons, en permettant aux jeunes qui souffrent des crises sanitaire et économique, de pratiquer une activité physique. C'est une mesure profondément sociale et de santé publique.

Le sport, qui est source d'émancipation, vecteur de sociabilisation, est au cœur des politiques régionales depuis de nombreuses années. Cette mesure concrète est saluée par l'ensemble du mouvement sportif, car elle croise solidarité, social et sport. Les associations sportives font le lien entre nous, elles sont au cœur de notre cohésion, au cœur de notre qualité de vie et les centaines de milliers de bénévoles qui agissent en Centre-Val de Loire méritent toujours notre reconnaissance et notre soutien.

Mes collègues interviendront sur d'autres sujets pour dire, dans cette période où les difficultés sociales se mêlent aux difficultés économiques et environnementales, que nous veillons. Nous veillons à agir pour toutes et tous, pour les plus fragiles, guidés par nos valeurs fondamentalement sociales et républicaines. Nous savons la gravité de la situation et l'enjeu d'aider tous ces acteurs qui font vivre notre territoire régional. Ces nouveaux moyens sont révélateurs d'une gestion dynamique et rigoureuse, année après année, par notre ambition sans faille pour le Centre-Val de Loire.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur MOULAY.

Monsieur AVRIL a la parole, dans le cadre du débat général.

**M. AVRIL.** - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président en charge des finances régionales, chers collègues, comme l'a exprimé tout à l'heure le président FORISSIER, notre groupe souhaite émettre sur cette Décision modificative un certain nombre de remarques reprenant d'ailleurs les observations que nous formulons hier en Commission des Finances.

La Décision modificative que vous soumettez aujourd'hui au vote de notre assemblée est assez singulière par son ampleur, justifiée pour partie par le contexte sans toutefois, selon nous, s'y résumer tout à fait. Les ajustements budgétaires que vous nous proposez sont bien sûr liés à la crise sanitaire et à son impact économique, avec pour conséquence une augmentation substantielle et, de notre point de vue, inquiétante de l'emprunt.

Cette Décision modificative appelle donc plusieurs remarques.

D'abord, la motivation générale qui est de prendre en compte les impacts réels et envisagés de la crise Covid, nous la partageons. Cette crise a eu un fort impact sur le budget des collectivités locales, et les nombreux responsables d'exécutifs locaux qui siègent dans cette assemblée savent combien elle a induit des transferts de charges sans transferts de moyens additionnels de la part de l'État.

Les collectivités territoriales sont aussi sollicitées pour absorber des pertes qui ne doivent pas forcément et pas toujours leur incomber. Et c'est ce qu'il se passe ici sur le budget des transports, puisque vous proposez un ajustement massif en dépenses de fonctionnement avec plus de 70 millions d'euros de crédits portant notamment sur la convention TER.

À l'instar du CESER dont nous avons entendu hier l'excellent rapporteur, notre groupe s'interroge sur les raisons d'un abondement si conséquent de provisions pour risques et charges, de plus de 46 millions d'euros au titre des pertes de la SNCF.

Alors, on le comprend, la SNCF vous demande la prise en charge intégrale de ces pertes, ce qui, vous en serait d'accord, est inacceptable. Vous allez donc entrer dans des négociations avec la SNCF sur ce sujet et il vous faudra être forts dans cette négociation, comme l'on fait d'autres régions de France ; je pense aux Pays de la Loire, à la Normandie, à la Bourgogne.

Or, ces larges provisions risquent à notre sens de vous placer en position faible pour négocier. Car oui, c'est bien à la SNCF et à l'État de prendre en charge une partie au moins de ces pertes, comme le rappelait le vice-président Philippe FOURNIÉ tout à l'heure. D'autant que, à titre de parenthèse, il nous semble que la qualité de service que la SNCF rend à nos concitoyens ne justifie en rien d'être par trop généreux dans cette négociation, et je pense particulièrement aux difficultés de la ligne Paris-Toulouse.

Notre groupe appelle là-dessus l'Exécutif à la plus grande fermeté et vous invite aussi d'ailleurs à une certaine ouverture d'esprit pour peut-être envisager ou au moins réfléchir à l'ouverture à la concurrence lors de la renégociation de la prochaine convention TER.

Mais notre remarque principale porte sur les conséquences de cette Décision modificative sur l'état de la dette, que vous dégradez très subitement et très fortement avec une augmentation de l'emprunt prévisionnel de plus de 138 millions d'euros, élevant l'emprunt 2021 à un niveau jamais atteint. Cela dégrade vos ratios de dette, dont vous disiez ce matin, Monsieur le Vice-président, qu'il reflétait pourtant le sérieux de votre gestion jusqu'alors.

Cette dégradation spectaculaire de notre capacité de désendettement nous inquiète et nous conduit à vous alerter sur le risque de glissement qui ne doit pas vous entraîner dans une spirale d'endettement immaîtrisable, sur laquelle Nicolas FORISSIER vous avait alertés lors de la préparation du Budget primitif 2021 et qui se confirme avec la nouvelle trajectoire budgétaire qu'il vous faudra impérativement corriger une fois sortis du contexte qui vous en fournit la justification. Vous vous y êtes engagés pour 2022, mais avec quelles garanties et pour quelles ambitions, c'est la question qui animera nos débats dans le cadre de la préparation budgétaire 2022.

C'est donc au titre de cette alerte que notre groupe...

**M. FOURNIER Charles.**- Merci de conclure.

**M. AVRIL.**- ...s'abstiendra sur cette Décision modificative et tient à affirmer combien nous serons vigilants durant ce mandat de la bonne tenue de notre budget régional, qui se doit de vous servir au développement stratégique de notre Région pour une véritable relance pour nos entreprises, nos industries, pour toutes les agricultures, pour la recherche et non pour financer des mesurette de saupoudrage ou les lubies idéologiques et rétrogrades à la mode du temps.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur AVRIL.

Monsieur NIKOLIC a la parole.

**M. NIKOLIC.**- Monsieur le Président, chers collègues, je vais aller dans le même sens que ce que je viens d'entendre, et je vais le développer ensuite.

Sur le Fonds Renaissance, évidemment, on soutient les aides qui ont pu être apportées, les prêts aux entreprises, on soutient aussi la quotité à 80 %. Ce qui nous inquiète un peu, c'est de savoir comment ensuite les entreprises qui ont perçu ces aides vont pouvoir rembourser. Dans le rapport, vous indiquez cinq ans pour rembourser, je crois que tout à l'heure vous avez évoqué, oralement, un laps de temps un peu plus important. Parce que pour qu'elles remboursent, il faudra qu'elles regènèrent de l'activité lorsque la crise Covid sera finie, et la question est aussi de savoir comment elles vont pouvoir régénérer de l'activité.

Plusieurs axes ont été abordés par beaucoup de monde ici, je vais donc radoter mais je vais rappeler ce qu'on soutient.

La réindustrialisation, d'abord. Une étude du ministère de l'Industrie montrait que dans un tissu économique, les usines tiraient plus de la moitié des autres activités. L'industrie permet de fixer les populations et contribue de manière unique à l'activité pour les PME environnantes et génère aussi des clients pour les commerçants, évidemment ceux qui travaillent sur place et qui vont consommer.

Or, on a perdu plus de 50 % de notre tissu industriel depuis votre prise de fonction il y a un quart de siècle. Bien sûr, ce n'est pas votre responsabilité directe, c'est votre responsabilité en partie seulement et c'est celle des gouvernements auxquels des formations politiques auxquelles vous appartenez ont pris part, des gouvernements qui se sont succédé, des gouvernements qui ont pénalisé nos entreprises par des charges plus importantes et par un mépris de l'industrie. Parfois, certains ont jugé qu'il n'y avait plus besoin d'industrie en France, que ce n'était pas assez écologique, qu'il fallait aller vers les services. C'est un échec, on le voit sur des territoires qui sont aujourd'hui complètement abandonnés parce que c'était justement ces industries qui fixaient l'activité économique.

Alors, cette réindustrialisation et cette relocalisation, je l'ai dit, tout le monde est à peu près d'accord, j'ai entendu Monsieur BEATRIX, j'ai entendu Monsieur HUWART, j'ai entendu tout le monde parler de cette relocalisation. Je le répète, on veut tous relocaliser, mais qu'ont fait vos mouvements qui ont dirigé les gouvernements, qui ont dirigé des collectivités pour inciter les industries à choisir la France ? Qu'avez-vous fait pour rendre notre pays plus compétitif dans cette économie mondialisée ? Comment va-t-on réindustrialiser ?

Thibaut a lancé plusieurs pistes tout à l'heure, notamment par la recherche. Oui, j'insiste, les circonstances nous sont favorables, on le voit à travers beaucoup d'articles de presse, avec des entreprises qui reviennent dans certains pays – c'est le cas aux États-Unis, c'est le cas en Allemagne notamment – du fait d'un écart de coûts de production qui devient plus faible, notamment par les nouvelles technologies, la robotisation, la numérisation, l'impression 3D. Cela bouleverse les processus de fabrication et cela nous rend beaucoup plus compétitifs qu'avant ; il y a moins d'écart malgré toujours des différences salariales ou des différences de charges.

C'est aussi un objectif qu'on doit tous avoir évidemment pour des questions écologiques...

Ouh là, je suis pris par le temps, je vois. Je l'espère, la loi 4D, pourquoi pas, nous permettra peut-être de mettre en place des taxes qui favoriseront les productions locales.

Ce que nous faisons aujourd'hui pour l'industrie, malheureusement, ce sont soit des subventions que nous offrons sans orientations claires, soit des menaces que nous lançons vers ceux qui veulent partir, et les menaces effraient des industriels qui voudraient s'engager sur nos territoires. Ce n'est pas que vous, encore une fois, c'est ce qu'on constate partout dans le pays.

Il faut lancer un vrai plan de modernisation de notre industrie par des subventions précises sur les nouvelles technologies qui vont les rendre plus compétitives. On est à la traîne sur la robotisation comme tout le pays. Or, sur les cinq dernières années, la robotisation a supprimé 75 millions d'emplois dans le monde mais en a créé 133 millions. C'est la fameuse destruction créatrice et il ne faut pas avoir peur du progrès. Réindustrialiser créera de...

**M. FOURNIER Charles.**- Merci de vraiment conclure.

**M. NIKOLIC.**- ...l'activité pour les commerçants... Je finis en dix secondes. Cela créera de l'activité pour les commerçants.

Mais, sur les commerçants, parce que c'est important, cela fait partie des axes, évidemment, de développer l'activité économique, je l'ai dit, sur l'industrie, mais il faudra aussi aider les commerçants en s'adaptant aux consommations de demain. Il faudra comprendre les consommations de demain, qui passeront, pour moi, par des plus petites structures. C'est pour cela que les hypermarchés investissent sur des plus petites structures, car les gens auront besoin de contact humain, et il y a aussi les ventes sur Internet. Il faudra donc accompagner les commerçants avec des centrales pour qu'ils vendent leurs produits notamment *via* des centrales pour acheter sur Internet, et faire du sponsoring par exemple. Aider les commerçants à avoir une activité demain, c'est essentiel pour qu'ils puissent rembourser leurs prêts.

Pardon.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur NIKOLIC.

Madame GLOANEC-MAURIN a la parole.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir aujourd'hui en plénière pour saluer la réactivité de la Région – cela a été évoqué plusieurs fois par Marc GRICOURT, par Olivier BEATRIX, par plusieurs de nos collègues –, spécifiquement dans le cadre du rapport globalisant l'attribution des aides d'urgence, car ces aides d'urgence ont aussi été attribuées au secteur culturel, et cela mérite d'être souligné dans le cadre de ce rapport.

Bien sûr, la Région Centre-Val de Loire a su faire preuve d'une attention particulière tant en direction du secteur culturel des professionnels qu'en direction du secteur associatif, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises au cours de cette réunion. D'ailleurs, lors de la première réunion de la Commission Culture que j'ai l'honneur de présider, l'unanimité des membres ont reconnu qu'une bonne politique culturelle, c'est une politique qui est aussi attentive aux artistes, aux créateurs qu'aux habitants de notre Région, et, vous le savez, le secteur culturel est aussi un secteur économique. Aussi, une bonne politique culturelle bien menée est essentielle, elle est essentielle bien sûr pour notre imaginaire, c'est le premier axe et il faut le souligner, mais elle est aussi essentielle pour la bonne cohésion sociale de notre territoire et la valorisation des territoires, nous l'avons évoqué en commission hier. « Essentielle », c'est un mot que je n'utilise pas de manière anodine, vous l'aurez compris, et le Conseil régional a su être à la hauteur de cette ambition et je voulais saluer cette réactivité.

Je pense d'ailleurs, et je le souhaite, que la question culturelle fera l'objet d'une attention particulière tout au long du mandat, car la pandémie, vous l'avez sans doute aussi constaté, a démontré que la culture n'est pas un supplément d'âme. Elle est tout simplement une manière essentielle de nous construire, de construire notre société. C'est pour cette raison que je voulais vraiment saluer la réactivité et l'attention du Conseil régional – je n'en étais pas élue –, et je salue le Président mais aussi tous les Vice-présidents et toute l'assemblée qui ont pu acter ces aides.

Nombre d'opérateurs culturels ont dès le début de la pandémie fait preuve d'une réactivité également en inventant une solidarité nouvelle envers les artistes. La plupart des structures ont ouvert leurs établissements pour des résidences, ont mobilisé des moyens complémentaires pour soutenir la production dans tous les domaines et ont pu inventer ou transformer durant l'été ou le début de l'automne 2020 des actions permettant de faire revenir les publics dans les structures ou d'aller vers les publics.

Cette solidarité, il fallait la soutenir par des moyens exceptionnels et je salue le fait qu'ils aient été déployés en 2020 par la Région, le fonds de solidarité pour 1 million d'euros, le paiement de subventions à hauteur de ce qui a été engagé, c'est une belle manière de rester engagé auprès des structures, le maintien bien sûr de CAP' Asso, cela a été évoqué plusieurs fois, et la mise en place du prêt rebond pour 1 million d'euros.

**M. FOURNIER Charles.** - Je vous invite à conclure.

**Mme GLOANEC-MAURIN.** - Ces aides...

**M. FOURNIER Charles.** - Je vous invite à conclure.

**Mme GLOANEC-MAURIN.** - Oui. Ces aides, elles ont permis de maintenir à flot ce secteur et je pense qu'il faut vraiment le saluer.

J'ajoute qu'elles ont été aussi accompagnées au printemps dernier, parce qu'il y avait tout une partie de cette population culturelle qui risquait de rentrer dans la précarité. Elles ont été aussi accompagnées par des mesures sur les PACT, sur le programme européen REACT-EU, et par la valorisation de crédits que la collectivité avait déjà.

Pour conclure, je voudrais vraiment saluer l'effort – oui, c'est un effort financier, c'est vrai – qui a été fait par le Conseil régional et qui a été salué, je dois le dire, par tout le secteur culturel et reconnu aussi comme un effort nécessaire et essentiel, on va dire pour conclure.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci beaucoup, Madame GLOANEC-MAURIN.

Madame HAAS a la parole.

**Mme HAAS.** - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Je prends la parole au nom du groupe Écologie et Solidarité pour réitérer notre opposition ferme et constante au modèle aéroportuaire français et à l'idée assez folle, en ces temps de dérèglement climatique qui s'accélère, que l'aviation de tourisme et d'affaires pourrait continuer à se développer sans limites.

Quelques chiffres.

Merci...

Sur les 460 aéroports régionaux de l'Union européenne, un tiers se situe en France. Bon nombre de ceux-ci, comme vous le savez, ne sont pas rentables. En Allemagne, pour ne citer qu'elle, le maillage territorial beaucoup moins dense se réduit au strict nécessaire et on y compte 89 aéroports contre environ 148 en France. Tout comme la voiture qui n'est pas l'alpha

et l'oméga du dynamisme commercial des centres urbains, les aéroports régionaux sont loin d'être une condition *sine qua non* du rayonnement et de l'attractivité des territoires malgré ce qu'en dit Monsieur VIGIER.

Le cas de l'aéroport de Tours est intéressant. Après que la CCI a finalement jeté l'éponge, c'est au tour de l'armée de désertier les lieux, laissant une facture extrêmement lourde aux collectivités que sont la métropole...

Merci Messieurs. ...le Département et la Région – 3 millions d'euros par an et 9 millions pour l'homologation. Ainsi, l'État se désengage totalement de ses responsabilités. Le business plan de l'aéroport tributaire de la présence de Ryanair et biberonné aux aides publiques est en berne. 200 000 passagers par an, au mieux, alors qu'il en faudrait trois fois plus pour être rentable. Dans un contexte économique de concurrence libre et non faussée, tout cela a de quoi surprendre.

L'autorisation de programme d'1 million que nous votons ce jour concerne les travaux nécessaires pour obtenir la certification civile européenne, avec à la clé la possibilité offerte au CHU de Tours de développer son activité de greffe du cœur. Cela soulève de nombreuses interrogations. Nous souhaitons qu'une étude sérieuse soit enfin diligentée afin d'explorer toutes les options technologiques qui pourraient permettre le transport de greffons en toute sécurité sans pour autant subventionner à fonds perdu un trafic passagers qui peut facilement être réorienté vers d'autres plateformes aéroportuaires, parisiennes ou nantaises.

Il faut laisser du temps au temps ; je cite ici notre collègue Monsieur POINTEREAU. Mes chers collègues, avons-nous le temps ? Nous souhaitons que cette assemblée se projette un instant dans les années à venir et médite sur l'effet ciseaux dont nous sommes les témoins trop passifs : d'un côté, le réchauffement climatique qui nous promet 55 degrés en Centre-Val de Loire dans 25 ans et, de l'autre, les millions nécessaires pendant ces 25 mêmes années pour maintenir hors de l'eau la tête de cette structure aéroportuaire qui n'a jamais rencontré le succès commercial escompté. Des millions qui pourraient bénéficier non seulement à la transformation écologique de notre économie, mais surtout à sa résilience et à l'adaptation de nos territoires au réchauffement climatique et aux événements climatiques extrêmes qui en sont le corollaire.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame HAAS.

Monsieur ANGENAULT.

**M. ANGENAULT.** - Monsieur le Président, chers collègues, je ne commenterai pas la DM puisque cela a été fait brillamment par Monsieur FORISSIER et Alexandre AVRIL, mais je vous reparlerai du Fonds Renaissance.

Cette assemblée a décidé la mise en place du Fonds Renaissance, ce qui a permis d'accompagner les entreprises sur leurs besoins en trésorerie et leurs investissements par une avance remboursable de 5 000 à 20 000 euros, sans intérêts et avec un différé de 18 mois et un remboursement sur 5 ans, ce qui peut être là le problème. 13 millions d'euros mobilisés, 4,750 millions de la Région, 4,750 millions de la Banque des Territoires et 3,473 millions des EPCI. C'est d'eux que je veux vous parler.

Ces aides ont été essentielles pour la trésorerie évidemment et l'investissement de ces entreprises, mais probablement avez-vous un peu raté le démarrage du dispositif en ne l'ouvrant pas à la possibilité de subventionner modestement les très petites entreprises. Et comme le rappelle souvent Nicolas FORISSIER, il faut partir du bas, remettre l'église au centre du village pour être bien dans ses bottes.

Comme l'a rappelé... Comme l'a rappelé ma collègue Laurence RENIER...

**INTERVENANT.**- Fayot.

**M. ANGENAULT.**- Oui, fayot.

Alors, comme l'a rappelé Laurence RENIER, des petites communautés de communes n'ont pas eu la possibilité de mettre en œuvre une politique suffisante de soutien à leurs entreprises et à leurs commerces, entre autres en apportant cette subvention pour couvrir ces besoins immédiats de trésorerie qui permet par exemple d'assurer le paiement des loyers pour les petites entreprises, les commerces et les artisans. Cet amendement d'aide au loyer vous avait été proposé par notre groupe. Vous ne l'avez pas suivi et vous avez d'ailleurs expliqué pourquoi dans les différentes interventions précédentes.

Dans la communauté de communes dont j'ai en charge le développement économique – et je tiens à saluer ici la très bonne coopération avec Dev'up et la fluidité des échanges avec les services de la Région dans notre département d'Indre-et-Loire –, à Loches Sud Touraine, nous avons mis en place cette possibilité d'accéder à une subvention. Le Fonds Renaissance représente pour nous, jusqu'à maintenant, 21 dossiers validés pour 377 000 euros, et pour la part de la communauté de communes, ce sont 112 dossiers de subventions pour 214 000 euros. Vous voyez donc bien l'effort.

Je peux vous assurer évidemment que ces subventions sont reçues avec soulagement par de nombreux commerçants et artisans, car lorsque vous avez des chiffres d'affaires qui tournent autour de 20 000 ou 30 000 euros et quelquefois moins, le moindre incident vous fait chuter.

Et comme je vous sais très sensibles au sort des plus faibles, mais aussi très sensibles au développement de l'économie locale qui constitue l'essentiel de la vitalité de l'activité des services de nos territoires, et tout en reconnaissant la qualité des dispositifs mis en place qu'on évoque aujourd'hui, que ce soit évidemment le Fonds Renaissance, le fonds régional de garantie ou le Cap Hébergement, je dois vous appeler aujourd'hui à la plus grande vigilance sur la fragilité de ces très petites entreprises et vous sensibiliser à la nécessité d'engager véritablement un plan de rebond ou de relance ambitieux.

Ce sera là, surtout avec le spectre de cette quatrième vague, l'enjeu majeur des mois à venir.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur ANGENAULT.

La parole est à Monsieur GILLE.

**M. GILLE.**- Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots sur la DM et pour rebondir sur les derniers propos. Il est évident que cette DM marque inévitablement les difficultés liées à cette crise sanitaire qui perdure et la nécessité, comme cela vient d'être rappelé, de soutenir une reprise, une relance.

J'entends bien, et c'est le jeu de l'opposition qui a tendance à dire que la reprise, le soutien que nous apportons à la relance, il n'est jamais assez fort, et en même temps qui nous alerte, et cela a été fait par Monsieur AVRIL et par une analyse assez fine de Monsieur CHASSIER, comme toujours, sur « oui mais attendez, vous êtes en train de creuser la dette ». Eh bien voilà,

il faut trouver l'équilibre, c'est ce que nous proposons. Nous prenons en tant que majorité nos responsabilités et, finalement, l'opposition est dans son rôle. D'ailleurs, je souligne le propos plein de vigilance, l'appel à la vigilance de Monsieur CHASSIER, mais qui reconnaît lui-même que cela pouvait aussi être quasiment de bonne gestion.

Si on revient sur les débats de ce matin sur le Compte administratif, rappelez-vous, là aussi a été inscrit un appel à l'emprunt prévu à 140 millions d'euros et, finalement, on n'a eu besoin que de 70 millions ; il y a des jeux d'écritures. Et pour rassurer tout le monde, si vous regardez, 70 millions, comme nous remboursions quand même de la dette, c'est un gap, un encours supplémentaire de 14 millions, ce qui est tout à fait supportable.

Je dis cela parce que cela remet les choses en perspective et cela explique que nous sommes tout de même des gens sérieux et que nous n'avons pas géré très sérieusement depuis plusieurs mandats pour tout d'un coup se livrer à je ne sais quelle aventure. Au contraire, il y a le souci de soutenir cette relance que tout le monde appelle de ses vœux, même si tout le monde ne la conçoit pas, et il y a une richesse dans notre diversité, tout à fait de la même manière.

Je voulais donc dire cela, on est dans une démarche prudentielle, comme cela a été d'ailleurs reconnu.

Deuxième point, je voulais un peu rassurer sur la question des 51 millions d'euros du PRIC ; finalement, on pourrait appeler cela une forme de cantonnement. Nous les mettons à part, un peu comme nous le faisons parfois sur des fonds européens. Ce n'est pas que nous pensons les rembourser, nous pensons discuter avec l'État, mais nous ne sommes pas en sous-consommation, nous sommes en sous-dépense si je puis dire, parce que, là aussi, il y a un effet de la crise Covid. L'État avait voulu engager, d'ailleurs avant cette crise, un effort important, on pourrait même dire sans précédent, en l'occurrence, sur la formation et notamment la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi, ce qui vient gonfler très fortement, et on s'en félicite, les crédits de la Région pour la formation. Puis sont arrivés le Covid et les confinements, et les choses se dilatent un peu dans le temps.

Je pense que c'est une forme de sincérité budgétaire. Car ce serait facile pour nous de les inscrire ; ce serait non pas de la cavalerie mais une manière de dire « on a de l'argent, mais comme cela ne correspond pas aux dépenses que nous avons eues », et je crois que ce serait un peu insincère. On devrait donc plutôt souligner la sincérité de la démarche qui vous est proposée, et j'espère que nous arriverons à consommer l'ensemble de ces crédits. En tout cas, nous aurons un échange dès le mois d'octobre, rendez-vous est pris, avec les services, enfin le Haut-Commissariat aux compétences, pour voir comment nous pourrions mener toute la diffusion de ces crédits.

Un dernier mot, positif aussi, pour souligner que nous avons mis dans ces textes et dans ce que vous allez voter des choses qui relèvent plutôt de la Commission permanente, mais comme il n'y a pas de Commission permanente, elles reviennent en session. Je veux parler, cela a été évoqué par Marc GRICOURT, de ce qu'on appelle le Combo Parfait, qui permet à des jeunes, dans leur parcours d'insertion et de formation, de pouvoir avoir un financement de leur permis de conduire. C'est une mesure qui a été impulsée et qui nécessite régulièrement que nous votions des crédits, et si nous les votons, cela prouve que cette mesure fonctionne et qu'il y a des jeunes qui sont heureux de pouvoir en bénéficier et d'assurer leur parcours. Et le voter dans le cadre aujourd'hui, cela nous permet de ne pas avoir d'interruption dans ces dispositifs.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci beaucoup, Monsieur GILLE.

Madame ESSAYAN a la parole.

**Mme ESSAYAN.**- Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus.

Tout d'abord, je suis honorée d'être parmi vous aujourd'hui, mais je n'oublie pas que ma présence ici est due à la démission de Bernard ROUSSEAU pour des raisons de santé et je tenais à le saluer chaleureusement lors de ma première prise de parole dans cet hémicycle qui est désormais aussi le mien.

Nous discutons de la Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2021. En effet, en politique comme en famille, la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Le Conseil régional précédent a fait des choix et les a budgétés, mais l'actualité de ces derniers mois, concernant la lutte contre la Covid-19 et le soutien massif de l'État à l'économie, a pu modifier les décisions à prendre et les sommes à leur allouer.

Aussi, à la lecture de cette Décision modificative, j'ai quelques remarques à faire en complément de celles déjà faites par mon collègue Philippe VIGIER.

Concernant le chapitre hébergement et logement spécifique, je m'étonne de la baisse de 3,5 millions d'euros sur les montants initialement prévus de 18 millions environ. Nous savons tous que les besoins en logements spécifiques, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées en perte d'autonomie, sont en augmentation et, pour les personnes âgées, en pleine mutation. Comment ces besoins sont-ils accompagnés au vu de cette baisse ?

Dans la suite logique, je salue l'émergence d'un Pôle vieillissement et maintien de l'autonomie, décliné dans le Plan santé et prévu au titre du Contrat de plan État-Région. Ayant participé dans le passé à un projet de pôle autonomie et handicap dans le Cher qui, en son temps, a fait trois petits tours et s'en est allé, j'espère que ce projet est conçu comme un véritable outil d'aménagement au service du bien-être de nos anciens, ce qui pourrait être vérifié ultérieurement dans l'évaluation des politiques publiques que nous vous proposerons, à l'image de ce qu'a fait le gouvernement.

Au chapitre patrimoine naturel et biodiversité, je souligne la restauration de l'étang d'Assay et une première phase du plan Forêt, comme nouveaux engagements pour la préservation de la biodiversité. Ayant présenté cette semaine à l'Assemblée nationale un rapport d'information sur les plantes invasives, je voudrais savoir quelle part de votre budget vous consacrez à ce problème qui s'aggrave un peu partout et qui est une véritable menace pour notre biodiversité.

Plus généralement, je me réjouis de toutes les recettes nouvelles liées au Plan de relance de l'État, dont l'équipement numérique des lycées ou encore la rénovation des hébergements touristiques, ainsi que diverses avances en programmes d'investissement d'avenir, les PIA, mises en place par l'État pour financer les investissements innovants et créateurs d'emploi. Le véritable accélérateur de particules, c'est le Plan de relance décidé par notre gouvernement.

Mais, trop souvent, j'ai le sentiment que l'action positive de l'État conduite par notre majorité est masquée par le fait que les actions sont conduites et cofinancées par la Région. Je suis sensible, pour autant, à la reconnaissance d'Harold HUWART concernant le soutien de l'État aux entreprises, résultat d'une volonté politique remarquable et sans comparaison avec l'ensemble des pays qui nous entourent.

En conclusion, nous avons beaucoup entendu, depuis ce matin, que vous voulez être à la hauteur en ce qui concerne les urgences sociales, climatiques, citoyennes. Nous vous disons chiche, agissez et surtout évaluez ensuite au plus juste les bénéfices de votre action. Nous serons là pour vous aider à le vérifier.

Enfin, une petite remarque technique. Je vous signale que la vidéo en direct de cette séance ne marche plus depuis la reprise de nos débats, et cela aussi, c'est une urgence citoyenne que de permettre aux citoyens de suivre nos débats avec des moyens performants.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Madame ESSAYAN.

Monsieur ROIRON a la parole.

**M. ROIRON.**- Monsieur le Président, deux aspects.

Je voudrais d'abord dire que tout à l'heure Monsieur AVRIL a évoqué l'aspect sur les 46 millions d'euros de prise en charge que nous mettions dans le budget, et il a dit que cela faisait beaucoup. C'est d'abord une négociation qu'il doit y avoir avec la SNCF et l'État et qui n'est pas encore réglée. Qu'auriez-vous dit si nous ne les avions pas mis. Je crois que c'est une bonne prudence que de mettre cette chose, car nous ne savons pas exactement où nous en serons demain. Je pense que c'est plutôt une bonne chose de le faire dès maintenant, dès cette DM1 que nous faisons à ce moment, au mois de juillet, avec tous les aspects électoraux mais aussi avec, évidemment, la crise du Covid qui perdure.

Je voulais tout de même le dire, on ne peut pas faire ce reproche, car aujourd'hui je crois que c'est tout simplement de la bonne gestion, comme cela a été évoqué par un certain nombre de collègues, que de mettre cet argent en garantie, avant qu'il puisse éventuellement y avoir des choses.

Cela dit, je voulais plutôt intervenir, car cela a été plusieurs fois remarqué, sur l'aspect d'attractivité économique, touristique de nos territoires. L'aspect économique a été évoqué fortement ce matin par un certain nombre d'entre nous sur les aides que nous apportons au côté de l'État, et il faut reconnaître tout à fait les choses comme elles ont été faites.

Mais je voudrais parler maintenant aussi de l'animation touristique sur les territoires. Nous avons décidé de mettre plus d'argent, de mettre plus d'argent aussi pour le renforcement de l'offre d'hébergement, qui est un aspect important pour l'attractivité de notre territoire. En effet, nous mettons sur l'hébergement plus de 300 000 euros en plus, soit une augmentation de 18 % exactement par rapport au budget voté au mois de mars, et cela est une chose aussi importante.

Et puis nous évoquons beaucoup un enjeu qui me semble particulièrement important, qui est la question climatique. Vous le savez tous ici, il y a des gens qu'on a plaisir à revoir à la Région, car il y a depuis très longtemps des itinérances douces qui ont été mises en place, notamment La Loire à Vélo, que nous avons continuées tout au long de ces différentes années, et c'est aussi beaucoup d'argent qui est remis sur ce territoire pour les années à venir, dès 2021. Et c'est aussi de l'attractivité pour les commerçants ; cela a été évoqué, le fait d'aider les commerçants dans nos territoires. Grâce à La Loire à Vélo, c'est par exemple globalement une journée de plus que les gens qui viennent en Région Centre-Val de Loire, et c'est 1 million de personnes qui viennent chaque année sur La Loire à Vélo en Centre-Val de Loire et aussi en Pays de la Loire, car c'est une marque partagée avec les Pays de la Loire. Nous savons donc aussi travailler avec toutes les régions.

Merci à vous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur ROIRON.

Madame PARIS a la parole.

**Mme PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

J'interviendrai, me concernant, sur le Fonds Renaissance et plus particulièrement sur les aides dédiées à l'hébergement touristique.

Nous avons voté la mise en place de ce que vous appelez la relance de l'activité d'hébergement touristique face au contexte sanitaire actuel. Je souhaite quand même modérer, on va dire, votre enthousiasme sur le sujet, car quand on y regarde de plus près, on voit qu'on est en réalité sur une déclinaison du Cap Hébergement tout simplement, donc sur une augmentation de l'enveloppe budgétaire qui était initialement dédiée au Cap Hébergement touristique pour tous, et on voit peu de différences avec les dispositifs existants. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas le faire, mais cela me semble insuffisant face à l'enjeu de notre territoire. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, vous le savez bien, concernant le déficit de qualité de l'hébergement touristique.

Évidemment, on n'a pas la main sur tout puisque beaucoup d'hôtels dépendent de grandes chaînes, et on peut penser au groupe Accor notamment, mais pour l'hôtellerie indépendante à laquelle est destiné ce Cap Hébergement, on a un maximum de participation qui est plafonné à 10 000 euros, ce qui est peu quand on sait que pour rénover un espace intérieur, il faut compter entre 800 et 1 000 euros du mètre carré. Je vous laisse calculer, cela fait donc peu de chagrin par rapport à l'ampleur des besoins sur notre territoire, en sachant qu'on a une hôtellerie, pour beaucoup, vieillissante, donc qui ne répond plus ni aux qualités esthétiques de design actuel, ni au confort. Mais on a aussi un besoin aujourd'hui d'être une vraie vitrine de l'art de vivre à la française dans une Région qui est quand même celle des châteaux de la Loire, et c'est vraiment handicapant d'avoir une hôtellerie qui n'est pas forcément à la hauteur.

Je m'interroge également sur la communication autour de ces dispositifs, car quand on échange avec des hôteliers indépendants, on constate que beaucoup ignorent ces aides. Je veux bien qu'on se dise que, lorsque quelqu'un crée un hôtel, il va aller frapper à la porte des collectivités locales plus facilement, mais lorsque ce sont des logements existants, la plupart du temps les hôteliers ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier d'aides de ce type pour rénover. Je pense qu'il faut aujourd'hui mettre en place une démarche beaucoup plus proactive et aller à la rencontre de ces hôteliers pour leur présenter les dispositifs en place.

Là, on a vraiment un rôle à jouer et j'aimerais également qu'on puisse voir créer au sein du CRT une cellule qui agisse vraiment en amont des projets de rénovation pour conseiller les hôteliers sur la façon de faire, sur ce qui peut être amélioré, de manière qu'on puisse monter en qualité et qu'on ne soit pas uniquement sur de la labellisation *a posteriori* mais qu'on intervienne en amont, qu'on puisse les accompagner. Je crois qu'il y a un vrai travail à faire de ce côté-là et nous pourrions également les inciter à davantage de qualité en mettant en place un prix annuel de l'excellence hôtelière qui récompenserait ceux qui jouent le jeu de la qualité touristique et de l'excellence qui doit être celle de notre Région.

Je vous remercie pour votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame PARIS.

Madame SAUTREUIL a la parole.

**Mme SAUTREUIL.** - Mesdames, Messieurs, certains points de la DM1 relatifs aux transports et aux mobilités durables ont particulièrement retenu notre attention.

Le premier concerne la compensation intégrale par la Région des pertes de recettes de la SNCF liées à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences sur la fréquentation du réseau TER en Centre-Val de Loire. Incompréhensible. Ne serait-ce pas à l'État, unique actionnaire de la SNCF, de pallier ces pertes et non à la Région ? Au printemps dernier, l'État est bien intervenu pour sauver l'entreprise privée Air France-KLM en doublant sa participation au capital, en convertissant 3 milliards d'euros de prêts en fonds propres et en participant même à l'augmentation de capital à hauteur de 593 millions d'euros. À côté, la compensation des pertes de recettes de la SNCF en Centre-Val de Loire, ce n'est rien, d'autant que, comme l'ont souligné Philippe FOURNIÉ et d'autres intervenants, cela s'est déjà fait pour d'autres régions. Alors pourquoi faire subir la compensation de la totalité de ces pertes à notre Région, qui consacre déjà une part importante de son budget aux mobilités ? Et ce, en sachant qu'en plus, les régions, je le rappelle, n'ont pas le droit de lever le versement mobilité.

Toutefois, nous comprenons l'attitude prudente de la Région Centre. À ce stade, il est nécessaire et responsable de prévoir les montants maximums que nous pourrions être amenés à déboursier si nous n'arrivions pas à obtenir une participation de l'État. Mais au-delà de la situation actuelle, c'est le modèle économique même des transports ferroviaires qui est interrogé, d'autant que d'autres crises pourraient survenir et nous amener à nouveau à nous prononcer sur la compensation d'éventuelles pertes de recettes. Ce point devra être abordé dans le cadre de la négociation de la prochaine convention TER et nécessite d'agir sur différents leviers, tarification, intermodalité, simplification.

Notre Région a déjà augmenté son niveau d'exigence vis-à-vis de la SNCF et devra poursuivre sur cette voie. Certains laissent entendre que l'ouverture à la concurrence du ferroviaire en 2023 pourrait régler tous les problèmes. Pour notre part, nous défendons au contraire l'idée d'un service public ferroviaire dont les objectifs premiers seraient la qualité, l'efficacité et l'accessibilité. Dans un contexte concurrentiel, la prédominance des logiques de rentabilité a souvent entraîné les effets inverses, à savoir une dégradation de la qualité de service rendu aux usagers et une précarisation des conditions de travail.

Afin d'améliorer nettement la qualité de service rendu aux usagers en Région Centre, il nous semble également indispensable de mettre en place des comités de mobilité locaux associant usagers, syndicats, salariés, élus et d'intégrer le travail de ces comités non seulement dans la convention TER mais aussi dans la délégation de service public des transports régionaux routiers interurbains.

Dans cette même optique, l'autorisation de programme de 400 000 euros relative au financement d'une étude sur les lignes de desserte fine du territoire nous semble intéressante, à condition d'aboutir, bien évidemment, à des solutions concrètes pour améliorer le maillage territorial et faciliter les déplacements de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Par contre, à la fin de la DM1, dans l'annexe intitulée « Information de l'Assemblée », une ligne a suscité notre étonnement. Dans le domaine des transports et des mobilités durables, il est fait mention d'une tierce expertise relative au POCL, la ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon. Pourquoi envisager une énième étude sur ce projet alors que les migrations pendulaires ont fortement été remaniées par la pandémie de Covid-19, que le télétravail s'est généralisé et que d'autres lignes régionales structurantes pour notre territoire mériteraient notre attention ? Nous pensons qu'il ne faut pas entretenir l'illusion de ce projet et qu'il faut faire des mobilités de proximité notre priorité.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame SAUTREUIL.

Madame CAILLOU-ROBERT a la parole.

**Mme CAILLOU-ROBERT.**- Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots pour ce qui me concerne sur le règlement des aides, qui nous est présenté en annexe du règlement budgétaire et financier, pour souligner que derrière un sujet en apparence technique, nous touchons avec cette mesure à un sujet politique qui préoccupe l'ensemble de nos concitoyens et qui concerne tous les secteurs d'activité, celui de la simplification administrative. Que ce soit l'agriculture, l'industrie ou le tourisme, que ce soit la formation ou la culture, il n'y a pas un secteur ni un particulier qui ne se sente confronté à la complexité administrative, et cela bien au-delà de notre Région.

Face à cette complexité, et c'est notre responsabilité d'élus si on veut susciter l'intérêt pour la vie politique régionale et gagner la confiance de nos concitoyens, nous devons trouver et proposer des solutions simples et répondre ainsi de manière pragmatique à leurs préoccupations.

La création de ce règlement des aides par la Direction des finances de la Région, qui est fort bien fait, participe de cet effort de simplification que nous sommes déterminés à conduire. Grâce à un socle commun, comme cela a été dit, il facilitera la création de nouvelles aides, il sécurisera juridiquement l'attribution de ces aides, il améliorera leur traitement, notamment en raccourcissant les délais de traitement, et permettra sans aucun doute de répondre à un certain nombre de réserves qui ont pu être formulées. *In fine*, avec ce règlement, c'est la garantie d'une plus grande transparence de l'action publique qui nous est proposée.

En conclusion, là où certains prônent un choc de simplification et n'hésitent pas à critiquer un supposé manque de réactivité de la Région, et cela a été abondamment évoqué ce matin en confondant quelquefois, d'ailleurs, simplification et dérégulation, je répondrai simplement que nous avançons et que, dans l'idéal, nous devons avancer ensemble.

Dans cet esprit, ce règlement des aides est un acte concret. En alliant les logiques qui le sous-tendent et avec l'appui des services dont je salue, comme cela a été fait à plusieurs reprises et à juste titre depuis le début de cette séance, le travail fourni et la réactivité pendant la crise, nous ferons de la simplification et de la proximité une réalité pleine et entière.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Madame CAILLOU-ROBERT.

Madame CARO a la parole.

**Mme CARO.**- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Vous présentez aujourd'hui le projet permettant le financement du permis de conduire pour les jeunes inscrits dans une formation Combo Parfait Jeunes. Vous le savez, les inégalités liées à la mobilité sont particulièrement criantes pour les jeunes issus du monde rural, où le déplacement à vélo n'est pas toujours adapté et où l'offre de transports en commun est quasiment inexistante, une réalité ici prise en compte et qui permettra, nous l'espérons, de lever ce frein majeur sur la mobilité de nos jeunes et facilitera leur autonomie et leur insertion professionnelle.

Bien que cette mesure aille dans le bon sens, nous pouvons noter que très peu de jeunes bénéficient de ce dispositif et, de manière générale, un manque d'ambition pour notre jeunesse. Changeons de logiciel, soyons audacieux et innovants.

Allons plus vite sur la création d'un pass transport régional unique pour les jeunes de moins de 30 ans. Allons plus loin dans l'aide au logement pour nos jeunes travailleurs et nos apprentis, notamment quand l'organisation des transports en commun n'est pas en phase avec les exigences de certains métiers, et là, je pense à nos boulangers qui peinent énormément à trouver leurs apprentis pour ces deux raisons, absence de transport tôt le matin et difficulté pour trouver des logements. C'est le cas d'ailleurs sur nos territoires. Enfin, allons plus loin pour nos lycées, pour adapter, rendre accessibles, entretenir, équiper et sécuriser nos établissements.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame CARO.

La parole est à Monsieur Philippe FOURNIÉ, dernier orateur inscrit.

**M. FOURNIÉ Philippe.** - Ça y est, j'ai à nouveau la voiture-balai. Je vais apporter quelques réponses.

Philippe VIGIER, c'est le premier ; tu as bien fait de revenir. Je voulais lui répondre sur l'aéroport de Châteaudun. Nous avons élaboré, il y a des mois, une stratégie aéroportuaire que nous mettons en œuvre de façon très pragmatique, très offensive sur Châteaudun. Alors, je me suis dit : quelle intervention, un peu machiavélique, ou plutôt taquine. Pas machiavélique mais taquine.

Je dirais qu'on attend que le projet soit plus mûr. Alors, cela, c'était avant. J'expliquais que le projet était mûr, mais ma grand-mère disait toujours : un fruit, quand il est mûr, souvent il tombe. Je dirais donc plutôt que c'est un projet polymorphe qui doit aujourd'hui être stabilisé et atteindre sa forme finale pour qu'on puisse en discuter posément, même s'il y a de bonnes idées dans ce projet. Mais il n'y a pas que des solutions aéroportuaires sur ce projet ; il y a, je le dis, beaucoup de choses qui émergent de jour en jour et il va falloir que les choses se stabilisent et qu'on y voie un peu plus clair. Cela, c'est sur l'aéroport de Châteaudun.

Concernant la compensation de la convention TER, Alexandre AVRIL, je vous apprendrai à nous connaître avec François BONNEAU dans notre relation avec la SNCF. Ce n'est pas parce que, hélas, on met la totalité, par prudence, des sommes dues, enfin potentiellement dues, qu'on va les dépenser.

Aujourd'hui, notre façon de travailler se fait sur trois pistes.

La première piste, c'est l'application de la convention. Elle est pour nous assez simple, le risque au niveau des recettes est partagé à 50 % avec la SNCF ; c'est la convention. On est la seule région à avoir signé ce type de convention, ce qui embête bien la SNCF, et on n'a pas la même analyse juridique, et c'est normal, vu les sommes engagées. Ainsi, la première négociation, c'est directement avec la SNCF sur l'application de la convention.

La deuxième négociation, c'est que, vous le savez, on est en train de négocier un renouvellement de la convention TER qui arrive à terme à la fin de l'année. C'est un des enjeux, et là, on a, on va dire, une sorte de pouvoir, c'est-à-dire qu'on met sur la table des demandes auprès de la SNCF et notamment des demandes financières. Il y a donc ce deuxième élément.

Puis le troisième élément, je l'ai dit ce matin, c'est la négociation qu'a Régions de France avec l'État. En effet, le gouvernement a missionné Philippe DURON qui a remis un rapport au secrétaire d'État aux Transports, et nous attendons, pour tout vous dire, ce que j'ai dit ce matin mais ce n'est pas une attaque, à savoir d'être traités comme les autres, en sachant que les autorités organisatrices de mobilités urbaines ont été aidées, qu'Île-de-France Mobilités a été

aidée. D'ailleurs, Valérie PÉCRESSE demande une nouvelle aide en subvention directe ; alors, je ne dis pas qu'on la soutient, mais elle pourrait nous soutenir aussi, rassurez-vous !

Voilà, pour la résolution aujourd'hui de la compensation, on est sur trois axes, et, je le dis toujours, en prenant l'exemple de la Cour des comptes. Il y a quelques années, quelques mois...

**M. FOURNIER Charles.**- Un exemple pour la conclusion.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Je vais vite, mais c'est normal parce que c'est quand même extrêmement important, et pour 70 ou 80 millions d'euros, on a besoin d'un peu de temps.

**M. GRICOURT.**- En fait, il n'est pas la voiture-balai, on a oublié une intervention.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- C'est ça. Non, mais ce que je voulais dire, c'est qu'il y a eu un rapport de la Cour des comptes sur les conventions TER. Et, peut-être pour vous rassurer, il y avait une carte qui a rapidement disparu, mais qu'on a gardée, sur la marge opérationnelle qu'a la SNCF sur les conventions TER.

Je vais vous donner des chiffres, non partisans puisque je vais prendre différentes régions. Dans les Hauts-de-France, la marge opérationnelle de la SNCF, c'est 7,1 %, en Normandie, 14,6 %, Grand Est, 7,2 %, Bourgogne-Franche-Comté, 10,2 %, et nous, 1,9 %. Vous voyez qu'on négocie de façon extrêmement rude. Alors, on fait moins de mousse que beaucoup, mais la SNCF dit qu'on est durs en affaire.

Troisième point, je reviens à la DM. Si vous lisez bien la DM au niveau des transports, il y a des choses extrêmement intéressantes qui montrent ce qu'on a fait, ce qu'on prévoit, ce qu'on a imaginé, décidé depuis des mois et des années.

D'abord, vous le voyez, les nouvelles délégations de service public au niveau du département du Loiret. Personne n'en a parlé, c'est quand même une augmentation d'autorisations de programme de quasiment 15 millions d'euros, avec un verdissement du parc, puisque, je le rappelle, plus aucun car, d'ici 2028 dans la Région, ne roulera au diesel. À partir de janvier, une vingtaine de cars commenceront à circuler au bioGNV et toutes les lignes régulières auront des racks vélo, c'est-à-dire qu'il y aura de la multimodalité sur l'ensemble des lignes régulières. Aussi, il y a dans la DSP 45 les premiers éléments de ce que nous allons proposer, dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités, aux territoires qui n'ont pas pris la compétence, et il y en a beaucoup dans la Région et je m'en félicite, notamment les voitures en autopartage. Vous savez, c'est le fait d'aller dans une commune, à côté d'une borne électrique ; il y aura une, deux ou trois voitures, et les gens avec un passe pourront la louer pour un jour, une heure, etc.

**M. FOURNIER Charles.**- Là, il faudrait vraiment conclure.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Oui, après je vais vite. Il y a d'autres éléments dans cette DM, si vous la lisez bien... Si vous la lisez bien, Magali SAUTREUIL l'a dit, il y a une étude sur l'avenir des lignes de desserte fine du territoire. Au-delà des travaux, on s'est dit « réfléchissons » et on s'est posé plusieurs questions. Qu'est-ce qu'on veut faire rouler dessus ? Quelle motorisation pour les futurs trains, les trains légers ? Quels usages ? Dans les trains, on ne mettra pas que des passagers, on mettra des vélos mais aussi des colis. Est-ce qu'il y aura une automatisation au niveau des trains ? Quelle gouvernance avec les territoires et les usagers ?

C'est donc une étude qu'on fait sur un nouveau modèle sur ces lignes de desserte fine du territoire, et il y a d'autres sujets... Je vais aller plus vite.

Voilà, j'en ai profité pour faire la voiture-balai, en vous remerciant et en vous souhaitant non pas une bonne après-midi, parce que...

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Je n'avais pas vu la demande de parole d'Arnaud JEAN ; je la lui donne bien volontiers.

**M. JEAN.**- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président.

Les jeunes sont particulièrement frappés par la crise, et au risque sanitaire toujours menaçant pour ces jeunes s'ajoute les impacts sociaux, les impacts qui amènent une extrême fragilisation notamment de leurs itinéraires scolaires, universitaires, professionnels et bien entendu personnels. Des situations graves et urgentes appellent des interventions rapides et coordonnées pour faire face aux détresses dont de nombreux jeunes que nous avons rencontrés durant notre campagne témoignent durant cette période.

C'est que fait la Région Centre-Val de Loire depuis quelques mois de manière très volontaire, avec notamment le plan d'urgence pour la jeunesse, et c'est d'ailleurs ce que nous proposerons dès cet automne avec les états généraux que, Monsieur le Président, vous avez annoncés et qui seront proposés à tous les jeunes de notre Région.

Mais le champ de la santé physique et du bien-être est parfois oublié dans nos évaluations de l'état de cette jeunesse. Cet état n'est pas bon du tout et il doit nous inquiéter. En effet, cette crise sanitaire a été un bien mauvais accélérateur de tendances lourdes, et ces tendances, nous les connaissons toutes et tous. C'est par exemple l'activité physique délaissée, c'est la pratique sportive des jeunes femmes en baisse, c'est aussi la multiplicité des moyens de transport, notamment ceux qui ne sont pas doux et actifs, c'est l'explosion malheureuse du temps d'écran, c'est donc la sédentarité qui est devenue aujourd'hui la norme pour beaucoup trop de jeunes.

Je vais attendre que le silence revienne. Merci.

Selon la Fédération française de cardiologie, en quarante ans, les jeunes ont perdu 25 % de leurs capacités vasculaires. Aujourd'hui, plus de 80 % des jeunes scolarisés ne respectent pas la recommandation actuelle qui est de faire au moins une heure d'activité physique par jour. Pire, cette situation déjà inquiétante est aggravée, selon la DREES, suivant la situation sociale de ces jeunes, avec 24 % des enfants d'ouvriers qui sont en surcharge pondérale contre 12 % des enfants de cadres. Dans notre Région comme partout ailleurs, la pratique sportive des jeunes est en net recul et celui-ci s'est accéléré depuis dix-huit mois.

Cet état nous inquiète, je le disais, mais surtout il nous mobilise. La mesure proposée dans le cadre de cette DM, de prendre en charge 20 euros sur toute licence sportive d'un ou d'une jeune dans une association affiliée à une fédération sportive est un vrai levier pour agir sur cette situation. Cette aide doit permettre de faciliter la reprise de la pratique sportive régulière, pas uniquement compétitive, pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons qui le souhaitent, qui s'en sont éloignés, mais elle peut aussi permettre, peut-être, d'être le déclencheur d'une découverte, d'un commencement de pratique pour les publics éloignés du sport.

En la fléchant vers les clubs, cette aide apporte aussi un bol d'air aux 7 000 associations sportives de notre Région, qui ont perdu en moyenne 25 %...

**M. FOURNIER Charles.**- Il faut conclure.

**M. JEAN.**- ...de leurs licenciés durant cette période. C'est également un soutien à l'économie du sport, qui souffre depuis mars 2020, et cette reprise doit permettre beaucoup plus que la pratique sportive, elle doit créer des lieux d'apprentissage de la vie démocratique dans les associations.

Souhaitons ensemble, pour terminer, que cette mesure soit plébiscitée, ce qui me semble s'amorcer, et garantisse, avec l'aide de l'État, du passeport et celui d'autres collectivités et les efforts des clubs et des fédérations sportives, que cette mesure soit un vrai inverseur de tendance.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci beaucoup pour ces interventions.

Est-ce que, Monsieur le Premier Vice-président, vous souhaitez apporter un certain nombre d'éclairages ?

**M. GRICOURT.**- Merci, Président.

Sur un plan assez général, je voudrais rappeler à Monsieur FORISSIER et aux collègues, au risque de me répéter comme je l'ai fait déjà en Commission des Finances et il y a quelques instants, que la constitution d'une provision permet simplement d'éviter l'impact des dépenses sur l'épargne des années suivantes, et on est donc bien là sur du « one shot ». L'inscription d'une provision n'est pas une dépense, mais plus un signal, notamment vis-à-vis de la SNCF suite à l'intervention de Philippe FOURNIÉ, et nous nous préparons à une phase contentieuse et judiciaire et il nous faut l'anticiper.

Sur les questions posées par notre collègue Monsieur VIGIER, je ne vais pas répondre à tout. Le million d'euros concernant l'aéroport de Tours, c'était prévu, cela concerne le respect, tout simplement, des engagements conventionnels. Je ne fais pas de commentaire sur les divergences d'approche qui peuvent exister au sein de notre assemblée et dans notre majorité et qui sont des points de désaccord actés dans notre accord politique depuis de nombreuses années.

Concernant la relocalisation d'emplois, de productions, la volonté est exprimée déjà à travers notre budget 2021 en nous appuyant, en termes de moyens, sur les fonds de relance de l'État, de la Région, les fonds européens REACT-EU notamment. Et pour accompagner cette relocalisation, nous en avons parlé ce matin, il s'agit aussi d'essayer d'anticiper, et c'est ce qu'avait fait notre collègue Isabelle GAUDRON, avec les acteurs de l'économie, sur la formation des demandeurs d'emploi sur ce qu'on appelle les métiers d'avenir mais aussi en vue de relocalisations sur des métiers dont auront besoin ces entreprises qui ne trouvent plus aujourd'hui de personnels qualifiés dans certaines disciplines précises.

Concernant les 300 000 euros sur la santé, c'est tout simplement pour garantir l'équilibre du GIP Santé par rapport aux postes qui ont déjà été créés, et la communication régionale en a fait écho, le Président lui-même.

La question des lycées, quant à elle, m'amène sur la question des investissements en termes de relance, ce qu'a évoqué Monsieur CHASSIER mais aussi d'autres collègues. Certes, il y a des investissements que nous portons en direct mais il y a aussi, il ne faut pas l'oublier et cela a été rappelé ce matin par notre collègue vice-président, tout ce qu'est l'impact positif dans les territoires, à travers les contrats régionaux de solidarité territoriale, du soutien à certains

secteurs de l'économie. C'est également l'effort que nous avons consenti au Budget primitif sur la recherche et l'innovation, c'est évidemment aussi, et cela a été évoqué au CESER par le représentant de l'artisanat et que nous mesurons ici à la Région et dans nos autres collectivités où nous sommes en responsabilité, une réalité de frein sur certains projets d'investissement, liée à une problématique – j'ai envie de dire tant mieux – de carnets de commandes pleins de nombreuses entreprises notamment artisanales ou PME, mais c'est aussi lié à des retards dans des projets d'investissement, dans des chantiers qui connaissent des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, Harold HUWART en a parlé ce matin, sans compter l'impact en termes de coûts pour les porteurs de projet de l'évolution très importante du prix des matières premières, notamment le bois et l'acier. Tout cela explique, Monsieur CHASSIER, le rythme on va dire moins important que prévu sur l'investissement.

Concernant le financement de ces investissements, il y a la question de l'emprunt. Oui, vous avez raison, Monsieur FORISSIER, 138,8 millions d'euros d'emprunt. Alors, vous dites que cela a été souligné par le CESER comme une inquiétude. Devant le CESER, et son directeur est présent, j'ai humorisé en rappelant qu'à chacune des sessions du CESER ces dernières années, l'ensemble de ses groupes a demandé au Conseil régional d'activer un peu plus l'emprunt, et ils ont d'ailleurs salué, à l'occasion du BP 2021, le fait que nous nous engagions sur un niveau d'emprunt plus élevé. L'investissement, il s'agit donc aussi d'être en capacité de le porter.

D'ailleurs, Monsieur AVRIL, à travers votre intervention et celle de plusieurs membres des oppositions, il faudra m'expliquer comment vous pouvez maintenir les grands équilibres budgétaires de notre collectivité à la fois en regrettant l'augmentation de l'emprunt, et, je le dis, pourtant dans des proportions mesurées et prudentielles de la part de nos services, et en préconisant depuis ce matin des augmentations dans beaucoup de domaines, de dépenser plus, plus en aides économiques, plus en investissement. Bref, j'attends avec une certaine impatience, d'ailleurs, vos propositions concrètes et chiffrées à l'occasion des orientations budgétaires et du BP 2022 qui seront en capacité de nous éclairer sur ce que vous feriez si vous étiez majoritaires dans cet hémicycle. Ainsi, rendez-vous à l'automne.

Sur les dépenses de fonctionnement, il y a en effet une augmentation de la masse salariale. J'ai eu l'occasion ce matin, à partir de l'examen du Compte administratif 2020, de relever cette réalité d'une augmentation, notamment de l'enveloppe de remplacement pour nos établissements scolaires. C'est encore une réalité aujourd'hui et c'est l'impact de la crise, mais il y a aussi la prise en compte dès cette année de l'impact sur la masse salariale des mesures du nouveau régime indemnitaire qui va se mettre en place progressivement à partir de la fin de cette année, le RIFSEEP, dont nous avons l'obligation et qui a fait l'objet d'ailleurs d'un protocole d'accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales au début du mois de juin dernier.

En conclusion, Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais, moi, confirmer que cette Décision modificative au budget, au-delà d'être un temps d'ajustement technique comme chacun l'a relevé, intègre réellement beaucoup d'éléments, l'augmentation de l'autorisation d'emprunt résultant des mesures prudentielles qui ont été rappelées cet après-midi, les mesures prudentielles aux risques liés à la crise, ainsi que des mesures d'urgence qui viennent aussi s'intégrer dans cette démarche, mesures d'urgence qui viennent, elles, conforter nos interventions en réaction à la crise mais aussi accompagner la relance.

Il n'y a pas de mesures de relance, disiez-vous, Monsieur FORISSIER, dans cette Décision modificative. Il y en a quand même et, en tout cas, les mesures de relance, nous les avons anticipées, anticipées lors du Budget primitif 2021 et je pense que vous en avez gardé quelques traces, étant dans cet hémicycle depuis quelques années.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais apporter comme précisions.

**M. le Président.** - Merci pour ces éléments de réponse, Monsieur le Premier Vice-président.

*(Applaudissements)*

Merci également pour l'ensemble de vos échanges.

Nous allons aborder le moment des votes.

Tout d'abord, premier acte que nous devons faire au début d'un mandat avant de voter les dispositifs financiers, c'est l'adoption du règlement budgétaire et financier et du règlement des aides tels qu'ils ont été ici évoqués ou présentés.

***(Mis aux voix, le règlement budgétaire et financier et le règlement des aides sont adoptés à l'unanimité)***

***Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen***

**M. le Président.**- Nous allons passer maintenant au vote de notre Décision modificative n° 1, qui porte trois votes successifs.

Tout d'abord, vote de l'affectation du résultat 2020 tel que présenté dans le document aux pages 58 et 59.

***(Mise aux voix, l'affectation du résultat 2020 est adoptée à l'unanimité)***

***Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen***

**M. le Président.**- Nous passons au vote du budget supplémentaire 2021, d'abord tel que présenté dans les dispositions générales aux pages 61 et 67.

***(Mis aux voix, le budget supplémentaire 2021 est adopté)***

***Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain***  
***Contre : Rassemblement National et Alliés***  
***Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen***

**M. le Président.**- La Décision modificative n° 1 dans ses règles générales est adoptée sous cette forme.

Ensuite, le vote des dispositions diverses prévues aux pages 68 à 70.

***(Mises aux voix, les dispositions diverses sont adoptées)***

***Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain***  
***Contre : Rassemblement National et Alliés***  
***Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen***

**M. le Président.** - Enfin, le vote des rapports des aides d'urgence présentés ici à notre session en raison de l'absence de Commission permanente en juillet et de notre volonté d'être réactifs et de répondre dans de bons délais aux sollicitations qui nous sont adressées après présentation en commission et préparation par nos services.

*(Mises aux voix, les aides d'urgence sont adoptées à l'unanimité)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.** - Je vous remercie pour cette DM et ses différents rapports budgétaires.

Nous allons aborder maintenant les rapports qui traitent de notre vie intérieure qui sont les rapports sur le règlement intérieur du Conseil régional, sur le régime indemnitaire des élus régionaux et remboursements de frais, sur les moyens alloués aux groupes politiques constitués, sur le plan de formation des élus régionaux, enfin sur le régime indemnitaire des membres du CESER.

Tout d'abord, une présentation des rapports qui va être faite par le Premier Vice-président s'agissant, pour une part importante, d'éléments financiers.

Monsieur le Premier Vice-président.

**RAPPORT N° 6 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU  
CONSEIL REGIONAL**  
**RAPPORT N° 7 - ADOPTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS  
REGIONAUX – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET  
DE SEJOUR ET D'AUTRES FRAIS SPECIFIQUES A CERTAINS  
CONSEILLERS REGIONAUX**  
**RAPPORT N° 8 - ADOPTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES  
CONSEILLERS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL**  
rapport n° 13 Formation des élus régionaux  
**RAPPORT N° 9 - ATTRIBUTION DES MOYENS AFFECTES AUX  
GROUPES CONSTITUES AU CONSEIL REGIONAL ET MISE A  
DISPOSITION DE MOYENS INFORMATIQUES ET DE  
TELECOMMUNICATIONS AFFECTES AUX ELUS REGIONAUX**

**M. GRICOURT.** - Je vous propose de commencer par le règlement intérieur.

Le Président a indiqué à l'occasion de notre session d'ouverture son souhait que le fonctionnement de l'assemblée régionale se fasse dans un esprit de concorde républicaine et non de domination d'une majorité sur les oppositions, et c'est pour cette raison que le Président avait proposé au président du premier groupe d'opposition de présider la Commission des Finances, ce qu'il a accepté.

Je remercie donc Nicolas FORISSIER et je le félicite pour sa brillante élection hier en Commission à l'unanimité des membres présents.

*(Applaudissements)*

**M. GRICOURT.**- Ce règlement intérieur et sa construction s'inscrivent dans cette volonté que je viens de rappeler, une volonté de concorde et d'entente sur les principes qui prescrivent notre fonctionnement collectif.

Une première version du règlement intérieur a ainsi été soumise à tous les groupes constituant notre assemblée à l'issue de la première session. Quatre groupes sur six ont alors fait des retours, avec plus de 40 amendements d'ailleurs, et le projet de règlement qui vous est soumis aujourd'hui traduit une grande part de la prise en compte de ces amendements. Une ou plusieurs propositions de chaque groupe ont été retenues et sont présentes dans ce dernier.

Nous ne pouvons évidemment que saluer ce travail partagé. Il est essentiel, me semble-t-il, que les règles du jeu soient des règles communes, acceptées par tous, appropriées par tous et au moins, en tout cas, par tous ceux qui veulent jouer fair-play.

Ce règlement couvre un grand champ de dispositions qui organisent la vie et le fonctionnement de notre assemblée. Il y a la question de la tenue des séances et l'organisation des débats dont le temps de parole, les moyens de vote et les amendements aux rapports, les règles encadrant l'Exécutif et les Commissions permanentes, l'organisation des commissions thématiques, l'organisation des groupes d'élus, la conférence des présidents et l'information des élus.

Dans le détail, quelques points à retenir dans ce qui est modifié ; je crois qu'il est plus important de nous arrêter là-dessus dans ce règlement.

- Un préambule rappelant le champ d'application du règlement a été introduit.

- À l'article 35 a été ajouté un paragraphe conforme à l'engagement pris lors de la première session d'ouvrir les commissions. Cet engagement vise à ce que le groupe Communiste, qui n'a que six membres, puisse assister aux neuf commissions sans voix délibérative supplémentaire bien entendu. Et nous avons étendu cette possibilité, sur proposition du groupe UDCI, à tous les groupes qui n'ont qu'un membre en commission lorsque cet élu est absent afin de permettre, tout simplement, la continuité dans le suivi des dossiers par tous les groupes.

- L'article 36-1 vient renforcer le rôle des commissions thématiques, ce qui permettra de mieux associer l'ensemble des élus au-delà des membres de la Commission permanente.

- L'article 58 prévoit l'adoption d'une charte de l'éthique et de la déontologie des élus dans les six mois. C'est une charte qui vise à améliorer l'exemplarité indispensable des élus dans l'exercice de leur mandat.

- L'article 60 prévoit l'adoption d'une charte de la participation citoyenne dans un délai d'un an afin de renforcer le lien entre notre collectivité et les citoyens, dans une démarche de recherche d'extension, d'approfondissement de la participation et de la démocratie.

Outre ces modifications importantes du règlement par rapport aux précédents règlements, quelques autres modifications concernent la mise en conformité du règlement avec les pratiques répétées au sein du Conseil régional, et, enfin, ce règlement rappelle un certain nombre de dispositions légales ou réglementaires qui s'appliquent de façon obligatoire à notre collectivité.

Voilà, Monsieur le Président, pour le règlement.

Je vous propose d'enchaîner avec le régime indemnitaire des élus régionaux.

C'est une proposition qui vous est faite de reconduire l'existant du régime indemnitaire du précédent mandat pour les différents niveaux d'indemnité, à la fois l'indemnité concernant le Président, les Vice-présidents, les membres de la Commission permanente et les conseillers régionaux.

Ce rapport vous propose de reconduire également le régime des remboursements de frais et les modulations du régime indemnitaire en cas d'absence non justifiée, autrement appelé le régime de sanction en cas d'absence.

Les régimes indemnitaires des élus sont un objet sujet à beaucoup de fantasmes et de beaucoup de théories plus ou moins complotistes. Pour autant, tout est clair, tout est transparent, public et assumé, et ce qui est voté aujourd'hui sera publié comme à chaque mandat ou comme chaque rapport.

En tant qu'élus, je crois qu'il est nécessaire pour nous, tout simplement, d'assumer ces régimes, des régimes qui sont indispensables au bon fonctionnement des institutions. La démocratie doit être reconnue, elle doit être financée. Ce qu'il faut assumer, ce sont aussi nos obligations en tant qu'élus dans l'exercice de notre mandat ; il y a un devoir d'exemplarité, un devoir d'exemplarité qui d'ailleurs est rappelé dans ce rapport.

Concernant le régime indemnitaire des conseillers du CESER, à l'image du précédent, il vous est proposé de reconduire le même régime indemnitaire que celui préexistant. Le CESER représente la vitalité des corps intermédiaires dans le processus démocratique, c'est une instance que nous reconnaissons toutes et tous, et là encore, ces indemnités s'accompagnent de mesures en cas de non-respect des obligations liées à la fonction.

Concernant les groupes politiques et les moyens qui leur sont affectés, là aussi, ce rapport reconduit le régime précédent des moyens des groupes, ce qui permet à chaque groupe de travailler dans les meilleures conditions possible. Il a été partagé entre les différents groupes de maintenir ce régime des moyens des groupes malgré l'augmentation du nombre de groupes et donc d'augmenter les dépenses régionales globales pour le fonctionnement de chacun des groupes. C'est un accord unanime des représentants des groupes qui traduit une nouvelle fois la volonté démocratique de notre Région.

La formation des élus régionaux est quelque chose d'important, j'allais dire tout au long de la vie d'élu mais qui peut intéresser particulièrement nos collègues fraîchement élus dans cette assemblée. Cela est dicté par des obligations légales de formation des élus. Ce sont des formations qu'on peut considérer comme indispensables et c'est nous donner capacité à monter en compétence, à exercer au mieux notre mandat et aussi à nous confronter, quand on va à des formations, les uns et les autres, à d'autres expériences de collègues dans d'autres collectivités.

Voilà, Monsieur le Président, pour ces différents rapports, au-delà du règlement intérieur.

**M. le Président.** - Merci.

J'avais souhaité, lors de la première réunion avec les présidents de groupe, s'agissant de ce règlement intérieur, qu'il y ait en effet un travail collaboratif entre les différents groupes pour parvenir à un document qui dégage pour l'essentiel des points de consensus en ce qui concerne la vie interne de notre assemblée.

Je salue l'ensemble des groupes qui ont pris part dans cet esprit constructif, les groupes de la majorité et les groupes de l'opposition, et qui sont venus, pour l'essentiel, même si deux amendements ont été déposés, et on va bien sûr les étudier, par le groupe LR, dans une approche qui a été constructive et collaborative.

J'ai été plus étonné d'être saisi d'un grand nombre d'amendements par le groupe du Rassemblement National même si, bien évidemment, nous allons les étudier, la volonté étant, s'agissant d'un règlement intérieur, de dégager une volonté collective, de manière collaborative, et non pas des arbitrages politiques pris de manière rapide et non réfléchie.

S'agissant de ces amendements, est-ce que pour le groupe LR vous voulez bien présenter les amendements ?

**M. MONTILLOT.**- C'est le groupe UDCI !

**M. le Président.**- UDCI. J'attendais la réaction de Monsieur MONTILLOT ! Le groupe UDCI.

*(Rires)*

À moins que vous ne vouliez un temps de débat. Il a eu lieu entre les présidents mais on peut prendre un temps de débat. Non ? Est-ce que quelqu'un veut un débat général avant les amendements ?

Oui ? eh bien on y va. On y va si les groupes souhaitent s'exprimer là-dessus.

Allez-y, je vous en prie.

**Mme LAHOREAU.**- Madame LAHOREAU, je vais intervenir au nom du groupe Écologie et Solidarité.

Chers collègues, l'abstention record lors des dernières élections régionales nous a toutes interpellées. Ce n'est pas à la Région seule de répondre à ce sujet, qui implique tous les échelons, à commencer par l'échelon national.

À notre échelle, nous pouvons contribuer au renforcement de notre exemplarité, à une culture de la participation. Notre règlement intérieur fixe les règles du jeu de notre fonctionnement et de nos débats. Il est utile pour nous mais il est aussi un signal vers les citoyennes quant à notre volonté d'ouvrir ce fonctionnement et de renforcer l'exemplarité de notre institution. Les évolutions apportées au règlement intérieur témoignent de cette double volonté : renforcer notre exemplarité et ouvrir notre fonctionnement.

L'ajout d'un préambule rappelle, et c'est utile, sa nature, ses valeurs et sa portée juridique. Nous, élus, exerçons notre mandat dans le respect des valeurs des grandes déclarations universelles des droits humains comme la dignité de la personne, la liberté d'expression, la liberté de penser et d'expression et la non-discrimination.

Nous avons adopté la charte des élus locaux, qui stipule notamment de s'abstenir de voter lorsque nous nous trouvons en situation de conflit d'intérêts. Mais il nous semble nécessaire d'aller plus loin, comme le préconise Transparency International ou bien encore l'association Anticor. Certaines y verront en creux le risque de jeter l'opprobre sur les élus. Bien au contraire. Et puisque nous défendons la probité des élus, que nous défendons collectivement l'intérêt général, le dire et l'affirmer appuiera notre message.

C'est tout l'intérêt de compléter le règlement intérieur par une charte déontologique, comme l'a proposé notre groupe, qui sera co-construite. J'aurai la responsabilité de ce travail. Une commission sera mise en place pour son élaboration en associant les six présidents de groupe.

Au-delà de cette exemplarité, nous considérons qu'il faut renforcer la participation citoyenne par tous les moyens. À l'instar du travail réalisé dans la région Occitanie, nous avons proposé, et c'est inscrit dans ce projet de règlement intérieur, l'élaboration d'une charte de la participation. Elle s'inscrira dans le prolongement de la délibération et du plan d'action de la démocratie permanente voté par le Conseil régional en avril 2018. Cette charte permettra de faire état de toutes les dispositions légales que nous pourrions mobiliser pour associer les citoyennes à la co-construction des politiques publiques. Mais, au-delà, elle pourra explorer de nouvelles voies.

Au travers de cette charte, c'est aussi l'objectif de modernisation et de transformation des pratiques de la collectivité régionale qui est porté. Là encore, un travail sera fait avec les six présidentes de groupe.

Pour améliorer notre démocratie interne et ouvrir notre fonctionnement, le groupe Écologie et Solidarité a souhaité renforcer le rôle des commissions. Ainsi, le règlement soumis à votre vote confère de nouvelles capacités aux neuf commissions thématiques : la rédaction d'avis à leur initiative, la demande d'études aux services de la Région pour nourrir leur réflexion deux fois par an, l'audition d'actrices comme des représentantes des Maisons des lycéens et des comités d'usagers des transports, car nous pensons que les personnes qui utilisent régulièrement les services publics organisés par la Région ont développé une expertise et sont en mesure de faire des propositions visant à les améliorer.

Je voudrais également souligner la nécessité de traiter la question de l'égalité hommes/femmes dans toutes nos politiques publiques. La parité des fonctions et la parité des prises de temps de parole peuvent encore progresser, et la vice-présidente en charge de cette thématique aura sans doute l'occasion de contribuer à cet enjeu si important.

Comme vous avez pu le remarquer, j'ai féminisé l'ensemble de mon intervention pour montrer à quel point la question des mots n'est pas sans effets. Partout, nous lisons « le président », « le trésorier », « le chef de projet », « le conseiller ». Les signatures en bas des mails, les annonces pour les recrutements oublient encore trop souvent la nécessité de porter cette égalité.

Nous aurions aimé que le règlement intérieur intègre une féminisation des fonctions, non pas forcément l'écriture inclusive, dont nous mesurons la difficulté, le chemin à parcourir, les enjeux d'appropriation et les éventuelles difficultés que sous-entendrait cette évolution. Mais la langue reflète la société et sa façon de penser le monde. C'est bien parce que le langage est politique que la langue française a été infléchiée délibérément vers le masculin au XVII<sup>e</sup> siècle par les groupes qui s'opposaient à l'égalité des sexes. Or, l'égalité est un pilier de la vie démocratique. Si l'abstention lors des dernières élections régionales a été forte et a établi un record chez les jeunes, elle a aussi été importante chez les femmes, en moyenne supérieure de 10 % chez les femmes par rapport aux hommes, ce qui n'est pas le cas dans les pays d'Europe du Nord où les écarts sont quasiment nuls.

Nous devons regarder la crise démocratique dans les yeux et ne pas la négliger ou la relativiser. Pour que démocratie représentative et démocratie participative soient réellement complémentaires, nous devons accepter que les lignes bougent, que l'organisation du pouvoir de dire, de décider et d'agir évolue. Inventons de nouvelles légitimités avec responsabilité et équité.

Ma délégation portera ces enjeux. Comptez sur mon total engagement avec chacune et chacun d'entre vous pour contribuer au progrès démocratique ici et maintenant.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - S'agissant des autres groupes, Monsieur FORISSIER pour l'UDCI.

**M. FORISSIER.** - Monsieur le Président, deux mots pour vous dire que nous voterons naturellement positivement aux cinq votes correspondant aux cinq sujets qui ont été présentés par le Premier Vice-président, dans l'esprit, d'ailleurs, qui a été évoqué par Marc.

Nous avons juste deux amendements et je demanderai à Florent MONTILLOT de les présenter. Ce sont des amendements pour des propositions complémentaires à celles que nous

avons faites et que vous avez bien voulu retenir, ce dont je vous sais gré, notamment la possibilité d'avoir toujours quelqu'un, même sans voix délibérative, dans les commissions si le titulaire unique est absent. C'est une mesure importante que je veux souligner et je vous en remercie.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Monsieur FORISSIER.

Pour le groupe CDRC, Monsieur FESNEAU.

**M. FESNEAU.**- Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots, effectivement, pour dire que nous voterons également les cinq délibérations qui sont soumises à vote.

Deux points de réflexion.

Le premier concerne les moyens des groupes et les régimes indemnitaires. Il me semble, d'ailleurs, que Marc GRICOURT l'a dit à l'instant, il ne faut jamais se laisser aller à la démagogie ambiante, et la démocratie a besoin de moyens pour fonctionner, la démocratie représentative comme la participation citoyenne d'ailleurs. Ainsi, même si c'est bien légitime, je salue le fait que nous assumions aussi la nécessité qu'en démocratie il y ait besoin, au niveau local comme au niveau national, de moyens pour fonctionner. Je connais des régimes où cela coûte beaucoup moins cher, mais je ne suis pas sûr que la démocratie y soit forcément gagnante, me semble-t-il.

Deuxième point, sur le règlement intérieur, nous partageons, et nous l'avions dit, les éléments du règlement intérieur tels qu'ils sont proposés avec les évolutions qui sont proposées.

D'abord, la charte de déontologie, car je pense que c'est bien l'intérêt d'un règlement intérieur de pouvoir le mentionner. Il me semble que c'est un élément de visibilité pour tout le monde et de visibilité vis-à-vis de l'extérieur.

Par ailleurs, sur les éléments de participation citoyenne, je partage une partie de ce qui a été dit sur la nécessité de mieux associer les citoyens à la décision publique. Je crois qu'il y a deux façons de le faire.

La première, c'est de faire en sorte qu'effectivement on engage plus encore les processus de démocratie participative, ou délibérative comme on peut dire aussi parfois, qui permettent aux citoyens de se saisir de ces questions et à la fois de participer à la préparation de la décision et de s'approprier eux-mêmes la décision, comme on l'a vu plus récemment dans des processus au niveau national.

Deuxième sujet, on était tous, au moment de l'ouverture de la session en juin dernier, à déplorer les questions non pas de la participation citoyenne mais de la participation tout court, mais, au fond, c'était une forme d'expression de la participation ou de la non-participation citoyenne, et il faut qu'on soit vigilant aussi au niveau de l'action des conseillers régionaux. Je me souviens très bien de ce que j'ai dit ce jour-là, j'avais dit qu'il n'y a pas de conseillers régionaux d'opposition et de conseillers régionaux de majorité, même s'il y a une majorité évidemment, mais des conseillers régionaux qui doivent, autant que faire se peut, représenter l'institution régionale et faire en sorte de relayer les besoins et l'expression des citoyens sur le territoire. Et il faudra qu'on réfléchisse à un moment ou à un autre à la façon dont on articule mieux ce que nous faisons aujourd'hui dans une session et ce qu'est, au fond, le travail quotidien d'un conseiller régional, qui ne peut pas, évidemment, se limiter à cela, qui est le travail quotidien hors inauguration – en sachant que cela peut parfois se limiter à cela – ou hors représentation. Il semble qu'il faut, Monsieur le Président, qu'on travaille sur cette question.

Il y a aussi une question qui ne relève peut-être pas du règlement intérieur mais qui est une question sur les lieux de représentation. Il y a des lieux de représentation de la Région

Centre dans chacun de ses départements. Ne pourraient-ils pas être des lieux qui permettraient aux conseillers régionaux que nous sommes, quels que soient les horizons qui sont les nôtres, par exemple de tenir des permanences en première instance ? Sinon, nous sommes un peu déterritorialisés quand bien même nous sommes totalement territorialisés. Ainsi, avoir un lieu, en particulier un lieu régional où il y aurait, au fond, la visibilité de la Région et dans lequel les conseillers régionaux pourraient recevoir des citoyens, des entreprises, des associations qui auraient telle ou telle demande ne me paraîtrait pas illégitime. Sinon, nous ferions peut-être défaut à la volonté que nous avons tous et que nous partageons d'être présents sur le territoire.

Il y a sans doute d'autres idées à développer et ce n'est pas le lieu du règlement intérieur, mais dans les processus de participation citoyenne, il y a à la fois la façon dont on travaille avec les citoyens, directement, et la façon dont on dialogue avec les citoyens. C'est aussi cela qui fait défaut, et la démocratie représentative va rapidement être questionnée, me semble-t-il.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FESNEAU.

Pour le groupe Rassemblement National ?

Je vous en prie.

**M. MÉNAGÉ.** - Monsieur le Président... Voilà, ce sont les débuts d'un nouvel élu.

Monsieur le Président, mes chers collègues, lors des dernières élections régionales, cela vient d'être rappelé par Monsieur FESNEAU à juste titre, près de deux habitants de notre Région sur trois ont fait le choix de ne pas aller voter. Chacun d'entre nous, car c'est quelque chose qui dépasse tous les clivages, s'est ému de cette crise démocratique et je pense que cela guidera notre action pour les sept prochaines années.

Dans votre discours d'installation, Monsieur le Président, vous avez insisté sur l'obligation qui nous revenait à tous, majorité comme opposition, de faire en sorte que nos comportements soient exemplaires et participent à raviver cette confiance dans la politique qui fait aujourd'hui tant défaut. J'en suis certain, nous sommes tous animés par cette volonté de travailler au sein d'une assemblée apaisée et constructive et surtout respectueuse des opinions de chacun. Le règlement intérieur, c'est donc l'outil qui va régir ce fonctionnement, le fonctionnement de notre assemblée et participer à assurer la qualité des débats, de nos décisions et ainsi donner une image positive de notre collectivité.

Notre groupe, par l'intermédiaire de son président, a été très clair lors de la séance d'installation, nous serons une opposition ferme, vigilante, bien entendu, mais toujours constructive avec pour seule boussole, et je pense que c'est ce qui doit nous guider, l'intérêt des habitants de notre Région.

Après avoir fait ce constat et pour revenir au règlement intérieur, nous avons, bien entendu, examiné attentivement ce règlement et déposé en ce sens, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, plusieurs amendements que nous évoquerons par la suite.

Je tiens juste, sur ce temps de parole du président de groupe, à insister sur l'un d'eux, sur un élément qui a été déjà évoqué par notre président de groupe lors de la séance d'installation, qui est celui relatif à la Commission permanente. Cela a été relevé, l'article 31 du règlement prévoit que ces réunions ne sont pas publiques. Il serait utile, je pense, de faire évoluer aujourd'hui cette pratique qui a été appliquée lors de la précédente mandature. En effet, je viens de l'évoquer, je pense que la forte abstention nous oblige à changer certains modes de fonctionnement. Si on veut rétablir la confiance, je crois qu'il faut de la transparence et on ne peut pas continuer à donner le sentiment, à tort ou à raison, que des décisions sont prises en

catimini, entre élus. Et ce mode de fonctionnement, je pense qu'il participe à creuser le fossé entre les citoyens et la classe politique.

Je tiens à dire qu'il ne s'agit pas de supprimer totalement le huis clos, car cela pourrait être décidé dans les mêmes conditions que la session plénière, mais bien de réduire l'opacité des processus décisionnels de notre institution et responsabiliser plus encore les élus dans l'étude des dossiers.

Nous ne considérons pas, car c'est un argument qui revient régulièrement, que la technicité des débats évoquée en Commission permanente peut être un argument pour refuser le droit à l'information et à la transparence pour les habitants. D'autant plus que, et cela a été évoqué par Monsieur FESNEAU, il y aura toute une réflexion pendant le mandat à mener dans ce sens, sur notre rôle. Et c'est notre rôle, je pense, sur nos territoires respectifs, d'éclairer les élus, les acteurs associatifs, les chefs d'entreprise et plus globalement tous les administrés sur les points qui pourraient leur sembler trop techniques. Je pense que c'est notre « boulot » et qu'il faudra peut-être réfléchir à une manière plus adaptée de le faire sur le terrain. Et il semble aussi logique que si une majorité des dossiers sont traités aujourd'hui en Commission permanente, on ne peut pas valablement faire en sorte que celle-ci ne soit pas publique.

Voilà, nous tenons à rappeler, avant de mettre aux voix, par la suite, l'amendement relatif à la Commission permanente, que cela se fait déjà dans une autre région. Cela se fait en Île-de-France, une région actuellement dirigée par la famille politique de Monsieur FORISSIER, où l'ensemble des Commissions permanentes sont publiques, diffusées sur le site Internet, ce qui est un bon point pour Madame PÉCRESE, et cette publicité des débats était déjà en vigueur quand la région était dirigée par Monsieur HUCHON, c'est-à-dire par le Parti socialiste, donc votre parti, Monsieur le Président.

J'espère donc que vous soutiendrez tous, majorité de gauche comme opposition de droite, cet amendement qui, en fait, dépasse les clivages et se veut juste une évolution de bon sens en faveur d'une démocratie renforcée.

De toute manière, au-delà de ce texte, durant les sept prochaines années qui viennent, c'est avant tout une philosophie qui doit guider notre action, notre manière de faire de la politique, une méthode, une démarche, une volonté de débat sans sectarisme et aussi avec beaucoup de courtoisie républicaine et d'humilité à laquelle les résultats des élections nous obligent plus encore. Et j'espère qu'on sera tous guidés par cette volonté et cet esprit démocratique.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci pour cette intervention.

Pour le groupe Communiste et Républicain ? Son président ?

Je vous en prie.

**M. LEONARD.** - Merci, Monsieur le Président.

Cela va être très court, juste pour dire que nous soutiendrons et nous voterons les cinq délibérations qui sont proposées, et deux points qu'on souhaite mettre en avant. C'est évidemment la satisfaction pour nous de pouvoir assister aux commissions dont nous ne sommes pas membres, disposition qui a été rajoutée au règlement intérieur, et, autre point, la charte de la participation citoyenne qui nous semble être aussi un élément de travail très important à mener dans les mois qui viennent.

Dernière chose, sur les moyens affectés au groupe, nous sommes également satisfaits de la façon dont le travail a pu être mené dans l'échange entre les différents présidents de groupe. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire sur ce point.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Président de groupe LEONARD.

Pour le groupe SRC ?

Oui, je vous en prie.

**M. MERCIER.**- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Très rapidement, effectivement, on ne peut pas oublier les un peu plus de 1 200 000 électeurs qui ne se sont pas déplacés pour aller voter. Je crois que c'est un signal qu'il faut qu'on prenne en compte et nous devons réconcilier nos concitoyens avec les institutions.

Au groupe Socialistes, Radicaux, Citoyens, Citoyennes, nous pensons que cela passe par l'exemplarité des élus et, j'insiste, nous devons, c'est un devoir, être exemplaires.

Être exemplaires, c'est quoi ? C'est déjà être présents, cela a été dit par un certain nombre d'entre nous, être présents aux sessions du Conseil régional mais aussi auprès des acteurs qui nous sollicitent sur le territoire, dans les lycées et dans toutes les instances dans lesquelles le Conseil régional et les élus du Conseil régional sont attendus. C'est un enjeu pour toutes et tous et, en tant qu'élus, nous devons être responsables. Il est donc normal, comme c'est indiqué dans le règlement intérieur, de minorer les indemnités des élus absents sans motif.

Être responsables, c'est aussi prévenir les conflits d'intérêts, comme c'est inscrit à l'article 59 du règlement intérieur, et c'est pour être responsables et exemplaires que nous écrivons une charte de l'éthique et de la déontologie, comme cela a été évoqué par Monsieur GRICOURT et Madame LAHOREAU.

Être exemplaires, c'est aussi dans notre formation. Nous ne sommes pas des professionnels de la politique ; nous l'avons dit à la session d'installation, nous sommes un certain nombre à être dans cet hémicycle pour la première fois. Il est donc important aussi de se former, de se former pour répondre à nos concitoyens, à nos concitoyennes mais aussi aux institutions publiques qui attendent que nous soyons compétents sur tous les sujets qui concernent les politiques régionales. Il faut alors se former pour répondre aux enjeux de demain, de l'aménagement du territoire à la télécommunication en passant par la prévention médicale par exemple. Nous devons davantage analyser et comprendre le monde qui nous entoure pour répondre aux attentes.

Enfin, être exemplaires, c'est aussi dans notre fonctionnement et je rejoins l'intervention de Monsieur FESNEAU. Là où nous devons faire des économies, nous avons fait le choix, chers collègues, de ne pas baisser les moyens alloués aux groupes politiques, pour que chaque formation puisse travailler dans de bonnes conditions. Chaque conseiller, chaque conseillère de cet hémicycle doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement quotidien et d'outils de travail pour assurer pleinement son mandat. Il nous est proposé de maintenir les budgets et nous y sommes favorables.

Il nous revient donc maintenant de tenir nos engagements, d'être présents chaque jour au Conseil régional pour nos concitoyens et concitoyennes et pour remplir nos devoirs républicains de manière exemplaire.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci pour cette intervention.

Nous passons donc aux propositions d'amendements.

**M. NIKOLIC.**- Est-ce qu'on va intervenir sur le CESER maintenant ?

**M. le Président.**- Non, nous allons d'abord faire le règlement intérieur.

Amendement du règlement intérieur tel que proposé par le groupe UDCI. C'est Monsieur MONTILLOT qui le présente.

Monsieur MONTILLOT, vous avez la parole.

### **AMENDEMENTS PRESENTES PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE, DU CENTRE ET DES INDEPENDANTS**

**M. MONTILLOT.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de dire un mot sur notre proposition d'amendement, je voudrais rebondir tout de même sur les différentes interventions qui ont mis en résonance...

Non, non, je garde mon masque, je peux parler avec le masque.

...qui ont mis en évidence les relations entre la démocratie participative et la démocratie représentative, en évoquant également le faible taux de participation de ces dernières élections. Tout cela nous questionne, Marc FESNEAU, d'ailleurs, l'a évoqué, et il faudrait faire attention à ce que la légitimité de l'une, la démocratie représentative, ne soit pas altérée par l'opportunité de l'autre, la démocratie participative.

Au lendemain d'une élection et élus sur tel ou tel programme, convoquer des assemblées citoyennes et passer par le fait de tirer au sort des assemblées citoyennes, tout cela peut effectivement altérer la légitimité de la démocratie représentative, et il faut que cela permette de nous interroger sur ce que pensent une majorité de nos concitoyens, qui peuvent se demander, finalement, à quoi servent les élus puisque c'est la démocratie participative qui peut venir peu à peu la remplacer.

Après avoir fait ces prolégomènes, je voudrais évoquer notre amendement très technique et purement technique, qui nous est inspiré tout simplement par les groupes à la fois Socialiste, Communiste et Écologique de la capitale régionale d'Orléans, puisque c'est le vœu qu'ils nous ont présenté lors du vote de notre règlement intérieur et que nous avons adopté à l'unanimité, je le précise.

Il s'agit tout simplement de dire qu'au lieu que les questions orales soient systématiquement reportées à la fin, elles puissent en tant que de besoin venir, en fonction évidemment de la thématique évoquée, au fur et à mesure de notre session. C'est tout simplement cet amendement à caractère technique qui nous a été proposé par les groupes de gauche à la capitale régionale d'Orléans et que nous avons adopté et que je vous demande... Vous le verrez, je n'en suis pas l'auteur puisque j'ai repris exactement la phrase que nous avons adoptée et l'amendement qui nous a été proposé. Il ne s'agit pas d'une grande littérature, comme vous pouvez le constater, mais simplement de pouvoir rythmer, en quelque sorte, nos débats et de faire en sorte que les questions orales qui auraient une pertinence au cours de notre session puissent être posées à cette occasion.

Le deuxième amendement, vous l'avez vu, c'est le même, proposé par les mêmes groupes lors du vote du règlement intérieur de notre capitale régionale. Il porte sur le fait qu'une

fois que les réponses sont faites, s'il y a besoin d'un complément d'information, une question puisse être posée sur un élément de la question initiale pour avoir une réponse plus précise.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci beaucoup.

Sur cet amendement n° 1 proposé par le groupe UDCI après sa présentation par Monsieur MONTILLOT à l'instant, y a-t-il des réactions ?

Madame GLOANEC-MAURIN.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Oui, Monsieur le Président, merci.

Monsieur MONTILLOT, je vous remercie pour la présentation de cet amendement que nous avons reçu et examiné, bien sûr, dans les différents groupes de la majorité.

Il nous est apparu en effet que la question était pertinente, mais nous faisons un contre-amendement en précisant le texte que vous avez proposé, et j'espère que ce texte pourra être voté. Nous vous proposons donc le texte suivant : « La question orale et sa réponse, dans la forme, le cadre et la durée définis au présent règlement – cela fait un rappel à vos règlements – prennent éventuellement place dans l'ordre du jour de la séance plénière dès lors que la thématique correspond à la question traitée. » Voilà, il nous a semblé que c'était bien de préciser cette dimension.

On peut donc peut-être porter l'amendement au vote.

**M. le Président.**- Monsieur FOURNIER.

**M. FOURNIER Charles.**- Merci.

Comme Monsieur MONTILLOT nous a expliqué que deux fois cela venait du groupe de la gauche, forcément on devrait être d'accord.

Mais je voudrais apporter un point de vigilance. Quand on inscrit un point à notre ordre du jour, il contient un temps de débat, et une question orale est traditionnellement prévue pour aborder un sujet qui n'est pas dans l'ordre du jour. En soi, ce qu'il faut éviter, c'est de faire un débat dans le débat ou un débat qui viendrait perturber le débat en cours.

Je suis plutôt favorable à l'idée telle qu'elle est proposée, mais avec cette vigilance de ne pas préempter un débat par une question orale qui viendrait à un moment donné dans un débat prévu dans l'ordre du jour sur le sujet inscrit à l'ordre du jour. Je voulais tout de même le dire, car cela me semble important.

**M. le Président.**- D'autres interventions de groupes sur ce sous-amendement et cet amendement ?

Monsieur FESNEAU.

**M. FESNEAU.**- Monsieur le Président, c'est pour dire que nous voterons l'amendement de nos collègues de l'UDCI, car je crois que cela permettrait de mettre un peu d'interactivité. Je vois bien le biais qu'évoque Charles FOURNIER, mais il me semble que, avec la précaution que vous évoquez, cela mettrait assez utilement de l'interactivité dans nos débats.

Nous sommes donc favorables à cet amendement.

**M. le Président.**- Concernant la proposition qui est faite et qui me semble être à la convergence des points de vue, si une question orale n'a rien à voir avec les sujets qui sont traités, il n'est pas légitime de la positionner dans le déroulement prévu de nos questions, on est d'accord là-dessus. En revanche, dès lors qu'elle vient en appui d'un des points traités, à ce moment-là, on l'intègre au point traité sous la forme prévue par une question orale dans le règlement, et cela donne de la fluidité, cela donne de l'interpellation, c'est cadré dans le temps, c'est cadré en nombre dans notre règlement et cela me paraît améliorer la qualité du débat démocratique de l'assemblée et sa compréhension.

C'est le sens du sous-amendement qui a été présenté par Karine GLOANEC-MAURIN et explicité par Charles FOURNIER à l'instant. S'il y a un accord sur ce point...

Monsieur FORISSIER ?

*(Problème de micro de Monsieur FORISSIER)*

**M. FORISSIER.**- Si, ça y est. C'est parce que je suis président du groupe d'opposition ? Je sens qu'il va falloir qu'on ait un long débat sur le règlement intérieur !

Non, c'est simplement pour dire qu'on est bien sûr d'accord avec ce sous-amendement et que l'important est d'arriver à une position commune. Comme vient de le dire Marc FESNEAU, c'est, je pense, très utile et cela va rythmer le débat, effectivement.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Ce sous-amendement a été aussi validé par le groupe CR.

**M. le Président.**- D'accord. Je mets le sous-amendement aux voix, l'écriture sous-amendée aux voix.

*(Mis aux voix, le sous-amendement est adopté à l'unanimité)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.**- L'amendement sous-amendé est donc adopté à l'unanimité, nous en convenons. Merci pour cela.

Il y a un second...

Oui ?

**M. MONTILLOT.**- Oui, Monsieur le Président, effectivement. Vous savez qu'il y a une tradition, lorsqu'il y a une question orale, dans les règlements intérieurs. La personne pose une question orale, il y a la réponse de l'exécutif à cette question orale et on cesse les débats. L'objectif, d'ailleurs, est de se tenir à cette règle.

Ce qui a été proposé par les groupes d'opposition à Orléans, c'est tout simplement que si un élément dans les éléments de la réponse ne permet pas de couvrir l'intégralité de la question, la personne qui a posé la question puisse à nouveau interroger en demandant si elle

peut avoir une réponse plus complète sur tel ou tel point. C'est la raison pour laquelle nous déposons ce deuxième amendement.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur MONTILLOT.

Autre intervention ?

Oui, Madame GLOANEC-MAURIN.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Il nous a semblé, en débat avec l'ensemble des groupes de la majorité qu'en fait, cette alternative, cette possibilité d'avoir une réponse ou un débat qui suit la question orale n'est pas nécessaire puisqu'elle est clairement indiquée dans le règlement, mais que sur la volonté du président, parfois, cela a été fait. Ainsi, il nous a semblé que ce deuxième amendement n'apportait pas une véritable avancée dans la rédaction du règlement.

**M. le Président.**- D'accord. Sur ce second amendement, y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Je mets donc aux voix ce second...

Pardon, oui ?

**M. MONTILLOT.**- Président, ce que je propose, compte tenu de la réponse qui a été faite par Karine GLOANEC-MAURIN, c'est de retirer notre amendement.

**M. le Président.**- Je vous en remercie, parce qu'il est vrai que c'est notre pratique de l'inscrire comme un droit fondamental. Après, on peut avoir un peu la cage du hamster, on répond, etc., et on n'en sort pas, alors que, parfois...

**M. FORISSIER.**- Un hamster ?!

**M. le Président.**- Cela dépend qui est dans la cage, vous êtes d'accord !

*(Rires)*

Je vous remercie d'avoir retiré, Monsieur MONTILLOT, cet amendement.

Nous avons, à côté de cela, je le disais tout à l'heure, un grand nombre d'amendements qui n'ont pas été présentés dans le débat entre les présidents de groupe. Il me paraît assez difficile de trancher cela par des décisions de « oui », « non », « contre », etc., mais le débat est ouvert sur les amendements du groupe Rassemblement National.

Qui les présente ?

Je vous en prie, Madame.

**AMENDEMENTS PRESENTES PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT  
NATIONAL ET ALLIES**

**Mme LOUISIN.** - Monsieur le Président, chers collègues, concernant l'amendement présenté par notre groupe relatif à l'article 4, « Envoi des rapports », qui émane du règlement intérieur, il convient d'ajouter le paragraphe suivant : « Par souci de lisibilité, tous les rapports et communications de la Région, sous quelque forme que ce soit, prohibent l'écriture inclusive et sont systématiquement rédigés en langue française. »

Concernant cet amendement au règlement intérieur, qui vise à prohiber l'écriture inclusive, nous pouvons avancer trois arguments, parmi tant d'autres.

Comme vous le savez, l'Académie française, à l'unanimité de ses membres, nous mettait en garde il y a quelques années contre le « péril mortel » que faisait peser l'écriture inclusive sur la langue française. Aussi, c'est un style d'écriture qui a la particularité d'être illisible à l'écrit et imprononçable à l'oral, et comme l'évoquait si bien notre collègue d'Europe Écologie Les Verts, l'écriture inclusive serait bien trop complexe à mettre en place. Sans oublier qu'en 2017, Édouard PHILIPPE, le Premier ministre de l'époque, demandait déjà que les textes destinés à être publiés au Journal officiel de la République française ne soient pas rédigés en écriture dite inclusive. Nous avons donc de bonnes raisons de nous en dispenser dans les rapports qui nous sont présentés.

Enfin, j'achèverai mon propos par ces quelques mots de MAUPASSANT : « *La langue française, d'ailleurs, est une eau pure que les écrivains maniérés n'ont jamais pu et ne pourront jamais troubler. Elle ne se laisse pas affaiblir, obscurcir ou corrompre.* »

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci.

Pour que nous puissions avancer, je vous propose de présenter chacun des sept amendements, puis il y aura les interventions des groupes là-dessus.

Je vous en prie, pour le deuxième amendement qui est présenté, notamment sur l'article 9 et l'article 34.

**Mme WUNSCH.** - Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement vise à modifier les articles 9 et 34 du règlement intérieur. En effet, il est actuellement indiqué que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, les noms des membres qui ont pris part à la discussion, l'analyse de leurs opinions et l'indication des votes de chaque groupe seront indiqués.

Nous souhaitons que la retranscription intégrale des propos des intervenants soit inscrite au procès-verbal. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une analyse des propos des intervenants mais bien de la retranscription exacte sans interprétation ou raccourcis de leurs propos.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci pour la présentation de ce deuxième amendement.

Nous passons aux amendements que vous proposez pour l'article 10, « Organisation des débats ».

Qui le porte ?

**M. MÉNAGÉ.** - Sur cet amendement relatif à l'article 10, l'objectif est de donner un peu plus de vigueur aux débats en donnant la possibilité aux présidents de groupe, au terme des rapports et communications, de reprendre pour une minute de conclusion.

Je sais que vous le faites, Monsieur le Président. En tant que nouvel élu, on m'a indiqué cette possibilité que vous la redonnez, notamment quand on est en cause, mais il nous semble plus logique de l'indiquer et de l'inscrire directement dans le texte de ce règlement intérieur, à la fois pour les rapports et communications et pour les rapports budgétaires. Vous voyez les deux modifications en gras, devant vous, sur l'article 10.

Concernant le prochain amendement, relatif à l'organisation des débats, vous l'avez fait au début de cette séance en tant que Président et c'est bien normal, vous avez eu la possibilité de faire un point d'actualité, de faire des remontées de terrain, de commenter l'actualité. Il nous semblerait logique aussi de donner cette possibilité aux groupes d'opposition, majoritaires ou minoritaires, de s'exprimer pour une durée de trois minutes maximums. L'idée, bien sûr, n'est pas d'éterniser nos sessions plénières mais de donner cette possibilité pour faire entrer un peu plus de vie quotidienne et de retours du terrain. C'est ce qui a été expliqué, on l'a vu tout au long de la campagne, on a eu cette possibilité, au contact des citoyens et on le fait au quotidien, de donner un peu plus d'informations, des informations qui peuvent être utiles à tous.

Il s'agit donc de rajouter à l'article 10 : « Le Président de région permet aux groupes constitués, qu'ils soient majoritaires, minoritaires ou d'opposition, de s'exprimer librement pendant trois minutes maximums sur des questions d'actualité au début de chaque session, sans donner lieu à un débat. »

Pour les derniers amendements, je vais vous parler de l'article 30 concernant la réunion de la Commission permanente...

**M. le Président.** - Il y a d'abord l'article 11, si on suit l'ordre du...

**M. MÉNAGÉ.** - Excusez-moi.

**M. le Président.** - Non, je vous en prie.

C'est Monsieur CHASSIER pour le 11, d'accord.

**M. CHASSIER.** - Sur l'article 11, il s'agit de demander que le temps de parole consacré à chaque débat inscrit à l'ordre du jour soit communiqué sept jours avant la session afin de permettre aux groupes, à chacun de s'organiser, de prévoir le nombre d'intervenants, de répartir leurs interventions, etc., car quand on le sait trop tardivement, cela devient assez difficile. Ainsi, nous demandons ce délai, ce qui rend caduc une phrase de l'article 49, comme c'est indiqué en dessous.

**M. le Président.** - D'accord. Ensuite, nous avons le 30, dans l'ordre.

**M. MÉNAGÉ.** - Je veux être bref et je ne vais pas m'éterniser sur cette Commission permanente. Je pense avoir donné tous les arguments qui plaident en faveur de ce qui se fait en Région Île-de-France, à savoir que sa Commission permanente est publique, et nous proposons de modifier

comme suit l'article 30 lié à la réunion de notre Commission permanente : « Les Commissions permanentes se réunissent sur convocation du Président. Ces réunions sont retransmises en direct sur le site Internet du Conseil régional et peuvent être visionnées ensuite au même titre que les sessions plénières. »

**M. le Président.**- Merci pour cet article 30. Nous avons ensuite 39 et 39-3.

**M. CHASSIER.**- Article 39-3, « Déroulement des réunions ».

J'ai suivi les échanges tout à l'heure, notre amendement demandait, dans les commissions où nous n'avons qu'un représentant, que nous puissions être représentés par un autre membre du groupe non-membre de la Commission, évidemment sans voix délibérative. J'ai cru comprendre que cela avait été modifié, mais je ne l'ai pas dans la dernière version en ligne. Je ne sais pas s'il y a eu quelque chose de transmis, mais sur la Kbox, sur la dernière version en ligne, je ne le vois pas apparaître. L'amendement est peut-être caduc si c'est le cas.

**M. le Président.**- Cela a été proposé par les présidents qui y ont travaillé et acté...

**M. CHASSIER.**- C'est acté ? De ce fait, cette partie-là tombe.

Par contre, la deuxième partie de cet amendement vise à demander que les réunions de commissions se déroulent au plus tard 72 heures avant le début de la session plénière afin de permettre aux élus de déposer éventuellement des amendements relatifs aux décisions. En effet, on a quelquefois le cas dans certaines commissions et c'était le cas en Commission des Finances ; on l'a évoqué en son sein et on y a acté un calendrier qui permette, lors des sessions budgétaires, de réunir la Commission suffisamment tôt pour que les élus puissent déposer des amendements. Mais disons qu'il vaudrait mieux l'écrire dans le règlement intérieur et le systématiser. Alors, 72 heures ou 48 heures, je ne sais pas, mais, en tout cas, prévoir un délai qui permette que les commissions se réunissent avant la date butoir de dépôt des amendements.

Voilà notre proposition.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur CHASSIER.

Enfin l'article 49, votre amendement sur l'article 49 sur les attributions.

Qui le porte ? Il se prononce notamment sur le nombre et la répartition des orateurs, leur temps de parole, etc. C'est la suite de votre amendement de l'article 11.

C'est cela ? D'accord.

Sur cette série d'amendements proposés par le Rassemblement National, qui souhaite prendre la parole ?

Oui, Madame GLOANEC-MAURIN.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Merci, Monsieur le Président.

En débat avec les différents groupes de la majorité, je dois vous transmettre notre étonnement d'avoir reçu ce nombre d'amendements. Nous adressons au groupe Rassemblement National notre étonnement, car Le président, dans un esprit d'ouverture, avait donné un délai, que chaque groupe politique, d'ailleurs, a respecté, pour faire remonter les remarques avant de passer à la méthode et à la forme d'amendement. Nous nous étonnons de ce nombre

d'amendements que vous faites sans avoir transmis auparavant, comme le Président l'avait proposé, des remarques sur le règlement intérieur de notre collectivité.

Aussi, nous proposons que le vote se fasse en bloc afin que nous puissions nous exprimer sur vos amendements.

**M. le Président.**- Monsieur COMPAIN.

**M. COMPAIN.**- Oui, c'est un peu dans le même esprit. Il y a eu un travail qui a été fait collectivement par l'ensemble des groupes, et vous avez refusé de participer à ce travail collectif. Vous n'avez rien proposé à ce moment-là et vous revenez aujourd'hui avec un ensemble d'amendements qui visiblement sont un peu décousus et un peu démagogiques. On voit la volonté de faire du « plus démocratique que moi, tu meurs » et, finalement, voilà, il n'y a rien de sérieux derrière.

Je voudrais quand même rappeler que sur la question de la démocratie, dans d'autres assemblées, d'autres groupes ont déjà fait des propositions sur par exemple un référendum d'initiative citoyenne, et la réponse du Rassemblement National a toujours été de voter contre ces propositions, pas plus tard qu'avant-hier en Île-de-France.

Je voudrais donc signaler la duplicité de venir aujourd'hui en disant « on est un groupe démocratique, on fait propres sur nous, on essaie de faire des propositions de renforcement démocratique » alors que, derrière, on voit bien de la communication, une opération de communication et la volonté de la renouveler. D'ailleurs, c'est intéressant, vous parlez de la Commission permanente et vous proposez de la rendre publique. Dans votre amendement, il ne s'agit pas de la rendre publique, mais de la rendre filmée, et on en voit bien la logique. C'est la logique du coup de communication ; on va prendre la vidéo, on va la découper, on va la mettre sur Twitter, on va polémiquer, on va pouvoir montrer sa manière de voir les choses, sans débat. Et l'avantage de rendre publique une assemblée de façon effective, c'est-à-dire de faire venir des journalistes à une assemblée, c'est qu'il peut y avoir un esprit de contradiction, c'est qu'un esprit d'objectivité journalistique peut être apporté. Et le fait de juste filmer l'assemblée sans la rendre publique, contrairement à ce que vous dites, parce que ce n'est pas votre amendement, on trouve que c'est un peu démagogique ou que c'est une certaine duplicité.

Moi, ce que je voulais dire, c'est qu'évidemment notre groupe ne participera pas à cette opération de communication de votre part et que nous nous rangeons à l'avis de la majorité. Ce règlement intérieur a été construit par l'ensemble des groupes ici, sauf le vôtre, et je trouve que c'est dommage de faire une opération de communication à la fin du processus alors qu'aurait pu être fait en amont un travail collectif.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci.

Autres interventions par rapport à cela ?

Monsieur FESNEAU, puis Monsieur MONTILLOT.

**M. MONTILLOT.**- Je vais intervenir, Monsieur le Président. Marc FESNEAU a dit : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! » Merci, mon cher Marc.

Nous n'allons pas, dans notre groupe, entrer dans une polémique sur la façon dont tout cela a été fait. Je reviendrai plutôt sur les propos de Marc GRICOURT qui a dit qu'il fallait que nous soyons fair-play, collaboratifs, participatifs ; donc soyons-le jusqu'au bout.

J'entends le fait que vous soyez surpris, les uns et les autres, parce que certains amendements n'auraient pas été transmis suffisamment à l'avance. Dont acte. Ce qui nous intéresse, c'est de nous positionner sur le fond et non pas sur la méthode, parce que c'est important, un règlement intérieur, c'est ce qui va dicter, en quelque sorte, nos travaux pendant ces six ou sept années et je pense qu'il est quand même utile que nous puissions y travailler.

Deux observations.

D'abord, le premier amendement, celui qui concerne l'écriture inclusive. Pour ma part, et pour notre part, nous ne reviendrons pas sur la question de l'Académie française ou même des décisions nationales qui imposent le fait qu'il n'y ait pas d'écriture inclusive dans les actes de l'administration.

Je vais intervenir sur un sujet que je connais bien et qui est celui de l'éducation, qui est celui notamment des troubles « dys » : les dysorthographiques, les dyslexiques, les dyspraxiques. Il faut savoir que l'écriture inclusive est une catastrophe pour les personnes qui, malheureusement, et c'est très important dans notre société... Il y a 10 à 15 % des enfants, des jeunes, donc des adultes par la force des choses qui sont atteints de troubles « dys ». Il faut savoir que l'écriture inclusive – les tests ont été faits – est totalement catastrophique pour la lecture et pour l'écriture pour ces enfants, pour ces jeunes et pour l'apprentissage de l'écriture. Nous voterons donc favorablement sur cet amendement.

Deuxièmement, comme vous évoquiez il y a un instant la question des retranscriptions des débats, il nous paraît, à nous, en totale transparence, au-delà de tout ce qui vient d'être évoqué sur des questions de communication, sur lesquelles nous n'avons pas, nous, à rentrer en ligne de compte, que nos travaux en assemblée plénière sont retransmis et qu'il est légitime que les travaux de la Commission permanente puissent l'être dans les mêmes conditions. Le fait que ce soit sur le site Internet ne pose aucun problème, d'autant moins que ce sont, là aussi, les groupes de l'opposition de gauche, dans notre capitale régionale, qui nous ont demandé que l'ensemble de nos travaux en Conseil municipal soient retranscrits directement pendant les séances et qu'également n'importe qui dans le public puisse filmer nos travaux.

Voilà les raisons pour lesquelles, sur le fond, nous voterons pour ces deux amendements, en ne participant pas au vote ou votant contre les autres, et Nicolas FORISSIER va pouvoir évoquer le reste.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - C'est normalement une expression par groupe, je le précise.

Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.** - Oui, Monsieur le Président, juste une précision pour dire que la retransmission par Internet se fait aussi pour les assemblées parlementaires, dans les commissions parlementaires. Il y a donc une espèce de généralisation de la transparence, à laquelle il faudrait peut-être que nous accédions aussi dans notre Conseil régional.

Deuxièmement, j'ai compris qu'il y avait des propositions pour qu'on vote sur l'ensemble des amendements, mais je pense qu'il faut qu'on puisse voter sur les amendements de façon différente.

**M. le Président.** - J'ai demandé la présentation groupée, mais il y aura en effet un vote qui se fera amendement par amendement. C'est notre règle.

Monsieur FESNEAU.

**M. FESNEAU.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, vous l'avez dit à l'instant, Monsieur le Président, c'est amendement par amendement, cela ne peut pas être un bloc, c'est la règle, ici comme ailleurs.

Deuxième chose, j'entends bien ce qui a été dit par le collègue sur le fait que nos collègues du Rassemblement National viennent avec des amendements en séance. Ils ont simplement respecté le règlement intérieur. Ils l'ont fait dans les délais et libre à eux, s'ils le veulent, de le faire dans la forme qu'ils ont décidée, c'est-à-dire de le faire en séance publique. Après tout, ils ne font que respecter la règle. On ne va quand même pas leur reprocher de simplement respecter le règlement intérieur et de déposer des amendements par les us et coutumes et par le droit qui est celui du règlement intérieur de notre assemblée régionale.

Troisième chose que je voulais dire, je suis assez sensible, et c'est pour cela que nous voterons cet amendement, à l'amendement qui vise... On ne peut pas à la fois avoir des grands discours comme « il faut que ce soit plus transparent, que les citoyens voient nos débats » et, chaque fois qu'on essaie de le faire et de retransmettre, dire, « au fond, on ne peut pas le faire, il ne faut pas le faire, cela pourrait prêter à conséquence ».

J'entends bien qu'il y a des gens qui peuvent utiliser des vidéos. D'ailleurs, ce n'est pas partagé par une seule obéissance politique. On le vit tous les jours et il y a de nombreux endroits où beaucoup de gens se servent des vidéos et les tronquent. Chacun devrait faire un peu le ménage chez lui pour éviter ce genre d'exercice, car je pense qu'on fait du mal à la démocratie quand on tronque des vidéos, quand on fait en sorte de ne pas raconter les faits tels qu'ils se sont déroulés. Mais il me semble que, pour avoir déjà assisté à une Commission permanente, il n'y a rien qui relève d'un registre qui devrait nous interroger sur les cachotteries qui pourraient y être faites. J'ai vu le Président BONNEAU œuvrer, il y a des débats, et c'est sain qu'il y ait des débats, il y a des débats en séance plénière.

Cela dit, en nous écoutant, et je me mets dedans, donc je le dis très humblement, celui qui s'est branché ce matin à 9 heures et qui est encore connecté à 18 heures 13 est un être, comment dirais-je, exceptionnel.

*(Rires)*

Cela doit nous interroger sur la manière dont nous menons nos débats et les rendons interactifs – c'était une interrogation du président BONNEAU ce matin –, parce que, vraiment, il faut être courageux. Voilà, je le dis aussi simplement que cela et peut-être faudra-t-il nous interroger, quand bien même nous voterons cet amendement, sur la manière dont nous conduisons des débats qui puissent passionner... Enfin, passionner, je n'en demande pas tant, intéresser, du moins, les gens qui pourraient être intéressés par le débat public.

Et puis je forme un vœu dans le vœu, si je puis dire. Enfin, ce n'est pas l'heure des vœux mais l'heure des amendements. J'entends que chacun se réjouit, en tout cas dans la majorité, de l'œuvre collective, participative, coopérative, de convergence qui a été faite sur le règlement intérieur. J'espère que nous pourrons le faire sur à peu près tous les rapports et tous les textes, parce qu'au fond, si c'est la méthode que vous voulez, vous nous retrouverez évidemment sur ce chemin-là. Mais, là aussi, c'est plutôt une forme de vœu que je formule et nous serons au rendez-vous aussi pour essayer de vous dire en amont les éléments qui peuvent nous paraître devoir mériter évolution sur les textes que vous nous proposerez, et pas simplement en séance.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- D'autres interventions ? *(Non)*

Merci, je vais donc mettre aux voix ces amendements.

Tout d'abord, un amendement proposé à l'article 4, tel que présenté et proposant notamment, par souci de lisibilité, que les rapports et communications soient en langue française, etc., et non pas en écriture inclusive.

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain*

*Pour : Rassemblement National et Alliés, Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.**- Le second amendement qui concerne l'article 9, les procès-verbaux, et l'article 34, toujours sur les procès-verbaux de la Commission permanente.

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain*

*Pour : Rassemblement National et Alliés*

*Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.**- L'amendement qui porte sur l'article 10, « Organisation des débats ».

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*Pour : Rassemblement National et Alliés*

**M. le Président.**- L'amendement à l'article 10, « Organisation des débats ».

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*Pour : Rassemblement National et Alliés*

**M. le Président.**- Article 11, « Organisation du temps de parole dans le cadre du débat général », en lien avec l'article 49, « Attributions ».

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*Pour : Rassemblement National et Alliés*

**M. le Président.**- L'amendement à l'article 30, « Réunion de la Commission permanente ».

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain*

*Pour : Rassemblement National et Alliés / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.**- Amendement à l'article 39, « Organisation des réunions des commissions ».

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*Pour : Rassemblement National et Alliés*

**M. le Président.**- Voilà, dans ces conditions. Merci beaucoup.

Nous avons maintenant à l'ordre du jour le vote sur notre règlement amendé du premier amendement déposé par le groupe UDCI, le second ayant été retiré.

Ce rapport règlement intérieur, amendé par l'amendement UDCI et adopté, je le mets aux voix.

*(Mis aux voix, le règlement intérieur est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*Abstention : Rassemblement National et Alliés*

**M. le Président.**- Je vous remercie.

Nous poursuivons en abordant maintenant les rapports qui touchent sur le régime indemnitaire des élus et les remboursements des frais. Il a été présenté tout à l'heure par Marc GRICOURT.

Y a-t-il là-dessus des interventions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.**- Je mets aux voix les moyens alloués aux groupes politiques constitués.

Même vote ?

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.**- Le plan de formation des élus régionaux.

Même vote ?

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.**- Je vais mettre aux voix le régime indemnitaire des membres du CESER, mais, là-dessus, il y a un amendement du groupe Rassemblement National.

Qui le présente ? Je vous en prie, Monsieur NIKOLIC ?

**M. NIKOLIC.**- Il y a une intervention préalable de Cyril HEMARDINQUER.

**M. le Président.**- D'accord.

**M. HEMARDINQUER.**- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités, et vous tous, mes très chers collègues, mon intervention concerne le CESER et plus précisément le régime indemnitaire.

L'utilité de cette instance est, selon moi, selon nous, plus que discutable, d'autant que la diversité de sa composition et sa légitimité sont très contestables. Je vais faire une courte démonstration qui portera surtout sur le 2<sup>e</sup> collège mais qui se vérifie également pour le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup>.

En effet, la loi du 20 août 2008 a fait de l'audience électorale un critère prépondérant de la représentativité syndicale. L'audience électorale est évaluée à partir des suffrages obtenus par chaque syndicat aux élections professionnelles et est établie en fonction de l'échelon considéré au niveau de l'entreprise ou de l'établissement ou bien au niveau des branches et de l'interprofessionnel. Sera ainsi représentative dans l'entreprise ou l'établissement l'organisation syndicale qui réunit les précédents critères et qui a recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des représentants du personnel. L'audience est mesurée tous les quatre ans lors de chaque élection. La représentativité syndicale dans la branche professionnelle signifie qu'une organisation syndicale doit avoir au moins 8 % des suffrages exprimés pour qu'elle puisse être considérée comme représentative. La conséquence est que les organisations syndicales minoritaires, qui ne jouissent pas des moyens financiers colossaux des grosses confédérations historiques ainsi que des droits qui y sont associés quant à l'accès à l'information des réformes, droits et carrières des salariés, se trouvent en situation de concurrence déloyale. Le monopole du dialogue social se partage donc entre les quelques confédérations dites représentatives.

Les conseillers siégeant au CESER sont l'émanation de ce système et, à ce titre, une énième rupture du principe d'égalité entre syndicats et organisations professionnelles. À défaut de pouvoir mettre fin à ce monopole à notre échelle, nous souhaitons voir revues à la baisse les indemnités allouées à la rémunération des membres du CESER, dont le mandat est nominatif et non pas électif et qui, ainsi, ne peuvent se prévaloir d'une légitimité à toute épreuve dans le cadre de leur mandat. Les mandats nominatifs sont un mode de désignation qui n'entraîne que la tentation perverse du placement des amis et la possibilité de récompenser les bons soldats. Cette pratique a un nom, cela s'appelle le népotisme. Et c'est une honte et même une insulte pour notre démocratie, cette démocratie à laquelle nous sommes profondément attachés au Rassemblement National, mode de gestion sociale qui doit entendre la parole de tous et s'enrichir de l'apport de la divergence des points de vue et des débats d'idées. C'est notre rôle à nous, représentants politiques, de veiller à ce que le jeu politique ne devienne pas qu'un gigantesque entre-soi empreint d'ethnocentrisme dont la conséquence inévitable est une incompréhension de la société menant hélas à des questionnements et des solutions inadéquats.

Je prendrai un exemple concret, le Beauvau de la sécurité où les organisations syndicales pointent du doigt les cycles horaires et le management comme éléments essentiels du mal-être policier et occultent totalement le syndrome de stress post-traumatique. Comment prendre conscience de l'existence et de la réalité d'un phénomène si l'on n'exerce plus sur le terrain pour pouvoir l'observer ?

Autre exemple, lorsqu'en réunion de groupe de travail entre organismes syndicaux, à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, la DGAFP, il y a tout juste deux ans, on déclare ne pas s'expliquer pourquoi le congé de paternité est beaucoup plus prisé par les salariés du public que par ceux du privé. Après de multiples hypothèses émises et réunions de concertation, aucune explication objective n'émane. Et pourtant, la solution était toute simple. Un salarié du public voit son salaire maintenu par son employeur quand un salarié du privé voit le sien pris en charge par la Sécurité sociale et donc payé avec plus de trois semaines de retard. Conséquence, s'il prend son congé paternité, l'absence de rémunération en temps et en heure ne lui permet pas d'honorer ses prélèvements mensuels. Voilà pourquoi les salariés du privé sont plus réticents que ceux du public à demander le bénéfice de leur congé paternité. Cette prise de conscience tardive a enfin permis de penser à la mise en place du principe de subrogation, mais il faudra encore quelques années pour que ce dernier ne devienne la règle. Encore une fois, nul besoin d'être un grand spécialiste, il suffit de l'avoir vécu et donc être issu du terrain ou être issu tout simplement du peuple.

Permettez-moi de vous citer Albert EINSTEIN, ce dernier ayant affirmé : « Un problème sans solution est tout simplement un problème mal posé. » Petite anecdote que comprendront aisément tous ceux qui ont pu bénéficier d'une expérience militaire. Quand un général vient faire une inspection d'armement, les chefs de corps font exposer les armes neuves, les plus brillantes. À peine celui-ci passé, elles sont remises dans les placards et on sort les plus anciennes et les plus abîmées pour l'exercice des missions quotidiennes. Peut-on en vouloir à ce pauvre général de ne pas comprendre le quotidien de ses soldats ? Pourtant, il lui sera demandé de trouver des solutions. N'ayant pas les bonnes informations, il ne pourra pas les élaborer de façon efficiente.

Nos institutions républicaines se doivent d'être au service de tous et non au bénéfice de quelques-uns. Si un système institutionnel connaît ces dérives, c'est à nous qu'il appartient de le rectifier afin de le rendre plus juste, plus parfait. Le CESER gagnerait donc à être totalement repensé *a minima* dans sa forme, afin de garantir la réelle expression plurielle de l'ensemble des acteurs sociaux en ne faisant siéger que des personnes exerçant encore réellement leurs fonctions. Les meilleures remontées des problématiques de terrain proviennent de la majorité silencieuse qui s'attèle au travail tous les jours et non des professionnels du dialogue social qui n'exercent plus leur activité professionnelle, au prétexte du bénéfice d'une décharge totale pour activité syndicale. Le CESER ne devrait pas avoir dans ses rangs de tels bénéficiaires, et pourtant, il y contribue malgré lui du fait du système de nomination.

Sur le plan budgétaire, le budget alloué au CESER est trop important, d'autant que l'indemnité d'un syndicaliste membre du CESER se cumule avec sa rémunération initiale. Il a donc double salaire. En fin d'exercice, on observe que peu de rapports sont produits, pour un coût total disproportionné au regard de leur apport. Je rappelle qu'il existe des instances, comme l'Institut des hautes études de la Défense nationale, qui peuvent être saisies et répondre aux questions du Premier ministre et qui sont constituées de spécialistes, d'experts qui font cela bénévolement, qui ne coûtent donc pas d'argent et qui ne demandent aucun financement public.

Je conclus.

**M. FOURNIER Charles.** Merci.

**M. HEMARDINQUER.**- C'est pourquoi nous appelons, à défaut d'une réforme totale du CESER et notamment de sa composition, à la diminution des indemnités des personnels qui composent cette institution et que nous vous proposons un amendement dans ce sens.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci.

Qui souhaite prendre la parole ?

S'agissant d'une institution avec laquelle nous collaborons étroitement, je me permettrai de donner également mon avis sur ce que nous venons d'entendre.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Allez-y, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Non, non, en tant que Président.

Madame GLOANEC-MAURIN.

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Oui, je souhaitais donner un avis du groupe que je représente et que je préside sur cet amendement que nous ne voterons pas, car le CESER est une institution avec laquelle, en effet, nous collaborons, qui, contrairement aux propos que vous tenez, accompagne la politique régionale avec parfois des autosaisines qui sont extrêmement intéressantes et qui accompagnent la réflexion autour des politiques régionales. Nous ne souhaitons donc pas voter cet amendement.

C'est une institution à laquelle, d'ailleurs, j'ai participé et je peux vous dire que le travail est extrêmement sérieux, notamment celui des commissions. J'appartenais à la Commission Aménagement du territoire, et c'est cette commission, il y a des années, qui a pu accompagner la Région Centre dans la création du premier SRADDET.

**M. le Président.**- Merci, Madame GLOANEC-MAURIN.

Monsieur COQUIN a la parole.

**M. COQUIN.**- Oui, relativement rapidement, mais je dois dire que je suis profondément atterré par ce que je viens d'entendre. Quand on est confronté à la crise démocratique qu'on vient de

vivre, proposer d'anéantir le travail, je dirais de la seule instance dans laquelle il y a autant de représentants de la société civile qui sont réunis dans un même temps et à laquelle on donne réellement des moyens de travailler, je veux dire que c'est juste hallucinant.

Il faut quand même être sérieux sur son rôle. Je peux entendre des réserves sur le fonctionnement, y compris sur le mode de désignation, mais, encore une fois, revenons à l'essentiel. Il n'y a pas dans ce pays une seule instance où la société civile est aussi représentée. À partir de là, ce que j'entends est absolument impossible à défendre.

Moi, j'aimerais, à ce stade du débat, proposer au contraire des solutions, des pistes de réflexion, car il y a des choses que j'entends et que je partage. Oui, le fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental mérite sûrement d'être amélioré. Aujourd'hui, la collaboration entre notre assemblée régionale et le CESER mérite d'être améliorée. Et je crois, au lieu de diviser par deux les moyens qui sont attribués à cette assemblée, qu'il serait peut-être intéressant – c'est une question que je pose ici – de mettre en place un groupe de travail qui permettrait de réfléchir à une évolution de la relation entre le CESER et l'assemblée régionale. Un groupe de travail mixte constitué par des gens des deux assemblées, à mon avis, répondrait certainement plus à la demande qui est proposée là qu'un amendement qui propose de diminuer les moyens par deux.

J'en ai terminé.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Je suis très surpris de cet amendement, en particulier de la part d'un groupe qui, d'ailleurs, fait souvent référence aux rapports du CESER dans ses propres interventions. Vous n'y êtes pas encore habitués, mais c'était le cas, en tout cas, durant la précédente mandature.

Je rejoins ce qui a été dit, je pense qu'il faut faire attention à la dépense publique et c'est valable ici dans notre Région ou dans les autres régions comme au niveau national, mais enfin, le CESER a d'abord la grande qualité d'être représentant de la société civile dans sa diversité, mais il a aussi la grande qualité de pouvoir nous donner un regard extérieur. Et moi, je trouve toujours très intéressants les travaux du CESER pour éclairer nos débats. On n'est pas forcément d'accord sur tout, mais c'est une autre parole et c'est une parole qui est donnée avec le recul suffisant. Ce n'est pas simplement nos visites de terrain, les écoutes que nous pouvons avoir nous-mêmes comme élus, c'est aussi un travail de réflexion conduit par des gens d'expérience avec, encore une fois, un regard extérieur.

Je crois donc que c'est très utile et on ne va pas commencer à rentrer dans des débats qui consistent à savoir si les membres du CESER sont trop payés ou pas assez payés, tout cela, finalement, pour aboutir à les dénigrer. Ainsi, je le dis clairement, nous serons totalement contre cet amendement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Monsieur FESNEAU.

**M. FESNEAU.** - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Nous serons nous aussi totalement contre cet amendement, dont je vois bien la facilité. Heureusement que j'ai dit tout à l'heure qu'il fallait éviter de céder à la démagogie ambiante ; je regrette qu'on s'y livre un peu facilement à l'endroit du CESER, dont on sait l'utilité.

Nicolas FORISSIER vient de le dire dans nos débats, nous faisons souvent mention des avis du CESER, du travail qui est fait. D'ailleurs, il y a les avis sur le travail comme celui que nous avons en session aujourd'hui mais, au-delà, il se saisit d'un certain nombre de sujets qui peuvent nourrir utilement non seulement les assemblées régionales et la nôtre en particulier, mais aussi les autres collectivités territoriales ou les autres acteurs. Ce n'est pas simplement une organisation au service de la Région même si elle est très adossée à la Région comme on le sait. Elle est également fort utile, me semble-t-il, pour éclairer les débats d'autres organisations.

Deuxième chose, il y a sans doute des améliorations, comme l'a dit notre collègue, mais il y a toujours des améliorations, y compris au Conseil régional, donc au CESER pourquoi pas.

Non ? Je sens que Charles FOURNIER n'est pas tout à fait d'accord. Enfin, on essaiera d'en trouver. Non, mais j'ai bien compris que tu blaguais. On essaiera d'en trouver en tout cas.

Ils sont en train de travailler à renforcer les liens entre le CESE et les CESER et je pense que cela aussi est utile, parce qu'au fond, rien n'est pire que des processus de participation citoyenne, d'association de la société civile... Enfin, il y a plusieurs formes ; là, on est plutôt sur la société civile dite organisée. Mais je trouve bien qu'on puisse faire en sorte que ces organisations se parlent au niveau national et régional, parce qu'elles peuvent se faire écho. Les niveaux régionaux pourraient faire remonter des choses utilement au niveau du CESE, et le CESE pourrait se saisir des organisations régionales citoyennes, si je puis dire, ou plutôt de société civile organisée pour faire en sorte que des débats puissent se nouer.

Par ailleurs, il y a un dernier argument que j'ai entendu et qu'il faut manier avec prudence, qui est celui de la représentativité. Compte tenu de ce qu'il s'est passé aux élections des 20 et 27 juin, j'invite à ne pas se mettre sur ce toboggan-là, parce que bientôt d'autres poseront des questions sur d'autres instances qui ne sont pas le CESER. C'est une difficulté majeure que dans les syndicats on vote aussi peu, les syndicats de salariés en particulier, et les syndicats patronaux aussi pour un certain nombre d'entre eux. C'est la même difficulté que nous rencontrons – je ne sais pas si ce sont les mêmes motifs – pour des élections comme celles que nous venons de traverser. Attention à cet argument qui consisterait à dire « il y a peu de participation, donc c'est délégitimé », car nous sommes nous-mêmes en train de nous tirer une balle dans le pied.

Par conséquent, nous voterons évidemment contre cet amendement.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FESNEAU.

Oui, quelques mots...

Pardon ? Je n'avais pas vu Madame DUBOIS.

Madame DUBOIS.

**Mme DUBOIS.** - Pour ma part, au nom de notre groupe, nous sommes atterrés par ce que nous venons d'entendre. Ce sont quand même des propos fascisants pour nous ; c'est une atteinte à la démocratie.

Le rôle et le travail du CESER, cela a été dit, cela nous est très utile. Les organisations syndicales qui viennent d'être attaquées, ce sont des organisations syndicales reconnues, elles se sont comportées dignement pendant l'Occupation, je le rappelle, et leurs militants ont payé de leur sang leur résistance. Leur force, ce sont les salariés qui la leur donnent, ce n'est pas une

majorité au hasard. S'ils font du poids, ce sont les salariés eux-mêmes, et ce sont des salariés qui travaillent et qui font partie de la vraie vie, qui s'expriment par un vote.

C'est sûr qu'on ne votera pas cet amendement, mais, pour moi, ce n'est pas un amendement, malheureusement, car il cache bien autre chose derrière.

Voilà ce que je voulais exprimer.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Oui, je ne m'exprimerai pas en tant que Président sur l'amendement, tellement il me paraît insignifiant par rapport au fonctionnement de la démocratie, mais je voudrais intervenir en défense du CESER, dans ma fonction de président de Région.

Je pense que les propos que vous avez tenus, Monsieur le Conseiller, sont des propos qui portent une agression totale à la fois contre les personnes, contre les fonctions et contre une institution démocratique, et cela, je ne peux pas ne pas le relever et le dénoncer très solennellement ici devant vous tous.

Le CESER, c'est quoi ? C'est une assemblée comme la nôtre, qui embrasse des responsabilités économiques, des responsabilités de formation, des responsabilités de culture, des responsabilités sur la vie associative, des responsabilités par rapport aux territoires. Le CESER, ce sont des femmes et des hommes engagés dans la vie professionnelle, en tant que salariés, en tant que responsables d'entreprise, engagés dans la vie sociale en tant que responsables associatifs, engagés dans la vie culturelle et sportive en tant qu'animateurs, souvent bénévoles, qui viennent ici faire quoi ? Qui viennent ici apporter, comme cela a été dit, un éclairage complémentaire, supplémentaire à ce que nous faisons, et c'est utile d'avoir l'humilité de penser qu'il peut y avoir à l'extérieur d'une assemblée d'élus des femmes et des hommes qui pensent et qui apportent des éléments critiques qui nous enrichissent.

Ils viennent faire quoi ? Ils viennent puiser dans la société des problématiques qui leur paraissent essentielles et ils viennent les porter, notamment en autosaisine, Marc FESNEAU le disait. Et je pourrais vous mettre sur votre pupitre un nombre impressionnant de rapports qui ont été élaborés par les membres du CESER en autosaisine, qu'il s'agisse de l'égalité, qu'il s'agisse de la culture, qu'il s'agisse des territoires, qu'il s'agisse de la santé, et qui nous ont éclairés dans les décisions que nous avons prises.

Enfin, je veux dénoncer vos propos, parce que nous sommes en effet à un moment où la démocratie doit se reconstruire, mais elle ne doit pas se reconstruire en se fermant, en s'interdisant le regard sur la société. Elle doit au contraire aller le chercher davantage. Et ce que vous nous proposez, et en disant cela... J'ai un profond respect pour l'armée et pour l'Armée française. Mais en prenant comme modèle le modèle de dialogue qui existe à l'intérieur de cette institution, et par nécessité, je crois que vous vous trompez complètement dans l'analyse de notre société.

Ainsi, bien évidemment, je défends ici le CESER, je défends notre CESER en Centre-Val de Loire parce que j'assiste régulièrement au CESE et je vois le travail spécifique qui est fait, notamment en autosaisine et qui n'est pas fait par ailleurs, je défends les femmes et les hommes qui donnent beaucoup de temps et beaucoup de temps bénévoles, au-delà de la petite indemnité qui est la leur.

Merci de votre écoute.

*(Applaudissements)*

Je mets aux voix l'amendement qui a été présenté.

L'amendement est retiré, merci.

Il faut voter la délibération qui porte sur les indemnités, le régime indemnitaire des membres du CESER.

Ce sera à l'unanimité ?

Nous votons pour le rapport non amendé, puisque l'amendement a été retiré.

Sur le rapport du régime indemnitaire, qui vote pour ?

*(Mis aux voix, le rapport est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*Abstention : Rassemblement National et Alliés*

**RAPPORT N° 12 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA  
REGION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS. MODIFICATION  
DES DELIBERATIONS DAP N° 21.02.05 ET N° 21.02.06 DU 2 JUILLET  
2021**

**M. le Président.**- Nous avons maintenant à procéder à un certain nombre de désignations de représentants de la Région dans les organismes extérieurs, avec une modification d'une délibération antérieure.

Tout d'abord, je veux remercier les présidents de groupe et chacun des élus, car vous avez fait un travail assez rapide pour couvrir les représentations que nous devons tenir dans un certain nombre d'instances, et s'agissant des lycées en particulier, je veux vous dire deux choses.

Nous aurons, et cela répond, je crois, à Monsieur FESNEAU, une formation d'une demi-journée pour l'ensemble des élus et notamment des nouveaux élus qui vont siéger dans les CA de lycées pour expliquer les problématiques qui s'y jouent, la position de la Région, les informations dont vous pouvez disposer pour préparer les Conseils d'administration des lycées. S'agissant donc des lycées, vous avez rempli les tableaux et on est aujourd'hui, je crois, à peu près à jour.

Ainsi, des désignations dans les organismes extérieurs et modifications de délibérations peuvent se faire, d'abord par le remplacement de Bernard ROUSSEAU par Madame ESSAYAN poste pour poste avez-vous dit, Monsieur FESNEAU, ce matin.

Vote des tableaux de désignations. Les élus en ont été destinataires. Vous avez les listes pour les lycées. Les groupes ont contribué et ont validé les propositions, ainsi que les désignations. Vous avez été informés des désignations du président dans les IFSI, les universités, les IUT qui ont été réalisées.

Ensuite, vous avez une modification de la délibération du 2 juillet. Le 2 juillet, nous avons voté pour le Conseil d'administration de l'ARB, l'Agence régionale de la biodiversité, pour la commission d'appels d'offres et la CDSP, Commission de délégation de service public, ainsi que pour le SMADAIT pour lequel nous n'avions pas finalisé le vote.

• Pour l'Agence régionale de la biodiversité, pour son CA, où il doit y avoir 6 titulaires et 6 suppléants, je propose comme titulaires :

- Jean-François BRIDET,
- Catherine GAY,
- Temanuata GIRARD,
- Anne BESNIER,
- Rémy POINTEREAU,
- Thomas MÉNAGÉ.

Et, comme suppléants :

- Gaëlle LAHOREAU,
- Romain MERCIER,
- Olivier BEATRIX,
- David JACQUET,
- Constance de PÉLICHY,
- Régine FLAUNET.

La réélection du CA de l'ARB, dans sa version adoptée le 2 juillet, ne respectait donc pas la parité exigée par les statuts mais, par la liste que je vous propose, nous venons de corriger cela.

• Pour la CAO et le vote de la Commission de délégation de service public, j'avais, dans l'organisation du vote, à désigner la présidente. Il s'agit de Sylviane BOENS, qui n'était pas membre à élire.

Après la désignation de Sylviane BOENS comme présidente, les membres élus sont donc, pour les titulaires :

- Jalila GABORET,
- Romain MERCIER,
- Aymeric COMPAIN,
- Constance de PÉLICHY,
- Thibaut de LA TOCNAYE.

Pour les suppléants, nous avons :

- Karine GLOANEC-MAURIN,
- David JACQUET,
- Karin FISCHER,
- Alexandre AVRIL,
- Cyril HEMARDINQUER.

Nous y sommes.

• Concernant la Commission de délégation du service public, pour la présidence, Sylviane BOENS et, pour les membres titulaires :

- Philippe FOURNIÉ,
- David JACQUET,
- Jérémie GODET,
- Aurore CARO,
- Mylène WUNSCH.

Pour les suppléants :

- Julie FERRON,
- Pierre-Alain ROIRON,
- Charles FOURNIER,
- Florent MONTILLOT,
- Régine FLAUNET.

Cela a été concerté.

Pas de problème là-dessus ?

Je vais passer en revue l'ensemble.

• Pour le SMADAIT, le débat est resté ouvert à la suite d'une demande de Monsieur FORISSIER. Nous l'avons tranchée, notamment en fonction de la vérification des désignations qui existent par ailleurs et qui permettent à ce syndicat d'avoir la présence des différentes sensibilités politiques.

Je vous propose donc comme titulaires :

- Philippe FOURNIÉ,
- Pierre-Alain ROIRON,
- Betsabée HAAS.

Et, comme suppléants :

- Cathy MÜNSCH-MASSET,
- Catherine GAY,
- Gaëlle LAHOREAU.

Sur ces différentes instances, je prends le vote.

Pour le CA de l'ARB, tel que présenté.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Pour la CAO et la Commission du débat public, après la désignation de Sylviane BOENS comme présidente, désignation qui me revient, les 5 titulaires et les 5 suppléants pour chacune des instances telle que présentée, pas de problèmes ?

**M. LEONARD.**- Sur la Commission du service public, nous avons demandé à avoir une place de suppléant.

**M. le Président.**- Je propose qu'on la valide comme cela et on la modifiera ensuite. Il y avait un accord, mais on y reviendra si... *(hors micro – inaudible)*.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Pour le SMADAIT, tel que présenté ?

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.** - Merci.

Et pour l'ensemble des lycées.

Oui, Monsieur FESNEAU.

**M. FESNEAU.** - Monsieur le Président, d'abord, c'est pour vous remercier et remercier votre cabinet de la qualité du travail qui a été fait pour essayer de faire « matcher ».

Ensuite, c'est simplement pour m'étonner, et je le dis d'autant plus qu'on passe notre temps depuis un mois que nous sommes élus à dire que quand on est désigné, il faut être représenté. Or, je constate que certains vont être titulaires dans 5 ou 6 établissements, voire plus, ne serait-ce que pour ces désignations-là. J'ose espérer qu'ils seront présents.

Pour avoir été témoin, quand j'étais précédemment conseiller régional au lycée agricole de Vendôme, d'une situation où j'étais le seul titulaire présent quasiment durant tout le mandat, je sais les effets que cela produit sur les gens dans les conseils d'administration, de la majorité ou de l'opposition, qui nous attendent pour représenter la Région et faire remonter leurs problèmes ou simplement pour aller nous montrer un bâtiment qui se dégrade.

Voilà, je ne remets pas en cause ce qui a été fait, je dis juste que vous avez demandé 3 choix et que je constate que certains en ont 6. Parfait, très bien. Cela veut dire que, de ce point de vue, il faut associer assez puissamment les suppléants, parce que je ne sais pas qui va pouvoir – ce sont plutôt des gens de la majorité au-delà des mandats qui peuvent être ceux d'un exécutif – en plus aller au pays puisqu'on aura des désignations au pays, sans compter les lycées, quand on en a cinq ou six, plus des universités... Il faut qu'on travaille avec les suppléants, car on ne peut pas passer notre temps toute la journée à dire « il faut être présent, il faut être représenté » alors que les conseils d'administration se retrouvent avec des sièges vides. Là, pour le coup, cela fait défaut à la Région, car il y a des parents, il y a enseignants, il y a des personnels qui peuvent considérer qu'on ne les respecte pas.

Je mets donc juste en vigilance. On votera le rapport, mais je mets juste en vigilance compte tenu de ce que je vois là.

**M. le Président.** - Un élément complémentaire, il ne vous a certainement pas échappé que les règles en la matière ont évolué. Les représentants ont été en nombre multiplié par deux, ce qui rend le nombre de situations à couvrir, entre enseignement public, enseignement privé, enseignement à l'Éducation nationale, enseignement agricole, très important. D'où la nécessité d'avoir vraiment une bonne coordination dans les représentations, à la fois les suppléants mais aussi entre les titulaires eux-mêmes, pour que soit assurée... Et là, malheureusement, ce n'est pas une affaire majorité/opposition, opposition/majorité. Nous avons eu régulièrement dans ces instances quelques situations où les présences étaient trop irrégulières, et j'ai insisté sur la nécessité d'être présent. C'est la raison pour laquelle, je le disais tout à l'heure, nous allons faire en sorte que vous puissiez vous sentir très vite en phase avec la matière qui est débattue avec cette formation qui sera proposée aux élus régionaux.

Je mets aux voix le tableau.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**RAPPORT N° 11 - DESIGNATION DU RAPPORTEUR GENERAL DU  
BUDGET ET DU QUESTEUR**

**M. le Président.**- J'ai maintenant à opérer sur les désignations du rapporteur général du budget et du questeur.

Pour le rapporteur général du budget, j'ai été saisi de la candidature de David JACQUET.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Candidature de Michel CHASSIER également.

Il y a donc deux candidatures pour cette désignation. Il faut un vote sur chacune des propositions.

S'agissant du rapporteur général du budget, vote pour David JACQUET.

**M. NIKOLIC.**- Serait-il possible d'avoir une courte prise de parole ?

**M. le Président.**- Oui, bien sûr, pour une demande expresse de présentation, en une minute.

**M. NIKOLIC.**- Très brièvement, lors de la séance plénière d'installation du Conseil régional du 2 juillet dernier, vous aviez proposé à Monsieur FORISSIER d'occuper les fonctions de président de la Commission des Finances, ce qu'il fait depuis hier, en tant que président du premier groupe d'opposition en nombre de voix.

Dans la mesure où notre groupe compte également 13 élus, soit autant que le groupe UDCI, je vous propose de désigner Michel CHASSIER au poste de rapporteur général du budget, membre de la Commission des Finances de la Région Centre-Val de Loire depuis 2010, également membre de cette commission pendant près de vingt ans comme conseiller municipal et communautaire de Blois, ville que dirige votre Premier Vice-président Marc GRICOURT.

Vous êtes mieux placé que moi pour reconnaître le sérieux et la connaissance aigüe du budget, comme il l'a encore prouvé aujourd'hui, de notre collègue Michel. Je n'ai aucun doute que vous prêterez attention à notre proposition et cela montrerait une ouverture d'esprit que vous aviez démontrée lors de la session plénière inaugurale.

Merci à vous.

**M. le Président.**- Merci.

Je mets donc aux voix.

Alors, candidature de David JACQUET.

*(Mise aux voix, la candidature de Monsieur David JACQUET est adoptée avec un vote contre du Rassemblement National et une non-participation au vote des groupes UDCI et CDRC)*

**M. le Président.**- S'agissant de la candidature de Monsieur CHASSIER, par pure logique. Elle ne devrait pas être majoritaire mais je la mets aux voix.

*(Mise aux voix, la candidature de Monsieur Michel CHASSIER est rejetée avec un vote contre des groupes de la majorité et une non-participation au vote du groupe UDCI et CDRC)*

**M. le Président.** - Monsieur JACQUET est donc désigné par notre assemblée rapporteur général du budget et je l'en félicite.

S'agissant du questeur, je propose que Romain MERCIER soit questeur.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix la candidature de Romain MERCIER.

*(Mise aux voix, la candidature de Monsieur Romain MERCIER est adoptée avec une non-participation au vote des groupes UDCI et Rassemblement National)*

**M. le Président.** - Monsieur Romain MERCIER est donc désigné par notre assemblée comme questeur.

*(Applaudissements)*

Nous arrivons donc aux vœux et questions...

Pardon, Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.** - Monsieur le Président, en en parlant avec Philippe VIGIER notamment, on vient de s'apercevoir, en fait, parce que ce tableau, on l'a eu au dernier moment, que toutes les écoles d'infirmières n'auront pour représentants que des membres de la majorité, si j'ai bien compris. Cela m'a échappé.

Vous ne trouvez pas normal qu'on puisse avoir quelques représentants, au moins par expérience, dans un certain nombre d'écoles d'infirmières, au moins une par département ? Je suis très surpris, parce que je le découvre et, honnêtement, je n'avais pas vu ce tableau. Je suis désolé, mais on vient de l'avoir.

**M. le Président.** - On le reverra. Je propose qu'on le valide en l'état, proposition que j'ai faite. Il n'y a pas eu de remarques dessus. On y reviendra ultérieurement et je propose qu'on les valide, car on a besoin de représentants. Mais je ne suis pas opposé, qu'il s'agisse des lycées, etc., à ce qu'il y ait des représentants. Il faut qu'on en discute ensemble, qu'on voit où. Je ne vais pas le faire à chaud comme cela mais je suis prêt à regarder cela dans la période qui vient.

Il y a de belles écoles d'infirmières, n'est-ce pas, Monsieur VIGIER, dans l'Eure-et-Loir.

**M. FORISSIER.** - C'est donc un engagement que vous prenez et on y revient à la session prochaine ?

**M. le Président.** - Oui, on ouvrira le débat ensemble, bien évidemment. Cela ne me pose pas de problème, pas plus que pour les lycées, dans la transparence.

**M. VIGIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Nicolas FORISSIER l'a dit, je pense que sur des sujets comme celui-là, en sachant qu'il y a deux titulaires, franchement, quand on connaît l'enjeu sanitaire et social de cette Région, ce serait vraiment bien qu'on soit représenté. Je prends l'exemple de ce qu'il s'est produit sur la

mandature précédente et je dis cela parce qu'Estelle COCHARD, qui est là, est une conseillère régionale qui a toujours été présente pour un syndicat de pays que je connais bien. Pendant trois ans, on n'a pas eu d'élu régional, vous voyez de qui je parle, mais depuis qu'Estelle est venue, il y a toujours une présence de la Région. Et il me paraît très important que dans les contrats, les contrats d'agglos, mais ce sera naturellement les contrats de pays, et dans les écoles d'infirmières, il puisse y avoir une présence régionale.

Ainsi, appuyez-vous sur l'ensemble des élus régionaux. En tout cas, il y en a deux et je pense que la voix de l'équilibre sera assurée. Et lorsqu'on est conseiller régional, on n'est pas partisan en étant dans un organisme, on est là, justement, pour défendre l'institution, relayer les problèmes, et en matière sanitaire et sociale, c'est un enjeu absolument majeur.

Merci de cette écoute.

**M. le Président.** - Il n'y a pas d'enjeu pour moi. Je n'avais pas eu de proposition, mais on le réglera dans l'esprit d'ouverture qui est le mien et qui est le nôtre.

Je vous propose donc de valider cela et nous aurons avec les présidents de groupe des échanges pour améliorer la copie. C'est un engagement que je prends.

Nous validons à l'état, parce qu'il y a la rentrée et il faut être présent pour les différentes instances, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Pas d'oppositions pour l'état actuel ?

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.** - Merci.

Nous abordons les vœux et les questions orales.

Tout d'abord, un vœu présenté par le Rassemblement National, « pour une Région qui montre l'exemple en matière d'écologie et d'emploi ».

Qui le présente ?

Je vous en prie.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT  
NATIONAL « POUR UNE RÉGION QUI MONTRE L'EXEMPLE  
EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE ET D'EMPLOI »**

**M. MÉNAGÉ.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de l'installation de notre nouvelle assemblée le 2 juillet dernier, j'ai eu le plaisir en tant que nouvel élu de découvrir qu'un kit d'accueil nous attendait avec plusieurs produits dérivés à l'effigie de notre Région, et je vous en remercie. Parmi ces produits qui nous étaient destinés, on avait une sacoche, « Made in China », des batteries externes, fabriquées en Chine, des câbles pour chargement de téléphone, fabriqués en Chine aussi, et plusieurs autres produits dérivés sans aucune mention d'origine. Hier encore, cela a accompagné notre ordinateur, notre tablette de fonction, une sacoche « Made in Vietnam ».

Lors de cette même séance, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble des présidents de groupe, vous insistiez tous, à raison, dans vos discours d'installation respectifs, sur la nécessité de la relocalisation de nos activités, sur l'importance de nos futures décisions en matière environnementale – cela a été un sujet très abordé aujourd'hui encore – et sur l'évolution de notre modèle économique, social et environnemental. Monsieur le Président, je vous cite, vous défendiez même « une économie relocalisée porteuse d'emploi », et on ne peut que vous applaudir. Monsieur le président HUWART l'a encore rappelé ce jour lors de la présentation sur les communications des aides économiques.

Aussi, j'ai été surpris, voire déçu de constater que les finances de notre Région, donc indirectement l'argent du contribuable, participaient à financer tout l'inverse, à savoir des produits qui polluent en traversant la planète et qui ne participent pas au développement de notre économie régionale alors que nous avons, vous le savez tous, en France et dans notre Région des artisans, des commerçants, des ETI, des PME qui commercialisent des produits dérivés de qualité. Je suis donc particulièrement étonné de ce paradoxe et je suis certain que nous pouvons rectifier le tir pour les prochaines années.

Je tiens à rappeler aujourd'hui que 51 % exactement de l'empreinte carbone de notre pays est liée aux importations. C'est ce que dit le dernier rapport du Haut Conseil pour le climat. Cela représente plus de la moitié de nos émissions, et c'est bien devant les transports, devant l'automobile notamment ou l'agriculture qui concentrent pourtant l'essentiel des attaques et des efforts attendus en matière d'environnement.

Pour résumer, je détournerai la célèbre phrase de notre ancien président de la République : les importations explosent mais nous regardons ailleurs. Ce sujet dépasse tous les clivages, Monsieur GODET, notre collègue du groupe Écologie et Solidarité, l'a rappelé aujourd'hui encore et notre groupe participera à tous les votes qui iront dans le bon sens sur cette question.

La crise du Covid-19 a accentué notre prise de conscience dans ce domaine, sur l'importance de l'écologie, de la relocalisation, du développement économique, qui fait consensus au sein de notre assemblée et chez les Français et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce vœu est donc relativement simple, il est de bon sens.

Il vise, premièrement, comme vous le voyez, à acter la fin de l'achat de produits dérivés non fabriqués en France. Bien sûr, l'idée, c'est de renouveler, une fois les stocks écoulés de l'ensemble des produits dérivés de notre Région, en faveur de produits régionaux, nationaux, à faible empreinte carbone qui, en plus, sont les seuls créateurs d'emplois sur notre territoire.

Et puis, dans un deuxième temps, parce que ce qu'on fera au niveau de la Région, il faudrait qu'on puisse le faire au niveau national, c'est de demander que le gouvernement, puisqu'il semble lui aussi en avoir pris conscience, fixe un cadre adapté, simplifié, notamment par exemple en réformant le Code des marchés publics afin de permettre à l'intégralité des collectivités locales, d'une part, d'utiliser les deniers publics dans le sens de la création d'emplois sur notre sol et, d'autre part, de participer aussi à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, comme je l'indiquais précédemment.

Je pense que notre Région, pour cette nouvelle mandature, doit montrer l'exemple, être pionnière en la matière et nous comptons sur le vote de chacun d'entre vous sur cette thématique de bon sens qui doit nous rassembler, j'en suis certain.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci pour cette présentation.

Monsieur le Premier Vice-président, vous souhaitez intervenir ?

**M. GRICOURT.**- Merci, Président, chers collègues.

Ce vœu me semble totalement en décalage par rapport à la réalité des politiques d'achat de la Région. Nous avons dans la précédente mandature, et Monsieur CHASSIER en est bien informé, évoqué à plusieurs reprises cette politique d'achat.

D'abord, parce que nous n'attendons pas que le gouvernement fixe seul les règles pour l'utilisation de l'argent public. Nous avons depuis de nombreuses années anticipé, dans le cadre de notre engagement, sur les achats avec la démarche « achats responsables ». Parce que nous attachons une grande importance au choix de nos fournisseurs. Rappelons que notre Région est la seule région française aujourd'hui à avoir fait le choix de la norme ISO 20400. Les lignes directrices de la norme renforcent notre politique d'achats responsables, conjuguée désormais à une démarche de responsabilité sociétale des entreprises et de développement durable auprès de nos fournisseurs. Je voudrais rappeler également que pour soutenir l'activité économique locale, notre commande publique concentre aujourd'hui 76 % de ces dépenses sur des fournisseurs régionaux et à 71 % sur des TPE et PME.

Rectifier le tir, disiez-vous à l'instant, je crois que c'est fait puisque nous avons un nouvel appel d'offres sur les objets que vous citez qui est en cours, intégrant le schéma des promotions achats responsables, pour lequel nous nous sommes engagés, et qui place les enjeux environnementaux mais aussi de l'économie circulaire au cœur de la commande publique tout en facilitant l'accès des acteurs économiques locaux, dans la mesure de ce que les réglementations, bien sûr, nous permettent.

Enfin, concernant les stocks d'anciens objets, s'il en existe encore dans notre collectivité qui ne respectent pas toujours ces nouvelles règles que nous nous appliquons, il n'est pas question de nous en débarrasser en créant des déchets supplémentaires sans que ces objets soient utilisés. Nous allons donc épuiser, écouler les stocks. Sinon, il s'agirait d'une pratique irresponsable.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président et chers collègues, les groupes de la majorité régionale voteront contre ce vœu.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur GRICOURT.

Sur ce vœu, d'autres interventions avant le vote ?

**M. NIKOLIC.**- Il y a des choses que je n'ai pas bien assimilées dans ce qui vient d'être dit. Est-ce qu'il est possible d'interagir ? Justement, Monsieur FESNEAU le disait...

**M. le Président.**- On va faire le tour des interventions, puis on vous donnera la précision.

**M. NIKOLIC.**- Ah, pardon.

**M. le Président.**- Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.**- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour dire que nous nous abstiendrons sur ce vœu. Par contre, je vous le dis tout de suite et j'y reviendrai, nous aurons une position différente sur l'autre vœu du Rassemblement National.

Celui-ci, je trouve que c'est une approche qui, au-delà de ce que Marc GRICOURT a précisé, nous inscrit dans une logique tout de même de repli économique. Il ne faut jamais oublier que nous vivons dans un monde ouvert, que nos entreprises régionales vendent aussi à l'international et que, évidemment, rien n'est simple. C'est donc plus par l'incitation, par la pédagogie, y compris par le soutien d'une collectivité comme le Conseil régional à de nouvelles pratiques durables dans les entreprises, que nous résoudrons les problèmes que par des encadrements, fussent-ils symboliques, qui ne correspondent pas, à mon avis, à grand-chose.

Nous, nous sommes, en tout cas dans notre groupe, aussi des libéraux, nous n'oublions jamais que le gaullisme était social mais aussi libéral et, de ce point de vue, ce type de vœu nous paraît totalement contradictoire.

Par conséquent, nous nous abstiendrons. Nous voterons contre, même, pour ceux qui le votent.

**M. le Président.**- D'accord. D'autres prises de parole ? Non ? Je n'en vois pas.

Vous aviez un complément, Monsieur NIKOLIC, à apporter sous forme de question, je crois.

**M. NIKOLIC.**- Une question justement, parce que vous disiez que cela prenait en compte le développement durable. Vous parlez de ces produits, précisément, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le développement durable en Chine ? J'ai du mal à comprendre ce que vous voulez dire exactement. C'est une vraie question, ce n'est pas très clair.

**M. GRICOURT.**- Non, je parlais du nouvel appel d'offres...

**M. NIKOLIC.**- Ah, excusez-moi.

**M. GRICOURT.**- ...qui est en cours sur...

**M. NIKOLIC.**- Ainsi, vous nous rejoignez.

**M. GRICOURT.**- ...ces objets et qui intègre ces paramètres d'achats responsables, c'est-à-dire les enjeux environnementaux et les enjeux de l'économie circulaire. Cela concerne le nouvel appel d'offres.

**M. NIKOLIC.**- Vous nous rejoignez.

**M. GRICOURT.**- Sur le fond, on vous rejoint, mais comme vient de le dire Monsieur FORISSIER, nous sommes dans un monde, même si nous sommes, pour certains, dans l'attente de plus de réglementation internationale... Pour autant, nous tirons profit nous aussi de cette économie mondiale. Ce qu'il faut, c'est l'orienter différemment demain et j'ai envie, d'ailleurs, de poser la question sur ces sujets, tant et tant d'objets viennent de trop loin. Votre collègue qui est intervenu pour présenter ce vœu, j'ai envie de lui demander où est produite sa chemise, d'où vient sa cravate, d'où vient son costume...

*(Rires)*

...et nous serions surpris... Nous serions surpris dans l'hémicycle, si nous faisons ce test, tous, de constater que, malheureusement, la plupart des vêtements que nous portons ne sont plus fabriqués en France.

**M. NIKOLIC.**- *(Micro coupé)* C'est tout simplement parce qu'il y a des industries qui ont malheureusement disparu, et c'était l'objectif de mon intervention précédente. J'expliquais que, justement, il n'y avait pas de solution mais qu'il fallait faire en sorte que nos entreprises soient plus compétitives.

J'entends Monsieur FORISSIER qui nous dit qu'on doit faire de la pédagogie et demander à d'autres, mais si nous-mêmes, au sein de cet hémicycle, nous n'achetons pas des produits français et privilégions des produits fabriqués à l'autre bout du monde, qui polluent énormément... J'entendais tout à l'heure le canal du Suez qui était évoqué ; comment sont arrivés ces produits ? Si, nous-mêmes, nous ne donnons pas l'exemple, comment nous pouvons demander aux gens de favoriser les produits fabriqués en France ?

Je pensais que sur un tel sujet, il y aurait un consensus, mais je vois que, vraiment...

**M. le Président.**- Non, pas du tout. Pas du tout, mais on vous a répondu en fonction...

**M. NIKOLIC.**- *(Micro coupé – Inaudible)* Il devrait y avoir un consensus.

**M. le Président.**- Non, non. Je vais mettre aux voix. On vous a répondu en fonction du Code des marchés publics qui impose un certain nombre de choses et des principes d'achats que posons, qui cadrent dans une démarche qui est engagée et qui feront que les produits venus de l'autre bout du monde auront une probabilité beaucoup plus faible d'aboutir, puisqu'on prendra en compte davantage encore les sujets environnementaux et sociaux, et il vous a été répondu là-dessus.

Je mets aux voix votre vœu.

***(Mis aux voix, le vœu du groupe Rassemblement National est rejeté)***

***Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain***

***Pour : Rassemblement National et Alliés***

***Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen***

**M. le Président.**- Un second vœu du Rassemblement National sur les éoliennes.

Qui le présente ?

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT  
NATIONAL SUR LES EOLIENNES**

**M. NIKOLIC.**- Je vais présenter ce vœu. J'ai expliqué tout à l'heure ce que je pensais des éoliennes et ce n'est pas du tout idéologique, c'est évidemment juste qu'aujourd'hui, c'est une...

Non, non. J'étais pour il y a quelques années, Monsieur FOURNIER, je vous assure.

C'est uniquement parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est plus coûteux, cela ne produit pas assez et cela a coûté à la fois aux contribuables et aux collectivités et cela coûte ensuite pour nos entreprises, et on a besoin que nos entreprises dégagent plus de marges, mais je ne vais pas revenir là-dessus.

Ce vœu, c'est vraiment pour que, dans un moment où les gens se désintéressent des scrutins intermédiaires et considèrent que seules les élections présidentielles ont un impact sur leur vie... C'est le seul scrutin qu'ils arrivent à comprendre et, malheureusement, on l'a vu même sur les municipales qui sont depuis toujours un scrutin qui entraîne une forte participation. Certes, le Covid a joué, mais on a vu qu'il y avait eu un recul aux dernières élections et encore plus, là, évidemment sur les départementales et les régionales. Je pense qu'il faut redonner du pouvoir aux maires et aux conseils municipaux et au moins leur laisser la possibilité de refuser l'installation d'éoliennes.

Encore une fois, ce vœu ne présente pas une opposition ferme, un moratoire, même si nous le souhaitons, mais...

Non, mais je le dis, sincèrement, je suis honnête ! Je pense qu'on doit au moins laisser aux populations qui vivent avec des éoliennes à proximité de chez elles et qui voient leurs maisons dévaluées ou aux maires et aux conseils municipaux la possibilité de refuser des éoliennes sur leur territoire. Je rappelle la manière dont, souvent, cela se passe : ce sont des promoteurs qui vont voir un propriétaire terrien, qui lui vendent le projet et, ensuite, c'est le préfet qui décide. Il y a alors très peu de possibilités d'opposition, et encore plus depuis la nouvelle loi.

**M. le Président.**- Merci pour cette présentation.

Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Cette question des éoliennes, des énergies renouvelables est une question qui s'est imposée dans le débat politique, qu'il soit national, régional ou municipal, un peu partout. Il y a quelques années, les choses étaient un peu plus organisées pour l'éolien. Vous vous en souvenez, il y avait ce qu'on appelait des schémas départementaux éoliens, il y avait même des schémas régionaux ; on faisait des études paysagères d'intégration et on regardait avec les citoyens si, oui ou non, l'acceptation était au rendez-vous. Et, en fait, c'est une vraie question pour toutes les énergies renouvelables ; on peut parler de l'éolien mais j'ai quelques exemples de méthanisation pour lesquels il y a d'immenses difficultés à l'heure actuelle. Cela veut donc dire qu'on ne pourra plus rien faire sans qu'à un moment ou à un autre il y ait une discussion avec les élus locaux, parce que c'est vrai qu'il y a des comportements de développeurs d'éoliennes qui sont assez inacceptables. Moi, je ne suis ni opposé ni favorable. Vous le savez, comme je suis élu d'un territoire où il y a un peu plus de 250 éoliennes, je suis très à l'aise pour parler de ces questions.

Toutefois, à partir d'un moment, il y a une certaine anarchie qui s'est installée. Il faut respecter les volontés locales, il faut respecter les élus, il faut respecter les citoyens, et, je

l'appelle de mes vœux, j'espère qu'on y arrivera au niveau national, en tout cas, Monsieur le Président, dans cette Région on pourrait tout à fait établir à nouveau un schéma régional de développement éolien, même si on n'en a pas le cadre légal comme il existait auparavant. Vous savez mieux que moi que c'est sous le quinquennat précédent que les schémas départementaux ont été supprimés et que les distances entre les éoliennes qui avaient été mises en place par Jean-Louis BORLOO ont été réduites, puis élargies, etc.

Bref, je pense qu'il faut repartir d'une copie blanche, parce que, là, la colère monte partout. Et, au bout d'un moment, lorsque la colère s'installe, il n'y a plus aucun projet qui peut sortir. Vous ne pouvez pas d'un côté prendre des engagements avec la COP et, de l'autre, faire en sorte que plus rien ne se passe.

Alors, ce vœu, on ne le votera pas, parce que, d'abord, chers collègues, ce n'est pas le Conseil régional qui a une compétence en la matière ; il faudrait faire un schéma régional. Mais comme vous l'avez très bien dit dans votre intervention, c'est le préfet qui intervient pour la signature. Ainsi, j'appelle de mes vœux qu'il y ait un véritable espace de concertation, et vous savez, Monsieur le Président, que des choses nouvelles sont en train de se mettre en place, qu'on appelle des *living labs*, des lieux de réflexion, de respiration où les gens peuvent venir décider des panels qui se constituent. D'ailleurs, il y a quelques jours, à Châteaudun – pardonnez-moi de citer la ville –, on a mis en place le premier *living lab* pour la méthanisation avec un grand groupe français, parce qu'on voit que sans cela, on n'arrivera pas à atteindre ces objectifs.

J'appelle donc de mes vœux, non pas qu'au détour d'un quart d'heure de discussion on soit capable de trancher les choses, pas du tout, mais qu'on se donne une méthode, une méthode qui soit fructueuse de manière que, oui, cette Région relève le défi de la transition énergétique, qu'elle le relève avec les citoyens, qu'elle le relève naturellement avec les élus qui sont les premiers concernés, et peut-être qu'on se retrouvera sur une ambition collective partagée.

Ce vœu, pour moi, a le mérite de poser la question, mais plus que ces vœux, il faut une véritable démarche et j'imagine, Monsieur le Président, que vous voudrez bien reprendre cette démarche. En tout cas, nous y participerons avec vous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Monsieur FORISSIER puis Monsieur FOURNIER, et je dirai un mot également.

**M. FORISSIER.** - Oui, Monsieur le Président, ayant été à la tête d'une liste qui a durant des mois souligné la nécessité de tout mettre à plat, un peu dans le sens de ce que vient de dire Philippe VIGIER, et d'obtenir un moratoire sur l'implantation d'éoliennes, notamment au regard des excès mais aussi des risques pour le futur de l'énergie renouvelable liés à la prolifération d'éoliennes dans certaines zones de notre Région ou de notre pays, je vais vous dire qu'évidemment nous allons voter, ne serait-ce que symboliquement, ce vœu.

Je sais bien que ce n'est pas la compétence du Conseil régional, mais on est aussi une instance politique, on est, comment dire, un rassemblement d'élus, nous avons la légitimité populaire et nous pouvons donc aussi exprimer des choses, des préoccupations, des propositions, des attentes. Et moi, je veux vous dire que les attentes de nos concitoyens, notamment dans les zones où il y a une forte densité d'éoliennes réalisées, bien souvent imposées, ou en cours de réalisation, sont de plus en plus fortes. Philippe VIGIER disait à l'instant que la colère monte, je le sens aussi, d'ailleurs depuis fort longtemps. Et c'est totalement contre-productif, je voudrais le dire à Charles FOURNIER et à tous les représentants de l'écologie qui soutiennent l'éolien. Pas tous, d'ailleurs. Mais il y en a qui soutiennent, j'imagine, l'éolien. On est dans une situation où les choses deviennent totalement contre-productives.

On peut accepter certaines choses et je l'ai fait dans mon propre territoire, où nous avons 10 éoliennes, 12 éoliennes maintenant, qui sont implantées au-dessus de la Vallée noire chère à George SAND. C'était un endroit où on nous disait qu'il ne faudrait jamais qu'il y ait d'éoliennes. On nous a imposé ces éoliennes, y compris avec une technique d'opacité extraordinaire qui a fait que le président de la communauté de communes que j'étais et le président du Conseil général sortant, qui était à l'époque conseiller général, n'ont pas été au courant de l'enquête publique. On aurait d'ailleurs pu aller devant les tribunaux. Et il n'y a pas eu une seule remarque ni pour ni contre dans les quatre cahiers de doléances sur l'installation de ce parc éolien qui domine la vallée de George SAND. Aujourd'hui, ces éoliennes sont installées, je vous le dis comme je le pense, je considère qu'elles sont sans dommage pour le paysage et pour la vie quotidienne et je n'ai jamais entendu de plainte. Cela veut dire qu'elles sont bien posées et cela veut dire qu'au fond, notre territoire, fût-il l'un des derniers bocages de France, après la Normandie, et un territoire magnifique avec plein de cultures, a apporté sa contribution à la nécessité issue du mix énergétique que nous devons atteindre. Ok.

Mon problème, ce ne sont pas ces 12 éoliennes, qui sont intégrées, qui font partie du territoire, qui sont notre contribution, mais ce sont les 5, 6, 10 projets qui sont autour, y compris dans des départements voisins sans qu'il n'y ait aucune coordination, *a fortiori* quand c'est entre deux régions voisines, ce qui est notre cas aussi.

Il y a donc un vrai sujet, Monsieur le Président, et je pense que, comme d'autres présidents de région, sans pour autant être contre, il faut que vous, vous en parliez, que notre assemblée s'empare du sujet et qu'elle pose ce sujet sur la table, avec force, en demandant un moratoire pour qu'on mette les choses sur la table. Moi, je connais plein de promoteurs d'éolien qui y sont prêts et qui préféreraient, d'une certaine façon, avoir beaucoup plus de lisibilité et de visibilité.

Enfin, deuxième raison pour laquelle, sans rentrer dans un débat trop long sur ce sujet, je voudrais vous dire que nous allons voter positivement, c'est qu'il y a aussi dans ce vœu la réaffirmation de ce que nous disons nous-mêmes depuis des années, qui est celle de la reconnaissance et du respect des élus locaux. On ne peut plus avoir des éoliennes ou des projets d'une façon générale qui soient imposés sans même qu'il y ait eu de concertation avec les élus locaux, sans qu'ils n'aient été réellement associés à la procédure. Et j'observe que les mesures qui ont été prises, et je le regrette – pourtant, je l'aime bien –, par le ministre LECORNU il y a quelques années, il y a deux ans, et qui ont abouti à raccourcir les procédures de recours au fond n'ont fait qu'alimenter le sentiment aujourd'hui plus que profond de rejet de ces procédures et donc de rejet de l'éolien.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur FOURNIER.

**M. FOURNIER Charles.** - Merci, Monsieur le Président.

Il y a beaucoup de points que je partage dans ce qui a été dit et particulièrement dans ce qu'a dit Philippe VIGIER. Ce vœu, tout en expliquant que le débat n'est pas le débat sur l'éolien, ne cible que l'éolien. Il aurait pu inclure l'implantation d'un centre de stockage des déchets nucléaires ; faut-il avoir l'accord de la population et je vous rappelle qu'aujourd'hui ce n'est absolument pas ainsi que cela se passe. Il y a la méthanisation, et on voit monter la même colère, qui s'exprime de plus en plus, qui se fédère, qui s'organise. On pourrait parler du photovoltaïque au sol, qui pose de vraies difficultés de consommation des terres agricoles. Ainsi, on voit que sur tout le spectre de la question énergétique montent des colères.

Pour autant, je voudrais dire que ces colères, ce sont celles qu'on entend le plus. Je vous rappelle que toutes les dernières études, et elles sont toutes concordantes, montrent qu'il y a une partie majeure de nos concitoyens – évidemment, quand c'est plus loin de chez soi, on est d'accord avec cela – qui sont favorables et qui ne s'opposent pas à cette énergie.

Il y aura un débat à avoir, mais ce n'est pas celui qui nous est proposé, même si ce débat, aujourd'hui, il existe sur le mix énergétique, sur le coût. Vous dites que c'est plus cher. C'est faux, c'est totalement faux. Aujourd'hui, cela s'est complètement inversé et c'est le nucléaire qui est devenu plus cher. Mais ce n'est pas le terme de votre vœu, dans lequel il y a une phrase qui précise que ce n'est pas le sujet.

Moi, je crois, comme vous, qu'il faut améliorer profondément les processus. Par contre, donner la seule responsabilité à un maire, à l'échelon local, de décider en disant « je suis pour » ou « je suis contre », me pose un problème. Comment peut-on faire une planification énergétique, comme peut-on réussir la mise en œuvre de cette planification si, ici ou là, on se positionne pour ou contre ? Je pense que ce n'est pas la solution et que la solution est de plusieurs natures.

La première, elle est évidemment de poser des exigences à tous les développeurs, et je peux vous dire que le travail, nous l'avons commencé. J'ai eu l'occasion de réunir ici, dans cet hémicycle, la Fédération de l'éolien, et c'est vrai, il y a des développeurs qui sont prêts à travailler sur cette dimension, parce qu'ils voient bien que leur business est en train de poser de vraies difficultés. Il faut donc travailler avec eux sur des engagements qui vont bien au-delà des chartes qui peuvent exister aujourd'hui. Il faut que cela progresse dans la loi, mais on peut aussi, à notre échelle régionale, travailler profondément sur cette question et améliorer cette phase de concertation qui est essentielle. La concertation, ce n'est pas juste dire « je suis pour » ou « je suis contre », c'est penser le projet, l'implantation, le dimensionnement et il y a plein d'éléments qui peuvent être mis sur la table.

La deuxième dimension, c'est que je crois qu'il faut aussi faire en sorte que les modalités de financement de l'éolien comme de nombreuses énergies soient plus justement réparties. Aujourd'hui, en gros, si je fais un peu court, c'est 80 % pour le développeur et 20 % pour le territoire. Je crois qu'il faut atteindre 50/50, il faut qu'il y ait une appropriation par le territoire. Il y a également des endroits où on n'entend rien, du côté d'Issoudun, par exemple, et c'est aussi parce qu'il y a des retombées économiques partagées pour le territoire, par les citoyens, et cela, c'est aussi une voix pour qu'il y ait une envie de s'engager. La Région a créé un dispositif, un euro citoyen, un euro de la Région, qui fait qu'aujourd'hui, quand un citoyen met 1 euro dans une production d'énergie, en face il y a 1 euro de la Région ; cela fait avancer des projets et la construction des projets se fait alors très différemment. Il faut que les citoyens, les élus locaux, évidemment, soient dans la gouvernance de ces projets.

Il y a aussi des modèles qu'on peut inventer et je crois beaucoup à une territorialisation de l'énergie. C'est d'ailleurs pour cela qu'on a monté un programme européen et nous sommes la seule région de France retenue pour ce programme, un programme LIFE sur les systèmes énergétiques territoriaux – on appelle cela aussi des communautés locales d'énergie. Il y a 18 territoires de la Région qui vont être engagés pour les quatre années à venir pour travailler sur une autre gouvernance de l'énergie, pour avoir une autre approche de ces sujets.

Je ne crois pas... Si on voulait faire un moratoire, il faudrait préciser ce que cela veut dire, parce qu'avec un moratoire, on sait qu'on arrête et qu'on fait tomber l'activité économique qui est autour. Ce moratoire, on ne dit pas quand il commence, on ne dit pas quand il se termine, on ne dit pas quel est son contenu. Moi, je crois beaucoup plus au fait d'agir au niveau national, avec Messieurs les députés et sénateurs, pour renforcer les obligations, la concertation, mais je crois aussi que nous, à l'échelle locale, on peut travailler avec les acteurs pour avoir une approche beaucoup plus pertinente.

Et puis, Philippe VIGIER l'a dit, il y avait des zones de déploiement de l'éolien. La Région a travaillé sur un schéma. Quand ce schéma existait, ces zones d'implantation ne posaient pas de problème. Aujourd'hui, l'anarchie vient d'un déséquilibre complet et je trouve que ce n'est pas normal qu'il y en ait 100 dans l'Indre et qu'il y en ait zéro dans l'Indre-et-Loire ou qu'il y en ait je ne sais pas combien dans l'Eure-et-Loir. Les zones, il faut les prévoir.

Enfin, je voudrais terminer sur deux éléments.

D'abord, je pense que, dans le mix énergétique, nous avons besoin de l'éolien et je crois que c'est notre responsabilité d'être capables de le dire. Il faut être aussi capable de dire que même avec le nucléaire... Il ne faut pas laisser entendre que le nucléaire va régler tous les sujets. Même si on est favorable au nucléaire, ce qui n'est pas mon cas, vous le savez, on sait qu'on aura besoin d'un mix énergétique, qu'on aura besoin de faire monter les énergies renouvelables. Et cela, c'est aussi notre responsabilité de l'affirmer.

Depuis que ces zones n'existent plus, c'est franchement très compliqué. La ministre POMPILI avait demandé aux préfets que des cartographies soient rétablies. Nous avons mis en place l'Assemblée pour le climat et la transition énergétique avec les préfets dans chaque département, des doctrines sur les énergies renouvelables sont en train d'être élaborées à l'échelon local à défaut d'avoir un cadre réglementaire, et je pense que c'est la voie qu'il faut absolument utiliser pour pouvoir progresser sur ce sujet.

Je terminerai en disant que si nous devons aller sur une transition énergétique dans notre Région, les estimations du nombre de mâts supplémentaires nécessaires ne sont pas délirantes, mais c'est à nous de fixer la règle du jeu, c'est à nous de fixer la planification pour pouvoir justement rester dans cette perspective. J'ai entendu qu'il fallait les multiplier par sept, ce n'est pas du tout le cas. Ce n'est pas cela qui est nécessaire, c'est un nombre de mâts qui est à mon avis possible en refaisant une cartographie, en refaisant de la concertation plus poussée, en associant évidemment tous les décideurs locaux, la population au choix de conception et de mise en œuvre de ces projets.

Nous voterons donc contre ce vœu.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Quelques mots avant de mettre aux voix.

Le problème qui est posé avec les éoliennes, il est posé aujourd'hui et il le sera fortement demain avec d'autres sources d'énergie et je pense notamment au photovoltaïque terrestre. Je suis d'ores et déjà destinataire d'un certain nombre de pétitions, de prises de position, etc., sur des lieux que je connais avec, c'est vrai, des effets qui sont assez violents pour les populations qui habitent lorsque les lieux sont mal choisis. Et on peut, bien évidemment, par rapport à ce qui a été dit sur la méthanisation, poursuivre. On a donc un vrai sujet qui est posé avec ces énergies qui sont des énergies renouvelables.

Faut-il arrêter ? Ce n'est même pas une question qu'on peut se poser ; on ne peut pas arrêter. On ne peut pas envisager demain de répondre aux besoins que nous aurons en matière d'énergie en se passant de ces énergies. Il faut donc le faire de manière intelligente.

Et pour faire référence à la même situation, puisque Philippe VIGIER était élu dans cette assemblée lorsqu'avec Gilles DEGUET nous avons élaboré le schéma régional avec un travail patient où nous faisons monter des ballons gonflés à l'hélium pour regarder selon les différents points de vue si cela portait atteinte au paysage, si cela portait atteinte aux populations, avec un débat qui avait été initié, il est vraiment déplorable que nous nous soyons passés de cet élément qui était un élément de projection qui permettait ensuite, non pas d'imposer mais de rentrer en discussion avec les populations, de rentrer en discussion avec les élus locaux en leur disant : à telle et telle condition, voilà les incidences sur vos vies, voilà les incidences sur les paysages, voilà les incidences économiques s'il y a un partage de la richesse

produite. Là, on a resserré de manière très agressive sur les seuls enjeux financiers, les intérêts de l'investisseur, les intérêts du propriétaire en oubliant l'impact social, en oubliant l'impact environnemental, en oubliant l'impact paysager. Et dans une région comme la nôtre, vous le disiez avec force, c'est tellement fort, tellement vrai, car on a tellement de paysages qui sont très beaux mais aussi très fragiles, que, sur le Perche, sur la Brenne, sur l'Indre, etc., on a des endroits où, finalement, on se fait une fierté de ne pas avoir d'éoliennes, de dire qu'on aura zéro éolienne – tu citais tout à l'heure un département. Je pense qu'on ne peut pas y aller comme cela.

Ainsi, je suis pour qu'en effet nous ayons une intervention en direction de l'État en disant qu'il faut poser des principes qui soient à l'articulation des besoins écologiques, des besoins d'énergie et des impératifs environnementaux et de la démocratie locale. Il faut refonder ses principes et, d'ailleurs, c'était le sens de mon intervention pendant nos débats. Je me tiens à cela mais, aujourd'hui, je ne me retrouve pas du tout dans quelque chose qui stigmatiserait une des formes du renouvelable et qui l'interdirait momentanément sans fixer d'autres perspectives.

C'est pourquoi je rejoins ce qui vient d'être dit là-dessus à la fois par Philippe VIGIER et par Charles FOURNIER.

Voilà, je mets aux voix cet amendement.

Oui ? Juste un mot. Vous prenez une minute, Monsieur NIKOLIC.

**M. NIKOLIC.**- Je pense que cela peut être plus intéressant s'il y a un peu d'interactions, sinon on s'ennuie un peu.

**M. le Président.**- Oui, mais un mot. Un mot, pas une demi-heure.

**M. NIKOLIC.**- Pour répondre, oui, on peut se passer de ces énergies renouvelables, on l'a fait pendant très longtemps en ayant une énergie nucléaire et hydraulique qui a très bien fonctionné dans notre pays. Je ne vais pas aller sur ce terrain, même des tarifs, je l'ai expliqué ce matin.

Vous faites la comparaison, Monsieur FOURNIER, entre le stockage de déchets nucléaires et la construction d'éoliennes, mais cela n'a rien à voir. Il y a un projet, en ce moment, le projet Cigéo...

**M. le Président.**- On n'ouvre pas ce débat, Monsieur NIKOLIC.

**M. NIKOLIC.**- ...à Bure, et on ne va pas faire du stockage de déchets nucléaires partout en France, alors que des éoliennes, il en faudra des milliers pour compenser le rééquilibrage que vous souhaitez.

**M. le Président.**- On n'ouvre pas ce débat, Monsieur NIKOLIC. On met aux voix.

**M. NIKOLIC.**- Ce n'est pas le débat, mais je voulais juste répondre sur ce...

**M. le Président.**- Non, vous ouvrez un autre débat, on ne l'ouvre pas et on passe au vote.

Je mets aux voix votre vœu.

*(Mis aux voix, le vœu du groupe Rassemblement National est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*Pour : Rassemblement National et Alliés / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants*

**M. le Président.** - Maintenant, le groupe de l'UDCI, « lutte contre l'abstention aux élections régionales », avec une présentation qui sera faite par Monsieur ANGENAULT.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE, DU  
CENTRE ET DES INDEPENDANTS, « LUTTE CONTRE  
L'ABSTENTION AUX ELECTIONS REGIONALES »**

**M. ANGENAULT.** - Merci, Monsieur le Président.

Évidemment, je vous parle d'une chose qui nous a tous touchés directement mais également comme directeur de campagne de notre groupe et comme maire de Loches puisque garant de l'expression de la démocratie dans ma commune.

Les dernières élections régionales sont malheureusement entrées dans l'histoire par l'abstention record dont elles ont fait l'objet. Les raisons pour lesquelles les électeurs ont choisi de bouder les urnes doivent être analysées et il est de notre devoir d'y apporter une réponse.

Parmi celles-ci, nous sommes convaincus que l'État a une part non négligeable de responsabilité. Ces élections ont été confirmées trop tardivement avec des règles changeantes empêchant une campagne électorale de se dérouler dans de bonnes conditions. Surtout, les « couacs » à répétition sur la propagande électorale sont un manquement inadmissible à la bonne information des électeurs, les privant d'une réflexion essentielle pour faire un choix éclairé. Nous avons tous rencontré des administrés qui ne se sont pas déplacés, car faute d'avoir reçu leur propagande, ils ne savaient pas pour qui voter. Confier une mission aussi importante à un prestataire qui était déjà en difficulté était certainement irresponsable et ne devra jamais être reproduit. Il s'agit d'une mission de service public qui ne peut être confiée qu'à La Poste ou aux collectivités, sous réserve d'une indemnisation raisonnable. Je ne vous parle pas de nos agents qui ont passé des soirées, pratiquement des nuits à remplir des enveloppes pour les élections départementales qui n'ont jamais été distribuées, et je peux vous dire qu'il n'y a eu aucune propagande pour le second tour dans ma commune, absolument aucune.

Par ailleurs, nos administrés ne voient plus l'utilité de se déplacer pour voter pour une entité dont ils ne comprennent ni le fonctionnement ni l'utilité. D'autres conseils régionaux doivent se rapprocher des territoires et de leurs habitants ; ils doivent faire un effort de simplification et de communication afin d'être réellement accessibles à tous et ainsi être mieux identifiés, mieux connus.

La création dans chaque département d'une Maison de la Région qui soit ouverte, visible et accessible à tous les administrés constituerait une étape importante. Chaque conseiller régional devrait avoir la possibilité d'y organiser des rendez-vous en lien avec l'exercice de son mandat.

C'est pourquoi nous vous proposons que le Conseil régional demande à l'État de rendre des comptes sur le fiasco de l'organisation des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 – il y a une commission, je crois, au Sénat, Monsieur le Sénateur POINTEREAU –, en particulier s'agissant de la propagande électorale, de confier ce service public essentiel à La Poste, qui a toujours assumé ce dernier avec compétence, en lien avec les collectivités locales, et de s'engager à créer des Maisons régionales dans chaque département, visibles et accessibles de

l'espace public, ouvertes aux administrés mais aussi aux conseillers régionaux de toute appartenance politique afin d'y recevoir des rendez-vous en lien avec l'exercice de leur mandat.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur ANGENAULT.

Je vous en prie, Monsieur GODET.

**M. GODET.**- Oui, une intervention de la part de toute la majorité pour dire qu'on partage l'essentiel de ce vœu, plus particulièrement les constats que vous posez sur l'abstention. Après, on pourrait discuter sur le fait que l'abstention n'est évidemment pas un problème qui se limite à la question de la Région. Elle soulève aussi de nombreuses questions et on peut même aller jusqu'à dire que cela interroge clairement la santé de la V<sup>e</sup> République, quand même, je pense qu'il faut le dire. Pour autant, toutes les collectivités doivent prendre leur part dans la reconquête de la confiance avec les citoyens. On partage également la demande qui est faite à l'État, relative au fiasco de l'organisation des élections régionales de 2021.

Là où on a une petite difficulté, c'est sur la formulation de la deuxième proposition, non pas sur l'objectif de proximité, d'ouverture, de Maisons de la Région qui sont, je le rappelle, une proposition qui a été formulée, proposée et défendue au cours de la campagne par la majorité elle-même, par toutes les listes de la majorité d'ailleurs.

Ainsi, on propose de modifier la formulation de la deuxième proposition à travers un sous-amendement. On vous propose donc : « C'est pourquoi le Conseil régional du Centre-Val de Loire réaffirme sa volonté de faire évoluer les Espaces Région Centre vers des Maisons de la Région, conformément aux engagements pris par la majorité, visibles et accessibles de l'espace public, ouvertes aux administrés et au sein desquelles les élus régionaux pourront prendre place dans le cadre de leur mandat. » « Les élus régionaux pourront prendre place dans le cadre de leur mandat ». Il me semble que c'est assez clair.

**M. le Président.**- Attendez. Nous allons d'abord écouter l'ensemble des propositions.

Là, au nom de la majorité, notre collègue vient de faire une proposition d'amendement au second point du délibératif du vœu, le premier point étant validé. Le second point est soumis à une proposition d'amendement, à une réécriture ou un complément d'écriture ou une précision d'écriture, comme vous le souhaitez.

J'ai ensuite Monsieur NIKOLIC qui a demandé la parole.

**M. NIKOLIC.**- Je pense qu'il serait préférable de toujours indiquer « de toute appartenance politique » pour les élus régionaux. Je préfère que ce soit plus précis et qu'on maintienne la proposition originelle.

On est évidemment d'accord avec tous les constats qui ont pu être faits. Lors de ma première intervention, j'avais expliqué à quel point c'était dangereux pour notre démocratie de voir autant d'abstention et un tel manque d'intérêt pour les scrutins locaux. Cela s'explique, bien sûr, par la défaillance d'Adrexo mais pas seulement. Il y a aussi un manque d'intérêt pour tous les scrutins intermédiaires, je le disais, et c'est vraiment inquiétant. Quand vous avez malheureusement aussi peu de participation, il y a surtout, on l'a vu dans les sondages, les personnes âgées qui votent, plus de 60 % des plus de 70 ans, et des gens impliqués dans la vie locale, qui ont un lien direct avec la collectivité, qui bénéficient parfois d'avantages de la collectivité, ce qui entraîne, comme je l'avais dit dans ma première intervention il y a deux ou trois semaines, la réélection systématique des sortants à des scores très importants.

Et il n'y a plus vraiment de débats idéologiques alors que c'est l'essence même de la politique. Les gens doivent voter pour des idées, savoir quelle orientation ils veulent pour la collectivité où ils habitent. On remarque que l'abstention fait que ce ne sont plus que des élections de réseau et, qu'on soit autonomiste corse, de gauche ou de droite, on est systématiquement réélu, les gens ne s'intéressant plus aux idées.

Tout cela est évidemment très inquiétant et tout ce qui peut permettre, justement, que les gens aient une meilleure compréhension de ce que les collectivités peuvent faire et de la manière dont elles peuvent agir va dans le bon sens, et, évidemment, nous soutiendrons ce vœu.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur NIKOLIC.

Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER.** - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, avec ce vœu, je pense qu'on est sur un sujet sur lequel on se rassemble tous. Nous l'avons constaté, il y a eu une abstention absolument massive, dont une partie s'explique, et c'est tout à fait indiqué dans le vœu qui nous est proposé et je vois que c'est partagé sur tous les bancs, par des modalités de diffusion matérielle électorale absolument scandaleuses. Et je voudrais dire à nos collègues – Nicolas FORISSIER et Rémy POINTEREAU le savent, ils sont parlementaires, Nadia ESSAYAN est là aussi – qu'il y a un certain nombre de questions qui ont été posées au gouvernement et que les fameux deux prestataires ont été convoqués *manu militari*. Force est de constater, de toute façon, que c'est un échec absolument total. Dans ma propre commune, pas une seule profession de foi n'est arrivée.

Cela veut dire aussi que sur le plan matériel, il faudra trouver d'autres solutions, car on est arrivé au bout d'un système. Et peut-être, d'ailleurs, qu'on redescendra d'un étage et qu'on s'apercevra qu'avec les communes, à l'échelon communal, on sait peut-être mieux apporter l'ensemble de la propagande électorale à nos concitoyens. Parce que, quelque part, c'est la démocratie qui avait rendez-vous pour ces élections régionales, même si c'est tout à fait vrai pour les autres élections également.

Deuxième chose, j'entends la modification sur les Maisons de la Région et il y a déjà les Espaces Région. Cela me va très bien ; l'amendement, c'est parfait. Il faut aussi peut-être, et on l'a dit, Monsieur le Président, depuis ce matin à plusieurs reprises, qu'on soit plus lisible dans nos politiques, plus compris. Il y a la question « à quoi sert la Région ? », on sort tous d'une campagne, et lorsqu'on a des jeunes et que 80 % d'entre eux ne savent pas à quoi sert une région, ce qui n'est pas un reproche *ad hominem*, on voit que c'est aussi, quelque part, me semble-t-il, à nous de déployer de nouveaux moyens, de nouveaux efforts pour faire en sorte que la pédagogie soit toujours au rendez-vous.

Et puis il y a un troisième volet qui me paraît essentiel, et là encore, je me tourne vers mes collègues parlementaires qui le savent puisqu'à l'Assemblée il y a un groupe transpartisan qui a été créé et qui doit remettre ses conclusions pour le 1<sup>er</sup> octobre : comment se fait-il qu'en France il n'y ait pas de vote électronique ? Alors que c'est possible pour les municipales depuis les années 1970 ! Où en sommes-nous dans ce pays qui est soi-disant une immense démocratie ?

Sur le vote par correspondance, on nous a dit que les Américains avaient été truanés lors des élections BIDEN/TRUMP, tout le monde a cela en tête, et vous avez pu voir d'ailleurs que les chiffres ont été parfaitement confortés. Quand même ! Vous me direz que cela posera peut-être des questions parce qu'il y a une semaine entre les deux tours, même si, Charles FOURNIER, cela laisse plus de temps pour que les négociations de nuit s'allongent un peu – c'est un petit sourire amical. Mais ce n'est pas rien ! On vote à l'ancienne sur des élections où, tout

de même, il s'agit d'un budget considérable, et on l'a vu depuis ce matin, Monsieur le Président, pour cette année, pour changer un peu la vie des habitants de cette Région.

Ainsi, si je peux me permettre, on pourrait peut-être mettre une petite phrase : « La Région souhaite que de nouveaux moyens soient mis à disposition de nos concitoyens pour voter. » Votre rédaction sera la nôtre, je ne peux pas vous dire mieux. Il y a cette initiative du président de l'Assemblée, mais je sais que le Sénat – Rémy POINTEREAU le confirmera – a pris la même initiative, on ne peut pas rester les bras ballants devant tout cela. Quand le premier parti est l'abstention et que 10 ou 15 % de la population a élu celles et ceux qui sont aujourd'hui ici, il y a un vrai sujet démocratique.

Ce vœu va donc dans le bon sens, Monsieur le Président. On s'en remet à votre rédaction et je pense qu'on doit être d'accord sur ces trois piliers qui me paraissent absolument essentiels.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** - Monsieur FOURNIER, un mot ?

**M. FOURNIER Charles.** - Je voulais dire pour plaisanter à Philippe VIGIER que ce n'était pas moi qui avais le plus besoin de temps pour la nuit de négociations, mais c'est vraiment une blague.

Simplement, il faudrait proposer une formulation par rapport à ce qui a été proposé. La formulation, peut-être, pourrait être de travailler sur de « nouvelles modalités d'organisation et de vote », car je pense qu'il y a les deux. Il y a les questions le jour du vote, il y a le nombre de jours de vote, il y a plusieurs sujets à explorer et ce n'est pas que technologique. C'est aussi dans l'organisation, et en mettant « modalités d'organisation et de vote », à mon avis cela répond à la proposition qui est formulée.

**M. le Président.** - Oui, Monsieur ANGENAULT ?

**M. ANGENAULT.** - Merci, Monsieur le Président.

C'est pour rappeler, quand même, que nous avons fait cette proposition, déjà, et je remercie Philippe VIGIER de sa contribution, ainsi que Monsieur. Mais...

**M. FOURNIER Charles.** - FOURNIER.

**M. ANGENAULT.** - Oui. Mais il ne faudrait pas faire de la récupération, ni les uns ni les autres, et le rappel aux propositions de campagne de la majorité ne doit pas rentrer en ligne de compte dans ce vœu.

**M. le Président.** - Il faut qu'on avance, j'ai deux propositions d'amendements du vœu. Je vais les soumettre au vote, puis on mettra au vote le vœu avec ou sans ces amendements.

Le premier amendement proposé, c'est celui qu'a proposé Jérémie GODET. Je lui demande de le relire, il concerne le second paragraphe du « C'est pourquoi... ».

Vous voulez bien le relire ?

**M. GODET.**- Oui. C'est : « ...réaffirme sa volonté de faire évoluer les Espaces Région Centre vers des Maisons de la Région, conformément aux engagements pris par la majorité, visibles et accessibles de l'espace public, ouvertes aux administrés et au sein desquelles les élus régionaux pourront prendre place dans le cadre de leur mandat. »

**M. le Président.**- Monsieur FORISSIER, sur l'amendement qui est proposé ?

**M. FORISSIER.**- Je suis très ouvert, comme l'ensemble du groupe puisque nous sommes à l'origine de ce vœu, à le faire évoluer si la modification de phrase que vous proposez peut être compréhensible. Je crois qu'il est important d'abord de garder le terme de « toute appartenance politique » ou, en tout cas, de trouver une formule qui permette de bien comprendre qu'il s'agit de tout le monde. Tout conseil régional doit pouvoir avoir accès à ces locaux, en les réservant, avec des règles, avec une évolution du règlement intérieur, c'est normal.

Surtout, quand même, vous dites que ce sont vos engagements. J'ai été tête de liste et j'ai eu moi aussi 89 candidats, ou 88, sur mes listes, et tout le monde a répété cela pendant toute la campagne, alors que c'était une de nos propositions prioritaires. On voulait de la proximité, on n'a pas cessé de le répéter. À ce moment-là, il faut dire quelque chose qui permette de reprendre les propositions « d'un grand nombre », à la limite. Mais ne nous dites pas « c'est la majorité ». Sinon, c'est « niet ».

**M. le Président.**- « ...conformément aux engagements pris par la majorité des listes au cours de la campagne ». Voilà. D'accord ?

Je mets cet amendement au vote.

*(Mis aux voix, l'amendement est adopté à l'unanimité)*

**Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen**

**M. le Président.**- Sur le second amendement qui a été porté s'agissant de la modification ou de l'appel à une nouvelle organisation du scrutin, j'aimerais bien que cela ne vienne pas diminuer la condamnation que nous faisons du fiasco de l'organisation des élections en termes de propagande. C'est un autre point. En effet, il y a un vrai problème avec ce fiasco et il faut qu'on en tire toutes les conclusions en tant que telles. On ne peut pas simplement faire un marché public en disant « il coûtait moins cher, la République et la démocratie ont été bafouées mais ce n'est pas grave, cela coûtait moins cher ». C'est un vrai sujet et, d'ailleurs, les sénateurs, aujourd'hui, sont sur cette ligne-là. Pour autant, je n'exclus pas qu'il puisse être ajouté quelque chose si l'assemblée le souhaite s'agissant de l'organisation du scrutin, mais c'est un autre point.

Philippe VIGIER, vous avez fait une proposition d'évolution des modalités de scrutin, mais je ne conseille pas que cette modification vienne réduire la condamnation que nous faisons du fiasco de l'organisation des élections régionales, qui est un sujet en lui-même. Par contre, je pense qu'on peut ajouter un troisième point, si vous en décidez ainsi, qui dirait qu'il est urgent d'engager une réflexion sur les modalités du scrutin. Mais c'est en troisième point, ce n'est pas intégré. D'accord, ça marche.

En ajoutant un troisième point demandant que « soit engagée une réflexion sur l'organisation à venir du scrutin et les modalités de vote ». On est d'accord ?

Est-ce que cet amendement visant à ajouter un troisième point, vous y souscrivez ?

*(Mis aux voix, l'amendement est adopté à l'unanimité)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.** - Merci.

Je mets donc aux voix ce vœu qui est doublement amendé à la fois par l'ajout que nous venons de présenter et par la modification du point 2 telle qu'elle a été présentée par Jérémie GODET et complétée à l'instant.

*(Mis aux voix, le vœu amendé du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants est adopté à l'unanimité)*

*Pour : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

**M. le Président.** - Merci.

*(Applaudissements)*

Nous avons un vœu qui est « sauvons et préservons la jeunesse des graves dommages liés à la crise ». C'est un vœu commun des groupes de la majorité qui est présenté par Arnaud JEAN.

**VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES DE LA MAJORITE,**  
**« SAUVONS ET PRESERVONS LA JEUNESSE DES GRAVES**  
**DOMMAGES LIES A LA CRISE »**

**M. JEAN.** - Merci, Monsieur le Président.

Sur le thème de la santé et de la jeunesse, le « quoi qu'il en coûte » du président de la République pour la jeunesse n'a pas forcément eu, malheureusement, les effets attendus et nous ne sommes pas loin de penser, au sein des trois groupes de la majorité, que les jeunes font partie aujourd'hui des premières victimes de la crise sanitaire. Les efforts de l'État, les annonces de la rentrée 2021 et notamment celles concernant un revenu d'engagement nous laissent perplexes, mais, d'ailleurs, ce ne sont pas les seuls efforts à retenir. Ils ne sont qu'une des composantes, car il faut compter avec d'autres acteurs comme notre Région autour notamment de notre plan d'urgence pour la jeunesse, qui a été évoqué à plusieurs reprises depuis ce matin.

Cette pandémie de Covid-19 pointe et aggrave les manques et déficiences déjà existants de nos institutions dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la santé. Nous pouvons citer les carences chroniques dans le soin psychologique et pédopsychiatrique, également le nombre insuffisant des infirmiers et médecins scolaires, les enseignantes et les enseignants et personnels mal protégés qui, malgré leur engagement sans faille, peinent à trouver des solutions pédagogiques adaptées, on peut aussi citer une stratégie sanitaire chaotique et, enfin, l'Aide sociale à l'enfance malheureusement impuissante.

Nous savons que la période de la jeunesse est particulièrement déterminante pour la santé tout au long de la vie. Les conséquences sanitaires et sociales de la gestion de crise sur la santé et le bien-être de la jeunesse ont et auront des conséquences à court, moyen et long terme et s'exercent encore malheureusement avec d'importantes inégalités.

Cette crise combinée aux événements climatiques violents qui frappent la planète ici et là induit le besoin une approche globale de la santé qui mesure à la fois la santé psychique, physique, psychologique, sociale, les inégalités sociales bien entendu et l'état de nos écosystèmes.

En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni aujourd'hui 23 juillet 2021 à Orléans demande au gouvernement des moyens suffisants si des campagnes de vaccination spécifiques devaient être déployées dans les lycées de notre Région à la rentrée, de revenir sur la suppression du repas CROUS à 1 euro pour les étudiants non boursiers et les étudiantes non boursières dans une logique de sécurité sociale alimentaire, de pourvoir dans l'urgence les postes d'infirmiers, d'infirmières, de médecins scolaires et d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés, de continuer à agir fortement sur les problématiques de santé environnementale comme celles liées aux perturbateurs endocriniens ainsi que celles liées à l'alimentation et aux comportements à risque, et enfin de prendre en compte les indicateurs Covid et non-Covid dans les décisions opérationnelles de gestion de crise touchant les enfants et la jeunesse.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

**M. le Président.** - Merci, Arnaud JEAN, pour cette présentation.

Je vous en prie, Madame ESSAYAN.

**Mme ESSAYAN.** - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, ce vœu est un peu incantatoire, on pourrait dire.

En tout cas, les deux dernières propositions continuent « à agir fortement sur les problématiques de santé environnementale » – c'est très précis, cela – ou bien encore « prendre en compte les indicateurs Covid et non-Covid – pareil – dans les décisions opérationnelles de gestion de crise touchant les enfants et la jeunesse ». Je ne sais pas. Je ne sais pas ce qu'il y a de précis, quelle est l'action que vous demandez exactement. On ne peut pas dire que le gouvernement n'ait pas, jusque-là, traité le sujet de la jeunesse et la souffrance de la jeunesse, comme, d'ailleurs, l'ont fait beaucoup d'autres collectivités.

Les « moyens suffisants, si des campagnes de vaccination spécifiques devaient être déployées dans les lycées à la rentrée », oui, donc je constate que vous êtes tout à fait d'accord pour la vaccination des jeunes, et tant mieux. Je pense que les moyens seront là.

« La suppression du repas CROUS à 1 euro », nous, nous avons proposé le repas à 2 euros, et cela peut être effectivement discuté.

Mais « pourvoir dans l'urgence les postes d'infirmiers, de médecins scolaires et d'éducateurs spécialisés ou d'éducatrices spécialisées », je ne sais pas trop comment on ferait, puisque vous-mêmes, ici, vous n'arrivez pas à avoir le personnel soignant nécessaire pour subvenir à tous les besoins.

C'est donc assez compliqué. Par rapport à des vœux pieux, des vœux plutôt incantatoires, j'ai quelques difficultés, si bien que je pense qu'on s'abstiendra.

Merci.

**M. le Président.**- Merci, Madame ESSAYAN.

D'autres interventions sur ce vœu ?

Monsieur NIKOLIC.

**M. NIKOLIC.**- Écoutez, nous, nous trouvons que ce vœu n'est pas très bien rédigé, qu'il est un grand fourre-tout, pas très clair, on ne sait pas vraiment quelles sont les intentions, ce n'est pas précis. L'écriture inclusive aussi, on l'a dit tout à l'heure, nous semble étrange dans un vœu d'une collectivité. Et, plus sur le fond, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de sujets qui sont mélangés ; on a du mal à s'y retrouver et à savoir pour quoi on vote exactement.

Je propose que ce vœu soit réécrit de manière plus claire et on ne prendra pas part au vote, car, pour nous, cela ne l'est pas assez.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur NIKOLIC.

Monsieur AVRIL.

**M. AVRIL.**- Merci, Monsieur le Président.

Notre groupe souhaite dire que sur le fond du délibératif, nous n'avons pas d'opposition fondamentale. Néanmoins, nous relevons que l'exposé des motifs nous paraît à la fois très confus, très incantatoire et partageant un certain nombre d'éléments sur lesquels idéologiquement nous ne sommes pas en accord.

Je voudrais vous proposer, si vous le voulez bien, un amendement. Vous pardonneriez le vieux monsieur que je suis qui a eu du mal à le lire et je vous propose d'amender ce texte pour qu'il soit écrit en français.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- D'accord, je mets ce vœu aux voix.

Oh, pardon, j'ai oublié Romain MERCIER. Désolé, Romain MERCIER.

Romain MERCIER, puis Dominique BOUÉ.

**M. MERCIER.**- J'ai eu des problèmes aussi, Monsieur FORISSIER, pour pouvoir parler. Vous n'êtes donc pas le seul à avoir des problèmes de micro.

Merci, Monsieur le Président.

Au-delà du vœu, je souhaitais insister sur le fait qu'il fallait qu'on change notre regard sur la jeunesse, qu'on reconnaisse les jeunes dans leur identité et qu'on arrête de seulement les considérer comme des adultes en devenir. Les jeunes s'engagent, ils ont une conscience politique, ils ont envie d'avoir des responsabilités, ils ont un besoin de sens, ils sont aussi parfois défiants vis-à-vis de leurs aînés. Ainsi, pour nous, il était important de préciser qu'il est inutile pour une personnalité politique de s'afficher avec des youtubeurs appréciés par les jeunes, de

poster des vidéos sur TikTok comme le font les jeunes ou de faire des références à des mangas que lisent les jeunes. Il serait plus utile de détacher les questions de jeunesse du ministère de l'Éducation nationale qui réduit les jeunes à la scolarité. Cela, c'est un mauvais signal.

Parler à la jeunesse, s'intéresser à la jeunesse, faire des promesses à la jeunesse... Ce n'est pas en les imitant que nous relèverons le défi de la jeunesse. Il faut les écouter, aller à leur rencontre dans les territoires, dans les lycées, universités, dans les quartiers populaires, dans les festivals, dans les associations.

Monsieur le Président, vous l'avez dit et cela a été dit de nombreuses fois aujourd'hui, vous avez annoncé la tenue d'états généraux de la jeunesse. Oui, il nous faut construire avec eux notre politique jeunesse mais, au-delà, repenser la manière de dialoguer avec eux pour qu'ils puissent nous faire bénéficier de leur regard et nous aider à transformer le monde. Il faut s'appuyer sur les acteurs et les structures existantes.

La crise sanitaire risque de se transformer en crise de la jeunesse. Il faut continuer à les accompagner comme nous le faisons déjà pour qu'ils n'aient pas le sentiment d'être abandonnés. Nous sommes mobilisés pour les jeunes et nous demandons à l'État et au gouvernement de prendre ses responsabilités pour anticiper les problèmes que pourraient avoir les jeunes dans les semaines et les mois à venir.

C'est pour cela que nous avons fait le choix de cosigner ce vœu qui est soumis au vote.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Romain MERCIER.

Monsieur BOUÉ.

**M. BOUÉ.** - Merci.

Ce vœu de la majorité est bienvenu face à la situation terrible que vit notre jeunesse, avec tout ce qu'il souligne comme urgences.

Mais je voudrais préciser au sujet du « quoi qu'il en coûte », que pour les élus Communistes et Républicains, la compensation financière et fiscale par l'État des transferts de compétences pour permettre aux collectivités locales d'assumer leurs responsabilités face à l'urgence sociale et écologique, et plus particulièrement pour l'enfance et la jeunesse, c'est une impérieuse nécessité.

Nous soutenons également que le gouvernement a encore beaucoup, beaucoup d'efforts à faire face à la situation de la jeunesse et aux besoins sociaux, notamment en commençant par retirer sa réforme de l'assurance chômage.

De plus, pour financer les mesures proposées dans ce vœu, nous lui proposons également, pour notre part, d'utiliser la lutte contre l'évasion fiscale, par exemple au travers du refus de subventionner des entreprises usant d'outils d'optimisation ou d'évasion fiscale illégaux, par la mobilisation de fonds bancaires pour l'emploi mais aussi pour l'égalité territoriale, puisque la question de l'emploi est une question forte pour notre jeunesse, par la nécessaire taxation aussi des revenus financiers des entreprises dont le produit pourrait être destiné à un soutien au développement économique dans tous les territoires où nos jeunes aujourd'hui peinent à vivre.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Chacun ayant pu s'exprimer, je mets donc ce vœu aux voix.

*(Mis aux voix, le vœu des groupes de la majorité est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / groupe Communiste et Républicain*

*Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen*

*NPPV : Rassemblement National et Alliés*

**M. le Président.**- J'ai été destinataire d'une première question orale venant du Rassemblement National sur les conditions de travail des groupes dans l'hémicycle.

Qui est-ce qui la porte ?

**QUESTION ORALE POSEE PAR LE GROUPE  
RASSEMBLEMENT NATIONAL SUR LES CONDITIONS DE  
TRAVAIL DES GROUPES DANS L'HEMICYCLE**

**M. NIKOLIC.**- Monsieur le Président, j'attire votre attention sur les conditions de travail des collaborateurs de groupe dans l'hémicycle régional. En tout cas, c'est ce qu'ils nous disent, à juste titre quand je m'y rends, et c'est une question qui a déjà été soulevée auprès des services de cette assemblée au cours des deux précédentes mandatures.

Actuellement, les collaborateurs de groupe politique travaillent depuis les bancs de l'assemblée destinés au grand public, des espaces de travail exigus qui n'ont rien de semblable avec ceux que nous pouvons attendre au XXI<sup>e</sup> siècle, sièges fixés par rangée obligeant les personnes situées au plus près des escaliers latéraux de se lever pour permettre aux autres d'en sortir. La configuration des lieux les contraint à suivre les échanges sur les écrans alors qu'ils sont au plus près de nous et que nous échangeons régulièrement avec eux, comme vous le savez. Ces lieux leur laissent aussi peu d'espace pour s'asseoir que pour y entreposer leur matériel informatique et leurs dossiers. Les fils électriques des outils informatiques se retrouvent au sol faute de mobilier adapté, ce qui n'est pas sans danger. Il y a pourtant systématiquement des places disponibles dans l'hémicycle, notamment sur le côté occupé très rarement par un ou deux membres du CESER. Nous avons demandé, comme l'UDCI, que les assistants puissent utiliser cet emplacement, mais cela a toujours été refusé.

La situation actuelle fait subir aux assistants des conditions de travail inconfortables et cela ne me semble pas correspondre à celles pour lesquelles la Région se veut exemplaire, des conditions qui ne répondent pas davantage à la mise en accessibilité attendue des bâtiments publics ni même aux règles sanitaires en vigueur qui imposent une distanciation minimale entre chaque personne.

Monsieur le Président, quelles solutions comptez-vous entreprendre durant cette mandature pour permettre aux collaborateurs de tous bords de cette assemblée de travailler dans des conditions plus dignes et plus efficaces ?

**M. le Président.** - Un point d'information pour l'ensemble des collègues. Dans les travaux qui sont prévus pour cette année 2021 – ils devraient commencer en décembre et nous essaierons de faire en sorte qu'ils ne perturbent pas trop l'organisation ici –, il y a une modification de cet hémicycle, tout d'abord pour permettre l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Nous avons un travail architectural qui est actuellement engagé et qui permettra d'avoir l'accessibilité. Autrement dit, une personne en fauteuil, qu'elle soit élue ou qu'elle vienne pour les manifestations organisées dans ces lieux, pourra venir ici dans les mêmes conditions qu'une personne valide.

À cette occasion seront renouvelés un certain nombre d'éléments, et je veux lui envoyer, en disant cela, un salut sympathique. Christine FAUQUET me disait régulièrement : « Quand est-ce que tu vas te décider à refaire cet hémicycle ? Quand on sort en fin de journée, on étouffe complètement, les moquettes sont imprégnées de poussière. » Ici, nous avons des milliards d'acariens...

*(Rires)*

On pourrait en... C'est considérable ! Ainsi, tout cela va être revu et, bien évidemment, les éléments qui concernent nos installations, qu'il s'agisse de cela – je regarde Nicolas FORISSIER –, qu'il s'agisse des éléments qui permettent la retransmission, etc., vont être modernisés ?

De même, il sera recherché, dans le cadre qui est le nôtre... Cette enceinte, vous vous en souvenez, il avait été question, il y a huit ans, au moment de l'évolution des compétences, de changer l'hôtel de...

*(Une personne vient d'éternuer)*

Voilà, les acariens sont à l'œuvre !

Il avait été question de quitter ces lieux pour mettre 100 millions d'euros et construire un autre hémicycle. Nous n'avons pas fait ce choix, nous avons installé nos services en proximité, nous avons fait jouer, je crois, avec raison une économie, mais il faut moderniser ce lieu et, dans le cadre de ce lieu, aller vers l'optimal.

Je pense bien évidemment aux collaborateurs de groupe, je pense aussi aux personnes que nous accueillons. Nous faisons place assez régulièrement, vous le savez – là, ce sont les vacances, les nouveaux élus ne l'ont pas vu –, à des classes qui viennent assister à nos travaux, ce qui est intéressant, car en général ils préparent avec nous et avec leurs professeurs les sessions et ils exploitent tout cela. On pourra donc essayer d'optimiser et les collaborateurs de groupe ne seront pas oubliés.

Mais nous tenons, j'ai bien compris, à ce que le CESER garde sa place ! Je ne fais pas allusion à un autre débat. Et qu'il puisse participer.

Par conséquent, cette question orale porte sur des choses qui sont engagées, qui sont directement engagées et qui seront conduites. Je vous le dis, le début des travaux est prévu en décembre. Si on peut avoir la session de décembre avant, car le temps des travaux peut être supérieur à une intercession, afin qu'on ait au maximum une session qui soit délocalisée, par la force des choses.

Question orale suivante. Elle est posée par l'UDCI.

**QUESTION ORALE POSEE PAR LE GROUPE DE L'UNION DE  
LA DROITE, DU CENTRE ET DES INDEPENDANTS SUR LE  
BILAN DE LA CHARTE DE LA LAÏCITE**

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

C'est une question orale qui reprend une question orale que nous avons déjà posée lors de la session du 13 février 2020 et qui avait trait, je le rappelle pour nos collègues qui n'étaient pas présents dans la précédente mandature, à l'adoption d'un vœu relatif à l'application de la charte de la laïcité dans notre territoire régional, que nous avons déposé à l'époque, le groupe de la Droite et du Centre, lors de la session du 18 octobre 2018, et ce vœu avait été adopté. Il proposait d'appliquer une charte de la laïcité de façon très simple, un peu à l'image de ce qui avait été fait par le Conseil régional des Hauts-de-France et Monsieur BERTRAND, le principe étant que quand on reçoit un financement du Conseil régional, on respecte les principes de la République, on refuse le communautarisme ou les dérives communautaristes et on respecte les principes de la République et de la laïcité, et c'est valable pour tout le monde.

Ce vœu a été adopté. Nous avons demandé deux ans après, le 13 février 2020, que l'Exécutif nous dise où en était sa mise en œuvre, y compris la diffusion de cette charte de la laïcité auprès des différents contacts et des différents bénéficiaires d'aides régionales.

Eh bien, la question que je vous pose réitère cette question et elle vous demande, Monsieur le Président, de nous transmettre un bilan annuel de la mise en application de cette charte de la laïcité, comme cela avait été convenu.

Quels sont vos projets sur cette question, afin de répondre à ce qui est normalement, puisque cela a été voté, le droit de notre assemblée ?

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FORISSIER.

Sur ce point, Monsieur MOULAY ?

**M. MOULAY.** - Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas rappeler ici les engagements de la Région sur les valeurs républicaines et la laïcité qui inspirent nos réflexions et nos actions.

La Région, pour répondre directement et en toute transparence, s'est engagée avec le mouvement associatif et ses réseaux sur la mise en application de la charte de la laïcité proposée par le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. C'est une charte qui est visible, libre de consultation partout sur le Net, et je l'ai ici, si vous le voulez, elle est libre d'accès, et une charte co-construite avec l'Observatoire de la laïcité.

Cette charte réaffirme avec force que la laïcité contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la dignité des personnes. Elle rappelle aussi que la laïcité est le socle de la citoyenneté et elle garantit, bien évidemment, la liberté de conscience. Elle réaffirme également, et c'est important car cela fait partie aussi des éléments de réponse, la promotion de la laïcité par les associations aidées, par les associations subventionnées dans l'organisation des activités respectueuses de ce même principe de laïcité.

Pour ce faire, à la Région, nous nous sommes engagés, sur la proposition du mouvement associatif et de ses réseaux, donc avec le mouvement associatif, sur le texte de cette charte qui a été promue en octobre 2019 par le secrétariat d'État, un texte donc élaboré avec l'Observatoire de la laïcité, et nous avons posé ensemble un cadre et des principes en nous appuyant sur cette charte qui a été, j'allais dire, entendue par le Président et par notre collègue Harold HUWART en décembre 2020, ici, dans les locaux de l'hôtel de Région.

Nous l'avons fait avec le mouvement associatif et ses réseaux parce que, vous le savez bien, c'est notre interlocuteur, le principal acteur, l'acteur incontournable du relais associatif, du mouvement associatif, et nous l'avons fait aussi dans le cadre des relations constructives que nous entretenons depuis de nombreuses années avec ce mouvement associatif et dans le respect, bien sûr, de l'esprit de la loi de 1905 qui entend rassembler plutôt que diviser.

Ainsi, un texte proposé à l'adhésion de tous par la volonté plutôt que soumis à une sorte de ratification par la contrainte.

Voilà, Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.** - Il y a un amendement qui a été voté ce matin.

**M. le Président.** - Sur... ?

**M. FORISSIER.** - Oui, il y a un amendement qui a été signé ce matin.

Si. Pour demander... Est-ce qu'on peut demander une précision ?

Je veux juste une précision. J'apprends plein de choses, là. On avait demandé l'année dernière, il y a un an, en février 2020, d'avoir un rapport sur la mise en œuvre de cette charte, et on voit que cela a été décidé en décembre.

Ok, très bien, je réitère donc la question. Nous avons besoin d'un rapport annuel. Est-ce qu'il y aura un rapport annuel, par exemple sur cette base, pour nous dire, effectivement, avec quels chiffres et comment, que cette charte de la laïcité... Nous, nous avons pris l'exemple des Hauts-de-France mais cela peut être celui du ministère, pas de problème, mais comment c'est mis en œuvre, quels sont les résultats, est-ce que le dialogue progresse, etc. C'est le sens de notre question orale.

**M. le Président.** - Oui, mais je crois que la question qui est apportée par Mohamed MOULAY est très claire. Suite à ce qu'il s'est passé au niveau national en octobre 2020 et à nos débats, nous avons acté, avec les têtes de réseau du mouvement associatif, la mise en œuvre de cette charte, et nous avons choisi de le faire par le biais de ces têtes de réseau, parce qu'il est indispensable, nous semble-t-il, qu'une considération soit apportée à leur responsabilité en la matière. Elles le font dans le domaine culturel comme dans le domaine sportif, avec beaucoup de sérieux parce qu'elles partagent ces valeurs fondamentales, et c'est la raison même de leur engagement. Et nous avons donc partagé ce document comme un document structurant.

Bien évidemment, si est signalée telle ou telle difficulté, il en sera rendu compte, mais aucun signalement de difficulté n'a été porté à notre connaissance.

**M. FORISSIER.** - Je suis heureux de l'apprendre, Monsieur le Président, mais...

**M. le Président.** - On vous l'avait dit.

**M. FORISSIER.**- ...est-ce qu'on aura un point annuel ?

**M. le Président.**- Oui, bien sûr. On l'a fait en octobre 2020. On l'a fait en octobre 2020 et on continuera à le faire.

**M. MONTILLOT.**- Ce n'est pas uniquement par les têtes de réseau.

**M. le Président.**- Comment ?

**M. MONTILLOT.**- Ce n'est pas uniquement par les têtes de réseau, c'est dans chaque association. La charte doit être ratifiée par chaque association.

**M. le Président.**- Elle est mise en œuvre par les têtes de réseau associatif et non pas par une collectivité territoriale. Cela nous paraît, en fonction des relations que nous avons, une meilleure méthode.

Voilà, merci beaucoup.

Je voudrais, avant que vous ne vous leviez, parce que c'est la dernière fois qu'elle nous aidera dans nos travaux, rendre hommage à l'immense professionnalisme, au total dévouement, à l'efficacité précieuse de quelqu'un qui a été vraiment une grande collaboratrice de notre institution régionale, Catherine BIDAULT.

Je crois qu'elle vit ses dernières minutes ici ce soir avec nous ; c'est un signe et nous pouvons lui témoigner vraiment notre reconnaissance.

*(Longs applaudissements)*

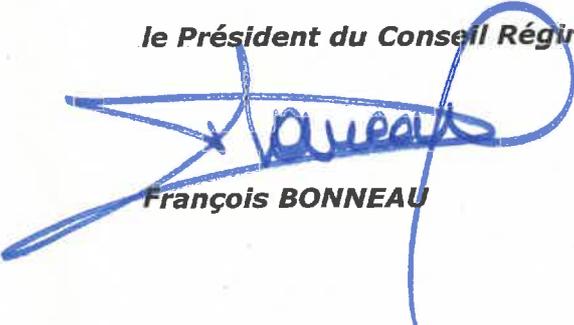
Merci Catherine.

*(La séance est levée à 20 heures 17)*

**Secrétaire de Séance**

  
**Marc ANGENAULT**

**le Président du Conseil Régional**

  
**François BONNEAU**